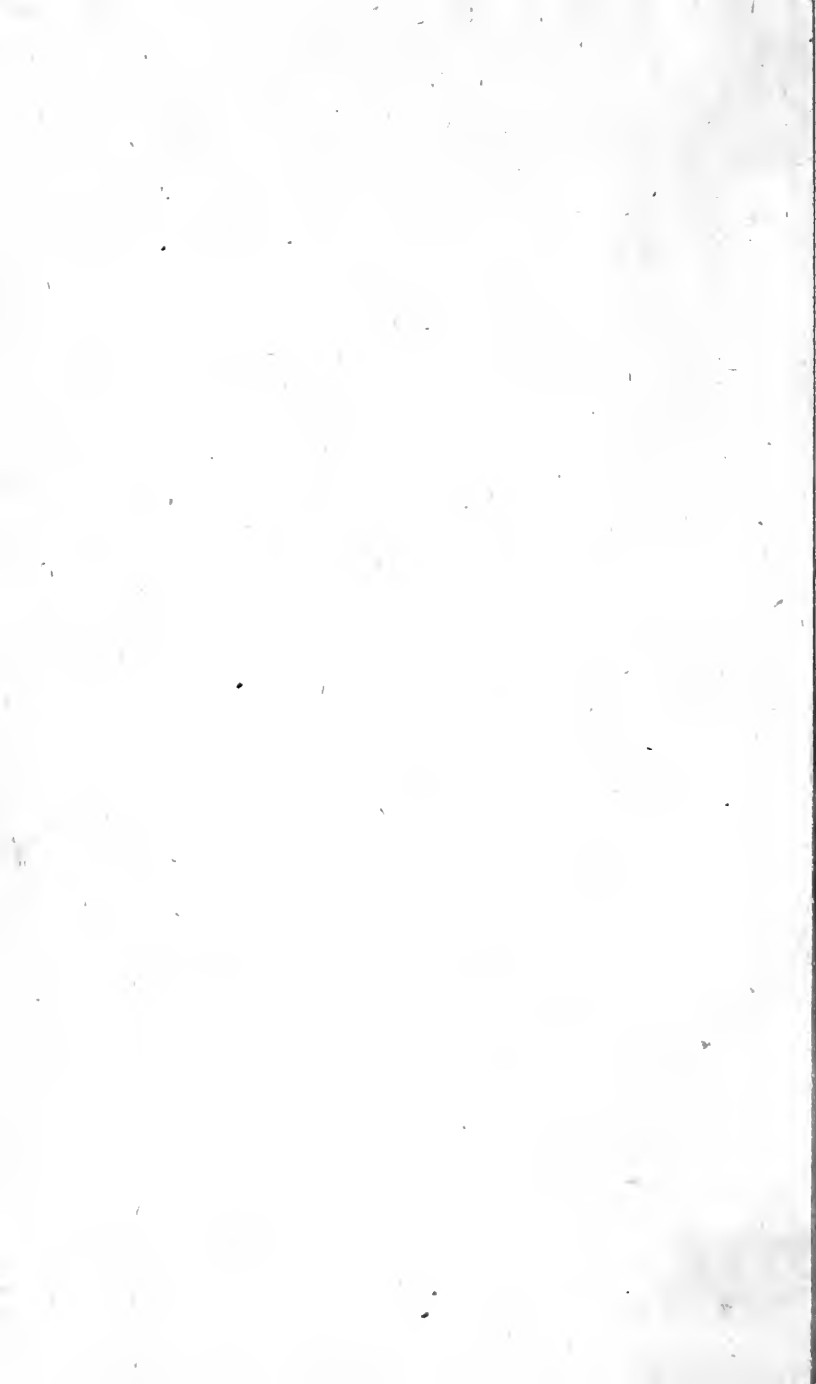






[Roussure ! ff. 152 à 200]

Chetrol: Série du Christ au monde  
(éd. abrégée) 153 à 160



ANNALES  
LITTÉRAIRES  
ET MORALES.

---

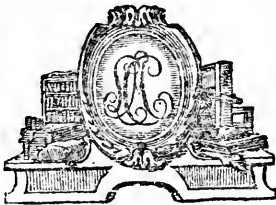
*Videte ne quis vos decipiat per philosophiam  
et inanem fallaciam.*

Prenez garde qu'on ne vous séduise par les  
faux raisonnemens d'une vaine philosophie.

COLOSS. II, 8.

---

TOME SECOND.



A PARIS,

Chez ADRIEN LE CLERE, Imprimeur de S. E. M. le  
Cardinal Archevêque, quai des Augustins, n<sup>o</sup>. 39.

---

AN XIII. — 1804.

# ANNALS

OF THE

ROYAL SOCIETY OF LONDON

FOR THE YEAR 1864

BY  
JOHN STURTEVANT, SECRETARY

LONDON: PRINTED BY RICHARD CLAY AND COMPANY, BUNGAY, SUFFOLK.



Printed and Published by RICHARD CLAY AND COMPANY, BUNGAY, SUFFOLK.

---

---

T A B L E  
DU SECOND VOLUME.

---

<i>T</i> RADUCTION de l' <i>Enéide</i> de Virgile , en vers françois , suivie de notes littéraires et morales.	Page 1
Observations sur un écrit de l'auteur de l' <i>Eloge</i> de D. Labat , bénédictin , en réponse à l'article inséré dans les <i>Annales</i> sur cet éloge.	21
Discours prononcé par un grand-vicaire de Versailles , à une cérémonie pour la réception du voile blanc par des religieuses de l' <i>Hôtel-Dieu</i> d' <i>Etampes</i> .	37
Règles de conduite adressées par M. l'évêque d' <i>Arras</i> au clergé de son diocèse.	41
Avis particuliers sur le ministère ecclésiastique , publiés par les grands-vicaires de Lyon.	44
Mandement de M. l'évêque de Meaux sur le jubilé.	45
Sur les religieux de la Trappe établis près de Fribourg en Suisse.	48
Bref du pape au premier consul pour lui demander de s'intéresser dans les affaires ecclésiastiques d' <i>Allemagne</i> .	54
Lettre de M. de la Harpe.	58
Ode sur le jubilé , par Gilbert.	59
Extrait des mémoires de la société académique de Troyes.	63

<i>Mythologie comparée avec l'histoire, par M. l'abbé de Tressan.</i>	Page 72
<i>Recueil des prières de l'Écriture sainte, par l'auteur de la Morale en action.</i>	78
<i>Elémens de morale, par M. l'abbé Cassegrain.</i>	79
<i>Cantiques spirituels à l'usage des catéchismes.</i>	80
<i>Décision du ministre de l'intérieur sur les biens des fabriques.</i>	ibid.
<i>Discours du conseiller d'Etat Portalis, au corps législatif, sur l'organisation des séminaires métropolitains.</i>	81
<i>Projet de loi sur le même sujet.</i>	96
<i>Lettre à l'Auteur des Annales sur les pierres tombées du ciel.</i>	97
<i>L'Esprit de l'histoire, par M. Ferrand.</i>	121
<i>Lettre pastorale de M. l'évêque d'Amiens, sur les moyens de perpétuer les ministres de la religion catholique dans son diocèse.</i>	146
<i>Edit de l'électeur de Bavière pour défendre dans ses Etats les associations secrètes.</i>	151
<i>Génie du christianisme, par F. A Chateaubriant. Edition abrégée.</i>	153
<i>Dictionnaire généalogique, historique et critique de l'Écriture sainte.</i>	161
<i>A l'auteur des Annales, sur un passage des Géorgiques de Virgile, défiguré par les traducteurs.</i>	167
<i>De Kant et de sa philosophie.</i>	171
<i>Lettre circulaire de M. l'évêque de Versailles relative à son séminaire.</i>	185
<i>Observations sur une circulaire du préfet de</i>	



<i>Tours, relative aux croix placées à l'extérieur.</i>	Page 191
<i>De la vraie sagesse, par l'auteur de l'Imitation de J. C.</i>	196
<i>L'Enseignement de l'Eglise sur le dogme et sur la morale, recueilli de tous les ouvrages de Bossuet, par M. Lucet. Prospectus.</i>	197
<i>Traité de l'amour du mépris de soi-même, par le R. P. Joseph-Ignace Franchi.</i>	200
<i>De l'authenticité des livres de l'Ancien Testament.</i>	201
<i>Sapientia Christiana, à Claudio Arvisenet.</i>	211
<i>Le philosophe devenu chrétien par la contemplation de la nature, par Bardon.</i>	213
<i>Les Visiteurs miséricordieux envers le prochain.</i>	215
<i>Sur les changemens religieux qui s'opèrent dans les Etats de l'empereur et en Bavière.</i>	217
<i>Mort du cardinal Lorenzana.</i>	230
<i>Des nouveaux chapitres cathédraux.</i>	231
<i>Lettre au rédacteur des Annales sur le mérite de Bossuet comme écrivain, comparé avec Voltaire et Rousseau.</i>	249
<i>Eloge de M. De Noë, évêque de Troyes, proposé par le musée de l'Yonne.</i>	269
<i>Lettre de M. de la Harpe, à l'auteur des Annales, en réponse au remerciement sur son envoi de sa nouvelle traduction du Psautier.</i>	277
<i>Note de S. E. Mgr. le card. légat aux évêques de France, sur quelques divisions qui agitent certains diocèses.</i>	280
<i>Décret impérial concernant le traitement des desservans.</i>	282

<i>Décret relatif aux sépultures.</i>	Page 285
<i>Mandement de S. E. Mgr. le cardinal archevêque de Paris, relativement à l'avènement du premier consul au trône impérial.</i>	288
<i>Mort du cardinal de Franckemberg, ancien archevêque de Malines.</i>	290
<i>Sur le séminaire de Carcassonne.</i>	292
<i>Essai sur les rapports de la religion catholique avec la société civile, par Birotteau.</i>	293
<i>Histoire universelle de Bossuet, exposée par demandes et réponses, etc.</i>	295
<i>Nouvelle traduction d'Horace, en vers françois.</i>	297
<i>Eloge de M. l'abbé Guinée.</i>	321
<i>Sur l'accusation d'athéisme et de matérialisme intentée à Fréret.</i>	332
<i>Sur la sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique, et particulièrement les tombeaux.</i>	347
<i>De la Superstition et de l'Enthousiasme, ouvrage posthume de M. l'abbé Pluquet.</i>	363
<i>Arrêté du maire de Cambrai, sur le transport des cendres de M. de Fénélon.</i>	380 →
<i>Décret impérial qui supprime plusieurs associations particulières.</i>	386
<i>Autre décret pour le rétablissement des missions étrangères.</i>	387
<i>Etablissement des Trapistes près de Gènes.</i>	389
<i>Mort de M. de Floirac, ancien vicaire-général de Paris.</i>	ibid.
<i>L'Enseignement de l'Eglise sur le dogme et la morale, recueilli de tous les ouvrages de Bossuet, par M. Lucet.</i>	393

<i>Mort de D. Germain Poirier, bénédictin.</i>	Page 417
<i>Lettre pastorale de M. l'évêque de Namur, au sujet de son arrivée dans son diocèse.</i>	424
<i>Réflexions d'un homme d'esprit sur la reconnaissance.</i>	427
<i>Nouvelles diverses de la Suisse.</i>	432
<i>A l'auteur des Annales, sur les Trapistes de Fribourg.</i>	434
<i>Extrait du décret impérial relatif aux cérémonies publiques; dispositions qui peuvent intéresser les ecclésiastiques.</i>	437
<i>Observations sur l'ouvrage de M. Charles Villers, intitulé: Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther.</i>	441
<i>Correspondance entre M. Teller, pasteur à Berlin, et M. de Luc, et annonce de deux autres ouvrages du même auteur.</i>	486
<i>Mort de M. de Boisgelin, archevêque de Tours.</i>	493
<i>— du P. Beauregard, jésuite.</i>	498
<i>Extrait d'une lettre écrite par un missionnaire de la Chine, à l'ancien supérieur des Missions étrangères à Paris.</i>	503
<i>Rétablissement des Jésuites dans le royaume de Naples.</i>	505
<i>Bref du pape Pie VII, pour le rétablissement des Jésuites en Russie.</i>	509
<i>Bénédiction d'une cloche à Vitry, par M. le cardinal archevêque de Paris, et stances faites à cette occasion.</i>	524
<i>Le véritable esprit de J. J. Rousseau, tiré de ses Œuvres, par M. l'abbé Sabathier de Castres.</i>	529

<i>Extrait de plusieurs lettres de MM. Lamiot et Dumazel, missionnaires à la Chine.</i>	Page 547
<i>Sur la fête qui devoit être célébrée à Cambrai pour le transport des cendres de Fénélon.</i>	558
<i>Relation de la mort du philosophe Toussaint.</i>	564
<i>Mesures prises en Autriche pour la suppression des livres philosophiques.</i>	568
<i>Etat de la congrégation des Jésuites en Russie.</i>	569
<i>Don fait par l'Empereur aux religieuses d'un couvent situé dans une île du Rhin.</i>	570
<i>Sur le voyage du pape à Paris.</i>	571
<i>Theologia dogmatica et moralis, autore Lud. Bailly.</i>	573
<i>Praxis Confessarii, autore Alphonso de Ligorio.</i>	ibid.
<i>Nouveau Dictionnaire de Géographie ancienne et moderne.</i>	574
<i>Vers adressés à M. le cardinal-archevêque de Paris, lors de sa nomination à l'évêché de Marseille, en 1755.</i>	576
<i>Vers pour mettre au bas du portrait de S. Vincent de Paul.</i>	ibid.

Fin de la Table du second Volume.

---

# A N N A L E S

## LITTÉRAIRES ET MORALES.

---

*TRADUCTION DE L'ÉNÉIDE DE VIRGILE,  
en vers françois, suivie de notes littéraires  
et morales (1).*

TANDIS que le goût dépravé par l'immoralité et l'irrégion n'enfante journellement que des ouvrages ou frivoles ou dangereux, il est doux pour l'ami des lettres et des mœurs de voir paroître encore, au milieu de ce déluge d'écrits corrompeurs, quelques productions marquées au sceau de la raison et de la saine littérature. C'est ainsi que quelques îles délicieuses et sûres, au sein des mers irritées, apparoissent tout à coup aux yeux du navigateur inquiet et consterné. Nous ne pouvons trouver une comparaison plus juste pour la traduction que nous annonçons aujourd'hui, en la recommandant à tous ceux auxquels la gloire de notre littérature est chère. Il

---

(1) Orléans, 1804, 3 vol. in-8°. Se vend à Paris, chez Belin, M<sup>lle</sup>. Valade, et Le Clere, libraires : prix, 16 fr. 50 cent. et 20 fr. 50 cent. franc de port.

lui manquoit, et l'on désiroit depuis long-temps une copie fidèle de ce poëte enchanteur du beau siècle d'Auguste. Nous osons croire que l'attente du public est enfin remplie, et que l'on retrouvera ses traits, sa physionomie et son caractère dans la nouvelle version poétique dont il s'agit; car ce n'est qu'en vers que l'on peut rendre les poëtes, et sur-tout les poëtes tels que Virgile.

Nous annonçons avec d'autant plus de plaisir cette traduction, qu'elle est plus digne de l'attention de nos lecteurs, et plus analogue à l'esprit de ces Annales, par le point de vue sous lequel notre traducteur a envisagé l'Enéide. On n'avoit presque généralement jusqu'ici considéré dans l'épique latin que le génie vaste et fécond, capable de concevoir une fable attachante, et d'en diriger l'action avec une progression d'intérêt toujours croissante; que le versificateur harmonieux, héritier de la voix divine d'Orphée; que le grand poëte enfin, qui avoit travaillé pour le charme et le plaisir de la postérité. On ne s'étoit point aperçu du but plus noble et plus moral qu'il s'étoit proposé, celui de donner au monde de grandes et importantes leçons. Persuadé que la religion seule fonde et soutient les empires, c'est à fortifier ces principes religieux que Virgile a consacré ses rares talens: et voilà pourquoi il a

fait choix d'un héros fondateur d'une religion, et que, pour le fond de son caractère, il lui a donné l'attribut spécial et constant de *pious*. Mais il faut entendre le traducteur lui-même s'expliquant à cet égard dans une note, avec autant de vérité que d'élégance.

« Avant de lire l'Enéide et de juger Virgile, il faut bien se pénétrer du sujet de son poème. Or, quel est-il ? la fondation d'une ville, et l'établissement des dieux de Troie en Italie, *Dum conderet urbem, inferretque deos Latio*. Voilà ce que l'auteur s'est proposé. A-t-il bien rempli son plan ? le caractère de son héros est-il analogue à son but, et à ce qu'il doit faire ? c'est ce qu'il s'agit d'examiner, sans exiger du poète qu'il lui donnât des qualités plus brillantes peut-être, mais qui eussent été contradictoires avec son objet. Comment faut-il envisager Enée, et quel est-il en effet ? le fondateur d'un empire et d'une religion. Un tel homme devoit-il être comme Achille, suivant l'expression d'Horace, *iracundus, inexorabilis, acer* ? Homère, en chantant la colère du héros grec, a dû le peindre ainsi. Mais à de pareils traits reconnoîtroit-on le législateur et le pontife ? L'*acer* a donc dû être remplacé par le *pious*, attribut distinctif et nécessaire, qui n'a pu être tourné en ridicule que par

des gens superficiels, qui n'ont jamais réfléchi peut-être sur ce qu'étoit Enée, ni dès-lors conçu ce qu'il devoit être. Lorsque Saint-Evremond a avancé que le héros de Virgile étoit plus propre à être un fondateur de moines qu'un fondateur d'empire, il a dit une haute sottise; et ce prétendu bon mot, répété par des esprits aussi légers que lui, ne prouve que le peu de réflexion et la frivolité du jugement de cet auteur philosophe, trop vanté jadis, et réduit par la postérité à sa juste valeur. Enée devoit être religieux, *pius*; car la religion seule fonde les empires, comme seule elle les soutient. Si les chefs des nations n'en donnent pas les premiers l'exemple, et ne parlent pas en son nom, quels droits ont-ils de commander aux peuples, et quels motifs ceux-ci ont-ils pour obéir? Cette importante vérité, sentie et développée par Virgile, pour l'instruction de tous les siècles, avec toute la sublimité du talent, est la plus grande preuve de la profondeur de son génie, et son plus beau titre à l'admiration et aux respects de la postérité. Son héros devoit donc être un sage, dont la bravoure même avoit besoin d'être entourée d'un certain calme imposant et majestueux, plutôt que d'une turbulence indomptable et sanguinaire. C'est à la providence, c'est aux dieux qu'il devoit re-



courir sans cesse; car sans cesse poursuivi du malheur, errant sur les mers pendant tant d'années, et toujours au milieu des dangers, comment les auroit-il supportés sans la religion, ce seul et nécessaire appui contre l'infortune? Dans les peines et les disgrâces, on est et l'on a besoin d'être religieux. Un sentiment si consolant pour l'humanité ne pouvoit pas échapper au moral et judicieux Virgile; et combien ne doit-on pas l'en louer? De tous les héros d'Homère, s'il devoit en imiter un, ce ne pouvoit être que le sage Ulysse, victime également du malheur, errant de même sur les flots, et que l'excellent épique grec, ce maître plus instructif, de l'aveu d'Horace, que les Crysippe et les Crantor, avoit peint non moins religieux. Comme une perfection trop grande et trop continue cependant, paroîtroit trop au-dessus de l'humanité, et dès-lors intéresseroit et instrueroit moins, Virgile n'a pas cru devoir exempter Enée de toutes ces foiblesses, et il l'a montré quelque temps esclave de cette passion qui subjugué souvent même les plus grands hommes. Mais le secours des dieux l'en délivre. Il ne faut rien moins contre un penchant si séducteur que leur intervention et les ordres les plus absolus; encore n'en triomphe-t-il qu'en fuyant, et Virgile nous donne par cet exemple la plus utile des leçons : car ce n'est

guère que par la fuite qu'on peut vaincre l'amour ; *effuge , tutus eris*, a dit à cet égard l'homme le plus initié dans ses mystères ».

Tels sont les aperçus nouveaux que le moderne traducteur a découvert dans l'Enéide , et dont il donne encore en différentes notes les plus heureux développemens. On peut croire aisément que celui qui a si bien saisi l'esprit de Virgile , et pénétré les motifs si nobles d'utilité publique qui lui avoient mis la plume à la main , n'aura pas négligé d'en faire l'application à notre siècle , et de trouver dans l'oubli des grandes vérités qu'il s'étoit efforcé d'établir , la cause de tous les maux dont nous avons été les témoins et les victimes. C'est ce qu'il n'a pas manqué d'exécuter , en revenant souvent sur ce sujet. Ainsi , en parlant de l'impudique fils d'Oïlée , qui avoit abusé de Cassandre dans le temple de Minerve , et qui blasphémoit encore les dieux , même après son naufrage , il observe très-justement que c'est l'immoralité qui mène à l'athéisme. Ainsi , à l'occasion de l'impie Mézence , de ce monstre féroce , il remarque que la barbarie est la compagne presque inséparable de l'impiété , ce que notre révolution n'a que trop démontré. « Philosophes athées , s'écrie-t-il , que l'on vous couronne , et nous verrons bientôt de nouveaux Mézences , et l'affreux tyran d'Etrurie sera même surpassé » :

C'est ainsi qu'au sujet de cette sentence si importante, dont le malheureux Phlégie fait retentir le Tartare : *Discite justitiam moniti, et non temnere divos*, il s'écrie : « Et dans quel temps fut-elle plus nécessaire à répéter ? quand l'impiété a-t-elle produit plus de maux qu'en ces jours funestes qui ont souillé la fin du 18<sup>e</sup>. siècle, dit le siècle philosophique ? N'est-ce pas de cette source empestée qu'ont découlé ces calamités sans nombre qui ont désolé la France entière ? *Hoc fonte derivata clades in patriam populum-que fluxit.* A qui faut-il attribuer tant de sacrilèges, tant d'horreurs, tant de cannibalisme ? à l'impiété. Il faudroit aujourd'hui que dans chacune de nos cités, un nouveau Phlégie criât à tout moment d'une voix de tonnerre : *François, par tous vos malheurs, par ces ruines qui vous effraient encore, par ce sang de vos proches et de vos amis qui a ruisselé dans ces places, et dont vos murs sont encore teints, par tous ces fruits enfin de l'impiété,*

*Discite justitiam moniti, et non temnere divos ».*

C'est ainsi qu'il parodie ce vers trop fameux de Lucrèce :

*Tantum irreligio potuit suadere malorum.*

en remarquant que c'est dans ce sens que désor-

mais il faut lire ce vers , sa vérité étant dès-lors incontestable.

C'est ainsi qu'au sujet de la description du Tartare , il observe , « que c'est sur-tout à l'im-  
 » piété que Virgile a réservé les plus grandes  
 » peines , et que c'est sur la peinture des impies ,  
 » comme les plus dangereux des scélérats , qu'il  
 » s'est le plus étendu et appésanti ; preuve de son  
 » grand sens et de l'étendue de son jugement ». Mais il remarque en même temps que « si Virgile nous a montré dans le Tartare les hommes pervers d'autant plus punis qu'ils avoient plus nui à la société , il étoit d'une conséquence naturelle qu'il nous présentât dans l'Elysée , les hommes vertueux qui l'avoient servie , et ceux sur-tout qui avoient bien mérité de l'humanité entière :

On trouve rassemblés en cet aimable lieu  
 Le poète sacré digne organe du Dieu ;  
 Le prêtre dont les mœurs honorèrent la vie ;  
 Les guerriers ou blessés ou morts pour leur patrie ;  
 Les inventeurs des arts utiles aux humains ,  
 Qui leur ont consacré leurs loisirs et leurs mains ;  
 Ceux qui du bien public tirant toute leur gloire ,  
 Ont laissé de leurs faits une longue mémoire.

Un poète tel que Virgile , pénétré de l'importance de sa profession et de la dignité de son art , ne pouvoit pas oublier les grands poètes : aussi les

a-t-il placés très-honorablement. Mais il n'admet dans *cet aimable lieu* que les poètes religieux, et dont les chants sont dignes d'Apollon : *Quique pii vates et Phœbo digna locuti*; les poètes législateurs qui ont civilisé les hommes, ceux qui ont célébré dignement la puissance de la divinité et les merveilles de la nature, ceux qui ont revêtu la morale des couleurs les plus brillantes et les plus pures, ceux enfin qui ont fait chérir la vertu, et l'ont gravée dans le cœur des hommes en traits immortels : voilà ceux qu'il a désigné sous le nom de *pii vates*, et qu'il a jugés dignes d'habiter le séjour du bonheur ». Qu'auroit donc dit Virgile de certains poètes de nos jours, non-seulement impies, mais licencieux jusqu'au dégoût, et orduriers jusqu'à l'infamie? non-seulement *indignes du Dieu*, mais faisant la guerre aux Dieux? Sous quel nom les auroit-il désignés? dans quel lieu les auroit-il placés? et quelle auroit été son indignation ou son horreur, s'il avoit vu non-seulement tolérer, mais encourager, mais honorer, mais couronner, mais louer publiquement ces mêmes hommes, pour la punition desquels il eut cru que ce n'est pas assez de tous les supplices du Tartare.

Enfin, au sujet de la mort de Priam massacré au pied d'un autel, il remarque quelles sont les beautés supérieures que la religion fournit

aux écrivains qui en sentent tout le prix. « Si des athées, dit-il, étoient capables de composer des poèmes dignes d'être lus, ce qui est plus que douteux, puisque, d'après l'observation judicieuse de Bacon, l'athéisme est la preuve la plus sûre de la médiocrité du génie, de combien d'avantages ils se priveroient, en s'interdisant le ressort de la religion, ce levier le plus fort pour remuer les cœurs; et dont les Homère, les Virgile, les Tasse et les Milton, c'est-à-dire, les quatre plus beaux génies du monde, ont fait un si puissant et si merveilleux usage ».

Un des manèges les plus adroits des sophistes modernes, a été de chercher à s'appuyer de l'association de ces hommes illustres, dont le nom est si imposant et dont l'autorité les accable. C'est ainsi que contre toute vérité, et en dépit de toute vraisemblance, ils se sont efforcés de nous représenter comme pensant de même qu'eux, et les Bacon, et les Leibnitz, et les Pascal, et les Bossuet, et les Fénelon. Par une suite de ce même système, ils ont voulu faire de Virgile un philosophe; et malgré cet esprit religieux qui respire à chacune des pages de son immortel poème, ils se sont prévalus d'un mot qui se trouve dans les Géorgiques, et qu'ils ont interprété et défiguré à leur manière, pour prétendre que le chantre d'Enée ne croyoit à rien, ni

à l'immortalité de l'ame , ni aux peines de l'autre vie , quoiqu'il ait consacré en entier un des plus beaux chants de son ouvrage au développement de ces grandes vérités ; et parce qu'on lit au II<sup>e</sup>. livre des Géorgiques :

*Felix qui potuit rerum cognoscere causas,  
Atque metus omnes et inexorabile fatum  
Subjecit pedibus , strepitumque Acherontis avari.*

« Heureux celui qui a pu pénétrer les principes des choses, s'élever au-dessus de toutes les craintes et de l'inexorable destin, et mettre sous ses pieds le bruit de l'Achéron avare » : ils ont cru la victoire gagnée. L'auteur qui nous occupe a vengé dignement Virgile de cette injuste inculpation dans la 37<sup>e</sup>. note du VI<sup>e</sup>. livre, et les a pleinement confondus.

« Jamais passage, dit-il, n'a été pris plus à contre-sens, ni ne fut moins susceptible de l'interprétation impie qu'on lui a donnée. Il est douloureux de penser que M. Delille a pu accréditer une opinion aussi injurieuse à Virgile, en traduisant ainsi le dernier vers. Heureux le sage, etc.

*Qui regarde en pitié les fables du Ténare,  
Et se rit au vain bruit de l'Achéron avare.*

Il n'y a pas un mot de tout cela dans le texte latin : Virgile n'y parle point *des fables du Té-*

*nare* ; il ne traite point le Ténare de *fabuleux* ; son sage n'est point un personnage dédaigneux *qui regarde en pitié*, ni un *rieur* qui tourne en ridicule les choses les plus graves. Le *subject pedibus* n'est point un terme de mépris, c'est une expression hardie pour marquer le courage avec lequel l'homme vertueux se met au-dessus de toutes les craintes, et sur-tout de celles du trépas, *Acherontis avari*, qui ne signifie vraiment que la mort, mais qui l'exprime sous une image poétique. Le spectacle des fleuves des enfers en étant une suite nécessaire, notre poëte, par un privilège de son art, a pris l'effet pour la cause. Horace de même, pour dire, et au lieu de dire, il faut mourir, a employé la même figure : *Visendus ater flumine languido Cocytus errans*, etc. Tel est le langage de la poésie. L'innocent cultivateur, dont la vie est pure et exempte ainsi de remords, ne redoute ni les coups du destin, il y est exposé moins que personne ; ni l'approche de la mort, elle lui offre des espérances plutôt que des craintes ; et c'est cet avantage précieux des habitans de la campagne, dont la vie n'est point tourmentée par les alarmes du trépas, que Virgile a voulu peindre. S'il avoit eu le dessein de mettre un impie en scène, c'est au milieu des villes corrompues qu'il l'eût placé, et non dans le chaste séjour



des champs. Son paisible et irréprochable colon que la sombre envie ne consume point, que l'ambition et les discordes civiles n'entraînent point dans les camps, que la cupidité ne fait point comparoître devant les tribunaux, et qui se contente des fruits de ses jardins et de ses vergers, *Quos rami fructus sponte tulére carpsit*, peut et doit sans doute braver tous les événemens, non moins que le *juste* d'Horace, que rien ne peut ébranler, pas même *fulminantis magna Jovis manus*, et qui, pour cela, n'en a pas été traité d'impie. Le *subjecit pedibus strepitum Acherontis avari* est le pendant de l'*impavidum ferient ruinæ, si fractus illabatur orbis*. Ce n'est point de l'ami des divinités champêtres, *Fortunatus et ille Deos qui novit agrestes*; ce n'est point de l'observateur assidu des merveilles de la nature qui lui rappellent sans cesse son auteur, *qui potuit rerum cognoscere causas*, que Virgile auroit fait un incrédule ou *caustique* ou *railleur* ».

Non content de cette solide réfutation, l'apologiste de Virgile a cru devoir donner de ce morceau des Géorgiques, *Felix qui potuit, etc.*, l'objet d'une si fautive interprétation, une traduction dont la fidélité au texte et au sens véritable de l'auteur n'est pas le seul mérite. Nous

ne pouvons nous refuser au plaisir de l'insérer ici, parce qu'elle commencera à donner une idée de la poésie du nouveau traducteur, et préviendra avantageusement en faveur de la manière dont l'Enéide est traitée.

« Heureux qui, pénétrant les principes des choses,  
 A bien su discerner les effets et les causes !  
 Heureux qui, fécondant les champs de ses ayeux,  
 Ne voit que leurs trésors, ne connoît que leurs dieux ;  
 A toutes les terreurs se montre inaccessible,  
 Fait courber sous ses pieds le destin inflexible,  
 Et qui, bravant la mort, les Parques et Caron,  
 S'endort même au long bruit de l'avare Achéron !  
 Heureux ce digne ami de Palès et de Flore,  
 De Pan, du vieux Sylvain et des nymphes encore !  
 La folle ambition, le démon des combats  
 Dans les camps meurtriers ne portent point ses pas :  
 Le Dace conjuré sur le Danube en armes,  
 Tant d'ennemis à craindre, et l'Empire en alarmes,  
 Les faisceaux des consuls et la pourpre des rois  
 Ne peuvent l'arracher à ses paisibles toits :  
 Aux cris de la discorde et des noires furies,  
 D'un parricide fer armant ses mains impies,  
 Il ne va point, terrible en sa férocité,  
 Plonger au sein d'un frère un glaive ensanglanté ;  
 Il n'a point à gémir des maux de l'indigence,  
 Et ne convoite point les biens de l'opulence.  
 Dans le forum bruyant, on ne le voit jamais  
 D'effrontés défenseurs des plus honteux procès,  
 Pour sa cause entraîner la troupe mercenaire,

Ni des greffes publics respirer la poussière.  
 De la nature en paix il recueille les dons ,  
 Les fruits de ses vergers et l'or de ses moissons ».

Nous laissons à nos lecteurs le soin d'apprécier ce morceau , pour nous hâter de leur faire connoître la traduction de l'Enéide , autant du moins qu'il est possible , dans un court extrait , de donner une idée du ton et de la manière de l'écrivain dans tous les genres qui distinguent Virgile. Car comment avec peu d'exemples , faire sentir tout le mérite d'une versification pure que ne gâte aucun clinquant moderne. L'aisance d'une narration toujours naturelle , l'art heureux des transitions , et ce talent si difficile et si rare de bien amener tous les personnages en scène , et de placer tous les objets et tous les tableaux dans leur véritable point de vue ? Dans cette embarrassante position , désirant toutefois donner une juste et suffisante idée du *faire* de l'auteur , nous nous attacherons à cette partie qui exige le plus de verve poétique , et qui étant la plus soignée et la plus brillante de l'original , demande par conséquent le plus d'efforts et le plus de perfection , je veux dire , les comparaisons. On sait que Virgile s'y est surpassé , qu'il n'y a pas mêlé un seul trait oiseux ; que chaque mot y fait image , et que l'harmonie du style est

toujours d'accord avec l'objet représenté. Si le traducteur dans un point aussi difficile a pu, je ne dis pas approcher de son modèle, mais même lutter souvent avec avantage contre lui, on pourra affirmer, et faire croire aisément qu'il n'est pas resté au-dessous dans les autres parties. Nous choisirons parmi les comparaisons celles qui ont le plus d'éclat, et que l'on cite le plus, telles que le serpent qui se dresse au soleil; le chêne inébranlable battu par les vents; le cheval échappé volant à ses compagnes; le taureau furieux exerçant contre des troncs la force de ses cornes; le lion blessé, et l'aigle combattant un dragon qu'il emporte et déchire dans les airs.

Voyons comment le traducteur les aura rendues, et commençons par celle du serpent, que Virgile affectionnoit beaucoup sans doute, puisqu'après l'avoir employée dans ses Géorgiques, il l'a répétée mot à mot dans le II<sup>e</sup>. livre de l'Enéide.

« C'est ainsi que sur l'herbe, au soleil du printemps,  
 Un serpent, que l'hiver avoit caché long-temps,  
 Luisant, et glorieux de sa peau rajennie,  
 Fier et le col levé, se roule, se replie,  
 Dresse sa tête altière et fait à ses rayons,  
 Scintiller, en sifflant, ses triples aiguillons ».

On

On retrouve, ce nous semble, dans cette copie, toute la vivacité du tableau original, et l'énergie de l'*arduus ad solem*.

Passons à la peinture du beau chêne du quatrième livre.

\* Tel aux Alpes l'on voit sur le sommet des monts,

Un vieux chêne braver l'effort des aquilons,

L'âge a fortifié sa tige séculaire :

Contre lui conjurés tous les vents en colère,

L'attaquant, le battant à grands coups redoublés,

Font siffler et frémir ses rameaux ébranlés;

Son feuillage abattu jonche et couvre la terre;

Toujours ferme au milieu de cette horrible guerre,

L'arbre dont les cents pieds se plongent aux enfers,

Comme son front altier s'élançait dans les airs,

Sans plier constamment reste assis sur des roches ».

On a dû remarquer sans doute l'expression neuve de la *tige séculaire*. Les *cents pieds* de cet arbre qui *se plongent aux enfers*, forment une image plus frappante encore que celle du texte, qui dit seulement *radice ad Tartara tendit*.

Beaucoup de nos poètes se sont efforcés d'imiter ou de traduire l'admirable comparaison du cheval. On trouvera, je crois, cette nouvelle version digne de rivaliser avec celles qui l'ont précédée.

« De l'étable échappé c'est ainsi qu'un coursier  
 Libre de tout lien , et plein d'un feu guerrier ,  
 Caracole , bondit au milieu des campagnes ;  
 Vole , brûlant d'amour à ses belles compagnes ,  
 Et se jete à la nage au fleuve accoutumé ,  
 Respirant le plaisir et d'espoir enflammé.  
 Fièremment il hennit levant sa tête altière ;  
 Ses quatre pieds au loin font jaillir la poussière ,  
 Les touffes de sa queue et de ses crins mouvans ,  
 Sur ses reins et son cou flottent au gré des vents ».

Le portrait du taureau nous paroît le disputer  
 à celui du cheval.

« De ses mugissemens ainsi remplit les airs ,  
 Un taureau qu'au combat un fier rival appelle ,  
 Dans son œil menaçant la fureur étincelle.  
 De haine , de vengeance et de gloire affamé ,  
 De l'arc aux dards aigus dont son front est armé  
 Contre des troncs noueux il éprouve la force ,  
 Les ébranle , en déchire et fait jaillir l'écorce ,  
 A grands coups redoublés y creuse des sillons ;  
 La poudre sous ses pieds s'élève en tourbillons ».

Il n'est pas de lecteur sans doute qui n'applaudisse à cette image de l'arc aux dards aigus pour désigner les cornes , et qui ne croie voir l'animal sous ses yeux.

Le lion blessé ne leur paroîtra certainement pas moins bien peint.

« C'est ainsi qu'un lion blessé par un chasseur ,  
 Se dresse , en rugissant , dans les champs de Carthage ;  
 Mord le trait qui le perce et l'arrache de rage ,  
 Sa queue à coups pressés bat ses flancs et les airs ,  
 Ses naseaux sont fumans , ses yeux sont des éclairs ;  
 Il hérissé en son cou sa crinière agitée  
 Et porte à l'ennemi sa gueule ensanglantée ».

Virgile avoit omis la circonstance de la queue du lion. Son traducteur en l'ajoutant a complété le tableau.

Mais c'est dans la traduction du combat de l'aigle contre un serpent dans les airs qu'il rivalisé avec le texte le plus heureusement.

« Tel portant un dragon aux voûtes éthérées ,  
 L'aigle plonge en ses flancs ses serres acérées ;  
 Le reptile allongé , puis roulé tour à tour  
 De son dos écailleux hérissé le contour ;  
 Surmonte son rival de sa tête dressée ,  
 Et lui darde , en sifflant , sa morsure pressée.  
 Mais de son bec aigu redoublant les assauts ,  
 L'aigle écarte les nœuds et les met en lambeaux ;  
 Disperse du vaincu les entrailles livides ,  
 Et bat l'air en vainqueur de ses ailes rapides ».

L'harmonie imitative de l'*æthera verberat alis* , de cette vibration communiquée à l'air par le battement fréquent des ailes de l'aigle , se trouve , à notre avis , reproduite avec le même succès dans le dernier vers de cette traduction.

Nous regrettons de ne pouvoir citer ici plusieurs morceaux du discours préliminaire où les gens de goût, et les amis de la morale et de la religion trouveront à s'instruire. On ne peut cependant se dissimuler que cette traduction ne paroisse dans une circonstance critique, c'est-à-dire, au moment où M. Delille publie la sienne. Le nouveau traducteur ne se l'est pas dissimulé lui-même; et il parle à cet égard avec une modestie qui presque toujours accompagne le vrai talent. « Huit ou neuf chants, dit-il, étoient déjà finis, quand l'annonce de M. Delille parvint enfin à ma connoissance. Devois-je abandonner ces neuf chants, ou continuer ma course. M. Delille m'eut conseillé sans doute ce dernier parti que j'ai suivi. Plus il aura de rivaux à vaincre, plus son triomphe sera glorieux. J'ai cru enfin que Darès, quoique succombant sous Entelle, pouvoit n'être pas indigne des regards du public. Au reste, il n'est pas indifférent pour le goût d'observer comment plusieurs concurrens ont pu lutter contre Virgile; et de pareils rapprochemens sont très-propres à former celui de la jeunesse. D'ailleurs, chaque écrivain, comme chaque peintre, a sa manière, et les diverses méthodes ont aussi divers partisans ».

Notre anonyme nous a encore donné la tra-



duction d'Horace (1) dans laquelle brille le même talent. Celle-ci, déjà imprimée en 1789, auroit paru alors sans les orages de la révolution, qui ne permettoient point aux muses de se montrer, et son auteur a cru les circonstances présentes plus favorables pour elle. Mais afin que son Horace put se produire avec plus d'assurance et de considération, il lui a donné pour compagnon son plus tendre ami et son plus digne rival en renommée, l'excellent Virgile, ainsi qu'il l'appelle lui-même; *optimus Virgilius*. Quoiqu'il soit difficile de choisir entre les deux moitiés d'un si beau tout, nous nous sommes attachés de préférence à ce dernier, tant à cause du plus vif intérêt qu'un aussi grand ouvrage que l'Enéide inspire, que par les utiles leçons que notre traducteur a su en faire sortir pour notre siècle.

---

Nos lecteurs se rappellent sans doute du compte que nous avons rendu dans le cahier VII de nos Annales, de l'Eloge de dom Labat, bénédic-

---

(1) Deux vol. in-8°. chez Belin et Mlle. Valade, libraires; prix, 11 fr. et 13 fr. 50 cent. franc de port.

tin de la congrégation de St. Maur , par un de ses confrères. Nous y mîmes la modération et les égards que nous devons, tant à l'auteur du panégyrique , qu'à son héros, dont nous estimions les vertus, sans partager les opinions, et l'auteur même avoue qu'*il nous en sait bon gré*. Cependant il ne prétend pas moins que nous avons manqué, et à son panégyrique, et à la mémoire de dom Labat, et à la communauté des Blancs-Manteaux, dont l'un et l'autre étoient membres ; et en conséquence, il a fait imprimer ses réclamations dans des Annales, aussi différentes des nôtres par les principes que par le style. Nous ne fatiguerons pas nos lecteurs de la longueur de ces plaintes, qui pour la plupart les intéresseroient fort peu, méritassent-elles d'ailleurs d'être réfutées : nous nous bornerons aux principales, tant parce qu'elles suffiront pour nous faire juger de la valeur des autres, que par l'utilité des réflexions qu'elles peuvent faire naître.

Il se plaint de ce que nous avons dit, « que » les amis de la paix eussent désiré qu'il eût » passé sous silence certains faits qu'il étoit plus » à propos de faire que de rappeler, pour l'intérêt même de la mémoire de son confrère, » d'ailleurs si estimable à tant de titres ». Et

là-dessus il se récrie que *c'est précisément le langage que tiennent aujourd'hui nos plus intolérans révolutionnaires, qui se récrient qu'on trouble la paix, quand on rappelle leurs prouesses; . . . que raconter ce qui s'est passé publiquement, ce qui est consigné dans l'histoire, n'est pas renouveler les contestations au fond, ni troubler la paix; ou bien l'histoire doit se taire sur les ariens, les pélagiens, les luthériens, etc.*

Ainsi on ne peut plus désormais parler de la paix de l'église, recommander l'oubli de certaines disputes qui ont affligé l'église, et prêcher la réunion des esprits comme celle des cœurs, sans mériter d'être comparé avec *les plus intolérans révolutionnaires*. Ainsi raconter ce qui s'est passé publiquement, mais le raconter à sa manière; le raconter d'une manière insultante; le raconter en y mêlant des assertions qui ont été cent fois contredites; le raconter sans nécessité, à tout propos et hors de propos; se donner sans cesse pour partisan exclusif de la saine doctrine, pour les seuls intrépides défenseurs *de la vérité pure*, qui s'est cachée toute entière sous le manteau de quelques bénédictins; soutenir constamment que hors Port - Royal point de salut. et que

tous ceux qui ne portent pas sa livrée, eussent-ils même pour eux le corps épiscopal et le pape à sa tête, ne sont que des brouillons et des ennemis de la paix, tout cela, dis-je, n'est pas renouveler les contestations et troubler la paix. Ainsi, parce qu'on ne trouble pas la paix de l'église, *en parlant des ariens, des pélagiens et des luthériens*, lesquels ne sont pas dans l'église et n'ont rien de commun avec l'église, on peut aussi, sans troubler la paix, parler contre les *molinisans* qui très-certainement sont dans l'église, et même dans la grande église, malgré l'excommunication contre eux lancée par la petite église. Quelle logique ! et quelle morale !

La meilleure et la plus honnête réfutation que nous puissions faire d'un aussi beau raisonnement, c'est d'opposer à l'auteur une autorité qu'il ne puisse nullement contester, et pour laquelle il a sans doute plus de respect que pour la bulle *Unigenitus*; et cette autorité c'est lui-même. C'est l'écrit qu'il fit imprimer en 1801, intitulé : *Plainte d'un ami de Port-Royal, à M. Bourlet de Vauxcelles, auteur des Réflexions sur les Lettres de Mad. de Sévigné*, lequel avoit attenté par quelques égratignures à la majesté inviolable de Port-Royal. Or, voici comme débute le plaignant.

« *La caque sent toujours le hareng*, disoit  
 » Henri IV à un ligueur incorrigible : c'est la  
 » réflexion qu'on ne peut s'empêcher de faire  
 » en lisant vos *Réflexions*. On y reconnoît un  
 » écrivain poli, qui sait apprécier les beaux écrits  
 » du siècle de Louis XIV; mais imbu des pré-  
 » jugés qui, dans le siècle dernier, avoient pré-  
 » valu dans le clergé. On devine que je veux par-  
 » ler des tristes et trop funestes divisions, qui  
 » pendant plus de cent cinquante ans ont désolé  
 » l'église de France à l'occasion du jansénisme.  
 » Les malheurs de la révolution françoise, qui  
 » n'ont pas plus épargné les jansénistes que les  
 » molinistes, *auroient dû nous guérir de la ma-*  
 » *nie des disputes, et nous convaincre du be-*  
 » *soin que nous avons de nous rallier contre*  
 » *l'ennemi commun, qui a si bien profité de*  
 » *nos divisions. C'est donc bien maladroit à*  
 » *vous, Monsieur, de faire revivre d'anciennes*  
 » *querelles, de renouveler de vieilles imputa-*  
 » *tions, cent fois démenties et jamais prouvées* ».  
 Voilà ce que disoit l'*ami de Port-Royal*, en  
 1801. Or, pourquoi cela n'est-il plus vrai en  
 1804? pourquoi ce qui étoit *maladroit* alors,  
 est-il bon et utile aujourd'hui? pourquoi *la caque*  
*sentoit-elle le hareng* dans l'abbé de Vauxcelles,  
 et pourquoi *la caque* ne le sent-elle pas dans

l'auteur dont nous parlons? Est-ce donc qu'il y auroit pour lui deux poids et deux mesures? est-ce qu'il n'y a de *maladresse* qu'à parler contre Port-Royal? est-ce qu'il ne faut *se guérir de la manie des disputes*, que pour disputer contre les *molinisans*, et que c'est-là le seul et unique cas où on ne trouble pas la paix? Et certes, si l'abbé de Vauxcelles avoit alors répondu au *plaignant*, ce qu'il nous répond aujourd'hui, qu'en lui recommandant de ne pas revenir *sur des tristes et trop funestes divisions*, il parloit comme les *plus intolérans révolutionnaires*; que l'on ne trouble pas la paix quand on *raconte ce qui est consigné dans l'histoire*; que ce n'est pas renouveler les *contestations au fond ni troubler la paix, en racontant ce qui s'est passé publiquement, sans quoi il faudroit faire taire l'histoire sur les ariens, les pélagiens et les luthériens*: si, dis-je, l'abbé de Vauxcelles lui avoit ainsi répliqué, comment donc l'auroit-il reçu? auroit-il fort applaudi à ce rapprochement des *ariens* et de Port-Royal, des *pélagiens* et des appelans, des *luthériens* et des réappelans, des *révolutionnaires* et des convulsionnaires? auroit-il cru que la parité est exacte? n'auroit-il pas crié au blasphémateur et au perturbateur de la paix

de l'église, et même de l'Etat? Cependant l'abbé de Vauxcelles n'auroit tout juste raisonné que comme a fait notre auteur, et il auroit eu droit d'argumenter ainsi tout autant que l'*ami de Port-Royal*: à moins qu'il ne nous dise que l'ami de Port-Royal est un ami de la *vérité*; qu'un ami de la vérité ne peut pas avoir tort; et qu'un homme qui ne peut pas avoir tort, a toujours raison.

Nous avons dit « qu'il est plus facile de dire » la vérité toute pure que de la dire telle qu'elle » est »; et là-dessus l'auteur feignant de prendre le change, s'écrie : *Vous êtes riche, Monsieur, en antithèses, mais ici votre sac est en défaut. Car il me semble que la vérité toute pure et la vérité telle qu'elle est, c'est bien la même chose.* Eh! oui, Monsieur, qui en doute? Mais la vérité toute pure de dom Labat et de son panégyriste, et la vérité telle qu'elle est, n'est pas la même chose : mais la vérité toute pure des disciples exclusifs de la doctrine de saint Augustin, ou la vérité telle qu'elle est, peuvent très-bien encore être en opposition : cette *antithèse* est claire pour quiconque veut l'entendre, et combien d'autres antithèses ne trouverions-nous pas encore aussi claires et aussi *riches*, sans que nous missions même *notre sac en défaut*.

Il se plaint « de ce que nous avons assuré sur

notre parole, que les Blancs-Manteaux avoient fabriqué les *Assertions* ( nous n'avons donné à cet égard, ni assurance, ni parole ); de ce que nous avons été l'écho de l'abbé Proyart, ( nous n'avons pas dit un seul mot de ce qu'a dit M. l'abbé Proyart ) ( 1 ), d'avoir dit que *les Assertions ont tué les jésuites; que la catastrophe des jésuites a crié vengeance; et que voilà pourquoi Dieu a envoyé la révolution comme un déluge universel, pour expier ce crime, sans épargner même les restes de la société.* Nous n'avons rien dit de tout cela, et l'auteur dénature notre langage pour le réfuter plus à son aise. Mais

---

( 1 ) Auteur d'un livre intitulé : *Louis XVI, détroné avant d'être roi.* Ouvrage intéressant, dont les éditions multipliées ont prouvé le succès d'une manière non équivoque. Ouvrage qui auroit été utile à l'ancien gouvernement, en l'éclairant sur l'abîme qu'il ouvroit lui-même sous ses pas, par la faveur qu'il accordoit à ses propres ennemis, et qui peut encore être très-utile au gouvernement actuel, en lui apprenant à se méfier de ces systèmes d'impiété qui minent sourdement tous les Empires. Le style de M. Proyart n'est pas toujours aussi pur que ses principes; mais souvent il tire sa force de son incorrection même, et le trait pour être irrégulier, n'en est quelquefois que plus vif et plus animé. Cet ouvrage en un vol. in-8°. se vend chez le Normant, et chez Le Clere, libraires; prix, 5 fr., et 6 fr. 50 cent. franc de port.



ce que nous avons dit , et ce que nous répétons encore , c'est que la destruction des jésuites a été le prélude des autres destructions monastiques ; que le serment criminel et honteux que le parlement exigea d'eux , et qu'aucun d'eux ne fit , fut le prélude de tous les sermens que l'on a exigé dans la suite ; que la confiscation de leurs biens a été le prélude de bien d'autres confiscations ; et qu'enfin , puisque le *colosse* tomboit , il étoit visible que la *pauvre maisonnette* des Blancs-Manteaux , ainsi que l'appelle l'auteur , ne tiendrait pas long-temps. Tout cela est encore clair , raisonnable , et il n'y a ni esprit de parti ni fanatisme à parler ainsi.

*Si je voulois , dit-il , faire le prédicateur à mon tour ( ne fait pas à son tour le prédicateur qui veut , et bien prêcher n'est pas donné à tout le monde ) , et sonder comme vous les profondeurs des jugemens de la divine providence que vous mesurez le compas à la main , comme si vous aviez présidé à ses conseils : ( nous avons dit simplement , Plaignons - nous , mais adorons la providence : or , adorer la providence , ce n'est pas la mesurer , et on voit que ce n'est pas toujours le compas à la main que l'auteur raisonne ) : je dirois que les Blancs-Manteaux ayant accompli l'œuvre pour laquelle ils avoient été*

*suscités, Dieu les livra aux méchans, comme il leur livra son fils unique, après qu'il eut accompli l'œuvre de la rédemption. Cette pensée, aussi pieuse que la vôtre, s'applique également à tous les corps ecclésiastiques et religieux, qui n'ont jamais démerité, ni de l'église, ni de l'Etat, et que la trombe révolutionnaire a engloutis.*

Voilà que notre auteur fait le prédicateur, quoiqu'il s'en défende le plus qu'il est possible. Nous convenons avec lui que la *maisonnette* a accompli l'œuvre de vérifier des dates, de déterrer des manuscrits, de compiler des chartres, et tout cela sans doute peut avoir son utilité; nous estimons en général les hommes qui se sont livrés à ces laborieuses compilations, à commencer par l'auteur lui-même, et ils ont très-bien fait de s'y adonner, sur-tout s'ils étoient pour cela *suscités de Dieu*. Mais nous sommes tous suscités de Dieu pour faire quelque chose; et il n'y a pas jusqu'à ces hommes contre lesquels l'auteur s'élève avec tant de mépris, qui n'aient aussi *accompli leur œuvre*. Ils ont d'abord, comme les Blancs-Manteaux, vérifié des dates et déterré des manuscrits; ensuite trouvant que ces travaux étoient trop peu de chose, ils ont pris un vol bien plus haut : ils ont rempli

toutes nos chaires, tous nos collèges, toutes nos missions ; ils ont conquis à l'empire du vrai Dieu des mondes entiers ; aucun genre de science, aucun travail humain ne leur a été étranger ; et quand toutes ces grandes choses ont été exécutées, *Dieu les a livrés aux méchans*, non sans doute *comme son fils unique*, mais comme ces hommes aveugles qui triomphèrent de la catastrophe, sans se douter où porteroit le contre-coup. Cette pensée ne paroîtra pas sans doute assez *pieuse* à notre auteur, mais elle est vraie, et nous défions *les plus intrépides* défenseurs de saint Augustin de la contredire.

L'auteur nous dira, sans doute, que *Clément XIV les a dénoncés à toute la chrétienté, comme les ennemis de l'église et des Etats*. Nous répondons à cela, 1°. qu'il faut toujours respecter les malheureux, et ne pas outrager les morts, sur-tout quand ils peuvent ressusciter ; 2°. que ce pontife ne contredit nullement tout ce que nous venons de dire ; 3°. que cette *dénonciation* n'est nullement aussi claire et aussi cathégorique que l'auteur voudroit le faire entendre ; 4°. que si Clément XIV les a dénoncés comme les ennemis de la paix et de l'église et de l'Etat, son vertueux prédécesseur Clément XIII les avoit déclarés amis de la

paix et de l'église et de l'Etat; et que Pie VII, non moins vertueux, les a rétablis en Russie, en attendant de les rétablir ailleurs; 5°. enfin, que le bref de Clément XIV, défendant de parler ni pour ni contre les motifs qui l'ont fait rendre, ainsi que sur ses formes inusitées, nous croyons sage de prendre le parti de nous taire, en attendant qu'il soit temps de parler.

Enfin, l'auteur nous demande *pourquoi nous avons imprimé; non pas historiquement, mais très-dogmatiquement, quoi? que le jansénisme est l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissée*. Et à cela nous répondons, quoi? qu'il se trompe ici très-scieusement, en nous faisant imprimer *très-dogmatiquement* ce que nous n'avons imprimé qu'*historiquement*. Nos lecteurs se rappelleront la lettre de l'abbé Fleuri, insérée dans le tome 3<sup>e</sup>. des *Annales philosophiques, morales, etc.*, année 1801, dans laquelle ce célèbre historien donne un précis de la vie de M. de Gaumont, conseiller au parlement de Paris, et raconte que ce magistrat, dont il fait le plus grand éloge, *disoit que le jansénisme étoit l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissée*. Proposition *historique*, sur laquelle l'abbé Fleuri ne fait aucune réflexion; d'où l'on peut légitimement inférer qu'il l'approuve. Nous  
insérâmes

insérâmes cette lettre originale, communiquée par l'héritier encore vivant de M. Fleuri, et dépositaire de ses manuscrits, parce que tout ce qui vient de cet écrivain est intéressant, et que d'ailleurs elle sert à faire connoître les mœurs de ce temps-là. Or, nous demandons, à notre tour, pourquoi l'auteur nous fait dire ce qu'il sait bien que nous n'avons pas dit, et ce qu'il sait n'avoir été dit que par M. Fleuri. Est-ce que sa mémoire lui auroit été infidèle, ou bien auroit-il été infidèle à sa mémoire? Il nous dira peut-être que nous sommes censés approuver ce que nous n'avons pas contredit : mais il s'agit ici de ce que nous avons *imprimé*, et non de ce que nous croyons ; de ce qu'il nous fait soutenir *très-dogmatiquement*, et non de ce que nous pouvons penser intérieurement. D'où il résulte évidemment que l'auteur manque ici tout à la fois et de justice et de justesse, et même de *subtilité* : pour nous prouver sans doute, contre M. de Gaumont et M. Fleuri, que le *jansénisme n'est pas l'hérésie la plus subtile que le diable ait jamais tissée*.

Au reste, il est inutile de faire remarquer à nos lecteurs que la résolution prise par nous de ne pas parler de ces matières, soit pour ne pas réveiller des haines assoupies, soit pour diriger

notre plume vers des objets plus utiles et plus assortis aux circonstances présentes, ne peut nuire aucunement à la soumission et au respect qui sont dus aux décrets dogmatiques rendus à cette occasion; qu'il ne s'agit ici que d'un silence de charité chrétienne, et non d'indifférence pour des décisions qui doivent nous servir de règles; et qu'en sollicitant la réunion de tous les efforts *contre l'ennemi commun*, ainsi que l'auteur le disoit si sagement à l'abbé de Vauxcelles, nous ne prétendons pas qu'il ne faille faire aucune distinction entre *la vérité pure et la vérité telle qu'elle est.*

---

*MÉMOIRE relatif à la sépulture de D. Mabillon et D. Montfaucon.*

Pendant que le vandalisme exerçoit en France ses ravages, une main amie des arts et des sciences a obtenu du gouvernement la permission de retirer de la chapelle intérieure de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, dite *de la Vierge*, les restes de la dépouille mortelle de D. Jean Mabillon et de D. Bernard de Montfaucon; qui reposoient sous une tombe modeste au niveau du pavé, sans autre inscription que leur nom et la date de leur mort, pour les faire transporter dans le Musée.

des Arts, rue des Petits-Augustins, où ils sont encore déposés.

Ces deux grands hommes, qui ont illustré la France par leurs écrits, ont eu l'honneur d'être associés à l'académie des inscriptions et belles-lettres. Ne conviendrait-il pas que la classe des belles-lettres de l'Institut national, qui remplace aujourd'hui cette illustre académie, jetât un regard sur ces restes précieux, et obtînt du gouvernement qu'ils fussent déposés dans un lieu plus convenable à leur état et à leur célébrité?

En 1707, le cardinal Colloredo, écrivant, au nom du pape, sur la nouvelle de la mort de D. Mabillon, mandoit à D. Ruinart : « Le saint » père a marqué que vous lui feriez plaisir de » l'inhumer dans le lieu le plus distingué, puis- » qu'il n'y en a point où sa réputation ne se soit » répandue; et que tous les savans qui iront à » Paris ne manqueront pas de vous demander où » vous l'avez mis, *ubi posuistis eum*? Il prévoit » quelle sera leur peine, s'ils apprennent que les » cendres d'un personnage de ce mérite ont été » confondues, et s'ils ne les trouvent pas recueil- » lies sous le marbre avec quelque inscription » qui convienne à des restes si précieux ». (*Hist. Litt. de la Cong. de S. Maur*, p. 214. )

Il semble que l'église de l'abbaye Saint-Germain, aujourd'hui paroissiale, les réclame de droit. Cette église, qui est une des plus maltraitées par la révolution, a besoin de décorations ; et un monument simple et modeste, comme fut la vie de ces deux grands hommes, érigé à leur mémoire, n'en seroit pas le moindre ornement. Il attesterait aux yeux des étrangers, que tout n'a pas péri avec la révolution, et que la génération présente sait encore apprécier les hommes, en honorant leur mémoire.

— Ce mémoire a été adressé à la classe des belles-lettres de l'Institut, et lu dans une de ses séances. Après avoir été mis en délibération, quinze membres contre quatorze ont voté pour qu'on n'y eut aucun égard. Ainsi, il n'a tenu qu'à une voix que ce corps littéraire n'ait fait une démarche qui lui eût été si honorable. Nous ignorons les graves raisons qui ont pu déterminer un tel refus : mais il est aussi aisé d'en deviner l'esprit et le motif, qu'il seroit triste de le dire. On assure que les administrateurs de l'église de l'abbaye Saint-Germain, à la tête desquels se trouve le grand-juge, se proposent de solliciter eux-mêmes ce transport en faveur duquel parlent toutes les convenances.



ETAMPES. Les religieuses Augustines, hospitalières de l'Hôtel-Dieu de cette ville, ayant obtenu du gouvernement, à la sollicitation de M. l'évêque de Versailles, la permission de reprendre avec l'habit tous les exercices de leur profession, et de faire des novices, deux postulantes qui, depuis sept ans, s'étoient consacrées, dans cet hôpital, au service des malades, ont reçu publiquement le voile blanc, le premier dimanche de carême. Toute la ville a pris l'intérêt le plus marqué à cette cérémonie, qui s'est faite avec la plus grande solennité, par deux vicaires généraux de Versailles, en présence du sous-préfet, de toute la municipalité, de tout le corps de judicature, en grand costume, et de tous les citoyens les plus distingués. La joie étoit peinte sur tous les visages, et principalement sur ceux de ces dignes filles, qui ne demandoient depuis long-temps que cette grâce, pour tout prix de leurs peines et de leurs sacrifices.

Le discours qu'a prononcé un des grands vicaires n'a pas peu contribué à augmenter l'intérêt de cette fête, qui sembloit être autant nationale que religieuse. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en en citant quelques fragmens.

« Si jamais la providence s'est montrée à nous d'une manière aussi sensible que consolante, c'est sans doute dans la sainte et touchante cérémonie qui a rassemblé, dans ce temple, un si nombreux concours. Qui jamais nous l'eût dit qu'elle succéderoit sitôt à nos jours de désordres ; de crimes et de calamités ? que ce culte sacré, qui fit, pendant tant de siècles, la gloire et le bonheur de nos ancêtres, et que de coupables enfans, indignes de leurs pères, avoient si horriblement profané, reconqueroit la liberté et le lustre des anciens jours : que la religion et la patrie qu'un vertige inouï avoit violemment séparées, se donneroient enfin la main ; et que, de leur union mutuelle, sortiroit ce pacte sacré par lequel elles s'engagent à se servir réciproquement, l'une par la protection dont elle couvre nos autels, et l'autre par l'heureuse influence des sublimes vertus que son souffle divin inspire ? Qui jamais nous l'eût dit que ces associations chrétiennes, si imprudemment détruites, seroient si soudainement rétablies ? que ces hospices saints, que l'inhumaine philosophie avoit transformés en *hospices d'humanité*, pour y porter ses dogmes désolans, ses tristes consolations et sa stérile bienfaisance, redeviendroient encore les temples de la divine charité, et reprendroient le titre aussi auguste que touchant de *la maison de Dieu* ? Qui nous l'eût dit que ces saintes et précieuses hospitalières, en proie si long-temps à tant d'épreuves, de persécutions et d'injustices, reprendroient aussi les ornemens de gloire et le vêtement du salut, et qu'elles seroient encore couronnées solennellement aux pieds de ces autels, tout étonnés, ce semble, de se trouver encore debout ? Enfin qui nous eût dit que tous ces magistrats respectables qu'environne l'estime et la considération publique ; ces administrateurs fidèles, honneur de la cité ; ces organes des lois,

qui exercent avec autant d'intégrité que de lumières le sacerdoce de la justice, se feroient une gloire d'assister à cette cérémonie, pour attester, par leur présence, la reconnaissance de la patrie envers ces héroïnes de la religion, dont le premier vœu est d'être utiles, dont la première récompense est encore d'être utiles; et de leur rendre ainsi en vénération et en respect, tout ce qu'elles nous donnent en vertu, en services, et en soins généreux pour tous les membres de J. C. souffrant, confiés à leur sollicitude? Quel heureux changement, et qui nous en promet de plus heureux encore! quelle consolation pour les âmes fidèles! Et qui de nous pourroit donc ici méconnoître cette divine main dont parle le prophète, qui tour à tour soulève et appaise à son gré les flots de l'Océan; nous précipite jusqu'au fond des abîmes et nous en retire, brise la terre, et la guérit de toutes ses blessures; et ne nous fait sentir les coups de sa justice, que pour nous rendre ensuite plus doux et plus sensibles les bienfaits de sa miséricorde?

» . . . . . Et vous sur-tout, pauvres malades, réjouissez-vous, pour parler avec le prophète, à ce spectacle de bonheur, de paix et d'édification, *Videant pauperes et lætentur*: c'est aussi aujourd'hui votre fête. C'est la fête de la providence, qui vous donne aujourd'hui de nouvelles bienfaitrices, de nouvelles amies qui viennent vous consacrer le reste de leurs jours, et promettre à la terre et au ciel de mourir au milieu de vous, après n'avoir travaillé et vécu que pour vous. C'est la fête de la religion, qui seule peut inspirer cet héroïque dévouement, et cette immolation sublime de tous les jours et de tous les momens; qui seule peut ainsi élever l'humanité au-dessus d'elle-même; qui seule a créé ces institutions admirables, où le service de Dieu se confond avec le service des

pauvres : qui seule nous donne en réalité ce que la sagesse humaine ne nous donne qu'en paroles : qui seule *édifie*, quand la science ne fait qu'enfler ; et qui peut-être se montre encore plus divine dans les miracles de charité qu'elle produit, que dans les miracles de puissance et de force qui la prouvent et qui l'établissent.

» ..... Esprit-Saint, source de toutes les bénédictions et de toutes les grâces, bénissez vous-même et confirmez dans l'esprit de leur vocation ces deux vierges sacrées que nous venons de revêtir de l'auguste livrée de servantes des pauvres et d'épouses de J. C. Bénissez cette communauté édifiante ; et que *ces restes d'Israël*, miraculeusement échappés à la grande tempête, deviennent comme un germe fécond qui propage au loin ces heureuses écoles de piété et de miséricorde. Bénissez cet hospice sacré, en y donnant et la patience à ceux qui souffrent et le courage à celles qui compatissent. Bénissez le gouvernement en le fortifiant dans le noble dessein, non sans doute de tolérer, mais de protéger, mais de perpétuer ces charitables associations, mille fois plus utiles que tous les corps scientifiques, et mille fois plus glorieuses pour un Etat que toutes les victoires. Bénissez ce diocèse et le vertueux pontife qui le gouverne, afin d'y ranimer la vigueur de la discipline et l'éminence des vertus sacerdotales. Bénissez l'église de France, cette vigne chérie qu'a planté votre droite, pour qu'en multipliant ses vierges, elle multiplie aussi ses lévites. Enfin, bénissez la France toute entière, en lui ôtant la force qui détruit, pour lui donner la vertu qui conserve ; en l'arrachant à l'empire du vice qui rend les peuples misérables, pour la fixer sur les bases de la justice qui élève les nations ; et en la préservant de cet esprit d'impiété, laquelle a fait

tous ses malheurs, pour l'attacher invariablement à cette loi céleste, qui n'a pas moins les promesses de la vie présente, que celles de la vie future ».

ARRAS. M. l'évêque vient de publier *diverses règles de conduite*, adressées au clergé de son diocèse, relatives à l'instruction chrétienne, l'administration des sacremens, la tenue des registres de baptême et de mariage, la publication des bans, et les dispenses des mariages, et autres objets de discipline ecclésiastique, très-sagement discutés. Il a indiqué pour le 3 mars l'ouverture du jubilé, par un mandement, à la suite duquel se trouve une lettre supplémentaire, à lui adressée par S. E. M. le cardinal légat, dont voici la teneur :

M O N S E I G N E U R ,

« Je joins à cette lettre un nouveau décret de l'annonce du jubilé, et je vous l'envoie pour être publié dans votre diocèse.

» Vous verrez que ce décret laisse à la libre détermination des évêques quelques détails concernant les bonnes œuvres à enjoindre aux fidèles: lors donc que vous le publierez, vous désignerez selon votre prudence les églises qu'ils devront visiter dans tous les lieux de votre diocèse, vous fixerez le nombre des visites, et vous prescrirez les autres œuvres que vous jugerez les plus propres à procurer leur avantage spirituel. J'ai en outre omis d'exposer dans ce décret plusieurs vérités dont il faut que les fidèles soient exactement instruits, parce que j'ai cru devoir abandonner

ce soin à la sagesse et au zèle des premiers pasteurs. Ainsi on doit leur apprendre premièrement , que pour gagner l'indulgence qui leur est offerte , il est nécessaire qu'ils reçoivent les sacremens de pénitence et d'eucharistie , et qu'ils accomplissent toutes les autres œuvres qui leur seront prescrites. On doit ensuite , par des avertissemens salutaires , les exciter à la pénitence , afin que , convertis humblement à N. S. J. C. , et se revêtant de l'homme nouveau , ils participent véritablement aux fruits de la mort du sauveur , *en recevant la rémission de la peine due à leurs péchés du trésor inépuisable de ses mérites , auxquels se joignent ceux de la mère de Dieu et de tous les saints ; trésor dont il a confié la dispensation aux pasteurs de son église , après le lui avoir acquis en s'immolant comme une victime innocente sur l'autel de la croix.* ( Clem. VI. de Pœnit. et Remiss. )

» Le moyen le plus efficace pour disposer les fidèles à recevoir dignement les sacremens de pénitence et d'eucharistie , sont les exhortations faites par de zélés prédicateurs de la parole de Dieu ; c'est pourquoi il sera digne de votre sollicitude d'en instituer , autant que vous le pourrez , dans tous les lieux de votre diocèse : vous procurerez par-là au peuple qui vous est confié des secours plus puissans pour parvenir à une fin si sainte.

» Je vous ai déjà communiqué les pouvoirs extraordinaires que vous subdéléguerez aux confesseurs que vous en jugerez dignes , et qui leur serviront pour subvenir aux plus grands besoins des fidèles.

» Je prie de tout mon cœur l'auteur de tout bien de vous aider par sa grâce et sa miséricorde pendant que vous consacrez votre zèle et vos soins à lui gagner des ames ; je lui

demande que cette indulgence signalée du saint siège produise les fruits les plus abondans.

» Afin que , durant tout le temps du jubilé , le clergé rende grâces à Dieu d'une manière spéciale , pour tous les bienfaits qu'il a accordés à la France , vous ordonnerez , Monseigneur , qu'à toutes les messes qui se célébreront dans votre diocèse , pendant l'espace de trente jours fixé pour gagner cette indulgence , il soit ajouté la collecte *Pro gratiarum actione* , en se conformant aux rubriques.

Je suis avec attachement et respect , etc. »

M. l'évêque d'Arras a fait encore publier une réponse que lui a adressée le conseiller d'Etat Portalis , ainsi conçue :

« En réponse à votre lettre du 19 de ce mois , M. l'évêque , je vous présente quelques observations générales qui doivent déterminer votre conduite , et que vous trouverez conformes à votre opinion.

» L'article XLIV de la loi du 18 germinal , s'applique à tous les lieux où s'exerce le culte , à l'exception des cathédrales , cures et succursales , et ils ne peuvent s'ouvrir sans l'autorisation du gouvernement demandée par les évêques.

» Dans aucun de ces oratoires ou chapelles on ne peut employer que des prêtres approuvés par les évêques ; et généralement parlant , sans exception , tous les ecclésiastiques , à quelque titre que ce soit , ne peuvent exercer de fonctions ou de ministère , s'ils ne sont approuvés par l'ordinaire.

» Les administrateurs des hospices ont bien le droit de choisir leurs aumôniers , mais ce droit se borne à celui de les présenter aux évêques : si ces derniers n'approuvent

pas les choix présentés , les administrateurs doivent en faire d'autres , et leur désignation n'est valable qu'après l'approbation des évêques.

» D'après cela , M. l'évêque , il n'est pas à craindre que les fonctions d'aumôniers soient exercées dans votre diocèse contre votre agrément , et j'approuve les sages motifs qui vous dirigeront lorsqu'il sera question de le donner.

» J'ai l'honneur de vous saluer ,

*Signé*, PORTALIS ».

En conséquence des dispositions de cette lettre , l'évêque d'Arras déclare regarder comme chapelles et oratoires particuliers toutes les églises qui ne sont pas chefs-lieux de cures ou de succursales , mais simplement annexes ou secours desdites cures ou succursales. Pourquoi il charge tous les curés ou desservans qui auroient de ces sortes d'oratoires dans leur arrondissement respectifs , de lui transmettre une demande particulière à l'effet d'obtenir du Gouvernement la permission d'y faire exercer le culte. Cette demande devra être sur papier timbré , visée du maire et du sous-préfet de l'arrondissement. L'évêque d'Arras permet d'y exercer provisoirement comme par le passé.

✠ CHARLES, évêque d'Arras.

LYON. MM. les vicaires généraux ont fait imprimer des *Avis particuliers* adressés aux curés et autres prêtres du diocèse , sur les objets les plus importans du ministère ecclésiastique , et dont nous regrettons de ne pouvoir donner le détail. Nous nous bornerons au dernier qui regarde l'habit long.



« S. E. M. le cardinal-archevêque nous avoit annoncé que les prêtres recouvreroient bientôt la faculté de porter habituellement l'habit long, dans le lieu de leur résidence. Ce prélat avoit émis le vœu bien formel et bien ardent, de voir ce point de la discipline ecclésiastique se rétablir dans son diocèse. L'habit long concilie au ministre des autels la vénération des peuples; il lui rappelle le respect qu'il se doit à lui-même. C'est un rempart qui protège les vertus sacerdotales, un mur qui préserve l'homme de Dieu de la contagion du siècle dans lequel il est obligé de vivre. Nous nous hâtons de vous transmettre l'arrêté des Consuls à cet égard; nous ne doutons pas de votre empressement à répondre à l'invitation qu'il vous fait ».

» Le gouvernement de la république, en exécution de la loi du 18 germinal an 10, etc., arrête ce qui suit :

» ART. I<sup>er</sup>. Tous les ecclésiastiques employés dans la nouvelle organisation, savoir : les évêques dans leur diocèse, les vicaires généraux et chanoines dans leur ville épiscopale et dans les différens lieux où ils pourront être en cours de visites, les curés, desservans et autres ecclésiastiques dans les territoires assignés à l'exercice de leurs fonctions, continueront de porter les habits convenables à leur état, suivant les canons, réglemens et usages de l'Eglise.

» II. Hors des cas déterminés dans l'article précédent, ils seront habillés à la française et en noir, conformément à l'article LXIII de la loi du 18 germinal an 10, etc. »

*Signé, BONAPARTE.*

MEAUX. M. l'évêque de Meaux a indiqué le jubilé par un mandement plein de sagesse et de pensées solides que l'on aime à retrouver à côté

même de celles de Bossuet, dont il se plaît, dit-il, à l'exemple de ses prédécesseurs, à transmettre les instructions, avec respect et humilité. Nous regrettons d'être forcés de nous borner au passage suivant, qui sera du moins suffisant pour donner une idée de cette production nouvelle de M. de Barral.

« Ainsi, N. T. C. F., l'église est parvenue jusqu'à nous en parcourant une carrière semée de ronces et d'épines. L'épouse a suivi l'époux, et nous n'avons plus besoin de rechercher les causes, prochaines ou éloignées, des troubles et des scandales qui ont récemment affligé l'église.

» Laissant à part la politique et ses orages, ses vérités fondamentales et ses illusions, rapportons simplement un fait qui n'a pas échappé aux observateurs vers la fin du dix-septième siècle : « On ne voyoit que trop parmi nous », disoit le grand évêque de Meaux en présence de l'église gallicane, « de ces esprits libertins, qui, sans savoir ni la religion, ni ses fondemens, ni ses origines, ni sa suite, blasphément ce qu'ils ignorent, et se corrompent dans ce qu'ils savent ».

» Ils blasphément ce qu'ils ignorent : car ils ignorent Jésus-Christ, le seul médiateur de Dieu et des hommes, la seule lumière des aveugles, la seule richesse du pauvre, le seul consolateur de ceux qui souffrent, le seul rédempteur de l'homme perdu et dégradé, le seul réparateur de la nature, qui a voulu s'enfoncer dans le chaos de la mort pour y répandre le germe de la vie ; en un mot, le seul auteur et consommateur du salut ; car nul autre nom sous

*le ciel*, dit l'apôtre saint Pierre ; *n'a été donné aux hommes par lequel nous puissions être sauvés.*

» Ils se corrompent dans ce qu'ils savent : car ils savent les lois du mouvement, la marche et les évolutions des corps célestes ; ils tentent l'analyse des êtres physiques, et connoissent leurs rapports apparens ; ils fouillent avidement dans les ateliers obscurs de la matière ; et confondant l'effet avec la cause, ils ne voient qu'un mécanisme sans moteur, là où se manifestent les preuves les plus sensibles de l'intelligence et de l'amour.

» Quel a été le résultat de cette tendance fatale des esprits ? On a révélé aux enfans et au vulgaire la nomenclature de la science, et chacun s'est vanté de l'avoir approfondie. Ils se sont crus en jouissance du bien suprême, parce qu'ils furent de bonne heure initiés dans la facile théorie du mal. De là l'oubli précoce des vérités fondamentales du christianisme, le mépris de ses pratiques extérieures, la subversion de la morale, dont l'édifice s'écroule quand il cesse d'avoir pour appui la religion, seule base réelle et permanente sur laquelle il puisse reposer.

» Le temps et les passions ont fait le reste.

» Dieu vint au secours de son église, au moment où la sagesse du monde n'attendoit plus que la chute des derniers débris de l'édifice majestueux de la religion ; au moment où l'homme foible dans la foi cherchoit à justifier ses doutes par la perte de ses espérances.....

La nacelle de Pierre, tourmentée par les flots, ne fut pas submergée. Pierre, dans son successeur, ose marcher sur la mer orageuse, et reparoit au gouvernail. Alors commence à luire le premier rayon d'espérance. Alors, et par des voies qui confondent toute prévoyance, l'église guidée

par Jésus-Christ paroît unie dans son chef qui le représente, « qui la fait en tout agir toute entière, selon l'expression de Bossuet, et rassemble toutes ses forces dans une seule action ». Alors, comme au temps d'Isaïe, une voix mystérieuse se fait entendre, et dit à l'abîme : *Epuisse-toi, je vais dessécher tes fleuves ; à Jérusalem : Tu seras rebâtie ; au temple : Tu seras replacé sur tes fondemens*, et l'église est sauvée.

» En effet, ajoute Bossuet, « Rome n'est pas épuisée dans sa vieillesse, et sa voix n'est pas éteinte : Nuit et jour elle ne cesse de crier aux peuples les plus éloignés, afin de les appeler au banquet où tout est fait un ». C'est de Rome, c'est de l'apôtre S. Pierre et de ses successeurs, que nous sont venus, dès les premiers temps, les évêques qui ont fondé nos églises. Et voilà qu'à cette voix maternelle, la France troublée par de fausses doctrines, frappée par la dispersion de ses pasteurs, tourne encore ses regards vers Rome, afin qu'elle vienne enfanter parmi nous, comme une nouvelle chrétienté, et raffermir, après d'effroyables agitations, l'illustre église gallicane sur ses bases ébranlées ».

**FRIBOURG.** Les religieux de la Trappe se rendent de plus en plus utiles, en se livrant avec zèle à l'éducation publique, sans nuire cependant à l'esprit de leur institut, et à l'austérité de leur règle. Ceux de la Val-Sainte ont cent cinquante élèves, et la maison n'en peut pas contenir davantage. Ils en ont encore un nombre considérable dans plusieurs petits établissemens

mens qu'ils dirigent. Celui de Fribourg en contient seul trente-cinq. Tous les élèves, ainsi que leurs instituteurs, portent leurs cheveux coupés, un habit de laine blanche, avec une ceinture noire ou bleue, à laquelle pend un gros chapelet de bois, un capuchon brun et un froc de même couleur, coupé en pointe comme celui des capucins. Les instituteurs ont leur poitrine couverte d'un grand cœur d'écarlate, sur lequel sont brodés en fil blanc ces mots : *Sancta voluntas Dei*. Quelques écoliers en ont un pareil, d'autres l'ont sans inscription ; il en est qui n'en portent point du tout. Les pensionnaires qui sont à la Val-Sainte ne mangent jamais de viande, mais ceux de Fribourg et des autres petits pensionnats en reçoivent deux fois la semaine. Ils observent tous le plus rigoureux silence, à l'exception des heures de récréation, pendant lesquelles il leur est permis de parler. Hors de là ils ne se parlent que par signes, lorsqu'ils ont quelque chose à se dire. Quelquefois on les mène à la promenade, où on les voit marcher deux à deux, dans le plus profond silence. On les fait chanter à l'église.

Les religieuses de la Trappe prennent soin de leur côté de l'éducation des filles, dans le même esprit.

La philosophie se moquera sans doute de ce

capuchon, de ce chapelet, de ce cœur d'écarlate, de ce silence et de ces bras croisés ; mais elle s'est moquée de tant d'autres choses auxquelles il a fallu cependant revenir, qu'elle pourroit bien encore se trouver ici en défaut. C'est à l'expérience seule qu'appartient de répondre à leur vain sourire : c'est elle seule qui peut décider quelle éducation vaut le mieux ; quelle nous donnera plus d'enfans dociles et respectueux envers leurs parens ; quelle nous offre plus de sûreté pour les mœurs, plus de sauvegarde pour l'innocence ; de quels éièves la société aura plus à se louer, ou de ces enfans silencieux qui apprennent à contenir leur langue impétueuse, ou de ces petits raisonneurs, ces petits philosophes imbéciles, formés dans nos écoles à la mode, qui font taire les gens sensés, et régentent les vieillards ; enfin, de quels pensionnats la patrie a plus d'heureux fruits à attendre, ou de ceux des Trappistes où l'on inculque de bonne heure par des signes sensibles, le profond respect pour la religion, ou de ceux de nos éducateurs métaphysiciens qui demandent très-gravement aux enfans de quelle religion ils veulent être, et auxquels ces enfans répondent plus gravement encore qu'ils y réfléchiront.

Une petite colonie de ces Trappistes sont partis

depuis peu de la Suisse pour se rendre à Gênes, et chercher à s'établir dans les montagnes de la Ligurie. Ils demandent des terrains à défricher, ainsi qu'ont fait les anciens moines, tant pour le bien du pays, que pour fournir à leur subsistance. Leur hospitalité envers tous ceux qui se présentent à la porte de leurs couvens est connue; et s'engageant d'ailleurs à travailler à peu de frais à l'éducation de la jeunesse, et particulièrement des orphelins, on a tout lieu de croire que le Gouvernement, pénétré de leur utilité, leur donnera tous les moyens de s'établir.

ROME. On assure que l'empereur de Russie a fait proposer au saint père l'établissement d'un collège russe dans cette capitale, sous la direction d'instituteurs que S. M. nommeroit elle-même. On ajoute que ces instituteurs seront pris parmi les jésuites de Russie.

Mgr. Ignace-Michel Dahan, patriarche des Ephraïmites, peuple de Syrie, arrivé ici depuis peu de Castronovo, fut admis à l'audience du souverain pontife, le 31 janvier. Ce vénérable prélat a fait le long voyage de sa patrie à Rome, dans la seule vue de rendre ses devoirs au chef de l'église, et d'avoir une conférence avec S. S. Le saint père lui prodigua les témoignages les plus distingués d'affection, s'entretint fort long-

temps avec lui , par interprète , et se fit instruire à fond des choses qui ont rapport à l'état de la religion et du troupeau des fidèles dans ce pays.

PÉTERSBOURG. Le collège de cette ville , tenu par les jésuites , compte vingt membres de cet ordre ; et il paroît décidé qu'on établira de nouveaux collèges à Riga , Astracan , Jassa , Odessa , etc. Le séminaire de ces religieux dans la Russie-Blanche , a été transféré de Palozk à Dunabourg , et le nombre des aspirans augmente considérablement chaque jour. L'année passée , il est parti de la seule ville d'Augsbourg , dix candidats , et cette année il en partira au moins douze. La propagation de cet ordre , tant vers le nord que vers le sud , est digne de remarque , et ne permet pas de douter de la protection particulière dont il jouit auprès du saint siège , et de celle que ne tarderont pas sans doute à lui accorder tous les souverains catholiques.

FRANCFORT. Les sociétés secrètes sont en Allemagne une hydre sans cesse renaissante. A peine a-t-on coupé une des têtes du monstre , en supprimant une de ces associations , que bientôt on est étonné d'apprendre qu'elle n'a cessé qu'un moment d'exister. Les fils qui servent à unir les différentes parties de ces corps , quel-



quefois d'une immense étendue, sont aussitôt renoués que rompus. Ces différentes sectes, filles de l'illuminisme, se sont fort multipliées, et par cette raison, peuvent peut-être devenir moins dangereuses. Leur nombre doit nécessairement s'opposer à l'unité de leurs opinions et de leurs intentions; et leur force, qui est dans le secret, disparoît du moment où ces mystères courent les rues sous diverses formes. La jalousie des unes envers les autres doit aussi leur nuire essentiellement, et il semble que ce moyen le plus sûr de faire périr le tronc planté par le fameux Weisshaupt, c'est de lui faire pousser beaucoup de rejetons. Il arrive pourtant quelquefois que dans tel pays, une de ces sociétés acquiert tout à coup assez de consistance pour inspirer une juste crainte au gouvernement. C'est ce qu'on a vu, il n'y a pas long-temps, en Suède, où le roi fut obligé d'adopter des mesures de rigueur contre le nommé Bohemann et ses nombreux prosélytes. La même chose est arrivée à Stuttgart, où l'électeur de Wirtemberg vient de supprimer l'*Ecole d'industrie des Allemands*, association secrète qui cherchoit à se rendre maîtresse de la police intérieure.

**RATISBONNE.** Les pièces suivantes viennent d'être communiqués à la diète.

« Le soussigné , chargé d'affaires de la République française , a reçu l'ordre de son gouvernement , de communiquer à la diète générale de l'Empire germanique , une copie du bref que sa sainteté vient d'adresser au Premier Consul , et de lui déclarer que le Premier Consul n'a pu que déférer au vœu du saint père , à l'égard de l'intervention que sa sainteté lui demande. Le vif intérêt que le Premier Consul prend à tout ce qui peut contribuer au bien de la religion , lui fait désirer que les nouveaux arrangemens qui peuvent avoir besoin du concours du St.-Siège , soient faits dans des principes de modération et d'équité , et qu'ils ne puissent , dans aucun cas , occasionner aucun sujet d'inquiétude et de douleur pour sa sainteté ».

Ratisbonne , le 5 pluviôse an 12 (26 janvier 1804).

*Signé*, BACHER.

## P I U S P. P. V I I.

« Recevez , notre très-cher fils en J. C. , nos salutations et notre bénédiction apostolique.

» Vous nous avez donné tant de preuves de zèle et d'affection , que dans toutes les circonstances où nous avons besoin de secours , nous ne devons pas hésiter de nous adresser à vous avec confiance.

» Les églises d'Allemagne ont fait dans ces derniers temps des pertes sans nombre ; elles ont été dépouillées , à notre

grand regret , de presque tous leurs biens temporels , et vous concevez sans peine de quelle profonde douleur nous avons été accablés , lorsque nous les avons vu privées en un instant d'un si grand nombre de solides appuis qui garantissoient leur stabilité et maintenoient leur splendeur. Ce qui augmente chaque jour notre affliction , c'est la crainte peut-être trop fondée où nous sommes , que la perte bien plus déplorable des biens spirituels ne suive de près celle des biens temporels. En effet , si nous ne prenons promptement les mesures nécessaires pour maintenir dans ces contrées la religion catholique , conserver les églises , et assurer le salut des âmes , il est très à craindre que dans un si grand bouleversement , qui a englouti les intérêts temporels de l'église , ses intérêts spirituels n'éprouvent eux-mêmes de très-grands dommages.

» Obligés donc par le devoir de notre ministère , de réunir tous nos moyens pour régler d'une manière stable les affaires ecclésiastiques de l'Allemagne , pour empêcher que dans ces contrées la religion catholique ne souffre aucun dommage en elle-même , ou dans les choses qui lui sont nécessaires , pour maintenir dans son intégrité ce qui subsiste encore , et conserver au moins les biens spirituels , après avoir perdu , d'une manière si déplorable , les biens temporels : nous avons résolu d'implorer votre secours , notre très-cher fils en J. C. , et de vous prier de nous aider dans une affaire si importante. Vous nous avez secondé avec tant de zèle , lorsqu'il s'est agi de rétablir la religion en France , et de lui rendre la paix et la sécurité , qu'après Dieu , c'est à vous que nous sommes redevables de tout ce qui s'est fait dans ce pays d'avantageux à la religion , tourmentée si long-temps par d'aussi horribles tempêtes. C'est un motif pour nous de vous offrir cette nouvelle occasion de prouver votre attachement à la religion catholique , et d'acquérir de nouveaux titres de gloire.

» Bien persuadé, d'après les preuves d'affection que vous nous avez données, qu'à notre prière, vous ne refuserez pas votre appui à la religion catholique, et que vous nous seconderez de tous vos efforts dans une entreprise aussi importante, nous vous donnons affectueusement, notre très-cher fils en J. C., notre bénédiction apostolique.

» Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majeure, sous l'anneau du pêcheur, le 4 juin 1803, l'an 4 de notre pontificat ».

Signé, JOSEPH MAROTTI.

La suscription porte ces mots : *A notre très-cher fils Napoléon Bonaparte, Premier Consul de la République française.*

MUNICH. Par une nouvelle ordonnance de l'électeur, la faculté de résigner leurs bénéfices est interdite aux curés. Et comme il n'y a pas de règle qui ne soit sujete à quelques abus, ni aucune réforme dont on ne puisse toujours donner quelque raison, bonne ou mauvaise, l'ordonnance porte pour motifs, que les résignations donnent lieu à une simonie scandaleuse, qu'elles ferment le chemin de l'avancement à beaucoup de respectables ecclésiastiques, et qu'elles sont contraires aux lois de l'église. Apparemment qu'il ne s'agit point ici des lois de l'église de Rome. Cependant pour que les curés qui ont vieilli dans le ministère ne soient pas privés des secours qu'ils se procuroient ainsi, il sera assuré des pensions de retraite sur les reve-

mus de leurs paroisses, jusqu'à ce qu'il ait été fait un règlement général pour le clergé des Etats bavarois en Souabe. Par où l'on voit que *le chemin de l'avancement* lui sera ouvert, en le mettant à la pension.

Les évêques d'Augsbourg et de Freisingen ayant donné des mandemens pour le carême, à l'effet d'autoriser l'usage des œufs, et les ayant fait paroître sans l'autorisation du gouvernement, suivant les nouvelles ordonnances, leur circulation a été arrêtée. Par où l'on voit encore qu'on ne recule pas ici devant l'ordre ecclésiastique comme devant l'ordre équestre, et que les canons de l'empereur font beaucoup plus d'effet que les *canons* du pape.

SALZBOURG. Notre électeur prend des mesures un peu différentes de celles de son voisin. Il accorde la plus grande protection aux ordres religieux, dont il reconnoît de plus en plus l'utilité, pour l'enseignement et le service des campagnes. Il a autorisé spécialement les capucins à faire leurs quêtes, comme par le passé, et à suivre en tout les constitutions de leur ordre. On ne dit pas que cette mesure ait occasionné aucune émigration, comme l'on en voit tant dans certains Etats d'Allemagne, où tous les capucins sont chassés sans miséricorde.

---

*Au Rédacteur des Annales.*

*Les sentimens de pénitence* de M. de la Harpe, extraits de son Apologie de la Religion non encore imprimée, et que vous avez insérés dans le cahier VI de vos Annales, Monsieur, m'a rappelé la lettre que ce littérateur célèbre m'écrivit, en réponse de celle que je lui avois adressée, pour le féliciter sur le succès de son ouvrage *du Fanatisme dans la langue révolutionnaire*, imprimé en 1797. J'ai pensé qu'il ne seroit peut-être pas inutile, toute courte qu'elle est, de la rendre publique, tant parce qu'il est bon de connoître tout ce qui vient d'une telle plume, que parce qu'elle est une nouvelle preuve de la sincérité de sa conversion, si tant est cependant qu'elle puisse avoir encore besoin d'être prouvée.

« *Non nobis, Domine, non nobis, etc.* Voilà, Monsieur, ce que j'ai dit, quand j'ai lu, en pleurant, votre lettre si touchante et si consolante. Assurément la providence ne s'est jamais servi d'un instrument plus indigne que moi pour défendre une si belle cause; mais vous savez qu'elle se plaît à signaler ainsi sa puissance, et c'est *avec des pots de terre* qu'elle voulut que son peuple battit ses ennemis. Je suis le *pot de*

*terre*, heurté de tout côté par les pots de fer du siècle, *sed superamus in eo qui dilexit nos.*

« Votre lettre, Monsieur, présente à la religion un objet trop édifiant pour ne pas mériter d'être publique. Je me propose de la faire passer à l'auteur des *Annales catholiques* (1) sous votre bon plaisir, s'entend : et je n'attends que votre aveu pour faire cette bonne œuvre. Agréez, Monsieur, ma reconnoissance et mon respect.

DE LA HARPE ».

---

*ODE SUR LE JUBILÉ, en 1776, par GILBERT.*

J'ai vu l'impiété, de forfaits surchargée,  
Triomphante, et par-tout en sagesse érigée,  
Sur nos autels détruits marcher impunément :  
Ses soldats, du très-haut vainqueurs imaginaires,  
Par ces blasphêmes téméraires  
Annonçoient aux mortels leur gloire d'un moment.

« Nous t'avons sans retour convaincu d'imposture,  
» O Christ ! toi qui disois : ma loi solide et pure  
» Doit survivre au soleil allumé par mes mains :

---

(1) Cette lettre ne fut point envoyée au rédacteur des *Annales catholiques*; apparemment que celui qui l'avoit écrite ne fut pas de l'avis de M. de la Harpe. ( *Note du rédacteur.* )

- » Le soleil luit encore et dément ta parole :
- » Où règne enfin ta loi frivole ,
- » Fantôme, autrefois dieu des crédules humains ?
  
- » Les peuples ne vont plus , aveuglés par tes mages ,
- » Suspendre leurs présens autour de tes images ,
- » Tributaires craintifs d'un bois mangé des vers.
- » L'enfant même se rit de la mère insensée ,
- » Qui veut , dans sa jeune pensée ,
- » Graver un dieu menteur , banni de l'Univers.
  
- » Tombez , temples chrétiens , désormais inutiles !
- » L'oiseau seul de la nuit , ou des prêtres serviles
- » Fréquentent de vos murs la sombre et vaste horreur.
- » Embrasez-vous , autels ! Rentrent dans la poussière ,
- » Avec leur idole grossière ,
- » Tous ces tyrans sacrés qui trafiquent l'erreur » !

Mais tu l'as commandé, la foudre est assoupie,  
Grand Dieu ! tu veux confondre, et non perdre l'impie :  
« Fais triompher ma loi ; renais , temps précieux ,  
» O temps , où , de la grâce ouvrant la source immense ,  
» Durant deux saisons de clémence ,  
» Mon église élargit l'étroit sentier des cieus » !

Eh bien ! sages d'un jour , ces temps viennent d'éclorc ;  
Demandez au Seigneur où sa loi règne encore :  
La loi du tout-puissant fleurit dans nos cités ;  
Elle charme vos fils , elle enchaîne vos femmes ;  
Elle vit même dans vos ames ,  
Dont l'orgueil décide étouffoit ses clartés.



Ouvrez les yeux , pleurez vos triomphes stériles ;  
O Babylone impure ! ô reine de nos villes ,  
Long-temps d'un peuple athée exécration séjour !  
Dis-nous : n'est-tu donc plus cette cité hautaine  
Où l'impiété souveraine  
Avoit placé son trône et rassemblé sa cour ?

Sitôt qu'aux champs de l'air l'œil du jour étincelle ,  
Sur les pas de la croix, qui marche devant elle ,  
Toute une nation , les enfans , les vieillards ,  
Les vierges , les époux , les esclaves , leurs maîtres ,  
Conduits en ordre par nos prêtres ,  
Du nom de l'éternel remplissent tes remparts ,

Mais , que vois-je ! où vont-ils ces fils de la victoire ,  
Ces guerriers mutilés , chargés d'ans et de gloire ,  
Restes d'hommes , jadis l'effroi de nos rivaux ?  
Pourquoi ce front baissé , ces bras dépouillés d'armes ?  
Pourquoi ces prières , ces larmes ,  
Et ces chefs pénitens qui suivent leurs drapeaux ?

O ferveur ! ô d'un Dieu triomphe mémorable !  
Pleins de la même foi que ce peuple innombrable ,  
Dans cet humble appareil implorant ta pitié ,  
Seigneur , ils vont t'offrir , pour calmer tes vengeances ,  
Et leurs lauriers et les souffrances  
D'un corps dont le tombeau possède la moitié.

Ciel ! quel vaste concours ! agrandissez-vous , temples !  
Peuples , prosternez-vous ! soleil , qui les contemples ,  
Eclairas-tu jamais des spectacles plus saints ?

Torrens des airs , craignez d'interrompre ces fêtes !

Taisez-vous , foudres et tempêtes !

Jours de paix , levez-vous toujours clairs et sereins !

Tu peux enfin cesser tes plaintes maternelles ;

Sion , quitte ce deuil ; vois tes enfans rebelles ,

Dans ces temps de pardon , revoler dans tes bras ;

Tout marche , tout fléchit sous ta loi fortunée ,

Et l'impiété détrônée

Cherche où fut son empire , et ne le trouve pas.

La société académique du département de l'Aube (Troyes), vient de faire paroître le premier volume de ses *Mémoires*. C'est la même qui a proposé, et mis au concours l'éloge de M. de Noë, ancien évêque de Lescar et dernier évêque de Troyes : par où l'on peut juger d'abord de la pureté de son goût comme de celle de ses principes. Mais ce premier recueil de ses *Mémoires* en est une nouvelle preuve : et certes ce n'est pas un médiocre éloge à faire au temps qui court, en parlant sur-tout d'une société littéraire, que de dire qu'il n'est aucune de ses productions qui ne soit parfaitement conforme, tout à la fois et aux règles de la saine morale et aux principes de la religion. Tel est sur-tout le recueil que nous annonçons. Une grande variété le distingue. On y trouve à la fois des morceaux de littérature très-agréables, et des mé-

moires sur les sciences exactes très-instructifs. A côté d'une dissertation sur le calcul infinitésimal, et un mémoire *analytique sur les illimitables et les évanouissantes*, se trouvent des jolies fables sur *la tourterelle et le mouton, la renoncule et le jasmin*. Après une imitation de la XXI<sup>e</sup>. héroïde d'Ovide, vient une dissertation sur une méthode générale d'enseignement; et on sent qu'il est impossible de mettre une autre suite dans des mémoires académiques, où chacun vient, suivant son goût et son talent, porter aux muses son offrande.

Nous y avons sur-tout remarqué le *Discours sur les principes de morale de quelques philosophes*, par J. P. Herluison, bibliothécaire de l'école centrale, et secrétaire de la société. Nous voudrions ici le transcrire tout entier, parce qu'il est plein d'idées saines, rendues avec autant de justesse que de clarté. Nos lecteurs en jugeront par cet échantillon.

« L'inestimable bienfait de la religion révélée est de donner à la loi naturelle un texte positif et clair, qui rend tous les systèmes inutiles en prévenant ou dissipant tous les doutes, et d'apposer à tous les devoirs de l'homme le sceau d'une autorité juste, aimable et terrible, en lui disant à quelles personnes, en quel temps,

en quel lieu et en quels termes la divinité a parlé, quelles lois elle a dictées, de quelles promesses et de quelles menaces elle les a accompagnées. La morale perd ces avantages sous la plume du déiste, qui ne peut ni mettre la loi naturelle à la portée de tous les esprits, ni en déterminer l'étendue, ni en fixer les bornes, ni apprendre à l'homme ce qu'il a droit d'espérer en l'observant, et ce qu'il doit craindre en la transgressant. Que devient, à plus forte raison, cette belle science dès que l'on en écarte, non-seulement l'intervention expresse du souverain législateur, mais toute idée de la divinité? Qu'est-ce qu'une loi qui n'a ni auteur, ni texte, ni témoin, ni rémunérateur, ni vengeur? Voilà cependant où se trouve réduite la morale dans plusieurs traités. On ne se contente pas de n'y point parler de Dieu; on va jusqu'à dire que la science des mœurs est indépendante de la divinité. Les anciens épicuriens, en niant la providence, se vantoient d'émanciper le genre humain: et cette brutale franchise valoit encore mieux que la prétention de concilier l'athéisme avec la morale.....

» Toute science a ses principes, tout art a ses règles. La rhétorique ne peut pas être l'art de parler comme on veut, ni la logique l'art de raisonner

raisonner comme on l'entend, ni l'arithmétique, l'art d'assembler des nombres comme on s'avise. De même la morale ne peut pas être une science qui apprenne à se conduire au hasard. On ne peut pas faire un traité de morale sans donner à l'homme des règles qui dirigent ses actions, sans lui prescrire des devoirs, sans lui imposer des obligations, sans lui intimer des lois; ou du moins sans lui montrer que ces règles, ces devoirs, ces obligations, ces lois existent, et sans lui faire sentir qu'il y est assujetti. Or dans le système de l'athéisme les mœurs ne peuvent être assujetties à aucune loi, et par conséquent il ne peut y avoir de morale ».....

» Il n'y a point de loi sans législateur, point de loi vraiment morale sans témoin, point de loi efficace sans juge. L'athéisme ne reconnoît ni législateur du genre humain, ni témoin des actions des hommes, ni juge universel. Il ne laisse donc aux règles des mœurs rien de ce qui peut constituer une loi : et par conséquent il détruit toute morale ».....

» Comme il seroit trop grossièrement absurde d'exhorter l'homme à la vertu sans aucun motif, nos moralistes athées lui en présentent un. *J'ai pris, dit l'un d'eux, l'intérêt personnel pour base de la morale : je n'en connois point*

*d'autre.* Quoi ! la morale n'auroit point d'autre base que l'intérêt personnel borné à la vie présente ; car l'athéisme ne connoît point de vie future ! Examinons ce beau motif de toutes les vertus pour juger de son efficace. L'analyse la plus exacte des jouissances de cette vie les réduit aux voluptés des sens et aux plaisirs de l'esprit : et par la même raison toutes les peines se réduisent à celles qui affectent le corps et à celles qui agissent sur l'ame. Ainsi l'amour des biens sensuels et le désir de la gloire, la crainte de la douleur et celle de l'infamie sont dans ce système les seuls préservatifs contre tous les vices et les sources uniques de toutes les vertus.

» Mais d'abord à ces traits je ne reconnois plus la morale. Je me la représentois comme une science auguste qui inspiroit le respect ; et je n'y vois plus que l'ignoble calcul de ce que les vices peuvent coûter en ce monde et de ce que les vertus peuvent rapporter. Je croyois qu'un homme méritoit d'autant plus de confiance que sa morale étoit plus pure ; mais je sens mourir ma confiance en pensant que son intérêt personnel en cette vie fait son unique loi. Le riche voyageur traversera-t-il sans crainte une épaisse forêt avec un élève de l'intérêt personnel ? Qui osera confier son dépôt, son secret, ce qu'il a

de plus cher à celui qui ne lui offre pas une autre garantie ? En suivant le même principe , on ne trouvera peut-être pas une vertu mieux entendue que l'hypocrisie. Elle sait réunir les jouissances du vice à la gloire et aux autres fruits de la vertu. C'est en effet l'intérêt personnel qui fait les tartuffes. On me dira peut-être que l'hypocrite l'entend mal , que tout masque est sujet à tomber , que l'unique moyen de passer toujours pour vertueux est de ne pas cesser de l'être , que la probité constante se fait à la fin reconnoître et respecter , et obtient le tribut d'estime et de confiance qui lui est dû. L'observation est juste ; mais elle ne répond pas à tout. L'intérêt personnel dira que pour gagner il faut risquer , que dans tout commerce il y a un calcul de probabilités à faire , et que les chances sont au moins aussi souvent favorables à l'hypocrisie qu'à la bonne foi. Il dira à celui qui est dévoré par la soif des richesses que la vertu sincère est une duperie , mais que la vertu apparente est utile ; qu'il suffit que le masque tienne jusqu'à ce que la fortune soit faite , qu'au surplus un peu de honte est bientôt passé , qu'au pis aller on aura joni , et que quand la mine de l'hypocrisie sera épuisée on pourra exploiter celle d'un autre vice ».

On a inséré dans ces Mémoires une pièce que l'on peut regarder comme hétérogène, puisqu'elle n'appartient à aucun membre du Lycée de Troyes, mais à M. Bernard, secrétaire de celui d'Auxerre. Elle est intitulée : *Voyage fait à Troyes en thermidor de l'an 10, lu à la séance du musée de l'Yonne du 25 fructidor suivant.* Le voyageur raconte avec esprit, tant en prose qu'en vers tout ce qu'il a vu dans cette ville; mais ce n'est pas tout-à-fait l'esprit de M. Herlison; et on sent que s'il y a entre les deux secrétaires fraternité de littérature, il n'y a peut-être pas fraternité de philosophie. Son ouvrage finit par une circonstance qu'il ne doit, dit-il, ni oublier, ni omettre. « On nous avoit parlé comme d'une chose curieuse du cabinet d'histoire naturelle du maître du logis. Nous lui demandâmes à le voir, et nous pûmes nous assurer qu'il renfermoit en effet un assez grand nombre d'objets précieux; et particulièrement de coquillages.

Mais dans ce qui se trouvoit là

Nul autre objet ne nous frappa

Autant qu'un certain reliquaire,

Où nous aperçûmes couché

Un fragment osseux détaché

Du *calcanum* de Voltaire :



Je me sentis à cet aspect  
 Saisi du trouble involontaire,  
 Et pénétré de ce respect  
 Qu'en nous font naître d'ordinaire  
 Ces monumens d'un art divin,  
 Que le temps de son bras d'airain  
 A renversés dans la poussière.  
 Je me dis : L'objet qu'a mes yeux  
 Expose l'hôte de ces lieux,  
 Etoit la substance nagnère  
 De l'inimitable écrivain  
 Qui, loin de la route vulgaire  
 Se frayant un autre chemin,  
 Du Parnasse atteignit la cime :  
 Esprit vraiment universel,  
 Tour à tour frivole et sublime,  
 Profond et superficiel,  
 Qui nous offre un charme suprême  
 Et dans la prose et dans le vers ;  
 Toujours piquant, toujours divers,  
 Et toujours semblable à lui-même, etc.

» Je voulus savoir comment et depuis quand  
 le propriétaire de ce morceau qui rappeloit tant  
 de souvenirs l'avoit en sa possession. J'appris  
 qu'il le tenoit d'un particulier qui avoit été  
 chargé de l'exécution du char sur lequel furent  
 placés les restes de l'auteur de *Mahomet*, lors-  
 qu'ils furent transférés de Romilly-sur-Seine,  
 bourg peu distant de Troyes, au Panthéon ; que

ce particulier avoit pu heureusement profiter de cette circonstance pour se procurer une portion de la dépouille mortelle de cet homme unique, qu'il avoit cru ne pouvoir placer plus convenablement que sur le modèle en petit du char triomphal exécuté par lui. J'insistai et demandai au propriétaire actuel du morceau, en le priant de pardonner ma curiosité, si l'authenticité de cette pièce lui paroissoit démontrée, et s'il n'étoit pas possible qu'on eût fait une surprise à sa bonne foi, et qu'il ne possédât réellement qu'une relique très-apocriphe. Il me répondit que le doute à cet égard étoit d'autant plus de saison, que ce n'étoit pas la première fois qu'il avoit été élevé;..... que de son côté il ne pouvoit douter que le morceau qu'il conservoit avec soin n'eût été fidèlement extrait du corps de Voltaire, et il nous fit voir l'original du procès-verbal qui constatoit l'identité. En même temps que je restai moi-même convaincu, je trouvai singulier que le talon du philosophe de *Ferney* eût été l'objet exclusif de la vénération de l'homme qui s'en étoit emparé de préférence à toute autre partie du corps également à sa disposition, etc. »

Cette dévotion de M. Bernard pour le talon du philosophe *profond et superficiel*, rappelle

les sabots de Jean - Jacques trouvés dans un cabaret près d'Ermenonville, par un autre voyageur qui eut grand soin de les emporter en triomphe à Paris, et d'instruire l'Europe, par les papiers publics, de cette précieuse découverte. Elle nous fait encore souvenir de son bonnet perché sur une pique, et exposé, dans le bon temps, à Montmorency, à la *vénération des fidèles*. Tout cela ne seroit rien, si ces messieurs si friands encore aujourd'hui, et de talon, et de sabots, et de bonnet qui sont loin d'être consacrés par aucun souvenir de vertu, ne traitoient pas de ridicule superstition l'hommage que nous rendons aux reliques des saints, seules véritablement vénérables, par tous les grands exemples qu'elles nous rappellent, et les leçons sublimes qu'elles nous donnent.

Puisse la société académique de Troyes ne jamais se départir des principes de sagesse qu'elle a adoptés. C'est la manière la plus noble de se distinguer de tant d'autres lycées, et la plus sûre en même temps pour se concilier l'estime des vrais amis de la patrie et de la saine littérature.

*MYTHOLOGIE comparée avec l'Histoire, par  
M. l'abbé de Tressan (1).*

Les efforts de l'érudition et de l'esprit ont souvent essayé de dégager l'histoire des voiles dont les premières fables et les premiers chants des poètes ont su la couvrir. Ces efforts ont produit tant de systèmes, si bien défendus par les recherches savantes et la sagacité de leurs inventeurs, qu'un écrivain raisonnable n'oserait aujourd'hui désigner quel est parmi les interprètes de la mythologie, celui qui mérite la préférence.

Il seroit encore plus téméraire de dire, *voici la vérité, vous devez m'écouter*. Parmi ces deux écueils quel parti prendra celui qui voudra remonter à l'origine des fables, et prouver que non-seulement elles ont des rapports avec l'histoire, mais qu'elles n'en sont en quelque sorte que les souvenirs défigurés?

---

(1) On trouve chez M. Dufour, libraire, rue des Mathurins, et chez Le Clere, une très-belle édition de cet ouvrage en deux volumes in-8°. avec gravures et beau papier, pour le prix de 12 fr., et une seconde édition, petit papier, avec gravures, deux volumes in-12; prix, 5 fr., et 2 fr. de plus pour le port.

M. l'abbé de Tressan paroît avoir senti les difficultés qu'il avoit à vaincre; et sans prétendre établir un nouveau système, il se borne à choisir parmi les travaux de ses prédécesseurs ce qui lui paroît le mieux s'accorder avec les lumières de la raison, et s'appuyer sur les meilleurs raisonnemens d'une saine discussion.

« L'esprit humain, dit-il, voudroit en vain corrompre la vérité, elle laisse toujours quelque trace lumineuse qui la fait reconnoître. Un examen réfléchi forcera d'avouer que presque toutes les fictions des poëtes doivent leur naissance à l'ignorance ou à la flatterie. Mais pour les consacrer il falloit leur supposer une origine céleste, et les revêtir de couleurs assez belles pour les faire aimer; les poëtes s'abandonnèrent avec d'autant moins de contrainte aux écarts de leur imagination, qu'ils savoient que les passions des hommes leur prêteroient leur appui. La vérité fut couverte d'un voile; le mensonge vint lui prêter ses vêtemens, et pour mieux assurer son usurpation, il conserva quelques-unes des formes que l'on aimoit en elle. Il prit même le soin perfide de les embellir : ce fut en suivant sans réserve cette méthode que les poëtes altérèrent les récits des anciens évènements, dont la tradition et les cantiques religieux avoient conservé les souvenirs.

» En voyant tous les peuples de la terre, à l'exception du peuple de Dieu, adopter avidement les fables pour les faire servir de base à leur religion, à leur morale, à leurs gouvernemens, il paroît indispensable de chercher à connoître la cause d'un mal aussi général, et aussi fatal au genre humain.

» L'étude de la vérité n'est ni plus longue ni plus difficile que celle de l'erreur, et ce seroit être coupable envers la jeunesse que de ne pas employer ses premières facultés, sa première attention et son heureuse mémoire à lui donner des idées justes sur la pente que les hommes ont pour s'égarer. Les traces qui nous restent des temps les plus obscurs, nous prouvent jusqu'à l'évidence que tous les hommes ont senti la nécessité d'un Dieu suprême, ordonnateur et créateur de toutes choses; la même nécessité leur a fait reconnoître qu'ils étoient dans la dépendance de ce grand être, et qu'ils lui devoient un culte. Les livres saints nous instruisent que le culte avoit été prescrit par la divinité; mais la corruption s'est répandue sur la terre, la tradition sainte a été oubliée, et dès que le premier anneau de la chaîne sacrée a été rompu, l'imagination des hommes n'a pu suppléer à la sagesse éternelle ».

Ces réflexions de l'auteur donneront à la fois une idée de son style, et de la marche qu'il a cru devoir suivre.

M. l'abbé de Tressan, pour appuyer sa chronologie et ses rapprochemens historiques sur une autorité respectable, a choisi celle de l'immortel auteur du Discours sur l'Histoire universelle. Nous aimons à copier avec lui une des plus belles pages de M. Bossuet : la puissance de son génie s'y fait sentir dès les premiers mots.

« Tout commence; il n'est pas d'histoire, quelque ancienne qu'elle soit, où l'on ne trouve des vestiges ma-

manifestes de la nouveauté du monde. On voit les lois s'établir, les mœurs se polir, les empires se former, le genre humain sort peu à peu de l'ignorance, l'expérience l'instruit. Les arts sont inventés, les hommes se multiplient, la terre se peuple, les précipices, les montagnes, les murs, les fleuves ne sont plus des obstacles, on les franchit; les bois abattus font place aux champs, aux pâturages, aux ha-méaux, aux bourgades, aux villes. L'homme plie jusqu'aux métaux à son usage, et peu à peu il y fait servir toute la nature.

» Mais à mesure qu'on s'éloignoit des origines, les hommes brouilloient les idées qu'ils avoient reçues de leurs ancêtres; le sens humain abruti ne pouvoit plus s'élever; les hommes ne voulant plus adorer que ce qu'ils voyoient, l'idolâtrie se répandoit par-tout l'Univers. Cependant une idée obscure de la puissance divine se soutenoit par sa propre force; mais confondue avec les images venues par les sens, on adoroit tout ce qui paroissoit avoir quelque activité, quelque puissance. Ainsi le soleil, les astres qui se faisoient sentir de si loin; le feu, les élémens dont les effets étoient si universels, furent les premiers objets de l'adoration publique. Les hommes portèrent la peine de s'être soumis à leurs sens; les sens décidèrent de tous, et firent malgré la raison tous les dieux qu'on adore sur la terre. Dès le temps de Moïse les nations étoient perverties; le vrai Dieu n'étoit plus connu en Egypte comme le Dieu de l'Univers, mais seulement comme le Dieu des Hébreux; on adoroit jusqu'aux animaux, jusqu'aux reptiles; tout étoit Dieu excepté Dieu même. Dans ce tableau, tracé par le génie, dit M. L. de T., l'histoire profane; toujours incertaine lorsqu'elle veut percer l'obscurité des siècles, cesse de l'être lorsqu'elle soumet ses récits à

l'autorité de l'Écriture-Sainte, et lorsqu'elle les puise dans cette source sacrée qui peut seule nous instruire sur la formation de l'Univers ».

Ces réflexions en faisant connoître la méthode adoptée par l'auteur, prouvent avec quel soin il a désiré se rendre utile à l'instruction de la jeunesse, en ne s'écartant jamais des principes religieux enseignés dans les écoles. Tels sont les premiers titres, sans doute, qui lui ont fait obtenir le suffrage de messieurs les commissaires chargés par le gouvernement, de prescrire la marche des études, et de désigner le choix des livres classiques. Un second motif nous paroît avoir achevé de les déterminer. C'est la décence constante de style, que l'on trouve dans la totalité de l'ouvrage. Certes, il n'est pas sans mérite d'écrire deux volumes sur la mythologie sans que l'on puisse y trouver une seule phrase capable d'étonner l'imagination la plus vive. On reconnoît, en suivant l'auteur, qu'il n'a jamais oublié le respect qu'il devoit à son état, et à l'âge de ceux qu'il désiroit instruire.

C'est sur-tout en parlant des Grâces que l'on s'aperçoit, que n'osant les considérer sous leurs traits les plus séducteurs, sa modeste plume ne les peintes que sous les rapports qu'elles ont avec les arts, les sciences, et tous les âges.



« Les Grâces, dit-il, dispensoient l'égalité d'humeur, la gaiété, l'éloquence, la sagesse; mais la première et la plus belle de leurs prérogatives étoit de présider aux bienfaits et à la reconnoissance. Les Athéniens ayant été secourus dans un danger pressant, par les habitans de la Chersonnèse, élevèrent un autel avec cette inscription : *A celle des Grâces qui préside à la reconnoissance* : ils sentoient bien, ces spirituels Athéniens, que l'ingratitude seule peut regarder la reconnoissance comme un fardeau; mais en même temps ils les peignoient vives et promptes pour avertir qu'un bienfait ne doit jamais se faire attendre. Ils se plaisoient à répéter, *qu'un bienfait qui vient trop lentement cesse d'être une grâce*. Tous les attributs et les surnoms de ces déesses étoient allégoriques. Elles se nommoient *Charités*, joie, pour désigner que celui qui donne et celui qui reçoit doivent l'un et l'autre éprouver du bonheur. Elles étoient jeunes, pour avertir que la mémoire d'un bienfait ne doit jamais vieillir. Elles étoient vierges, parce que l'intention de celui qui donne doit toujours être pure. Elles étoient douées de prudence; et Socrate disoit : *elles sont vierges, et non pas courtisanes*. Dans leurs danses elles se tenoient par la main, pour apprendre aux hommes qu'ils doivent s'unir par des bienfaits. Enfin, dans ces danses, elles formoient un cercle pour avertir que la reconnoissance cherche toujours à faire retourner les bienfaits vers leur source ».

Pour rendre le tableau de la mythologie plus complet, M. de T. a joint à sa suite ce que l'on a pu recueillir de plus certain sur les Druides, et sur la mythologie du nord. Cet ouvrage est

du nombre de ceux qui se font lire avec profit et plaisir, par tous les âges et dans tous les temps.

---

*RECUEIL DE PRIÈRES, contenant toutes celles qui se trouvent dans l'Écriture-Sainte, et des morceaux choisis de l'Imitation de J. C., de St. Augustin, de Bossuet, de Fénelon, etc., précédé des discours de l'abbé Fleury et de Hugues Blair, sur la poésie des Hébreux; de Rollin sur l'éloquence de l'Écriture-Sainte, etc., et suivi des Prières du matin et du soir, etc.; ouvrage destiné aux pensionnats, par l'auteur de la Morale en action. Vol. in-12. Lyon, chez Balanche, père et fils.*

Cet ouvrage se recommande par son titre même. C'est le recueil le plus complet que nous connoissions en ce genre. Tout ce qu'ont pu dire le docteur Lowth, et Fleury, et Blair, et Rollin, et Chateaubriand, sur les prières judaïques et catholiques, y est rassemblé avec soin, et nous donne le complément d'une rhétorique sacrée, que l'on peut mettre avec d'autant plus d'utilité entre les mains de la jeunesse, qu'elle y trouvera tout à la fois et des modèles d'éloquence pour orner son esprit et des modèles de sentimens tendres et

affectueux pour former son cœur. L'auteur nous dit que le volume de la Harpe sur les Psaumes et le sien, forment un tout qui devoit être indivisible, et nous pensons qu'il a raison. Peut-être eut-il été à désirer que l'on se fût ici borné aux prières, cantiques et hymnes consacrées par les livres saints, et qu'on n'eût point mêlé quelque alliage à un or si pur; mais peut-être aussi que la comparaison qu'on en fera, ne sera pas sans utilité: et d'ailleurs les sources respectables où l'auteur a puisé peuvent encore justifier ce rapprochement. Quoi qu'il en soit, il étoit digne de l'auteur de *la Morale en action* de nous donner la prière mise en préceptes, et de les puiser principalement dans les paroles de celui vers lequel doivent remonter toutes les prières et toutes les adorations.

*ELÉMENTS DE MORALE à l'usage des Maisons d'Education, par M. l'abbé Cassegrain.*

A Paris, chez Demoraine, libraire, rue du Petit-Pont; 1 fr. 20 c. br., et 1 fr. 60 c. br. franc de port.

Ce petit ouvrage doit se placer naturellement à la suite du *Recueil de Prières*, puisqu'il peut être mis avec autant d'utilité entre les mains des jeunes gens. On y trouve une morale douce et persuasive, un ton affectueux et pa-

ternel, fait pour parler au cœur des enfans, et des leçons courtes, rendues en style clair et naturel, qu'ils peuvent aisément retenir. L'auteur n'a rien oublié de tout ce qui peut piquer leur curiosité, et c'est sans doute la meilleure manière dont on puisse les intéresser.

---

### *Cantiques spirituels à l'usage des Catéchismes.*

C'est un choix de cantiques nouveaux ou déjà connus, qui réunissent à l'avantage d'un chant facile et agréable, celui d'être courts, instructifs et affectueux. Ils sont propres aux catéchismes des paroisses, et conviennent aussi aux retraites et aux missions. Les personnes les moins aisées peuvent en procurer à leurs enfans, pour orner leur mémoire des vérités et des sentimens consolans de la religion. Prix, 20 cent., chez les libraires du portail de saint Roch, et chez Porthmann, imprimeur, rue Neuve-des-Petits-Champs, n°. 23.

---

Le Ministre de l'Intérieur a rendu la décision suivante :

« Les biens des fabriques devant, aux termes de l'arrêté du 7 thermidor, être administrés dans la forme particulière aux biens communaux; lorsque les marguilliers d'une paroisse croient qu'il y a lieu de poursuivre les détenteurs de ces biens; le conseil municipal de la commune doit être convoqué pour délibérer sur la demande; et sa délibération, sur laquelle le sous-préfet doit exprimer son avis, doit être soumise au conseil de préfecture qui donnera ou refusera aux marguilliers l'autorisation de poursuivre ».

DISCOURS

*DISCOURS du Conseiller d'Etat PORTALIS ;  
au Corps Législatif, sur l'Organisation des  
Séminaires métropolitains.*

La convention passée, le 26 messidor an 9, entre le Gouvernement françois et le pape Pie VII, porte, en l'article II, que les évêques *pourront avoir un séminaire pour leur diocèse, sans que le Gouvernement s'oblige à le doter.*

Les articles organiques de cette convention autorisent également les séminaires par plusieurs dispositions formelles, et ils exigent que les réglemens qui pourront être faits par les évêques sur cet objet, soient soumis à l'approbation du premier Consul.

Les séminaires sont des établissemens destinés à former les ecclésiastiques. On fait remonter l'origine de ces établissemens aux communautés de clercs que les évêques reconnoissoient auprès d'eux dans les premiers âges du christianisme. Les clercs n'étoient point alors obligés d'étudier les sciences humaines. Ils n'apprenoient que les choses qui appartiennent à la religion. Si nous voyons dans ces premiers siècles des évêques et des prêtres très-versés dans la philosophie, dans la littérature, et dans les sciences qu'on appelloit *profanes* ou sciences du dehors, c'est que ces évêques et ces prêtres avoient apporté dans l'église les connoissances qu'ils avoient acquises dans le monde avant leur conversion.

L'invasion des barbares changea la face de l'Europe civilisée. Telle est la condition de notre malheureuse espèce, dont le sort se trouve subordonné à tant d'événemens et de

révolutions diverses : de grandes nations, dit un auteur célèbre, croupissent des siècles entiers dans l'ignorance. On voit ensuite poindre une foible aurore. Enfin le jour paroît, après lequel on ne voit plus qu'un long et triste crépuscule.

On s'aperçut de la décadence des études dans les Gaules dès la fin du 6<sup>e</sup>. siècle, c'est-à-dire, environ cent ans après l'établissement des Francs.

Les études et les connoissances auroient disparu par-tout après la chute de l'Empire romain, si elles n'avoient été conservées par les clercs; elles trouvèrent heureusement un asile dans les communautés religieuses et dans les temples; les ouvrages des historiens, des philosophes, des poètes et des orateurs romains étoient comme en dépôt dans les monastères. Le latin, banni du commerce habituel de la société, s'étoit réfugié dans les chants de l'église et dans les livres de la religion.

On vit dans son siècle, et on est toujours plus ou moins dépendant des circonstances dans lesquelles on vit. Il étoit impossible que les clercs fissent de bonnes études, quand il n'y avoit plus qu'eux qui eussent le loisir et la volonté d'étudier.

La longue minorité du genre humain dura jusqu'au règne de Charlemagne. Ce prince fonda un vaste Empire par ses conquêtes et par ses lois; et avec les matériaux de la religion il construisit l'Europe.

Il amena des grammairiens de Rome; il ordonna à tous les évêques et à tous les abbés de ses États, d'établir des écoles pour l'enseignement des lettres humaines, dont il présenta la connoissance comme infiniment utile et favorable à l'intelligence des divines écritures. Il voulut ainsi propager la religion par les sciences et les beaux-arts, et assurer

la stabilité et les progrès des beaux-arts et des sciences par les progrès et la stabilité de la religion même.

Le mouvement fut donné. Tous les conciles du temps sanctionnèrent, par leurs décisions, les grandes vues que Charlemagne avoit manifestées dans ses ordonnances.

Quel spectacle plus étonnant au milieu de l'ignorance et de la barbarie, que celui de l'alliance sacrée de la religion et des sciences, alliance si heureusement conçue et consommée par le génie de ce grand homme !

De là, on vit sortir toutes les écoles connues sous le nom d'*Universités*, dans lesquelles on se proposa d'enseigner toutes les choses divines et humaines. La première et la plus célèbre de toutes, fut l'université de Paris, dont l'abbé Fleury fixe l'établissement à la fin du 12<sup>e</sup>. siècle.

Les divers peuples cessèrent d'être étrangers les uns aux autres. On accouroit de toutes parts pour recevoir le même enseignement et la même doctrine ; les mœurs s'adoucirent, les relations se multiplièrent, et insensiblement l'Europe, en s'éclairant, ne fut plus qu'une grande famille composée de diverses nations qui, continuant à être divisées par le territoire, se trouvèrent unies par la religion, les sciences et les mœurs.

On sait quelle étoit la constitution des *Universités* ; elles étoient composées de quatre facultés : les arts, la médecine, le droit et la théologie.

On ne pouvoit presque parvenir à aucune place, sans avoir étudié dans ces écoles, et sans y avoir pris des degrés qui étoient un témoignage public et légal de la capacité des étudiants.

On s'aperçut bientôt que les personnes qui se destinoient à la cléricature perdoient l'esprit de leur état, par leur

commerce avec cette foule de compagnons d'étude , qui se destinoient aux différentes professions de la vie civile.

On établit alors les séminaires tels que nous les connoissons. Ils eurent une grande influence sur le retour et le maintien de la discipline. Les séminaires étoient moins des maisons d'étude que des maisons de retraite et de probation ; car nous trouvons que les universités s'étoient constamment opposées à ce que l'on fondât des écoles de théologie dans les séminaires.

L'université de Paris avoit , à cet égard , obtenu divers arrêts qui avoient fait droit à sa réclamation.

Nous savons que des universités moins privilégiées n'avoient point eu le même succès. Celle de Rennes succomba dans une contestation qu'elle eut à soutenir contre l'évêque de Nantes , pour une école de théologie établie dans le séminaire de cet évêque.

Mais il n'est pas moins certain que l'enseignement des universités étoit le véritable enseignement national ; que les citoyens qui se destinoient à certaines professions , ne pouvoient y parvenir , s'ils n'avoient étudié et pris des grades dans quelqu'une des universités autorisées , et que les ecclésiastiques eux-mêmes ne pouvoient posséder de grands bénéfices , ni même une cure dans une ville murée , s'ils n'étoient gradués.

Les universités n'existent plus ; elles ont cédé aux révolutions et au temps , comme tous les autres ouvrages des hommes.

Quelle est même l'institution civile , politique ou religieuse qui ait pu résister à l'esprit de délire et de faction qui a si long-temps désolé la France ?

Nos maux sont oubliés ; un génie vaste et puissant les répare.



Déjà, citoyens législateurs, on s'est occupé des lycées et des écoles spéciales pour la propagation des sciences humaines. Il s'agit aujourd'hui de la religion, qui prêta jadis un si grand secours aux sciences, aux lettres, et qui est une auxiliaire si utile de la puissance dans les affaires de la société.

En rendant à la grande majorité des *citoyens françois* le culte de leurs pères, et en rendant à tous la liberté de conscience et l'exercice de leurs différens cultes, vous avez contracté l'engagement de leur assurer les moyens d'avoir constamment des pasteurs et des ministres dignes de leur confiance.

La loi du 18 germinal an 10, a pourvu aux académies ou séminaires des communions protestantes.

Dans le projet de loi qui vous est soumis, on s'est occupé des séminaires pour les catholiques.

Le Gouvernement, en reconnoissant par le Concordat la liberté qu'a chaque évêque d'établir un séminaire dans son diocèse, n'a fait que rendre hommage au droit naturel d'inspection qu'ont les évêques sur la vocation, les principes et les mœurs des personnes qui se destinent à la cléricature. Sous ce point de vue, les séminaires ne sont, pour ainsi dire, que de régime intérieur. Aussi, le Gouvernement a déclaré qu'il ne s'engageoit point à les doter.

Mais il a paru nécessaire de remplacer l'enseignement public et national des universités. Des écoles spéciales remplacent cet enseignement pour la jurisprudence et la médecine. Sur le modèle de ces écoles spéciales, le projet de loi établit par chaque arrondissement métropolitain, une maison d'instruction pour ceux qui se proposent d'embrasser l'état ecclésiastique.

Il y a dix métropoles. Les maisons dont nous parlons seront donc au nombre de dix. On a toujours observé que la multiplicité des petits collèges nuisoit au progrès des bonnes études. Les professeurs habiles sont rares. Les moyens d'exciter l'émulation sont plus difficiles dans de petits établissemens qui échappent à l'attention publique. Quelques grandes écoles, placées à certaines distances, et sous la protection spéciale du Gouvernement, appellent davantage l'émulation et le talent, et sont plus assurées de produire de grands effets.

L'Etat ne pouvoit demeurer indifférent sur l'éducation des ecclésiastiques. Il lui importe que les ministres de la religion soient bons citoyens; il lui importe que chacun remplisse fidèlement les devoirs de la profession qu'il embrasse. Mais pour remplir ses devoirs, il faut les connoître; l'ignorance n'est bonne à rien, elle nuit à tout; elle seroit sur-tout dangereuse dans une classe d'hommes qui doivent être d'autant plus instruits, qu'ils sont chargés d'instruire les autres.

Mais les circonstances ne permettoient point à l'Etat de doter soixante séminaires; et il n'eût pu se permettre, dans aucun temps, de faire prospérer un tel nombre d'établissements, dont la multiplicité seule eût empêché la bonne organisation.

Le projet de loi porte, que dans les maisons d'instruction dont il s'agit, on enseignera la morale, le dogme, l'histoire ecclésiastique; les maximes de l'église gallicane, et qu'on y donnera les règles de l'éloquence sacrée.

Les anciens s'étoient attachés plus particulièrement que nous à l'étude de la morale. La raison en est que leur religion n'avoit que des rites, et qu'elle ne se mêloit en aucune

manière de l'enseignement public. Chez eux la morale étoit confiée aux législateurs et aux philosophes. Les prêtres conservoient le dépôt des pratiques et des anciennes traditions; mais c'étoient les philosophes et les législateurs qui prêchoient la vertu et la règle des mœurs. Le célèbre Panætius recommandoit la sagesse et les devoirs, tandis que l'augure Scævola ordonnoit les sacrifices et les cérémonies du culte.

Depuis l'établissement du christianisme, il existe un sacerdoce chargé d'annoncer toute vérité, de recommander tout ce qui est bon, tout ce qui est saint, tout ce qui est juste, tout ce qui est aimable; de donner des conseils aux parfaits; et des préceptes à tous.

Dans les premiers siècles de l'église, les règles des mœurs prêchées et développées, par les Lactancé, les Chrysostôme, les Augustin, les Jérôme, les Ambroise, conservèrent ce caractère d'évidence, de grandeur, et de dignité que le génie et la piété de ces grands hommes imprimoit à tout ce qui sortoit de leur bouche ou de leur plume.

Nous savons que dans la suite on n'eût pour professeurs de morale que des scolastiques, amis des abstractions; que des esprits subtils, qui dans les siècles d'ignorance sont les beaux esprits. Mais il ne seroit pas juste de faire un reproche particulier aux ecclésiastiques de ce qui ne fut que la suite du malheur des temps. Alors, sans doute, on se perdit en vaines questions sur le *libre* et le *volontaire*, sur la béatitude *formelle* ou *intuitive*, et sur mille autres points de controverse qui fatiguoient la raison sans l'éclairer.

Mais le beau siècle de Louis XIV n'a-t-il pas produit les admirables Essais de Nicole, et les excellens Traités des Bossuet et des Fénelon?

L'enseignement d'une morale religieuse importe plus que l'on ne pense au bien de l'humanité. Elle fixe les incertitudes, parce qu'elle consiste en maximes positives; elle règle le sentiment en s'emparant du cœur; elle console la raison en lui laissant entrevoir les jouissances que l'on ne peut avoir que par le sentiment.

En développant la morale évangélique dans son auguste simplicité, prêchant la fidélité aux lois, l'amour du prochain, et toutes les vertus sociales; en écartant la prétendue science des opinions probables qui n'étoit que le fruit d'une fausse métaphysique, les ministres de la religion deviendront les vrais bienfaiteurs de l'humanité.

Dans l'enseignement du dogme on cherchera sur-tout à donner un appui à la morale.

La morale suppose un Dieu législateur, comme la physique suppose un Dieu créateur, et premier moteur de toutes les causes secondes.

On ne bâtira pas des systèmes contentieux sur des objets qui n'ont jamais été définis par l'église. On ne cherchera que dans les écritures et la tradition qui sont les uniques fondemens de la foi, les vérités sacrées qui nous découvrent les desseins impénétrables de l'auteur de la nature sur les enfans des hommes.

L'étude de l'histoire ecclésiastique est nécessaire à ceux qui se destinent au ministère des âmes. Cette histoire nous offre toute la suite du christianisme depuis son établissement. On y voit la succession constante de la doctrine, les variations de la discipline dans les choses qui ne sont point fondamentales, et le tableau des mœurs dans les différens siècles.

L'histoire est un cours de sagesse pratique dans lequel

on apprend à se dégager de toutes les aspérités d'une vaine théorie.

On distinguera dans les princes qui ont professé la foi catholique, ce qu'ils ont fait comme chrétiens, d'avec ce qu'ils ont fait comme princes; et depuis que les papes et les évêques ont possédés des seigneuries, et ont eu tant de part aux affaires temporelles, on ne confondra point ce qu'ils ont pu faire en leur qualité de seigneurs temporels, avec ce qu'ils pouvoient et devoient faire comme évêques et comme chrétiens.

Les opinions qui ont prévalu dans certains siècles et qui ont disparu dans d'autres, nous apprennent à distinguer la vérité d'avec ce qui n'est qu'opinion.

Le spectacle de nos controverses, si souvent occasionnées par des abus de mots, ou par des futilités inintelligibles, nous invite à nous méfier de nous-mêmes, à être moins précipités dans nos jugemens et moins jaloux de nos propres pensées; enfin, à nous tenir en garde contre des disputes qui ont si souvent dégradé l'esprit humain et désolé le monde.

Le grand avantage de l'histoire est de présenter, non de simples faits isolés, comme ceux qui nous sont fournis par l'expérience journalière, mais des exemples complets, c'est-à-dire, des faits dont on puisse voir à la fois le principe et les suites. Ainsi, un schisme éclate: on voit, par les dissensions qui ont autrefois déchiré l'église, la cause qui produit ces sortes de désordres et de scandales, les effets terribles qu'ils ont produits, et les sages mesures qui les ont terminées. On devient, en considérant le passé, moins entêté et plus conciliant sur les affaires présentes; on est plus disposé à tous les sacrifices qui, sans altérer la substance de

la religion, peuvent conserver le grand principe de l'unité ecclésiastique.

En général les maximes et les préceptes ne nous suffisent pas; il faut des exemples. Peu de gens, dit Tacite, distinguent par la seule force du raisonnement, ce qui est bon d'avec ce qui est mauvais, ce qui est juste d'avec ce qui ne l'est pas. La plupart des hommes ne s'instruisent que par les choses qu'ils voient arriver aux autres: l'exemple parle aux passions, et les engage dans le parti de la sagesse. Selon l'expression d'un écrivain, la science et le génie, sans les leçons de l'expérience et de l'histoire, sont ce que l'on croyoit qu'étoient les comètes, des météores éclatans, irréguliers dans leur cours et dangereux dans leurs approches, qui ne peuvent servir aucun système, et qui sont capables de les détruire tous.

L'église catholique est une dans tout ce qui est de foi et de discipline fondamentale; mais chaque portion de cette église peut avoir ses maximes et ses coutumes particulières. Tout ecclésiastique françois doit donc chercher à connoître les maximes de l'église gallicane.

Le principe de l'indépendance de la puissance publique, dans le gouvernement temporel des Etats, celui qui réduit les droits du sacerdoce aux choses purement spirituelles, et qui ne reconnoît dans le chef de l'église et dans les autres ministres du culte, qu'une autorité réglée par les canons et les saints décrets, appartient sans doute au droit public de toutes les nations chrétiennes. Mais ces principes ont été moins obscurcis en France; ils y ont reçu moins d'atteinte qu'ailleurs.

Les François ont également conservé, avec plus de fidélité, toutes les maximes sur les droits des évêques et des

curés; ils ont toujours été moins favorables aux privilèges et aux exemptions.

On ne doit pas se contenter, dans les séminaires, d'enseigner tout ce qui regarde le fond de la science ecclésiastique; on doit encore y donner les règles de l'éloquence sacrée.

L'éloquence est un grand moyen de présenter au cœur et à l'esprit ce que l'on ne peut peindre à l'œil.

Comment les ministres de la religion, dont la mission est de prêcher et d'enseigner, pourroient-ils négliger l'art de la parole, le plus étendu, le plus beau et le plus puissant de tous les arts?

C'est avec le ministère de la parole, que les apôtres ont conquis le monde. S. Paul étonna l'Aréopage, en annonçant aux membres de ce sénat auguste le *Dieu inconnu* qu'ils adoroient, et qu'ils ne connoissoient pas.

Ce sont les grands intérêts de la patrie qui avoient produit les grands orateurs de l'ancienne Grèce, et de l'ancienne Rome. L'éloquence est née dans nos temps modernes avec les grands intérêts de la religion.

Quel effet ne produisit pas la peinture éloquente du *jugement dernier*, faite par Massillon, dans son sermon sur le *petit nombre des élus*. A la voix de cet orateur, une grande assemblée se lève par un mouvement spontané, et frissonne.

La voix de Bossuet retentissoit dans toutes les capitales et dans toutes les cours, quand ce ministre de l'Évangile représentoit l'incertitude des choses humaines, et peignoit le bruyant fracas de la chute des empires.

Aucune nation ne peut rivaliser avec la nôtre pour l'éloquence de la chaire. Ce genre de supériorité est une propriété nationale que nous devons être jaloux de conserver.

Après avoir fixé l'enseignement des séminaires, nous avons voulu constater dans le projet de loi les bons effets de cet enseignement. Les aspirans à la cléricature seront obligés de soutenir des exercices publics, et de rapporter des certificats de capacité. Ces certificats sont le supplément des anciens grades.

La garantie exigée pour s'assurer de la capacité des aspirans, est même mieux organisée qu'elle ne l'étoit autrefois : car, sous l'ancien régime, on étoit dirigé par des lois qui remontoient à des époques éloignées, et qui voulant uniquement bannir l'ignorance et la barbarie, ne s'étoient proposées que la propagation des sciences en général. On étoit parti du principe que toutes les sciences sont sœurs, et qu'il suffisoit d'avoir fait quelques progrès dans une science quelconque, pour avoir droit à des places et à des fonctions étrangères à cette science. Ainsi, les canonistes enseignoient qu'un gradué en médecine avoit toute la capacité requise pour occuper une cure dans une ville murée, ou une dignité dans un chapitre. L'opinion des canonistes avoit été adoptée par la jurisprudence.

Aujourd'hui, tout rentre dans l'ordre ; les études et les grades dans une science ne rendront capable que des fonctions pour lesquelles cette science est requise. Il faudra avoir étudié le droit, et non la médecine, pour remplir des fonctions judiciaires ; et un ecclésiastique, s'il n'a les connoissances de son état, ne sera point jugé capable de remplir les fonctions importantes du sacerdoce.

On n'exige pas les mêmes preuves de capacité pour toutes les fonctions sacerdotales. Il suffira à un curé de seconde classe, à un desservant, à un simple vicaire, d'avoir soutenu un exercice public sur la morale et sur le



dogme. Ce sont là des choses dont la connoissance est indispensable pour tous les ministres de la religion , parce qu'elles tiennent à la substance de la religion même. Mais l'étude de l'histoire ecclésiastique , celle des maximes de l'église gallicane et des règles de l'éloquence sacrée , seront nécessaires aux évêques , aux vicaires généraux , aux chanoines , aux curés de première classe , c'est-à-dire , à tous ceux qui administrent en chef les diocèses , ou qui participent plus ou moins à cette administration , ainsi qu'aux pasteurs qui exercent le ministère curial dans les villes importantes , qui exigent une plus grande connoissance des choses et des hommes.

Nous avons dit que l'enseignement des maisons d'instruction établies par le projet de loi doit remplacer l'enseignement national des universités. Il doit donc être sous la surveillance du magistrat politique comme l'étoit celui des universités qu'il remplace. En conséquence , les directeurs et professeurs seront nommés par le premier Consul.

Cependant l'enseignement dont il s'agit devant être à la fois national et ecclésiastique , il ne sauroit être étranger à la sollicitude des évêques. Le choix du premier Consul sera donc éclairé par l'indication qu'ils feront des sujets à choisir.

Quoiqu'il soit porté par le projet de loi qu'il y aura une maison d'instruction ou un séminaire par chaque arrondissement métropolitain , il est évident que ces établissemens ne sont point particuliers à chaque métropole , mais qu'ils sont institués pour le bien et pour l'utilité de l'église de France en général. En conséquence , on ne s'en rapporte pas uniquement , pour le choix des directeurs et des professeurs ,

à la désignation qui pourra être faite par l'archevêque; on fait concourir tous les évêques suffragans. Par cette mesure, le vrai talent ne sera pas exposé au danger d'être oublié, méconnu, ou d'être repoussé par la prévention particulière d'un seul homme.

Aucun établissement ne peut exister sans dotation; autrefois les lois de l'Etat autorisoient les évêques, et leur enjoignoient même de doter ces établissemens, en y unissant des bénéfices. C'étoit la disposition formelle de l'art. XXIV de l'ordonnance de Blois; de l'art. I<sup>er</sup>. de l'édit de Melun, et de l'art. VI de l'ordonnance de 1629. Dans le moment actuel, cette ressource manque, puisqu'il n'y a plus de bénéfices. La dotation des séminaires ne peut donc être qu'à la charge de l'Etat. Mais de toutes les dépenses publiques, cette dotation ne sauroit être ni moins utile, ni la moins favorable. Les lois romaines plaçoient tout ce qui regarde le culte dans la classe des choses qui appartiennent essentiellement au droit public, et qui intéressent d'une manière particulière les mœurs d'une nation et le bonheur des hommes.

Nous ajouterons ici que la circonstance de la dotation fournie par l'Etat est un nouveau motif de mettre les établissemens dont il s'agit sous la surveillance du Gouvernement, et de confier au magistrat politique la nomination des directeurs et des professeurs; car dès-lors l'Etat est vrai fondateur de ces établissemens. Or, l'église a toujours applaudi avec reconnoissance aux droits que se réservoir un fondateur dans l'acte par lequel il signaloit quelque libéralité ou quelque bienfait. C'est de là que sont nés tous les droits de patronage, tous ceux que nos anciens souverains exerçoient sur les églises cathédrales, et sur une foule d'autres bénéfices.

Il n'a pas été possible de fixer d'avance la dotation de chaque séminaire. Cette dotation est subordonnée à une multitude de circonstances qui ne sont pas susceptibles d'être calculées avec précision. Elle doit donc être laissée, ainsi que plusieurs autres objets secondaires, à l'arbitrage du Gouvernement, qui peut plus facilement, par les connoissances que lui donnent les détails journaliers de l'administration, combiner les ressources avec les besoins. L'office de la loi est de donner le premier être à une institution, et de fixer les grandes maximes qui doivent la régir. Mais après avoir donné le mouvement et la vie à un établissement, le pouvoir créateur se repose, et laisse agir le pouvoir qui exécute.

Vous avez actuellement sous les yeux, citoyens législateurs, toute l'économie du projet de loi sur les séminaires. Si la religion est utile et nécessaire à l'Etat, ces établissemens sont nécessaires à la religion. Comment pourroit-elle subsister, si on ne lui ménageoit pas les moyens de perpétuer la succession de ses ministres?

En donnant à ceux qui se destinent à la cléricature la facilité de s'instruire, vous les préparez à être aussi bons citoyens que pasteurs vertueux et estimables; vous écarterez d'avance la superstition et le fanatisme qui sont le produit ordinaire de l'ignorance.

Achevez donc, citoyens législateurs, le grand ouvrage du rétablissement du culte : ouvrage admirable qui a été comme le terme de nos tempêtes politiques, qui a réconcilié la patrie avec tous ses enfans, et qui semble avoir fait, une seconde fois, descendre du ciel les vertus destinées à décorer et à consoler la terre.

*Projet de loi sur l'organisation des Séminaires métropolitains.*

Art. I<sup>er</sup>. Il y aura, par chaque arrondissement métropolitain, et sous le nom de séminaire, une maison d'instruction pour ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique.

II. On y enseignera la morale, le dogme, l'histoire ecclésiastique, et les maximes de l'église gallicane; on y donnera les règles de l'éloquence sacrée.

III. Il y aura des examens ou exercices publics sur les différentes parties de l'enseignement.

IV. A l'avenir, on ne pourra être nommé évêque, vicaire général, chanoine ou curé de première classe, sans avoir soutenu un exercice public, et rapporté un certificat de capacité sur tous les objets énoncés en l'art. II.

V. Pour toutes les autres places et fonctions ecclésiastiques, il suffira d'avoir soutenu un exercice public sur la morale et sur le dogme, et d'avoir obtenu sur ces objets un certificat de capacité.

VI. Les directeurs et professeurs seront nommés par le premier Consul, sur les indications qui seront données par l'archevêque et les évêques suffragans.

VII. Il sera accordé une maison nationale et une bibliothèque pour chacun des établissemens dont il s'agit, et il sera assigné une somme convenable pour l'entretien et les frais desdits établissemens.

VIII. Il sera pourvu par des réglemens d'administration publique à l'exécution de la présente loi.

---

*LETTRE à l'Auteur des Annales, sur les  
Pierres tombées.*

Un phénomène rare , douteux et contesté , a reparu dans une période de dix ans , presque autant de fois qu'il avoit paru dans dix siècles antérieurs : il a eu tant de témoins qu'on ne peut raisonnablement en disputer la réalité : et quoiqu'en apparence il répugne aux lois connues de la physique , il n'est certainement pas inconciliable avec elles , puisqu'il existe.

La pluie , la neige , la grêle , tombant de l'atmosphère sur la terre , ne nous étonnent point , parce que nous sommes familiarisés avec ces météores : cependant leur formation est encore un problème irrésolu pour la plupart des physiciens : on a vu des mêmes régions tomber des pierres en nombre et en masse considérables : le fait est authentique , il paroît contraire aux lois de l'évaporation et de la gravitation , et déjà l'on s'empresse à expliquer ce phénomène.

Bacon désapprouve cette impatience , et la croit très-nuisible aux véritables progrès de la physique. Il ne veut pas qu'on *attache des ailes à l'entendement humain , mais plutôt du plomb , des poids pour réprimer son vol et ses*

*écarts.* Il veut que successivement on parcoure huit classes avant d'arriver à la dernière et la plus sublime, à celle des *interprètes de la nature* : et la première est celle des *pourvoyeurs de lumière, mercatores lucis*.

C'étoit donc une entreprise louable et conforme aux préceptes de Bacon, de ramasser d'abord tout ce qu'ont écrit les auteurs anciens, de la chute des pierres et autres substances de l'atmosphère sur la terre; d'y joindre les faits récents et le détail exact des circonstances qui les ont accompagnés; de remplir cette tâche avec attention, justesse et discernement, pour que, dispensé de l'embarras des recherches, le physicien habile, l'interprète de la nature, n'eût à s'occuper que de ce qui devoit exercer sa sagacité.

M. King, en Angleterre, et M. Gussman, à Vienne, ont entrepris ce travail : l'ouvrage du dernier a été simplement annoncé dans les journaux; mais la Bibliothèque britannique a donné un extrait de celui de M. King, qui fait présumer que cet auteur a fort bien rempli son objet.

La même Bibliothèque a parlé avec éloge de la Lithologie atmosphérique de M. Izarn, et a copié un tableau qui termine son ouvrage, où

les substances extraordinaires tombées de l'atmosphère sur la terre, sont placées dans un ordre chronologique, avec leurs dates, l'indication des lieux, et les noms des auteurs qui les ont rapportées.

D'autres journaux en rendant compte de ce même livre, ont dit qu'on pouvoit le regarder aujourd'hui « comme classique, qu'il y étoit » résolu un des plus grands problêmes qui ait » jamais occupé le monde savant, et qu'ils n'hésitoient pas à le recommander aux jeunes minéralogistes, comme une source féconde d'instruction ». L'auteur est d'ailleurs un professeur de physique de la société des sciences, belles-lettres et arts de Paris, et correspondant de plusieurs sociétés savantes.

Séduit par ces titres et ces éloges, je me suis procuré la Lithologie atmosphérique, et l'ai lue avec les plus favorables préventions. Vous allez juger, Monsieur, si j'ai été bien payé de ma curiosité.

Je m'étois attendu à trouver d'abord l'histoire de toutes les pluies extraordinaires, des principales du moins, fidèlement extraite des auteurs originaux, avec le détail des circonstances les plus remarquables; mais point du tout: M. Izarn, qui paroît n'avoir jamais lu, ne con-

noître même pas un seul de ces auteurs , ne les a cités que sur parole. Il débute par un système emprunté de Fréret, et entreprend de nous expliquer pourquoi jusqu'à ces derniers temps on a refusé de croire à la chute des pierres. Dans ce dessein il nous force à lire deux ou trois cens passages d'extraits, littéralement copiés des mémoires académiques et des journaux depuis 1700.

Il résulte de ce plan bizarre , 1°. qu'on ne trouve dans la Lithologie atmosphérique d'autres faits anciens que ceux qui sont allégués dans les mémoires compilés ; 2°. qu'ils y sont tronqués et dépouillés de leurs circonstances les plus intéressantes ; 3°. qu'ils ne sont présentés que sous un point de vue systématique ; 4°. que M. Izarn, n'ayant vérifié aucune des citations, a copié toutes les fautes échappées aux auteurs des mémoires, et en a ajouté d'autres qui lui appartiennent en propre ; 5°. que cette partie de son ouvrage qui devoit être purement historique, n'est qu'un mélange d'opinions, de faits, d'analyses, où l'on trouve des détails extrêmement minutieux, des répétitions très-inutiles et très-fastidieuses, et des hors d'œuvres absolument à contre-sens.

Falloit-il donc l'échafaudage d'un système, pour nous apprendre la chose du monde la plus simple et la moins ignorée ? On ne croyoit pas



à la chute des pierres , parce qu'on la croyoit impossible. Et malgré la presque évidence des faits , par cette seule raison de l'impossibilité , il existe encore des personnes qui s'obstinent à nier les faits. Qu'est-ce d'ailleurs que le système de Fréret ? un pur paradoxe , vrai sous quelques rapports , mais faux dans sa généralité , démenti par les faits les plus authentiques , et où , sans être trop ombrageux , on peut apercevoir une assez forte teinte de malignité. Quelle raison a donc en M. Izarn d'adopter ce paradoxe , de s'y appesantir , et de lui donner une extension que je n'ose qualifier ?

Fréret veut prouver qu'on a cessé de croire aux prodiges , quand la fourberie des prêtres et l'adresse des politiques qui en tiroient parti pour leur intérêt , ont été démasqués : c'est-à-dire , que l'imposture de l'art a détruit la créance aux faits sur lesquels il s'exerçoit. Cela peut être vrai pour les augures et les aruspices , mais n'est certainement pas applicable aux prodiges , et surtout aux pierres tombées. La plus célèbre sans contredit , dans toute l'antiquité , est celle d'*Aigos Potamos*. Où Fréret a-t-il pris qu'on ait lié cet événement avec la politique ou la religion ? J'en dis autant de celle d'Abydos , de celle de Potidée , et à plus forte raison de toutes celles

qui sont tombées depuis l'anéantissement des arts étrusques.

Cependant M. Izarn va bien plus loin que Fréret : il a la bonté de nous apprendre, « que » cette classe d'hommes (c'est-à-dire, les prêtres fourbes et les politiques adroits) qui laissent au vulgaire la croyance aux augures, aux devins, aux présages, leur laissa aussi celle du phénomène qui se trouvoit toujours dans le même cadre; qu'il fut enveloppé dans la même proscription que toutes les impostures avec lesquelles on l'avoit toujours présenté, et que tel étoit l'état des choses à la fin de l'avant dernier siècle ». J'ai vainement analysé les divers sens que présente cette phrase : ils m'ont tous paru si déraisonnables, si éloignés de la vérité, que je n'en veux attribuer aucun à l'auteur. Mais si dans cette obscurité il a voulu envelopper un trait de satire, je lui dirois que dans sa thèse, ainsi que dans celle de Fréret, il ne peut être question que des prêtres et des politiques romains : qu'il sache donc et qu'il apprenne, puisqu'il l'ignore, que tous les sacerdores à Rome, et sur-tout dans les premiers siècles de la république, n'étoient confiés qu'à des patriciens, et aux patriciens les plus éminens en mérite, en dignités, en vertu : qu'il sache que

tant que Rome crut aux augures, elle eut des Publicola, des Fabius, des Cincinnatus, des Manlius, des Décius, des Camille, des Scipion; et que dès qu'elle n'y crut plus, elle n'enfanta que des Marius, des Sylla, des Crassus, des Catilina, des Cethegus : qu'il lise enfin la sublime réponse de Fabricius à Cineas, et ce qu'en a dit Montesquieu dans ses *Considérations sur les causes de la grandeur et de la décadence des Romains*; et il verra toute la différence que la croyance religieuse peut mettre dans un même peuple.

Nous voilà bien loin des pierres tombées, mais c'est un écart où j'ai dû suivre M. Izarn; j'y reviens avec lui. Fréret veut qu'on croie que tous les événemens merveilleux appelés prodiges étoient des phénomènes purement naturels; qu'il en arrive aujourd'hui de semblables; que nous y croyons sur la foi de nos contemporains; que le témoignage des anciens n'est pas plus équivoque; et que par conséquent nous devons créance aux uns comme aux autres.

M. Izarn adopte ce principe dans toute son étendue : il n'eut pas cru il y a quatre ans à la chute d'une seule pierre; aujourd'hui il croit avec Fréret, non-seulement aux pluies de pierres, mais à celles de fer, de terre, de sable, de mercure, de chair, d'huile, de beurre, etc. Rien

ne l'arrête et ne l'embarrasse : vous verrez tout à l'heure qu'avec des gaz tamisés il opérera toutes ces merveilles dans l'atmosphère. J'ai regret qu'il n'ait pas entendu parler du veau d'Avverroés, il y auroit cru sans doute avec la même facilité. Eh pourquoi pas? les pluies de lait à cette époque n'étoient pas rares : ce veau eut donc trouvé là haut provision pour se nourrir.

Je vous ai annoncé des fautes de toute espèce dans la Lithologie atmosphérique : en voici quelques-unes entre mille.

Au second article du tableau, on lit : *Pluie de pierres à Rome, sous le consulat de C. Martius, et Manlius Torquatus*. L'auteur cité est *Julius Obsequens*. Mais cela ne peut pas être ; car le fragment qui nous reste de *Julius Obsequens*, ne remonte pas au-delà de *L. Scipion* et de *C. Lélius*. Cette faute, il est vrai, appartient à *Fréret*, qui auroit dû citer *Tite-Live*, l. VII, n. 28 ; et ce n'est pas la seule que *Fréret* ait commise en cet endroit. Mais pourquoi *M. Izarn* cite-t-il sur parole?

A l'article 4, on lit : *Pluie de mercure*. L'auteur cité est *Dion*. Un fait aussi extraordinaire, et beaucoup moins croyable que les pluies de pierres, méritoit bien d'être vérifié : *M. Izarn* ne l'auroit pas trouvé dans *Dion*, mais dans *Xiphilin*, son abrégiateur : il y auroit ac-

quis une nouvelle preuve de l'inexactitude de Fréret , et probablement auroit rayé de son tableau la prétendue pluie de mercure.

A l'article 5 , *une pierre très-grande près du fleuve Négos , dans la Thrace* : l'auteur cité est *Pline*. De tous les phénomènes de ce genre transmis par les anciens , celui-ci est certainement le plus authentique : il en est parlé , non-seulement dans la *Chronique de Paros* , et dans *Pline* ; mais dans *Aristote* , *Plutarque* , *Dio-gène Laërce* , *Ammien Marcellin* , *Tzétzés* , etc. Plutarque sur-tout nous a conservé , d'après *Daimachus* , des circonstances d'autant plus intéressantes , qu'elles sont conformes à celles qui ont accompagné les faits de cette espèce les plus récents et les mieux observés : M. Izarn , borné au métier de copiste , et ne sachant rien de tout cela , n'en a pas dit un seul mot. Sachant encore moins qu'il existoit autrefois en Thrace une ville appelée *Aigos Potamos* , bâtie sur une rivière du même nom , il a créé un fleuve *Négos* , où il fait tomber la pierre.

A l'article 9 , *environ 1200 pierres tombées en Italie , près d'Abdua* : l'auteur cité est *Cardan* , l. XIV , c. 72 , Variet. La citation est fidèle , mais la version est plaisante. Cardan dit que ces pierres étoient tombées *in agrum*

*fluvio Abduce conterminum*, ce qui signifie dans un champ près du rivage de l'Adda : si le fait fut arrivé près du rivage de la Seine, *fluvio Sequance*, M. Izarn auroit infailliblement traduit *près de Sequane*.

A l'article 16, *pluie visqueuse*, *matière inconnue* : l'auteur cité est *Muschenbrock*. M. Izarn regrette beaucoup que ce phénomène soit trop peu connu, et il invite les observateurs, lorsqu'il se renouvellera, à y donner toute leur attention. Mais qu'il se console ; ce phénomène n'est pas rare en France : en lisant *Muschenbrock* dans ma jeunesse, je crus avoir deviné l'énigme : pour m'en assurer, je lus sa description à différens botanistes, qui tous, sans hésiter, nommèrent la *Nostoch*.

L'article suivant, sur deux pierres tombées en Bresse, en 1753, me rappelle une anecdote assez piquante, et qui, s'il n'existoit pas d'autres chutes de pierres mieux constatées, nous laisseroit, ce me semble, dans un doute très-légitime sur leur réalité. M. Lalande, qui sert ici de témoin dans ses *Etrennes historiques de Bresse*, pour l'année bissextile 1756, dit, « qu'au mois » de septembre de la précédente année, vers » une heure après-midi, le temps étant fort » chaud et fort serein, on entendit aux environs

» de Pont-de-Vesle , un fort grand bruit , et à  
 » Liponas , un sifflement semblable à celui d'une  
 » fusée ; que le même soir on trouva à Liponas  
 » et à Pin , village distant de trois lieues de  
 » celui de Liponas , deux masses noirâtres , en-  
 » foncées d'un demi-pied dans la terre ; que l'une  
 » d'elles pesoit environ vingt livres , l'autre onze ».

Je ne contesterai pas ce récit ; mais j'en ai un à  
 faire presque parallèle. J'observerai d'abord un  
 anachronisme dans celui de l'astronome : il nous  
 dit que le fait est arrivé l'année qui précédoit  
 la bissextile 1756 ; ce qui bien évidemment si-  
 gnifie l'année 1755 , et quelques lignes plus bas ,  
 il le fixe à l'année 1753. Le faiseur d'almanach  
 a donc rapporté un fait qui avoit déjà trois ans  
 de date , et l'a supposé beaucoup plus récent.  
 Quoi qu'il en soit , mon anecdote est très-certai-  
 nement de l'année 1753 , du mois de septembre ,  
 et de l'heure fixée par M. Lalande : le lieu de la  
 scène est encore le même ; mais je serai plus  
 hardi que lui , je déterminerai le jour : c'étoit  
 le 16 septembre. Ce jour là donc , vers une  
 heure après-midi , par un temps très-sec et très-  
 serein , des ouvriers étant occupés à sarcler un  
 plan de mûriers blancs appartenant à M. le com-  
 mandeur de Laumusse , entendirent des siffle-  
 mens dans l'air , et virent tomber des pierres au-

tour d'eux : peu de momens après, les sifflemens se firent encore entendre, et il tomba de nouvelles pierres dont quelques-uns des ouvriers furent atteints. Effrayés de cet événement, l'un d'eux se détacha, et courut avertir M. le commandeur. Celui-ci quitta sur-le-champ son dîner, et avec tous ses convives se rendit à la plantation. Il interrogea ses ouvriers, qui tous lui dirent avoir entendu des sifflemens, et vu tomber les pierres, qu'ils lui montrèrent disséminées autour d'eux. Il y en avoit d'assez grosses qui paroisoient entières, et d'autres qu'on jugeoit avoir été brisées en l'air. Le commandeur fit ramasser tout ce qu'on put en trouver, et persuadé qu'elles étoient tombées du ciel, il en adressa une boîte à un de ses amis, membre de l'académie des sciences de Paris; il accompagna son envoi d'un détail circonstancié du jour, de l'heure, de l'état du ciel, de celui du baromètre, du thermomètre, etc. Il fit insérer les mêmes détails dans une feuille périodique qui s'imprimoit à Lyon, et circuloit dans le voisinage. L'académicien, quelque temps après lui répondit, que les pierres qu'il avoit envoyées n'offroient rien d'extraordinaire, qu'on apercevoit sur quelques-unes de la mousse, et des traces de cette espèce de suie que produit la combus-



tion de la poudre , et qu'infailiblement elles avoient été lancées par une bouche à feu. D'autre part , la feuille lyonnoise qui circuloit dans la Forez , la Dombes , le Mâconnois , la Bresse , tomba dans les mains du maire de Pont-de-Vesle. Le mois , le jour et l'heure du phénomène le frappèrent ; il devina tout à coup l'énigme , et trouva la méprise très-plaisante. En déblayant les restes d'anciennes fortifications du Pont-de-Vesle , on avoit enfoncé la porte d'un caveau sous le rempart , et dans ce caveau on avoit trouvé de vieux pierriers ; quoiqu'ils fussent très-endommagés par la rouille , ils étoient d'une telle épaisseur , qu'on crut pouvoir les essayer sans risque. On les chargea donc de poudre , de son et de vieilles pierres du rempart , avec un tampon de calibre , qu'on fit entrer à coups de masse : et pour ne blesser personne , on dirigea la bouche des pièces du côté des bois : cette direction étoit précisément celle du Pont-de-Vesle à la plantation du commandeur ; et la portée ayant été plus forte qu'on ne l'avoit estimée , les pierres avoient dépassé le bois , et étoient allées tomber sur les mûriers. Ainsi fut expliqué le prodige : je l'ai su de la propre bouche du commandeur , qui , quoiqu'un peu honteux de sa méprise , la racontoit pourtant avec ingénuité.

Je reviens à la Lithologie de M. Izarn : je lui fais grâce, ainsi qu'à vous, d'une multitude de fautes pareilles à celles que j'ai déjà relevées. Mais voici quelque chose d'un peu plus sérieux. Il a grossi sa compilation de bien d'inutilités, et sur-tout d'un très-long extrait du système d'un certain professeur allemand, nommé *Chladni*, et de quelques lettres de M. *G. A. de Luc*, contre ce Chladni. M. de Luc lui reproche, avec grande et juste raison, « d'avoir écarté dans l'explication du phénomène l'idée d'une cause première intelligente, pour ne montrer dans l'Univers qu'une matière agissante sur la matière créée, qu'un arrangement fortuit de causes aveugles, qui peut se détruire comme il a pu se former ». Il plaît à M. Izarn d'appeler ce reproche *une boutade bien étrange*, et il ne croit pas que le système de M. Chladni soit positivement en opposition avec aucun passage de l'Écriture. *Risum teneatis amici!* Quoi, l'homme qui sur les choses les plus triviales bronche à chaque pas ! qui ne sait pas traduire quatre mots de latin ; qui copie deux seuls mots grecs en lettres majuscules, sans les savoir épeler ; qui copie encore un calcul algébrique, de manière à prouver qu'il n'en connoît pas même les signes ; qui enfin ne sait pas copier

du françois ; cet homme là voudra nous persuader qu'il a lu la Bible ? Et bien moi , je défie l'homme le plus indulgent de lire la Lithologie atmosphérique , et de n'être pas convaincu que l'auteur est hors d'état d'entendre un seul verset de nos saintes Ecritures.

Voulez-vous une dernière preuve de son savoir ? elle va vous donner la mesure des connaissances et du talent de M. Izarn.

Le n<sup>o</sup>. 8 de sa compilation est un extrait des Mémoires de l'académie des sciences , sur la formation des pierres à fusil. On y dit que les meilleures pierres à fusil se trouvent en Berry , dans le voisinage de Saint-Agnan ; que dès qu'une carrière est vide , on la ferme , et que plusieurs années après , on y trouve des pierres à fusil comme auparavant. En lisant cet extrait , je ne concevois pas quel rapport on vouloit nous montrer entre les pierres à fusil et les pierres atmosphériques ; je concevois encore moins l'usage que M. le professeur entendoit faire de la prétendue régénération des premières. Mais dans la seconde partie de son livre , il dit : « le fait pré- » senté sous le n<sup>o</sup>. 8 aura peut-être paru étran- » ger à notre objet : mais on verra dans ma théo- » rie , qu'il lui appartient de très-près » : et en effet , bien convaincu que les carrières et les mi-

nes de pierres à fusil *étant épuisées, se régénèrent, se remplissent de nouveau, et sont toujours fécondes*, M. Izarn bâtit sa théorie sur cette supposition. Conçoit-on qu'une erreur combattue, détruite, anéantie par un de nos plus savans géologues, soit aujourd'hui ressuscitée par un professeur de physique, et dans un livre soi-disant classique? conçoit-on que M. Izarn, membre, secrétaire et correspondant de tant de sociétés savantes, ait ignoré que Dondomieu a lu en l'an 5, à l'Institut, un excellent mémoire, où la prétendue régénération des pierres à fusil est traitée de *préjugé ridicule*? Ce mémoire est pourtant assez récent; il a été imprimé deux fois, et tous les journaux qui s'occupent de science, lui ont donné de justes éloges. Mais ce qu'il y a de plus comique, c'est le merveilleux usage que va faire dans sa théorie M. Izarn, de ce *préjugé ridicule*: il nous donne d'abord *l'avis important* de l'écouter, de le suivre, de lui accorder toute notre attention. Écoutez donc patiemment, s'il est possible, ce qu'il va nous dire. « Etant données des substances » gazeuses massées sphériquement dans les hautes régions de l'air, il doit arriver naturellement que l'agitation de l'atmosphère, en différens sens, emporte quelques-unes de ces masses,

» ses, du milieu qui les isoloit, dans un milieu  
 » susceptible de se combiner avec elles. Si la  
 » combinaison commence, le dégagement de  
 » lumière est expliqué : à mesure qu'elle s'opère,  
 » les pesanteurs spécifiques changent, et le dé-  
 » placement commence... Le mouvement une  
 » fois imprimé, la masse traverse d'autres mi-  
 » lieux, qui peuvent fournir de nouveaux prin-  
 » cipes, lesquels ajoutant encore à la pesanteur,  
 » déterminent la courbe ; et lorsqu'enfin les  
 » principes qui sont en jeu et qui viennent de  
 » toutes parts, sont parvenus à cette proportion  
 » qui doit faire disparaître les élémens, pour  
 » donner naissance au composé, l'opération prin-  
 » cipale est annoncée par la détonation, et le  
 » produit vient se placer parmi les solides...  
 » Ces substances peuvent se combiner en si pe-  
 » tites molécules qu'elles conservent encore l'é-  
 » tat gazeux, mais non sans acquérir une pesan-  
 » teur spécifique plus grande, qui leur fait aban-  
 » donner les hautes régions de l'air, se tamiser  
 » à travers toutes les masses atmosphériques et  
 » venir à terre, tantôt avec agitation augmentée  
 » par la rencontre successive d'autres substances  
 » gazeuses de différente nature, tantôt graduel-  
 » lement et en silence, comme nous voyons une  
 » bulle savonneuse qui s'étoit d'abord élevée re-

» descendre peu à peu à mesure que la pesanteur  
 » spécifique change par l'action chymique qu'elle  
 » éprouve depuis sa formation. Dans le premier  
 » cas, nous avons des vents plus ou moins impé-  
 » tueux, qui froissant tout ce qu'ils rencontrent  
 » à la surface du globe, produisent encore mille  
 » effets divers dépendant de l'état des substances  
 » qu'ils rencontrent, et de la résistance qu'ils  
 » éprouvent. Dans le second cas, ce n'est que le  
 » passage invisible d'une substance amie ou en-  
 » nemie de tout ce qui vit et respire, qui assai-  
 » nit ou corrompt, et qui va jusque dans les en-  
 » trailles de la terre féconder des filons métalli-  
 » ques ou pierreux, dont elles n'avoient que le  
 » germe »..... Après ce galimatias digne de  
*Sganarelle*, n'est-il pas fort plaisant d'entendre  
 notre auteur s'écrier comme lui : *le phénomène*  
*est expliqué. Voilà pourquoi la fille est muette ?*  
 Mais laissons cette inepte rapsodie, sur laquelle  
 je suis presque honteux de vous avoir arrêté si  
 long-temps.

Comme au moindre événement dans nos villes,  
 on voit accourir la populace, faire foule, au-  
 gmenter le tumulte, et obstruer le passage à ceux  
 qui sont préposés pour maintenir ou rétablir l'or-  
 dre : ainsi dans les sciences, dès qu'il s'élève une  
 question nouvelle, ce sont toujours les plus igno-

rans qui s'en emparent, la défigurent, l'embrouillent, et donnent aux vrais savans le dégoûtant embarras de les écarter. C'est ce qui est arrivé dans la controverse actuelle. Car l'homme qui a le plus étudié notre atmosphère, qui est incontestablement le plus avancé dans la connoissance de ses mystères, et à qui la solution de cet intéressant problème sembloit devoir être exclusivement réservé, n'a pas même encore été écouté. J'avois adressé son sentiment au rédacteur d'un journal accrédité; il m'avoit promis de le publier, et ne l'a pas fait : j'espère plus de votre zèle à propager les bons principes de la littérature et de la morale.

Le physicien dont je veux parler, est le célèbre auteur des *Lettres sur l'Histoire de la terre et de l'homme* : des *Recherches sur les modifications de l'atmosphère* : du *Précis de la philosophie de Bacon* : de *l'Introduction à la physique terrestre par les fluides expansibles* : du *Traité élémentaire sur le fluide électrique galvanique*, etc. Dans tous ces ouvrages, M. J. A. de Luc s'est montré l'ami le plus ardent de la saine morale, et le défenseur le plus éclairé de la révélation. L'étude approfondie de la terre et des lois de la nature lui a montré par-tout empreint le doigt de celui qui a dit :

que la lumière soit faite : et l'état actuel de notre globe lui a démontré la divine inspiration de l'écrivain sublime qui a tracé l'œuvre des six jours. Cette doctrine, il est vrai, a encore aujourd'hui de nombreux adversaires, imbus des préjugés d'une secte trop long-temps dominante, mais dont le triomphe expire. Les ouvrages de M. de Luc, marqués du sceau de la vérité, auront comme elle un succès lent, mais infaillible : et ceux-là mêmes qui les combattent avec le plus d'opiniâtreté, rendront un jour à leur auteur une justice également honorable et pour eux et pour lui.

Le sentiment de M. de Luc sur les pierres tombées, se trouve dans un *Abrégé de principes et de faits concernant la cosmologie et la géologie*, publié à Brunswick en 1803. D'abord il ne croyoit pas qu'elles pussent être tombées, ou de l'atmosphère, ou de la lune ; et voilà ses raisons. « On sait, dit-il, que personne n'est plus » disposé que moi à admettre dans l'atmosphère, » outre les fluides pondérables, savoir l'air at- » mosphérique, la vapeur aqueuse, et une pe- » tite quantité de quelque gaz, nombre d'autres » substances dans l'état expansible : je veux » même accorder, quoique sans preuves, que tous » les ingrédiens de ces pierres s'y trouvent en



» cet état : mais comme cependant aucune ana-  
 » lyse de l'air ne les a encore manifestés quant  
 » à leurs parties distinctives, on doit accorder  
 » que la quantité nécessaire pour former des  
 » masses telles qu'on dit être tombées, devrait  
 » être disséminée dans un espace peut-être de  
 » plusieurs lieues carrées. Or, supposons que,  
 » par quelque cause que cependant on n'assigne  
 » pas, ces ingrédients tendissent à se réunir en  
 » un certain point, pour s'y agréger sous la forme  
 » solide; il faudra du temps pour qu'ils y arri-  
 » vent de proche en proche, comme il le faut  
 » dans toutes les concrétions connues, formées  
 » dans les liquides, ou par des fluides expansi-  
 » bles : mais dès qu'il s'en sera formé une masse  
 » telle seulement qu'un grain de grésil, elle  
 » tombera avec plus de vitesse même que ces  
 » grains, comme étant plus dense. C'est à quoi  
 » l'on n'a pas pourvu, et l'on ne sauroit pourvoir  
 » dans l'hypothèse ». M. de Luc ajoute à ces  
 raisons, le mouvement horizontal du météore  
 au commencement de l'observation... « Qu'est-  
 » ce d'ailleurs qui vous tiendrait cette masse  
 » dans son accroissement à une même distance  
 » de la terre, malgré la gravité qui tendroit sans  
 » cesse à la faire descendre? La seule cause pos-  
 » sible d'une telle suspension, seroit un mouve-

» ment de projectile qui compenseroit la chute  
 » continuelle du corps : or, il faudroit trouver  
 » dans l'atmosphère une cause qui imprimât un  
 » mouvement tangentiel à chaque particule qui  
 » viendroit s'aggréger au corps déjà en mouve-  
 » ment dans le même sens à son origine : sans  
 » quoi il ne conserveroit pas la vitesse néces-  
 » saire pour compenser la chute qui ne cesse ja-  
 » mais ».

M. de Luc ne pouvoit pas croire non plus que ces pierres vinssent de la lune : « car un mouve-  
 » ment horizontal de quelque durée, un embrasement, une explosion, la chaleur des pierres  
 » et leur odeur sulfureuse passagère, sont des circonstances évidemment contraires à une  
 » telle origine. Des masses parties de la lune,  
 » étant arrivées au point où elles tendroient  
 » moins vers elle que vers la terre, traverseroient  
 » verticalement notre atmosphère, et l'incandescence qu'elles auroient eu au sortir d'un  
 » volcan, de même que tous ses effets pendant  
 » sa durée auroient cessé bien avant qu'elles  
 » arrivassent à la terre ».

La force de ces raisons ne permettoit donc pas à M. de Luc de croire à la réalité du phénomène : cependant le rapport de M. Biot lui étant parvenu, il y vit tant de témoins qui attestoient

la chute des pierres, que son incrédulité fut vaincue. Mais comment expliquer leur origine? Voici la conjecture de notre savant physicien.

« Supposant, dit-il, que rien ne vienne produire » du doute sur la réalité d'une chute de pierres, » je ne vois jusqu'ici aucune autre hypothèse probable, que celle du docteur Maskeline, et qu'il » forma il y a quelques années à l'occasion d'un » autre météore, qui fut vu pendant un temps » plus long, dans une grande étendue de pays, » et qui disparut sans explosion, comme on l'a » voit observé de nombre d'autres. Je n'ai pas » avec moi une feuille distribuée alors par cet » astronome célèbre, et que j'envoyai en particulier de sa part à quelques astronomes de Paris et d'ailleurs. Mais je crois me rappeler » qu'en y rassemblant quelques observations faites en des lieux très-distans, il rendoit probable que ces phénomènes, nommés météores, » n'étoient pas atmosphériques; parce que celui-là étoit trop éloigné de la terre. Il formoit » alors cette conjecture, que la terre pouvoit » avoir certains satellites, trop petits pour être » vus de jour, quoique peu distans, et qui par » leur proximité même, qui les tenoit fort avant » dans le cône de l'ombre absolue de la terre » pendant la nuit, étoient toujours complète-

» ment éclipsés : mais qu'étant susceptibles de  
 » devenir phosphoriques pendant de courts es-  
 » paces de temps, ils étoient alors visibles. Mon  
 » idée sur les phénomènes des comètes tient à  
 » celle-là quant à la phosphorescence, et je l'ai  
 » développée dans une lettre à M. Bode, astro-  
 » nome royal de Berlin, qui l'a publiée dans  
 » ses Ephémérides.

» Le docteur Maskeline ne forma cette hypo-  
 » thèse que pour inviter les physiciens à fixer  
 » leur attention sur les météores futurs, afin  
 » qu'ils observassent leur situation angulaire,  
 » leur cours et le temps ; et que réunissant les  
 » observations faites en divers lieux, dont la  
 » longitude et la latitude seroient connues, on  
 » put juger si sa conjecture étoit fondée... Je  
 » ne vois, je le répète, du moins jusqu'ici, au-  
 » cune hypothèse à laquelle ce phénomène puisse  
 » se rapporter avec quelque probabilité, que celle  
 » du docteur Maskeline, en y ajoutant que ces  
 » corps susceptibles de devenir phosphoriques,  
 » le sont aussi de grandes explosions, et de lan-  
 » cer alors des masses vers la terre ».

Telle est, Monsieur, l'opinion de M. de Luc.  
 Je l'ai crue digne d'être publiée dans vos An-  
 nales, parce que la brochure où elle se trouve  
 n'est pas connue, et qu'il n'en existe qu'un seul  
 exemplaire à Paris.

*L'ESPRIT DE L'HISTOIRE, ou Lettres politiques et morales d'un père à son fils, sur la manière d'étudier l'Histoire en général, et en particulier l'Histoire de France; par Antoine Ferrand, ancien magistrat (1).*

Le prompt débit de la première édition de *l'Esprit de l'Histoire*, a prouvé l'empressement avec lequel le public accueilloit aujourd'hui les bons ouvrages, après avoir été si long-temps fatigué de productions inutiles ou dangereuses; et c'est pour l'observateur une satisfaction de voir que le bon goût et les bons principes, trop méconnus ou attaqués sur la fin du dernier siècle, reprennent leur empire sous un gouvernement éclairé, et reparoissent avec tant d'anciens établissemens, dont chaque jour nous voyons la restauration.

L'ouvrage dont nous parlons, digne de figurer dans cette glorieuse époque, est du nombre de ceux qui passeront à la postérité. On voit qu'il a été inspiré par un cœur droit, et travaillé

---

(1) Seconde édition, 4 vol. in-8°. A Paris, chez la veuve Nyon, libraire, rue du Jardinet; et chez Le Clerc. Prix, 18 fr., et 24 fr. franc de port.

par un esprit juste. L'auteur, occupé à perfectionner l'éducation d'un jeune homme qui donnoit les plus grandes espérances, a cherché surtout dans l'histoire tout ce qui, en facilitant l'étude des faits principaux, pouvoit ramener à l'étude des vérités religieuses, morales et politiques; et il nous semble avoir atteint son but. Toutes les fois qu'il peut faire envisager un de ces trois points de vue, il le présente sous le jour le plus favorable : il l'entoure des faits que son sujet lui fournit : il met en action les grandes leçons qui en résultent.

Il règne dans tout l'ouvrage une forte logique, une philosophie douce, mais sage; qui parle de la religion toujours avec respect, souvent avec cette énergie qui n'appartient qu'à la profonde conviction; de la morale, avec ce désir du bien qui l'aime par-tout où il le rencontre, qui cherche à le faire naître par-tout où il ne le trouve pas; de la politique, non pas d'après des idées abstraites, ou des spéculations systématiques, mais d'après une longue connoissance des hommes, et une froide méditation sur ce que nous savons du gouvernement et de la législation des différens peuples.

L'auteur a eu l'art de fixer perpétuellement l'attention du lecteur sur un de ces trois objets;

et cela par des transitions souvent très-heureuses ; par des rapprochemens inattendus , amenés avec adresse , mais sans effort ; par des réflexions toujours justes , quelquefois lumineuses , et d'après lesquelles il est presque impossible au lecteur de ne pas se replier lui-même pour s'approprier ces réflexions , et les méditer de plus en plus.

La partie de l'Histoire Romaine nous a surtout paru propre à produire fréquemment cet effet. Après avoir indiqué comment il faut la lire , l'auteur fait un rapprochement de Rome sous ses rois , et de Rome république. Il examine ensuite l'état intérieur de cette république , et oppose son état extérieur à ses divisions intestines. La lettre qui traite des proscriptions peut être citée toute entière comme un modèle de raisonnement et d'éloquence. A l'enchaînement , à la vigueur , à l'élévation des pensées , au sentiment profond et douloureux que l'on peut remarquer dans la composition de quelques phrases , on voit que l'auteur écrivoit dans un temps de proscriptions , et traçoit les ravages d'un volcan , dont l'éruption venoit de se passer sous ses yeux.

Tout ce qui tient à l'Histoire de France indique un écrivain nourri de l'histoire de son

pays, qui a suivi avec attention les variations successives de son gouvernement, et qui, fortement attaché à sa patrie, cherche toujours à en donner une grande idée, toujours justifiée par les faits. Dans la lettre sur le parlement, on est curieux de voir comment parlera de ce corps mémorable un de ses membres les plus distingués. L'auteur conserve dans cette lettre la double impartialité de magistrat et d'historien. Toujours fidèle à ses principes, mais sans se laisser atteindre ni par aucun préjugé ni par l'esprit de corps, il a donné en quelques pages ce que nous connoissons de mieux fait sur l'histoire du parlement. Il en a fixé l'origine; et à travers les changemens amenés par le laps des temps, il a marqué d'une manière précise les devoirs que la magistrature avoit à remplir, la portion d'autorité qu'elle avoit à exercer, et les écarts qu'elle a eu quelquefois à se reprocher.

« Les opinions, dit-il, contraires (au moli-  
 » nisme) avoient prévalu dans le parlement;  
 » et *l'esprit de secte* se joignant à celui de  
 » corps, appela fortement le parlement à user  
 » *sans ménagement* de l'autorité qu'il venoit  
 » de reprendre.... Les appels comme d'abus,  
 » auxquels on avoit eu recours pour empêcher



» la justice ecclésiastique d'empiéter sur la justice séculière, furent ensuite employés par » celle-ci pour *empiéter sur l'autre* ».

Le tableau du règne d'Auguste, celui qui précède le règne de Louis XIV; et, dans la lettre XCIII, le jugement que l'auteur porte sur le règne de ce grand roi, nous ont paru des morceaux achevés.

C'est à commencer depuis la lettre LVII que l'on voit naître la politique européenne. Cette époque est heureusement choisie, pour marquer les grands événemens qui contribuèrent à changer cette politique. L'auteur la suit jusqu'à la paix d'Aix-la-Chapelle, en 1748. Il a cru prudent de ne pas aller plus loin : et peut-être doit-on lui savoir gré de s'être arrêté au moment où l'histoire alloit lui offrir une foule de faits, qui malheureusement donnoient une grande force à ses principes. On doit croire qu'il a vu, et qu'il avoit jugé ces faits en homme d'Etat, d'après les vues politiques qu'il a portées sur tout ce qui avoit précédé les troubles de religion en France, les effets de ces troubles pour et contre la maison d'Autriche, la guerre de trente ans, la paix de Westphalie, l'état dans lequel elle met l'Europe, les réflexions sur l'équilibre et le crédit : tous ces articles, parfai-

tement choisis , parfaitement suivis , plus encore par l'ordre des pensées que par celui des faits , offrent autant de tableaux où tout est animé , sur lesquels l'imagination du lecteur est fixée par un grand intérêt , et soutenu par de grandes vérités politiques.

Mais il importe de faire connoître à nos lecteurs par quelques citations l'esprit de l'ouvrage et le style de l'auteur. Nous remarquerons d'abord la lettre III, sur les prophéties, qui annoncent les révolutions et la chute des empires , et où on les voit s'appliquer avec une effrayante justesse aux événemens dont chacun de nous a été témoin et victime , après y avoir peut-être plus ou moins contribué.

« C'est dans les prophéties , dit-il , qu'il faut considérer les empires , condamnés à éprouver les violentes secousses qui les changent ou les détruisent. C'est-là qu'on peut voir à quoi tiennent les révolutions. Le souverain constructeur de ces vastes machines porte la main sur la dernière pièce qui soutient encore le vaisseau : il la brise , ou la déplace ; et à l'instant le vaisseau se lance au milieu des tempêtes.

» Ce n'est que là qu'on trouve l'explication de ces conseils ineptes ou perfides , qui entraînent un Etat vers sa chute. Il est dit que les hommes les plus sages ne donneront que des conseils insensés. *Sapientissimorum consilia fatua erunt.* Dieu même les frappe d'aveuglement. *Jova immisit in eos summam mentis alienationem.* Il ne veut pas

que, ni parmi les grands ni parmi le peuple, il se trouve un homme qui puisse proposer ou prendre un parti prudent. *Non erit, vel inter superiorum aut inferiorum ordinum homines, qui sciet prudens dare aut expedire consilium;* et quand on prendroit un bon parti, il ne réussiroit pas, tout seroit inutile. *Consilia inite; sed dissolventur: decernite rem; sed irrita erit.*

» Alors le souverain arbitre des destinées appelle ceux qui devoient servir ses desseins. *Vocavi heroes meos, quos huic rei destinavi.* Ce sont les verges de sa colère : il les a armées dans son indignation. *Virgæ iræ meæ, quas indignatio mea armavit.* Et ces ministres de sa vengeance s'élancent avec orgueil pour exécuter ses ordres. *Superbè exultantes ad exequendam iram meam.*

» Malheur au peuple sur lequel ils viennent fondre ! Il est bientôt l'agent et la proie de l'iniquité. *Improbitas exarsit tanquam ignis : populus fit ut pabulum ignis.* Ce peuple infortuné est réduit à se déchirer lui-même. *Alter alteri non parcat : omnes in propria sua viscere sæviunt.* L'un s'abreuve de sang, et en est encore altéré ; l'autre dévore ses victimes, et n'est point rassasié. *Hic cædit ad dexteram, et esurit : ille devorat ad sinistram, nec satiatur.* Les cadavres exhalent une odeur infecte ; les montagnes vomissent des torrens de sang. *Abjecta cæsorum cadavera fætores exhalabunt : montes de sanguine eorum liquescent.*

» Eh ! qui a pu attirer tant de calamités sur les habitans de cette terre désastreuse ? c'est qu'ils ont transgressé leurs lois : ils ont changé leur gouvernement : ils ont violé un pacte qui devoit durer éternellement. *Quippe leges transgressi sunt : mutârunt statuta : violârunt fœdus in æternum duraturum.* C'est pour cela qu'ils sont frappés de malé-

tion, qu'ils sont tous punis, qu'ils sont consumés par un feu secret. *Propterea maledictio hanc terram abstulit; omnesque ejus incolæ pœnas luunt. Propterea igne quasi occulto comburantur.*

» Au milieu de cette affreuse combustion, les auteurs de tant de maux méconnoissent la main qui les fait mouvoir. Ils s'attribuent à eux-mêmes le succès de leurs criminelles entreprises. *Virtute meâ, quâ valeo, hæc effeci.* Ils s'applaudissent d'avoir, suivant leur caprice, changé les bornes des empires, pillé les trésors des peuples, chassé plusieurs souverains de leurs Etats. *Pro arbitrio, terminos populorum muto, eorum thesauros prædor, reges multos regnis suis privo.* Ils s'enorgueillissent de ce qu'ils ont enlevé les richesses des nations, sans que personne se soit permis ni le plus petit mouvement ni le moindre mot. *Ego per potentiam meam divitias populorum abstuli; nec fuit qui alam motitaret, aut os aperiret.* Mais eux-mêmes ont été maudits d'avance par la justice céleste : ils ont porté des lois tyranniques; ils ont jugé avec iniquité, pour enlever aux veuves, aux enfans même leur dernière ressource. *Væ illis qui leges ferunt iniquas, et qui injustè pronuntiant, ut viduas diripiant, et pupillos deprædentur.*

» Or écoutez, cruels tyrans, le sort que Dieu vous prépare. *Jam audite vos, ô tyranni, quid Jova minatur vobis.* Nous avons fait, dites-vous, un traité avec la mort : ce torrent de calamités ne pourra jamais nous atteindre. Nous nous en sommes mis à couvert par notre adresse et nos mensonges. *Qui dicitis : nos cum morte fœdus peregimus : tempestas vel sævissima etsi irruerit, ad nos non pertinet : est nobis in mendacio præsidium : latitamus in falsitate.* Dieu dit au contraire : Je porterai contre vous un

arrêt

arrêt dicté par la plus sévère justice. *Propterea sic dicit Dominus : Judicium exercebo, quod justitiæ exactè conveniet.* J'abolirai le traité que vous avez fait avec la mort : et ce torrent de calamités, qui inonde tout, vous entraînera comme les autres. *Tum abolebitur fœdus vestrum cum morte. Irruens tempestas, omnia inundans, vos opprimet.* Quand vous aurez achevé de tout détruire, vos complices vous détruiront eux-mêmes. Après avoir mis le comble à leur perfidie, vous serez victimes de la leur. *Cùm absolveris vastationes tuas, et ipse vastaberis. Cùm perfeceris perfidias, tecum quoque perfidè agent.*

» Alors se fait entendre la voix qui a tiré le monde du chaos ; et à l'instant ils cessent d'être, ces hommes violens qui abusoient de leur autorité, ces magistrats pervers qui insultoient à leurs victimes, ces êtres dont toute l'occupation étoit de méditer ou d'exécuter de nouveaux crimes. *Desiit esse violentus; consumptus est irrisor : excisi sunt ad scelera patranda intenti.* Cette voix avoit dit aux ministres des autels de se séparer, de s'éloigner de cette terre immonde. *Discedite, migrate hinc : immundum ne tangite, qui vasa sacra portatis.* Elle les rappelle, et leur dit qu'ils peuvent revenir en sûreté. *Salvi reducemini.*

» Quand on a lu quelques chapitres de ces prophéties, sur-tout dans Daniel et Isaïe, où sont pris les passages que je viens de citer, on se sent élevé au-dessus des malheurs de l'humanité ; on se croiroit presque initié dans les desseins mystérieux de la providence ; on plane sur les empires, on assiste à leur décomposition, on les entend crouler avec fracas. On voit tous les agens de la vengeance divine se précipiter dans l'abîme qui leur est ouvert, pour créer, pour élever, pour détruire une faction, qui elle-

même en créera, en élèvera, en détruira d'autres. Les insensés! ils ne voient pas le bras terrible qui les fait rouler alternativement sur une vaste surface. *Volvet te tanquam pilam, super terram spatiosam.* Instrumens destructeurs, employés pour abattre les cèdres du Liban, oseront-ils s'élever contre la main qui les fait mouvoir? *Nunquid se jactare potest securis contra eum qui eâ cædit?* Long-temps avant qu'ils fussent vomis sur la terre, tous leurs pas étoient marqués, leurs noms étoient connus, leurs crimes étoient racontés d'avance.

» Je vous exhorte sur-tout à lire celles de ces prophéties qui ont rapport aux peuples dont vous étudierez l'histoire. Vous y verrez les grands événemens qui devoient arriver à l'empire des Perses, des Mèdes, des Egyptiens. Vous y verrez la marche d'Alexandre tracée comme sur une carte de géographie. Vous y verrez la ruine de Tyr, qui se relevera après un temps déterminé, pour faire encore le commerce du monde. *Tum quidem oblivioni tradetur Tyrus per septuaginta annos : quibus finitis, Jova Tyro ita providebit, ut redeat ad mercaturam, et cum omnibus totius orbis regnis negotietur.* Vous y verrez la ruine de Babylone, qui ne doit jamais être rebâtie; et celle du temple de Jérusalem, condamné de même à une destruction éternelle. *Vastatio et destructio istorum locorum erit æterna!*

» La lecture de ces prophéties est même très-satisfaisante pour l'esprit, par la grandeur des idées, par la richesse des expressions. On y trouve un ensemble qui a quelque chose de divin. Lorsque ces hommes inspirés parlent d'eux-mêmes, c'est avec une simplicité qui attache; lorsqu'ils parlent de Dieu, de la ruine des empires, c'est avec un style si ma-

jestueux, des métaphores si hardies, des menaces si terribles, des promesses si consolantes, qu'à chaque instant on est tenté de s'arrêter, et de dire : *Dignus Dei est hic* ».

Ce qu'il dit sur les corps enseignans est d'autant plus digne d'être médité, et vient d'autant plus à propos, qu'on sent plus que jamais le vide qu'ils ont laissé, l'impossibilité qu'il y a d'y suppléer, et la nécessité d'y revenir, pour que l'éducation reprenne en France cet état florissant auquel elle étoit parvenue, et dont elle descend chaque jour.

« Pendant cette confusion ( du règne de la » féodalité) l'instruction étoit devenue une honte » et l'ignorance une mode. L'étude se réfugia » dans les cloîtres, et c'est aux ordres religieux » qu'on doit d'avoir défriché le champ des con- » noissances humaines, en même temps qu'ils » défrichoient une grande partie du sol de la » France. Ces deux faits attestés par mille mo- » numens historiques, et que personne ne peut » révoquer en doute, montrent que dans un Etat » il faut de ces corps indestructibles, dont l'es- » prit restant toujours le même, quand tout se » métamorphose autour de lui, entreprend ces » grands et utiles ouvrages, dont le premier au- » teur ne peut ajourner la fin qu'après plusieurs » générations. Quel est le particulier qui se con-

» damnera à entreprendre ce que ses petits-fils  
 » pourroient à peine finir? quel est celui qui  
 » oseroit s'assurer de substituer à ses enfans les  
 » connoissances qu'il n'a acquises que par son tra-  
 » vail? Cette longue hérédité ne se trouve que  
 » dans des congrégations. Là, rien ne meurt, ni  
 » l'homme, ni ses travaux, ni ses découvertes ;  
 » les individus changent, l'établissement reste ;  
 » mais les individus mêmes, qui ne s'y changent  
 » que successivement, ne s'y renouvellent que  
 » peu à peu. C'est-là qu'à l'exemple de la nature,  
 » tout se conserve sans vieillir, tout se repro-  
 » duit sans être jeune ».

Nous voudrions pouvoir promener nos lecteurs  
 dans cette belle galerie de tableaux, que l'au-  
 teur fait passer successivement sous nos yeux.  
 Voulez-vous voir Alexandre : « En étudiant son  
 » caractère, on trouve un des hommes les plus  
 » étonnans que l'histoire nous ait fait connoître...  
 » Il ne lui a manqué que d'être malheureux,  
 » pour être réellement un grand homme ; comme  
 » si la fortune, jalouse de toutes ses grandes  
 » qualités, eût cru ne pouvoir les étouffer qu'à  
 » force de faveurs. Il fut long-temps inaccessible  
 » à la séduction de la prospérité, et s'il étoit mort  
 » avant d'y succomber, l'histoire chercheroit  
 » vainement une tache dans sa vie ».



Voulez-vous connoître Gengis-Kan? « C'est  
 » réellement un de ces hommes dont la vie est  
 » un prodige continuel, qui semblent hors de  
 » toute proportion avec le reste des humains, et  
 » qui pour respirer librement, ont besoin d'a-  
 » battre ou de créer des empires. Ils seroient trop  
 » à l'étroit dans ce qui existoit avant eux : on  
 » voit que de toute éternité la nature a reçu ordre  
 » de leur faire place. En moins de vingt ans,  
 » Gengis, soit par lui-même, soit par ses en-  
 » fans, conquit le Cataï, la Chine, la Corée,  
 » l'Inde, la Perse, la Syrie, la Tartarie, jus-  
 » qu'à la mer glaciale. Il n'a encore été donné à  
 » aucun mortel d'acquérir et d'exercer une aussi  
 » vaste domination; encore moins de la trans-  
 » mettre à sa postérité. Plus heureux, et sur-tout  
 » plus habile qu'Alexandre, Gengis transmit à  
 » ses quatre enfans ce monceau de couronnes;  
 » et ceux-ci, assez sages pour vivre entr'eux dans  
 » une grande union, conservèrent la totalité de  
 » ces conquêtes ».

Voulez-vous connoître Pierre-le-Grand? « Ce  
 » Pierre deviendra tout à coup un homme éton-  
 » nant; il sera le *Shakespear* de la politique. Ce  
 » génie créateur portera encore toutes les em-  
 » preintes du chaos dont il sort, et qu'il veut dé-  
 » brouiller; mais il sera environné de traits de

» lumière. Il s'indignera de ne pas trouver un  
 » peuple qui soit en état de l'entendre et de le  
 » seconder. Mais il aura la hardiesse de dessiner  
 » à grands traits , des plans qui doivent donner  
 » à la Russie une nouvelle création. Il aura la  
 » sagesse d'en ajourner plusieurs , et son ombre  
 » semblera encore guider ses successeurs dans  
 » l'exécution ».

Voyez encore notre Louis-le-Grand?

« Au milieu de tous ces souverains , Louis XIV les étonnera , les surpassera tous par la hardiesse de ses entreprises , par la profondeur de ses conceptions , par la vigueur de son exécution , par la fermeté de son caractère , par la hauteur du rang où il se placera tout à coup , et dont rien ne pourra le faire descendre. Pendant cinquante ans , il sera dans ce rang éminent , entouré de victoires , de conquêtes et de trophées ; et lorsque la fortune se lassera d'une constance qu'elle n'a eu que pour lui seul , Louis XIV restera encore dans ce même rang , aussi grand , plus grand peut-être qu'il ne fut jamais. Aucune idée foible n'approchera de lui ; aucun conseil honteux ne sera reçu ; aucune proposition humiliante ne sera écoutée. Il donnera aux circonstances ce qu'elles exigeront ; mais il voudra toujours être ce qu'il est ; il voudra toujours que la France soit ce qu'elle doit être : et il réduira ses ennemis au silence , en leur faisant accepter , après dix ans d'une guerre terrible , ce que lui-même avoit offert avant de la commencer ».

L'ouvrage est terminé par un tableau de l'état

moral et religieux de l'Europe au milieu du 18<sup>e</sup>. siècle, dans lequel l'auteur trace d'une main sûre, et suit d'un œil habile, les progrès de nos maux, toujours croissant à proportion du *progrès des lumières*. Nous regrettons de ne pouvoir le citer tout entier.

« A compter de ce moment, il y eut une secte d'athéisme, comme il y avoit eu des sectes de luthéranisme et de calvinisme. Elle eut ses chefs, ses statuts, ses épreuves, ses correspondances, ses adeptes. Elle seule s'empara des réputations littéraires; et plus d'un candidat s'y fit agréger, pour avoir l'air de partager des opinions que son cœur rejetoit en secret. Elle sembla prendre pour devise le mot *tolérance*; mais une de ses premières lois fut l'intolérance entière contre tout ce qui pouvoit la contredire. Elle éprouva bientôt qu'il y avoit une union nécessaire entre les pouvoirs religieux et politique: car dès qu'elle eût attaqué le premier, elle vit qu'elle s'étoit donné des forces pour attaquer l'autre; et alors son orgueil impie et anti-social se promit la ruine de tous les deux.

» En vain cette secte destructive se trouva-t-elle divisée contre elle-même: une partie vouloit un matérialisme absolu, et frémissoit à l'idée d'une religion quelconque imposée aux hommes. L'autre répugnoit à l'idée de ce matérialisme absurde, et se contentoit de nier la religion révoquée. Mais toutes deux, l'une en délivrant l'homme de toute espèce de joug religieux, l'autre en lui laissant la liberté de s'en choisir, ou de s'en forger un à son gré, se réunissoient pour affirmer que la loi de nature ne l'ayant soumis à aucun joug politique, il ne pouvoit être légitimement assujéti à

aucun ; et que la multitude étant seule souveraine , seule volonté générale , seule puissance exécutive , avoit le droit et le pouvoir de renverser , de changer toute autorité quelconque , qui ne pouvoit dépendre que d'elle , si elle étoit juste , et qui étoit injuste si elle n'en dépendoit pas.

» Dès que cette assertion de lèse-humanité eût été prononcée , tous les trônes , tous les gouvernemens furent attaqués.

» La cognée fut mise à la racine de l'arbre social , qui , de jour en jour recevant moins de sucs nourriciers , devoit se dessécher peu à peu , jusqu'à ce qu'il tombât sous la répétition continue des coups qu'on devoit lui porter.

» Telle étoit l'effrayante prédiction que déjà des yeux attentifs lisoient dans les productions de cette philosophie. Ce n'étoit que dans la seconde partie de ce malheureux siècle , que devoit être sur le point de s'accomplir la seconde partie de cette prédiction ; mais la première s'accomplissoit déjà vers la fin de l'époque à laquelle finissent ces lettres.

» Malheureusement presque tous les gouvernemens furent aveugles , insensibles ou inattentifs sur ce qui se passoit autour d'eux , sur ce qui se tramoit contre eux. Quelquefois même ils eurent l'impolitique impiété de fournir des armes à leurs ennemis , dans lesquels la vengeance divine permettoit qu'ils ne vissent que les ennemis d'une autorité supérieure , dont eux-mêmes auroient voulu s'affranchir.

» Mais ce fut sur-tout sur le chemin qu'avoient pris les affaires générales de l'Europe , que les sectes philosophiques trouvèrent de fortes recrues dans deux classes d'hommes autrefois inconnues ; les rentiers viagers et les agioteurs. Le système de finances qu'adoptoient les grands Etats devoit

multiplier ces deux classes, dont l'extension indéfinie ne pouvoit manquer d'influer fortement sur les mœurs et les opinions publiques et particulières. L'égoïsme, présage le plus funeste du bouleversement des empires, prit tout à coup un accroissement rapide, et promit à la philosophie de nouvelles victoires, en amenant sous ses drapeaux cette foule d'hommes accoutumés, intéressés à s'isoler de tout ce qui les entoure ; uniquement occupés à rapporter tout à eux-mêmes ; ne connoissant plus ni état ni famille, et remplaçant par les jouissances effrénées de la passion et de la cupidité, les douces et délicieuses jouissances que la famille et l'Etat procurent aux bons pères, aux bons époux, aux bons fils, aux bons citoyens.

» Alors il n'y eut plus rien qui ne fut cité au tribunal souverain de cette philosophie. Principes ou préjugés, sentimens ou habitudes, affections ou raisonnemens, religion ou gouvernement, tout fut de son ressort ; tout fut soumis à son examen, dans lequel l'esprit d'analyse, de recherche, de critique, d'ironie, de destruction, décomposoit, neutralisoit, alambiquoit, ridiculisoit sans cesse tous ces liens heureux et nécessaires, qui se prêtent une force mutuelle, et dont l'ensemble, portant sur tous les points de l'ordre social, y maintient l'harmonie, en établissant leur rapport avec le centre commun où tous doivent répondre.

» Ainsi se préparoient les grands événemens qui devoient faire de la fin du dix-huitième siècle l'époque la plus horriblement instructive pour l'observateur sage et religieux. Je vous ai conduit jusqu'au moment où tout se dispoit pour faire naître, pour hâter, pour diriger ces événemens ; et quand vous les étudierez dans l'histoire de nos jours, rapportez-les aux causes que je viens de vous

indiquer. Vous jugerez bien mieux de leurs effets lorsque vous connoîtrez leur origine; lorsque vous verrez comment les fils de cette trame affreuse étoient disposés d'avance; comment la philosophie cherchoit à s'emparer de l'homme, au sortir même de l'enfance; comment elle vouloit dominer dans son éducation; comment sachant trop bien que les hommes se conduisent autant avec les mots qu'avec les choses, et voulant remplacer en apparence ce qu'elle détruisoit en réalité, elle prononça plus emphatiquement le mot de vertu, à mesure qu'elle en desséchoit la source, et substitua les stériles vertus de l'orgueil aux fécondes vertus de la religion; comment, en affectant de réduire les plus anciens principes à de vieux préjugés, dont elle devoit affranchir l'humanité, en analysant tous les sentimens qui naissent, croissent, s'identifient avec tous les membres d'un état bien constitué, elle substitua à une société religieuse et politique, une réunion fortuite d'êtres qui ne connoissoient entr'eux d'autres liens que ceux que leur fantaisie ou leur intérêt pourroit forger ou rompre; enfin comment, en faisant pénétrer ses poisons dans tous les pays, dans toutes les classes, dans toutes les corporations, jusque sur les trônes, elle avoit paralysé d'avance toutes les forces qu'une tardive et imprévoyante terreur voudroit lui opposer, et assuré le jeu prompt et répété de toutes celles qu'elle-même voudroit mettre en activité ».

En voilà sans doute assez pour justifier l'éloge que nous avons fait de cet ouvrage. Nous ne pouvons pas cependant dissimuler que l'auteur ne s'y montre pas toujours étranger à certaines pré-

ventions qui paroissent tenir à cet *esprit de secte* qu'il reproche lui-même au parlement , et qui n'a pas peu contribué à précipiter la catastrophe parmi nous. On le voit par la manière dont il parle souvent de la cour de Rome. On regrette qu'il n'ait pas assez distingué dans les papes ce qu'ils ont fait comme princes et comme chefs de l'église ; et qu'en parlant des abus vrais ou prétendus de leur pouvoir, il ne fasse jamais remarquer les éminens bienfaits dont l'humanité leur est redevable, et sur-tout l'Europe chrétienne , qui leur doit ses lumières, ses arts et sa civilisation. Ce qui ne l'empêche pas de dire qu'il a su éviter ici les écueils et tenir une juste balance (1). Il étoit digne de lui de montrer que les

---

(1) M. Ferrand se prévaut de l'autorité de M. Fleury, à laquelle il renvoie son lecteur, pour ne pas s'égarer sur cette matière. Mais Fleury rend hommage d'un autre côté à tout ce que les papes ont fait de grand, de beau et d'utile. Il auroit pu aussi le renvoyer à l'excellent discours préliminaire du *Dictionnaire des Hérésies*, où M. Pluquet leur rend plus de justice, et dit expressément, en parlant des désordres du 12<sup>e</sup>. siècle, « que les papes s'opposoient à ces désordres, rappeloient les souverains à la paix, et faisoient tourner contre les usurpations, contre les injustices, contre les oppresseurs des peuples, contre les infidèles, cette passion générale pour les armes et pour la guerre ». C'est ce que dit également le grand Leibnitz, qui, quoiqueluthérien,

pontifes de Rome ont encore plus contenu qu'usurpé le pouvoir des rois ; que leurs lignes de démarcation , établies par une bulle , entre l'Amérique espagnole et portugaise , valoient encore mieux que les hostilités et les querelles qu'on n'auroit pu vider qu'à coup de sabres ; que leurs anathêmes même , trop souvent prodigués peut-être , ont encore plus empêché de troubles et de dissensions qu'ils n'en ont provoqués ; et qu'eux seuls ont été , pendant des siècles de barbarie , les défenseurs des peuples , et la seule digue qui put alors être opposée à la tyrannie des mauvais princes. Ces réflexions auroient été ici d'autant mieux placées , que l'esprit de reconnoissance est aussi *l'esprit de l'histoire*. On remarque encore cette prévention quand il parle de cette société célèbre , également respectable et par ses malheurs et par ses services , à laquelle il semble faire un crime de la confiance presque universelle dont elle jouissoit , et qu'il appelle *un ordre religieux et pourtant souverain*. C'est vraiment abuser du terme. L'auteur auroit pu consulter *Muratori* (1) , écrivain judicieux et très-certain-

---

n'en a pas moins rendu , dans plusieurs de ses écrits , les plus honorables témoignages aux souverains pontifes. ( Voyez l'Esprit de Leibnitz , dont nous avons rendu compte dans les deux premiers cahiers de ces Annales ).

(1) *Il Christianesimo felice*. Il y donne les détails les



nement peu suspect; et il auroit vu ce qu'il faut penser de cette prétendue souveraineté du Paraguay, de ces prétendues richesses dont elle fut la source; de cette prétendue domination qui ne fut jamais autre chose que celle des bienfaits, de l'ascendant irrésistible que doivent acquérir des hommes éclairés et vertueux sur des sauvages qu'ils ont rendu à la religion et à la nature, des mesures qu'ils ont dû prendre pour conserver cette admirable conquête, des efforts qu'ils ont dû faire pour soustraire aux vexations fiscales cette peuplade miraculeuse, la plus sublime création que le génie et la vertu réunis aient jamais produit.

On est encore surpris de ce qu'en parlant de

---

plus curieux sur les missions du Paraguay. On lit au chapitre XV tout ce qui concerne le gouvernement. Les Indiens y étoient gouvernés par un corrégidor royal, qui avoit sous lui des caciques, des capitaines, et autres officiers. Ils étoient élus par les Indiens, et on présentoit chaque année au gouverneur espagnol du Paraguay la liste des élus, afin qu'il en approuvât et confirmât l'élection. Il résulta de ce gouvernement, dit Muratori, « une liberté bien réglée, l'abondance de toutes les choses » nécessaires à la vie, la paix et l'union; n'est-ce pas ce » qui fait le vrai bonheur? et n'est-ce pas aussi ce qui prouve, que rien n'est plus imaginaire que cette *existence politique*, reprochée par l'auteur, aux apôtres du Paraguay.

l'Amérique conquise et dévastée par les Espagnols, il ne se soit pas assez tenu en garde contre les déclamateurs philosophes qui ont ici cherché à égarer l'opinion, et que, confondant les barbares soldats et leurs cupides chefs avec *les missionnaires*, il appelle ceux-ci *les bourreaux* de ces mêmes Indiens qu'ils étoient appelés à convertir; tandis qu'ils furent constamment leurs protecteurs et leurs amis, qu'ils étoient leur seul refuge, et qu'eux seuls les défendirent avec courage contre la tyrannie des vainqueurs. C'est un fait attesté par l'histoire, et notamment par le docteur presbytérien Robertson, qui, dans son introduction à l'Histoire de Charles-Quint, venge lui-même les prêtres catholiques de cette inculpation odieuse. L'auteur fait, il est vrai, l'éloge de *Las-Casas* : et tous les philosophes n'ont pas aussi manqué de le faire, afin de donner à entendre que lui seul, parmi ces horribles dévastations, se montra le vengeur de l'humanité, tandis que l'évêque de Chiappa ne fut ici que l'organe et l'écho de tout son ordre, et le porteur des réclamations de tous les prêtres espagnols. Il faut sans cesse répéter les mêmes justifications, puisqu'on ne cesse de répéter les mêmes imputations, et il est fâcheux que l'on en ait besoin auprès d'un homme tel que M. Ferrand. Il n'au-

roit pas dû non plus avancer sur parole, que les *antipodes ont été regardées comme une hérésie et frappées d'anathème*. Jamais l'église ni le saint siège n'ont prononcé cette condamnation; et si l'on cite le jugement du pape Zacharie, il n'a été porté que d'après le sens qu'on attachoit alors communément au mot *antipodes* : c'est-à-dire, en entendant par-là des hommes qui ne descendoient point d'Adam.

On eut encore désiré qu'il eût puisé dans les ouvrages originaux et véritablement recommandables qui ont paru dans le dernier siècle, et qu'il n'eût pas loué des ouvrages assez médiocres et presque oubliés, tels que l'Histoire Romaine de Laurent Echard, celle des Empereurs Romains, par Crévier, et autres. On est surpris qu'il renvoie sans cesse à la méthode d'étudier l'Histoire par l'abbé Lenglet, qui est vicieuse, en ce qu'elle divise les historiens, et qui n'offre qu'une pure compilation, précieuse, si l'on veut, par la nomenclature, quoiqu'imparfaite de ces mêmes historiens, mais n'offrant aucune vue ni aucune pensée digne d'être remarquée : ce qui n'empêche pas M. Ferrand de le mettre à peu près sur la même ligne que le discours de Bossuet sur l'Histoire Universelle. Il n'ignore pas non plus que ce grand homme a renfermé et pénétré dans ce sublime ouvrage toutes les causes

de la grandeur et de la chute de l'empire Romain, et que Montesquieu n'a fait que les étendre et les développer; de sorte que c'est une véritable hyperbole, quand il nous dit que l'ouvrage de ce dernier *est le plus parfait qui soit jamais sorti de la main des hommes*. Enfin, on pourroit relever quelques inexactitudes sur la Grèce, qu'auroit pu lui épargner la lecture de l'ouvrage même de Barthelemi qu'il cite. Mais, toutes ces observations que l'amour de la vérité nous arrache, autant que la haute estime que l'auteur nous a inspirée, prouvent seulement que la lecture de l'ouvrage exige certaines précautions, et ne peuvent nuire d'ailleurs au riche fonds d'idées, tantôt brillantes, et tantôt profondes dont il étincelle. Nous n'en croyons pas moins que c'est un plan très-heureux, d'avoir renfermé et distribué dans un cadre historique, des maximes essentielles à l'harmonie sociale, et d'avoir écrit, pour ainsi dire, l'histoire des trois devoirs de l'homme. Nous n'en sommes pas moins portés à dire de l'Esprit de l'Histoire, *indocti discant, et ament meminisse periti*; parce que l'homme instruit le lira avec fruit, chaque page lui fournissant un nouveau sujet de réflexions; et que le jeune homme, qui veut s'instruire, ne peut rien lire qui lui en inspire plus le désir, et qui lui en donne plus le moyen.

La pratique adoptée parmi les Indous de sacrifier des vivans aux mânes des morts, paroît avoir excité l'attention du gouvernement anglois des Indes, et le marquis de Welesley a ordonné qu'il lui fut fait un rapport au sujet de ces meurtres religieux. Il a résulté des renseignemens qu'il a recueillis, et de l'enquête la plus exacte qu'il a fait faire, que plus de trente mille veuves sont brûlées, tous les ans, avec les corps de leurs maris, et qu'un nombre très-considérable de femmes et d'enfans, est également offert en sacrifices à la déesse *Gouza*. Les victimes de cette dernière espèce sont jetées vivantes dans les fleuves et les rivières. Lorsqu'une femme met au monde deux jumeaux, un de ces innocens est sacrifié à la même déesse, que le peuple du pays regarde comme très-avide de ces sortes d'offrandes. Le gouverneur anglois a résolu de mettre un terme, autant que faire se pourra, à ces barbares pratiques, tristes effets d'une religion superstitieuse. Mais on doute qu'il y parvienne; car il faudroit pour cela qu'on détruisit chez les Indous la religion elle-même qui leur inspire un pareil fanatisme. On ne sauroit trop bénir le christianisme qui par-tout où sa lumière a pénétré, a fait cesser tous ces cultes de sang,

et remplacé par l'hostie sans tache tous les sacrifices humains.

---

AMIENS. Notre évêque, principalement occupé de l'éducation des jeunes gens qui se destinent à l'état ecclésiastique, a ouvert une souscription pour concourir à un but si digne de lui, et a donné à cet égard une lettre pastorale, datée de Turin, où il est retenu par commission du gouvernement, par laquelle il *propose un moyen de perpétuer les ministres de la religion dans son diocèse.*

«...Une pensée, dit-il, nous attriste quelquefois, et répand dans notre ame une secrète amertume. Comme un père qui ouvre son cœur à ses enfans, nous venons décharger dans votre sein tout le poids de notre douloureuse inquiétude. Maintenant que nous jouissons de l'incalculable bienfait de la religion, nous sommes rassurés pour la génération présente; mais devons-nous l'être également pour celles qui vont la suivre. Cette religion sainte, aussi digne de Dieu que salutaire aux hommes, que deviendrait-elle sans le ministère de ceux qui sont chargés de l'enseigner, de la propager sur la terre? Et pouvons-nous compter sur une succession de ministres qui

soient toujours dans l'église de Dieu comme une lampe ardente et brillante par l'éclat de la science et de la vertu? La moisson est grande, le nombre des ouvriers est petit, encore va-t-il en décroissant tous les jours, d'une manière sensible. Les suites cruelles des maux passés, les fatigues du saint ministère, aujourd'hui moins partagées et dès-lors plus accablantes, ne peuvent que hâter les ravages de la mort dans le sanctuaire. Déjà, depuis notre avènement à l'épiscopat, soixante prêtres de ce diocèse ne sont plus; qui les a remplacés? D'autres en grand nombre sont bien avancés dans leur carrière; les infirmités les assiègent, qui les remplacera? Nos pertes se multiplieront avec une rapidité effrayante; le temps ne les réparera qu'avec une extrême lenteur. Que de soins, que d'études préparatoires ne demande pas le sacerdoce pour être rempli dignement? Oui, mettre en œuvre tous les moyens de perpétuer l'ordre sacerdotal, c'est le premier devoir de notre charge pastorale, parce que c'est le premier besoin des fidèles.....

Fut-il jamais une œuvre plus digne de nos communs efforts? Eh quoi! la piété de nos ancêtres seroit-elle remplacée dans nous par une mortelle indifférence! Exclusivement amateurs de nous-mêmes, voudrions-nous attacher toutes

nos pensées et toutes nos affections au moment qui s'écoule , n'avoir aucune sollicitude pour nos descendants ; et nous verroit-on immoler à notre insouciance le bonheur des générations futures , en négligeant les moyens de leur transmettre la religion de J. C. , avec les grandes vertus qu'elle seule inspire , et les abondantes consolations qu'elle donne ! Il viendrait donc un temps déplorable où la nuit de l'ignorance , de la superstition , et des vices honteux qu'elle traîne à sa suite , couvrirait l'église de France ! Elle aurait des temples , et il n'y aurait plus de prêtres pour y chanter avec le peuple les louanges du seigneur , et lui montrer les voies du salut ; elle aurait des autels , et il n'y aurait plus de sacrificateurs pour offrir la victime sainte ! Les petits enfans demanderoient du pain , et personne ne se présenteroit pour leur en distribuer (1) ; l'affligé chercheroit un consolateur , et il n'en trouveroit pas ; le malade , dans les langueurs de son agonie , le vieillard prêt à exhaler son dernier soupir , invoqueroient en vain le secours de la religion ! Quelles tristes pensées ! Vous le voyez cependant , N. T. C. F. , point

---

(1) *Parvuli petierunt panem , et non erat qui frangeret eis. Jerem. Thren. IV, 4.*



dé religion sans ministres ; et sans religion ; que deviendrait la patrie ? Elle ne cesseroit d'être chrétienne que pour devenir barbare.

Pères et mères , si vous avez quelque tendresse pour vos enfans ; si le désir de les préserver du plus affreux des malheurs vous inspire quelque sentiment généreux ; si vous n'envisagez pas d'un œil indifférent l'extinction de la foi , la cessation totale de l'enseignement évangélique dans vos familles et dans la France entière ; si vous frémissez en pensant à cette heure fatale , à ce moment désastreux où la religion descendroit , pour ainsi dire , dans la tombe avec le dernier de ses ministres , ne soyez pas insensibles à nos prières ; ne refusez pas à nos pressantes sollicitations un foible tribut que la conservation d'un bien inappréciable , que votre plus grand intérêt réclame impérieusement.

A ces causes , pour subvenir aux réparations et entretien du séminaire que nous nous proposons d'établir dans le local qui nous est concédé à cet effet par le gouvernement , ainsi qu'aux frais de l'éducation des jeunes gens qui se destineront à l'état ecclésiastique , nous avons ouvert une souscription dans toute l'étendue de notre diocèse.

Art. I<sup>er</sup>. A commencer de la publication de

notre présente lettre pastorale, les curés, soit de canton, soit de succursale, tiendront un registre sur lequel seront inscrits les noms, qualités et demeures des souscripteurs, et les sommes qu'ils s'engageront à fournir chaque année.

Art. II. Dans les trois mois qui suivront la dite publication, chacun des curés desservans de succursale transmettra au curé de son canton copie desdits registres avec les sommes qu'il aura perçues; et les curés de canton les feront passer au secrétariat de l'évêché, en y joignant copie de leur registre, et leur recette particulière.

Art. III. Tous les ans, le relevé des registres et l'envoi des recettes se feront de la même manière, dans le délai d'un mois après Pâques.

Art. IV. On ne pourra être admis à souscrire pour une somme moindre de six francs.

Art. V. Il sera remis par les curés de canton, et les curés desservans de succursale, aux principaux propriétaires de leurs communes, des exemplaires de notre présente lettre, laquelle néanmoins sera lue dans toutes les églises de notre diocèse, au prône de la messe paroissiale, le dimanche qui suivra sa réception ».

R O M E. S. M. Sicilienne a demandé à sa Sainteté son agrément pour l'établissement dans

ses Etats de quatre maisons d'éducation, qui seront dirigées par des jésuites. S. M. a appelé, à Naples, pour cet objet, le père Angelini, procureur général de l'ordre des jésuites, en Russie.

Il y a eu, aux premiers jours de mars, des séances publiques, à l'église de saint Sylvestre, dans lesquelles trois jeunes jésuites, l'un François, l'autre Allemand, et le troisième Italien, ont soutenu des thèses sur la théologie et la discipline de l'église. S. M. le roi de Sardaigne, dix-huit cardinaux, un grand nombre d'archevêques, d'évêques, de prélats, et autres personnes de distinction, ont assisté à cet exercice, qui a eu lieu avec la plus grande solennité.

On mande de Gênes, que le père Augustin, supérieur de l'ordre de la Trappe, se rend dans cette capitale, accompagné de trois de ses religieux, et qu'il est question d'un établissement de cet ordre dans les Etats Liguriens.

MUNICH. L'électeur de Bavière a renouvelé depuis peu un édit rendu il y a déjà quelque temps, et par lequel S. A. défend, dans l'étendue de ses Etats, toute association secrète, qui auroit un but politique, religieux ou prétendu relatif aux sciences, cacheroit ce but au gouvernement, ou en déclareroit un qui ne seroit

pas le véritable. Cette défense a également lieu pour celle de ces sociétés dont les membres correspondent par des écrits ou par des signes convenus. Elle a particulièrement en vue les universités et les lycées, où les jeunes gens sont très-portés à se laisser entraîner dans ces sociétés secrètes. Il est enjoint à ceux qui président à ces établissemens, de surveiller de près leurs élèves, pour empêcher cet abus. Il faut que les abus en ce genre aient été poussés bien loin en Bavière, pour avoir provoqué une aussi sage mesure; mais d'autant plus surprenante, que tout le monde connoît l'influence qu'ont, dans ces pays, les illuminés, grands partisans des sociétés secrètes. D'ailleurs, c'est celle qu'avoit prise l'oncle et le prédécesseur de l'électeur actuel, Charles Théodore, prince aussi sage que religieux, père et exemple de ses peuples dont il étoit adoré. On doit d'autant plus applaudir à cette mesure, qu'elle semble faire espérer que la marche de l'électeur prendra peut-être une autre direction envers la religion catholique, laquelle aime par-dessus tout la publicité, qui ne fait un secret à personne, ni de son but ni de ses moyens, qui n'a jamais connu d'autres souterrains que les catacombes, et qui bien loin de redouter d'être connue, veut qu'on la prêche sur les toits.

---

GÉNIE DU CHRISTIANISME, ou Beautés de la Religion Chrétienne, par Fr. Aug. Châteaubriant. *Édition abrégée à l'usage de la jeunesse* (1).

Le succès qu'a eu le Génie du Christianisme est une preuve péremptoire que les critiques les plus sévères et même les plus injustes ne peuvent nuire à un bon ouvrage. Un de ses plus grands ou de ses plus petits détracteurs nous a dit que *cet ouvrage paroît s'être entièrement éclipsé du public, ou n'avoir pas obtenu ce que tout auteur désire pour son œuvre, ou en bien ou en mal; que le public s'en occupe*. L'assertion ne pouvoit être plus maladroite: *Le public s'en est occupé*, témoins les éditions multipliées qu'il a eues, les contrefaçons et les traductions qui en ont été faites: *il s'en est occupé en bien*, témoins les suffrages flatteurs qu'il a reçu de tout ce qu'il y a de plus distingué dans notre littérature. Il s'en est même occupé

---

(1) Deux vol. in-12; prix, 5 fr., et 7 fr. franc de port. A la Société Typographique, quai des Augustins, n°. 70; et chez Le Clere.

*en mal*, témoins cette nuée de critiques ou de satires imprimées ou non imprimées, cette foule d'inculpations et d'insinuations plus dirigées encore contre l'auteur que contre l'ouvrage, et dans lesquelles se montrent encore plus l'envie de nuire que le désir d'éclairer.

L'ouvrage de M. de Châteaubriant ne s'est donc pas *entièrement éclipsé* ; mais on peut dire qu'il a paru comme un nouveau soleil sur l'horizon des lettres : et c'est la plus sensible punition qu'aient pu recevoir ces ennemis de la lumière, dont les ouvrages s'éclipsent tous les jours, dont chaque jour la réputation s'éclipse ; qui ont amené parmi nous l'éclipse de la vertu, de la morale, du bon goût de la saine littérature ; et qui nous eussent déjà plongés dans les ténèbres de la barbarie, si le soleil de la religion, si le *génie* du christianisme ne présidoit encore aux destinées de la France.

Les censeurs ont demandé si cet ouvrage étoit ou dogmatique, ou poétique, ou moral : et ils ont dit que dans le premier cas il ne falloit pas de poésie ; que dans le second il ne falloit pas de dogme ; et que dans le troisième il ne falloit pas de religion. Tout le monde prévoit ici notre trop facile réponse : c'est que le *Génie du Christianisme* n'est ni exclusivement dog-

matique, ni exclusivement poétique, ni exclusivement moral; mais un ouvrage où le dogme, la morale et la poésie se trouvent heureusement fondus, pour démontrer que le christianisme intéresse à la fois, et l'esprit par la sublimité de ses mystères, et l'imagination par la richesse de ses tableaux, et le cœur par la grandeur et l'héroïsme de ses sentimens, et les sens même par le charme de ses pratiques et la majesté de son culte: qu'il est ainsi en parfaite harmonie avec toutes les facultés de l'homme; qu'il l'enlace, en quelque sorte, par tous les points de son existence; qu'il l'acheve et le porte à son plus haut degré de perfection en agrandissant ses pensées, en épurant ses affections, en changeant ses passions en vertus, ses désirs en espérances, ses espérances en sentimens; qu'une affinité ineffable et un mystérieux accord règnent donc entre le divin et le sensible, le merveilleux et le raisonnable, l'immense et le borné, le religieux et le social; et que rien n'est donc moins contraire à la nature que cet ordre surnaturel qui effarouche tant ces prétendus amis, ces grands adorateurs de la nature; dut la nature ne leur tenir compte ni de leur encens ni de leur tendresse. Magnifique aperçu, qu'il est plus aisé de critiquer que de concevoir! plan immense, que l'auteur a rempli avec autant

de solidité que d'agrément, de profondeur que d'élégance, et devant lequel doivent tomber tous les sarcasmes des mauvais plaisans, et toutes les remarques alambiquées de ces esprits légers, à grande prétention et à petites pointes.

Les pointilleux lui ont reproché d'avoir dit « *que la religion a des beautés*, parce que c'est dire qu'elle a des défauts; qu'on ne relève les beautés que de ce qui est imparfait; et que la religion étant d'une origine céleste, et non d'une institution humaine, elle ne sauroit avoir des beautés, parce que la beauté est de son essence, ainsi que toute perfection ».

C'est très-édifiant de leur part, et on est tout ravi de les voir pénétrés de la perfection du christianisme et de son origine céleste. Mais on ne verra jamais comment celui qui prouve que le christianisme est beau dans ses mystères, beau dans sa morale, beau dans ses bienfaits; qu'il convient parfaitement aux beaux génies et aux belles ames, qu'il favorise les beaux arts par ses inspirations augustes et ses élans sublimes; on ne verra, dis-je, jamais comment cet auteur ne pourra pas parler des *beautés* du christianisme sans compromettre *sa perfection essentielle et son origine céleste*. On sait fort bien que tout cela doit déplaire à nos beaux esprits, qui



malheureusement ne sont rien moins que de beaux génies et de belles ames; et c'est sans doute une beauté de plus au christianisme que d'être ainsi trop grand comme trop pur pour eux. Mais accordons-leur que l'auteur a eu tort de parler des beautés du christianisme, et qu'il falloit dire la beauté du christianisme, de même qu'on ne doit pas dire les laideurs et les difformités, mais la laideur et la difformité du philosophisme, puisque le néant, l'inflexible destin, l'homme brute et la pensée organisée sont la laideur et la difformité *par essence*; accordons tout cela : s'ensuivra-t-il donc moins que M. de Chateaubriant n'ait fait un bel ouvrage, et n'ait prouvé à l'Europe entière, non les *beautés*, mais la beauté de son talent.

Ce n'est pas sans doute que le *Génie du Christianisme* n'ait ses défauts comme tout autre ouvrage. Il faut même être surpris qu'il n'y en ait pas même davantage dans une production aussi originale et aussi éloignée des routes battues. L'auteur ne les désavoue pas; il a déjà fait disparoître plusieurs incorrections et même plusieurs taches; et peu d'auteurs ont donné à cet égard plus de preuves de modestie et de docilité. Mais c'est moins par ses défauts que par ses beautés qu'il faut le juger, moins par les détails

que par l'ensemble , moins par la discussion que par le sentiment et l'heureuse impression qu'il laisse au fond de l'ame. Or, nous défions l'épilogueur le plus minutieux et le plus infatigable, de ne pas conclure, après l'avoir lu, que le christianisme est raisonnable autant que consolant; qu'il est la véritable source des choses élevées; qu'on n'a pu, sans une insigne mauvaise foi, nous le donner comme l'apanage des petits esprits; qu'il y a encore quelque gloire à croire et à penser, avec Bossuet, avec Fénelon, avec Pascal, avec tous les grands hommes qui l'ont honoré par leurs vertus, et défendu par leur génie : que rien n'est plus humain que cette religion divine, où tout est pour le foible et pour le malheureux; que rien n'est moins barbare que cette religion qui nous a tiré de la barbarie; et que s'il y a ici des barbares, ce sont sans doute ces ingrats, qui sans pudeur la calomnient en jouissant de ses bienfaits.

Et voilà, n'en doutons pas, le motif secret de leurs censures. Ils sont encore plus désolés de l'effet de ce livre que de son succès, plus de son influence que de sa renommée; ils nous donnent ici leur dépit pour leurs scrupules, et les alarmes de leur impiété pour les délicatesses de leur goût : mais ils ont beau faire, la vérité

sortira enfin du nuage. Chaque jour se détache quelque pièce de cet échafaudage de tromperies et de mensonges , sur lequel ils nous prêchent depuis si long-temps *la raison et l'humanité*. Chaque jour cette humanité se démasque malgré son doucereux langage , et cette raison rétrograde , en dépit de sa hautaine certitude ; chaque jour ils sont forcés de reculer en morale , en politique , en histoire , en législation , en littérature. L'illusion les a fait naître , l'expérience les tuera. D'un bout de l'Europe à l'autre on bafoue leurs théories ; chimères insensées , heureusement impraticables : un cri universel nous apprend qu'ils n'ont été forts un instant que de nos passions et de notre délire ; qu'ils ne sont bons que pour renverser ; et qu'il importe plus que jamais de revenir aux principes sacrés de la religion , cette grande conservatrice des États , cet unique garant des vertus sociales , et la seule ancre de miséricorde qui puisse encore sauver le genre humain.

Un des reproches , peut-être le mieux fondé qu'on ait pu faire à cet ouvrage , c'est la profusion des ornemens étrangers , c'est la redondance des idées accessoires qui étouffent un peu trop l'objet principal , et cette foule d'épisodes qui passent pour ainsi dire par-delà le sujet ; de sorte

qu'il y a peu d'ouvrage qui perde moins que celui-ci à être abrégé. Tel est même son luxe et sa surabondance, qu'en l'élaguant on le fortifie, et qu'on ajoute, ce semble, au nécessaire en retranchant le superflu : ainsi qu'un arbre trop vivace gagne souvent en fruits ce qu'on lui ôte en branches, en feuilles et en fleurs. C'est peut-être ce qui a donné l'idée de cette *édition abrégée* ; indépendamment du désir de la rendre plus familière, plus portative, plus analogue à toutes les classes des lecteurs, plus profitable à la jeunesse et aux familles chrétiennes. Entreprise sous les yeux de l'auteur, qui a même eu la complaisance de faire quelques liaisons indispensables qu'exigeoit l'interruption des objets, elle n'a pu être sujette aux inconvéniens de tant d'abrégés faits par des mains inexpérimentées, lesquelles ordinairement mutilent tout ce qu'elles touchent, et d'un bel édifice ne font souvent qu'un amas de ruines ; l'habile éditeur a su simplifier son ouvrage sans l'appauvrir, et on peut assurer qu'acheté à moins de frais il ne sera pas lu avec moins de profit.

---

*DICTIONNAIRE généalogique, historique et critique DE L'ÉCRITURE SAINTE, où sont réfutées plusieurs assertions de Voltaire, et autres philosophes du dix-huitième siècle; par M. l'abbé\*\*\* : revu, corrigé, et publié par M. l'abbé Sicard (1).*

Cet ouvrage peut paroître d'abord superflu, après ceux que nous ont donné, sur cette matière, les Huré, les Simon, les Calmet, et autres savans commentateurs des livres saints. Mais si on réfléchit à la difficulté qu'ont le plus grand nombre des lecteurs de parcourir ou de se procurer ces productions volumineuses, on se convaincra pleinement de l'évidente utilité du Dictionnaire que nous annonçons. Cependant son mérite ne se borne pas à une simple abréviation. Outre l'avantage qu'il a de réunir un format commode à un modique prix, et d'être ainsi également propre à tous les âges comme à toutes les classes de lecteurs, il est encore plus assorti aux malheureuses circonstances qui l'ont, en quelque sorte, commandé au zèle de

---

(1) Gros vol. in-8°. de 680 pages, petit caractère; prix, 7 fr., et 9 fr. franc de port. A Paris, chez Le Clerc.

son estimable auteur. On n'y trouve pas seulement, comme dans le dictionnaire de D. Calmet ou dans celui d'Huré, une notice historique des personnages remarquables de l'ancien Testament, la description des lieux, et tout ce qui manque aux livres saints, relativement à la topographie, à la chronologie, mais encore tout ce qu'il faut savoir des plus célèbres personnages qui ont illustré les temps anciens, la justification pleine et entière de leurs actions, l'explication de tout ce qui paroît obscur dans leurs sentimens et dans leurs vues, et une discussion approfondie des difficultés que les ennemis les plus acharnés de la religion ont proposées, avec autant d'ignorance que de mauvaise foi; et sur-tout de celles de Voltaire, qui les a toutes puisées dans le dictionnaire même de D. Calmet, dont il faisoit son répertoire : de sorte que ce génie tant vanté n'a pas même ici l'honneur de l'invention. Notre écrivain ne laisse pas une seule des objections du *Dictionnaire philosophique* sans examen, ni une seule grave méprise dont rougiroit l'homme le moins instruit, sans en montrer la fausseté et l'ineptie. Nous en citerons un exemple qui, en intéressant nos lecteurs, donnera en même temps une idée de la manière de l'auteur.

« L'auteur du Dictionnaire philosophique fait voyager Abraham chez le roi de Gérare, à l'âge de cent soixante ans : on voit bien, à son style, que ce n'est qu'une plaisanterie ; mais du moins devoit-il se piquer d'exactitude. Abraham naquit, l'an du monde 2039, suivant la chronologie la plus exacte ; il voyagea dans le pays de Gérare, l'an 2139 : on ne voit jusque-là que cent ans ; il faudroit donc en retrancher soixante, que cet auteur trop libéral ajoute à la somme des années d'Abraham. Il est plus exact par rapport à l'âge de quatre-vingt-dix ans qu'il donne à Sara, qui naquit dix ans après Abraham, et qui, par conséquent, avoit dix ans moins que lui ; c'est donc une plaisanterie puérile que d'avancer, en parlant du voyage d'Abraham et de Sara en Egypte, que Sara étoit presque enfant en comparaison d'Abraham, qui avoit près de cent quarante ans, lorsque Sara étoit encore extrêmement jeune, puisqu'elle n'avoit que soixante-cinq ans. Abraham voyage en Egypte, l'an du monde 2115 ; il étoit né en 2039, il n'avoit alors que soixante-quinze ans, et Sara en avoit soixante-cinq. Mais revenons à l'âge de quatre-vingt-dix ans que l'auteur donne à Sara, lorsqu'elle suivoit Abraham à Gérare : elle étoit, dit l'auteur du Dictionnaire philosophique, toujours *jeune et jolie*. S'il respectoit plus la religion, et s'il ne paroissoit pas avoir fait divorce avec elle, on pourroit lui dire qu'il étoit autant au pouvoir de Dieu de lui conserver la beauté et les agrémens de la jeunesse, que de lui rendre la vertu de concevoir dans un âge si avancé. L'âge de quatre-vingt-dix ans étoit, dans ce temps-là, ce qu'est celui de quarante dans le siècle où nous vivons ; d'ailleurs, sa stérilité pouvoit avoir beaucoup contribué à soutenir ses forces et les agrémens dont la nature l'avoit favorisée. Mais laissons toutes

ces raisons pour des hommes qui ont le bonheur d'avoir conservé le précieux dépôt de la religion : l'auteur peut savoir, d'après le témoignage des voyageurs ; qu'on voit encore, chaque jour, dans certains pays, comme dans la Circassie, des femmes avancées en âge qui conservent la fraîcheur et l'embonpoint de la jeunesse ; il ne faut pas avoir recours à la religion pour expliquer ce qui paroît aux yeux de l'oracle des philosophes un phénomène inexplicable : les raisons prises du climat, de la nourriture, de l'éducation, suffisent pour prouver qu'on peut conserver les agrémens de la jeunesse dans un âge avancé, et que l'auteur de tous les êtres, qui embellit la nature, quand il lui plaît, peut conserver les agrémens de la beauté, quand il le juge nécessaire. (On a vu en France, au rapport de Brantôme, des femmes de soixante-dix ans, et d'un âge encore plus avancé, qui avoient conservé la fraîcheur et la beauté de leur jeunesse). Et pourquoi ne pourra-t-il point faire en faveur du corps ce qu'il fait par rapport à l'esprit ? est-il ordinaire de voir dans un homme aussi âgé que l'auteur du Dictionnaire philosophique cette vivacité, ces saillies, cet amour de la plaisanterie ? en lisant son article d'Abraham, ne pense-t-on point lire les réflexions d'un adolescent sorti depuis peu du collège ? celui qui s'exprime ainsi est cependant un vieillard presque aussi âgé que Sara, toujours *jeune* et toujours *jolie*, quoique âgée de quatre-vingt-dix ans ».

On ne s'est pas borné dans cet ouvrage à faire connoître uniquement les personnages célèbres de l'un et de l'autre Testament : tous les païens fameux qui ont eu des rapports avec ceux-là y occupent une place distinguée. Ainsi



on y trouve les faits les plus remarquables de l'histoire d'Alexandre, de celle des Césars, etc.; les usages et les mœurs du temps où vécurent les uns et les autres.

Sans s'écarter du texte des livres saints, et même en se conformant à cette simplicité noble et touchante qui les caractérise particulièrement, l'auteur a su donner à son style tout l'agrément que pouvoit comporter la nature de son ouvrage. Il est terminé par une table chronologique des six âges du monde, de celle des princes et des rois iduméens, des juges et des pontifes, des familles, des patriarches, et du calendrier des Hébreux : de sorte que rien de ce qui pouvoit lui donner de l'intérêt n'a été omis.

---

*A l'Auteur des Annales.*

Oui, Monsieur, vos lecteurs, amis de la religion et des lettres, qui ne connoissent que la véritable poésie, cette langue appelée divine, vous sauront gré d'avoir fait sentir dans votre treizième cahier, la beauté de la préface, la justesse du plan, ainsi que les notes pleines de sens et de goût du nouveau traducteur et commentateur de l'Enéide.

La 37<sup>e</sup>. note du sixième livre de l'Enéide , dans laquelle il prouve que les philosophes ont dénaturé et pris à contre-sens le fameux passage de Virgile , *Felix qui potuit* , etc. en lui donnant une interprétation impie , est très-remarquable et parfaitement juste.

Pour confirmer que le sentiment de l'auteur de la nouvelle traduction est celui de tous les gens droits et de bonne foi , il ne faut que rapprocher les traductions en prose ou en vers , françaises , angloises , italiennes , etc. , qui ont précédé le merveilleux siècle de la moderne philosophie ; et toutes , elles prouveront qu'il n'y a exactement que nos versificateurs françois du 18<sup>e</sup>. siècle qui , philosophiquement irréligieux , se sont accordés à renverser , dans leur copie infidèle et impie , le sens du chantre du pieux Enée.

Il est bon de mettre d'abord sous les yeux de vos lecteurs les versions de Voltaire , de M. Delille , de Lefranc ; et de M. Raux ; puis celles qui les ont précédées. L'on verra que les meilleurs esprits parmi les traducteurs , nos contemporains , entraînés par Voltaire , ont cédé au ton du jour , et lui ont sacrifié leur manière de penser. M. Lefranc lui-même , qui n'en a pas été exempt , et qui en a rougi ensuite , semble

vouloir s'en excuser dans sa note correspondante à ce passage.

Voici d'abord le texte , et la traduction des quatre versificateurs que je viens de nommer.

*Felix , qui potuit rerum cognoscere causas ;  
Atque metus omnes et inexorabile fatum  
Subjecit pedibus , strepitumque Acherontis avari !*

GEORG. I. II , v. 490.

Heureux qui peut sonder les lois de la nature ,  
Qui des vains préjugés foule aux pieds l'imposture ,  
Qui regarde en pitié le Styx et l'Achéron ,  
Et le triple Cerbère et la barque à Caron !

VOLTAIRE, *Dictionnaire philosophique.*

Heureux le sage instruit des lois de la nature ,  
Qui du vaste Univers embrasse la structure ;  
Qui dompte et foule aux pieds d'importunes erreurs ,  
Le sort inexorable et de fausses terreurs ;  
Qui regarde en pitié les fables du Ténare ,  
Et s'endort au vain bruit de l'Achéron avare !

M. DELILLE.

Heureux qui triomphant *des préjugés vulgaires* (1) ,  
A sondé la nature et connoît ses mystères ,

---

(1) Qu'on ne cherche point une impiété philosophique dans ces vers. On peut les expliquer dans un sens très-religieux. Virgile étoit un poète philosophe ; on le voit par ses écrits ; mais c'étoit un philosophe sage qui respectoit le culte et craignoit les dieux. (*Note de Lefranc.*)

Ne craint rien , foule aux pieds le sort et ses revers ,  
Les horreurs de la mort et le bruit des enfers !

LEFRANC.

Heureux qui peut savoir les lois de la nature ,  
Qui ne craint ni le sort à ses pieds terrassé ,  
Ni l'avaré Achéron , ni son *bruit insensé* !

M. RAUX.

Voici comment le bon Ségrais , qui ne vou-  
loit pas y entendre malice , a traduit simple-  
ment le même passage.

Heureux qui sait de tout et la cause et la fin !  
Libre de toute crainte et maître du destin ,  
Il entend sans blêmir murmurer le Cocyte.

SÉGRAIS, 1712.

J'ai de plus sous les yeux les versions de R.  
et A. d'*Agneaux* , 1507 ; de Richard *Le Blanc* ,  
1581 ; de *Murolles* , 1675 ; et de quelques autres  
dans lesquelles vous verriez , Monsieur , la pu-  
reté , quant au sens , de la traduction ; mais  
j'aurois peur d'offenser les oreilles des gens  
de goût par l'inélégance et la barbarie de leur  
style.

Quelles qu'elles soient , elles prouveroient  
que nos traducteurs philosophes ont prétendu  
donner de la malice , de la finesse , de l'esprit à  
un poëte sublime , qui n'avoit que du bon sens

et

et du génie; à un poète *religieux* qui relève les trois premiers vers du passage dont il est question, par un quatrième vers dont le sens, dont le but se manifeste à quiconque ne veut point s'aveugler volontairement :

*Fortunatus et ille DEOS qui novit agrestes* (1).

Nous pourrions citer ici toutes les traductions angloises, prises chez cette nation tant vantée par nos encelades modernes, et, à leur dire, faite pour servir de modèle à toutes les autres nations, pour la liberté de penser et la hardiesse d'écrire.

Et bien, toutes ces traductions, je dis toutes sans exception, semblables à celles qui ont précédé parmi nous le siècle de la philosophie, n'offrent dans leur fidèle copie que le sens et la raison de l'original, et rien qui annonce le mépris de la religion.

Nous nous contenterons de citer celle de Warton comme la plus récente.

Happy the man whose vigorous soul can pierce,  
Thro' the formation of this Universe !  
Who nobly dares despise, with soul sedate,  
The din of Acheron, and vulgar fears, and fate ;

(1) Heureux aussi celui qui honore les divinités champêtres.

And happy too, tho' humbler, is the man  
Who loves Sylvanus old, the nymphs and Pan.

WARTON'S *Georg. of Virg.* Lond. Dodsley, 1790.

Celles d'Ogilby, Londres, 1650; de Cowley, 1680; celle de Dryden, Londres, 1782; celle de Jos. Trapp, Dublin, 1737; celle de Rob. Andrews, Birmingham, 1766, présentent le même sens.

*Traduction italienne.*

Felice quegli, cui l'alte cagioni  
Non son nacoste de le cose, e sotto  
I piè si pose le temenze tutte;  
Così calcando il non fatto ancor mai  
Per le preghiere altrui, pieghevole Fato:  
E'l strepito anco d'Acheronte avaro.  
E quegli ancora *fortunato*, il quale  
Tutti gli agresti *DEI conobbe*, etc.

Bernardin DANIELLO.

Ces différentes traductions, et plusieurs autres en prose que j'ai sous les yeux, que l'on pourroit également rapprocher, sont plus que suffisantes pour confirmer le sentiment du nouveau traducteur de l'Enéide. Elles acheveront de prouver que nos poètes françois, *eux seuls*, se sont arrogés le privilège, dans le passage cité, de renverser ainsi le sens du chantre du *pieux* Enée; d'un poète dont le plan, dont le but, dans tout son poëme, a été de se montrer constamment l'ennemi de l'irréligion.

Ces observations, Monsieur, m'ont paru dignes de vos Annales. Elles sont un hommage que je rends à la religion, et au nouveau traducteur qui a si bien mérité d'elle par les heureux aperçus dont il a embelli son ouvrage. Il est surprenant que les papiers publics n'en aient pas encore rendu compte. La publication de celle de M. Delille doit être une raison de plus d'en faire la comparaison, et je puis assurer d'avance que celle du modeste anonyme l'égale en plus d'un endroit et la surpasse en beaucoup d'autres.

PR.

*De Kant et de sa philosophie.*

Les papiers publics ont annoncé la mort du professeur Kant, arrivée à Kœnigsberg, le mois de février dernier. Comme cet homme a eu de la célébrité, qu'il est devenu un personnage dans les lettres germaniques, et qu'on peut le regarder comme l'archimage du nord, dont les œuvres ont pendant si long-temps encombré la foire de Leipsick, nos lecteurs nous sauront gré peut-être de leur donner une idée de sa philosophie, si tant est cependant que l'on puisse donner une idée du chaos, expliquer une doctrine qui s'obscurcit

à mesure qu'on l'explique davantage, et faire entendre à des François une métaphysique, qui, née en Allemagne, n'en est pas moins pour les Allemands même un logogriphe indéchiffrable.

Emmanuel Kant, d'origine suédoise, naquit en Poméranie, le 22 avril 1724, d'un caporal au service du roi de Suède. Un génie ardent, qui commença à se décêler en lui de bonne heure, lui fournit l'occasion et les moyens d'aller étudier à l'université de Kœnigsberg, capitale du royaume de Prusse. Reçu maître-ès-arts en philosophie, il se fixa dans cette ville, et à trente ans il y devint répétiteur; place peu lucrative, qu'il occupa pendant quinze années. Enfin en 1770, il fut nommé professeur de philosophie, et il n'a cessé d'en remplir les fonctions, malgré son grand âge et la délicatesse de son tempéramment. Il n'y avoit pas long-temps qu'il ne les exerçoit plus quand il est mort. Son corps et son esprit avoient entièrement succombé sous le poids des années; de sorte qu'il étoit devenu aussi maigre et aussi sec que ses ouvrages, et c'est beaucoup dire.

S'il faut en croire les nouvelles d'Allemagne, on s'est disputé ses reliques; on a vendu ses meubles et ses moindres effets à un prix excès-



sif, notamment un vieux chapeau qu'il portoit depuis trente ans, et sa vieille perruque. C'est une nouvelle raison de faire connoître la force des raisonnemens qui mûrissoient sous ce chapeau, et la profondeur des systèmes qui pousoient sous cette perruque.

A vingt-quatre ans, il débuta par des *Pensées sur la véritable évaluation des forces vitales*; en 1755, il donna son *Histoire naturelle de l'Univers*, et sa *Théorie du ciel, d'après les principes de Newton*, où se trouvent des conjectures, et une hypothèse sur des corps célestes qui devoient encore exister au-delà de Saturne. L'année 1762 vit éclore un *Traité des premiers élémens des connoissances humaines*, en latin; et un *Essai de la manière dont on pourroit introduire dans la philosophie l'idée des grandeurs négatives*, en allemand. Mais ce fut en 1764 qu'il fixa sur lui l'attention générale par son écrit intitulé: *Unique base possible à une démonstration de l'existence de Dieu*: laquelle démonstration réside toute entière dans le sens intime. Mais comme l'auteur désavoua ensuite, combattit et détruisit de ses propres mains tout ce qu'il avoit déployé de paradoxes dans sa prétendue base unique, qui ne tend à rien moins qu'à renverser toutes les autres démonstrations,

nous ne fouillerons point dans les décombres d'un ouvrage qu'il a brisé lui-même.

Il publia vers le même temps ses *Considérations sur le sentiment du beau et du sublime*; ses *Rêves d'un homme qui voyoit des esprits, expliqués par les rêves de la métaphysique*; un *Programme du mouvement et du repos*; une *Dissertation sur l'évidence dans les sciences métaphysiques*.

C'est de 1764 à 1781 que s'est préparée, qu'est née et qu'a mûri la doctrine qui a occupé tant de raisonneurs, et dont on observe déjà quelques traces dans la Dissertation inaugurale de 1770, *de Mundi sensibilis atque intelligibilis formâ, et principiis*. Seize ans de repos couvèrent cet œuf prodigieux: car on ne verra que de courtes distractions dans une *Théorie des vents* (1765); une *Dissertation sur l'optimisme* (1770); une autre sur diversés races d'hommes (1777). En 1781 parut le fameux livre qui devoit réformer toutes les idées, rajeûnir la morale, opérer une révolution en philosophie, et refaire le monde, en même-temps que l'humanité, sous le titre de *Critique de la raison pure*, chef-d'œuvre inoui de mauvais goût et de ténèbres, qui, malgré cela, fut assez mal traité par les journaux allemands. Allarmé d'un effet si contraire à son esprit de pro-

sélytisme, l'auteur reproduisit, en 1783, sa *Critique de la raison pure*, sous le titre de, *Prolegomènes, ou Traité préparatoire pour chaque métaphysique qui désormais pourra paroître comme science*. Précieuses avances faites à tous les Kant à venir. Moins compris que la première fois, il eut la douleur de voir ses travaux continuer à rester sans succès. Mais trois volumes de M. Schulze, des lettres de M. Reinhold, un dictionnaire exclusivement destiné à l'explication du kantisme, par M. Schmid, une bibliothèque énorme d'apologies et de censures, vingt réputations élevées sur celle d'Emmanuel Kant, des nuées de commentateurs, d'admirateurs, qui ne s'accordoient pas entr'eux, et de temps en temps de nouvelles brochures du patriarche, donnèrent à sa doctrine une importance sans exemple, dans ce siècle où l'insouciance et la frivolité réduisent les plus imposantes réputations littéraires à quelques jours, et où tant d'immortalités ne vont pas au second trimestre. Alors parurent successivement, et comme autant de bataillons de troupes fraîches, détachées et lancées de loin en loin par l'auteur, dans la mêlée. *Bases d'une métaphysique des mœurs*, 1785; *Principes métaphysiques de la science de la nature*, 1786; *Bases d'une critique du*

*goût, 1787; Critique de la raison pratique, 1788; Critique du jugement, 1790; la Religion renfermée dans les bornes de la simple raison, 1793; Principes métaphysiques de la science du droit et de la vertu; Idée de ce que pourroit être une histoire universelle, dans les vues d'un citoyen du monde; Projet de paix perpétuelle et antropologie.*

Telles sont les principales productions du philosophe de Kœnigsberg, dont nous donnerons un juste aperçu à nos lecteurs, quand nous dirons qu'elles sont tout autant de rêves creux, auprès desquels les cathégories d'Aristote, les formes occultes, et les *quiddités* du quatorzième siècle, sont des idées succulentes; que de tout ce déluge de phrases et de mots il n'en sort pas une seule réflexion utile, une seule maxime dont on puisse faire usage dans le cours ordinaire de la vie; et que la seule réflexion raisonnable qu'on en puisse tirer, c'est de s'écrier, après les avoir lues : ô vanité des vanités, et l'idéologie n'est que vanité!

Nous justifierons notre assertion par une analyse de cette volumineuse doctrine, en protestant d'avance que, si elle n'est pas plus claire, ce n'est nullement notre faute : et pour qu'on ne puisse pas nous soupçonner de l'avoir dénaturée,

dans l'intention perfide de faire rire nos lecteurs aux dépens du philosophe Emmanuel, nous la puiserons dans l'abrégé qu'un auteur non suspect et de beaucoup d'esprit, a publié, il y a quelques années, de la *Théorie de la pure religion morale, considérée dans ses rapports avec le pur christianisme, par M. Kant*, pour servir aux cours publics de quelques universités d'Allemagne.

Le fondement de cette théorie est, « que la » moralité ( un idéal de vertu reconnu par la » raison pure ) est le fondement et le but de la » religion véritable, et constitue seule l'idée » d'une religion universelle; que hors *d'elle* il » n'y a qu'erreur ou tout au moins superfluité ». Il y a dans l'homme un mauvais principe, qui fait que l'homme est méchant *par nature*, quoiqu'*essentiellement* bon. Notre méchanceté naturelle et notre bonté par essence ont d'abord l'air d'un jeu de mots, d'une énigme. Rien n'est plus sérieux; car la nature de l'essence de l'homme et l'essence de sa nature sont le bien défiguré par un germe corrupteur introduit, non dans l'essence, mais dans la nature humaine. Ces deux principes ne cesseront de se combattre qu'au moment où l'empire de Dieu, établi sur la terre, décidera sans retour la victoire du bien

sur le mal. Image de cet empire, l'église ne doit admettre qu'un culte moral, sans prières, sans offrandes, sans sacrifice, sans cérémonies. Autres fondemens encore. Des trois bases radicales de la nature humaine, l'*animalité* est la source des vertus naturelles, et des vices de la rudesse et de la brutalité; l'*humanité* engendre les vertus sociales et les vices qui rapprochent l'homme des êtres infernaux; la *personnalité* manifeste à la raison et au cœur la voix de la conscience et la voix de la divinité même. Ces trois bases appartiennent à la possibilité de l'homme dans sa plénitude. . . . Nous souhaitons toujours aux lecteurs François la perspicacité nécessaire pour bien concevoir d'aussi sublimes découvertes, et nous continuons.

Quant au mal, il est *quelque chose* que la liberté de l'homme s'est attiré, et qui est identifié avec l'espèce humaine telle qu'elle existe maintenant. Déduit de la liberté et de la volonté, le mal radical est le péché originel de l'homme perverti par la séduction. Mais la raison pure, ou l'entendement uni à la sensibilité et à sa forme qui est le temps, ne peut rien concevoir à la naissance du mal; elle en conçoit l'effet avénu dans le temps et comme accident. . . . Nous supposons que la personne qui nous lit à la patience de nous suivre.

Dans l'humanité, le bon principe est un idéal ; mais un idéal pratique comme ayant pour la volonté une réalité objective. Emané de la divinité, cet idéal (enseigne M. Kant) est, relativement à son origine, le fils unique de Dieu ; relativement au monde créé pour lui, cet idéal est la parole ; relativement à l'humaine nature l'idéal est descendu sur la terre, le verbe s'est fait chair pour nous élever avec lui vers le créateur universel.

« Le christianisme est donc d'institution divine » ( poursuit l'étrange philosophie que nous tâchons d'analyser ) ; et, quelle que soit la nature » de son fondateur, il est démontré qu'il est venu » sur la terre pour produire, par sa vie, ses » actions, ses paroles, ses souffrances et sa mort, » réalité de cet idéal qu'il nous est prescrit d'imiter ; pour poser la première pierre d'une » église universelle ; pour n'offrir devant nous » que nous-mêmes, pour effectuer, réaliser sous » nos yeux ce qui pour notre raison pure est » d'une réalité objective. La religion chrétienne » ayant la religion morale pour base, *il en résulte* que son culte (sans prières, sans offrandes, sans sacrifice, sans cérémonies, sans » culte ) est le seul qui renferme le germe et le » caractère de l'universalité ».

Tout cela est admirable, mais ne suffit pas.

La défaite du mauvais principe et la fondation de l'empire de Dieu, exigent que tous les hommes concourent à former *une société civile et éthique* (ce mot signifie moral) ayant Dieu pour seul législateur. Redoublons ici d'attention.

L'idéal de cette société éthique sera l'église invisible; l'église visible sera cette société effective; la croyance à cet idéal, à l'église invisible, sera la foi pure de la religion pure, de la raison pure; foi qui se divisera simplement en deux, en foi de l'église visible ou foi ecclésiastique déposée dans un livre saint, et en foi religieuse interprète de l'autre foi et de son livre. La première ne doit être que l'introductrice de l'autre parmi les peuples, et quand elles s'identifieront, tous les hommes jouiront d'une félicité sans fin sur la terre..... Voilà tout ce qu'il y a de compréhensible pour la raison pure; le reste est hors de sa région, de sa portée; histoire, faits, monumens, miracles, formes de révélation, moyens de justification, tous ces détails demeuvent autant de mystères ou d'allégories dont la raison pure ne s'occupe point, attendu que son culte n'est que moral, n'est que l'idéal de la religion pure.

Cette sublime théorie d'où découle, selon les Kantistes, un système de lois morales, civiles,



et politiques qui ne laisse rien d'arbitraire, rien de confus, rien de litigieux dans les droits et les devoirs des gouvernans et des gouvernés, est appuyée sur la philosophie critique, ainsi nommée par opposition au dogmatisme et au scepticisme. Or, la philosophie critique a pour bases la conviction de l'impossibilité de connoître les choses en elles-mêmes, et le principe que la sensibilité et l'entendement de l'homme ont des formes essentielles par l'entremise desquelles il attache certaines notions aux objets avant qu'ils soient devenus la matière de ses perceptions. Il est assez singulier que la conviction de l'impossibilité de connoître la nature des choses, soit la base d'une philosophie qui se flatte de bien connoître, et se charge d'expliquer les formes de la sensibilité et de l'entendement avant la naissance des perceptions; nos lecteurs nous demandent sans doute de les laisser respirer; mais il faut finir, puisque nous avons commencé.

Les formes de la sensibilité sont *espace* et *temps*. Les formes ou catégories de l'entendement sont *quantité*, *qualité*, *relation* et *modalité*. A la forme catégorique de *quantité* répondent les notions analogues d'*unité*, de *pluralité* et de *totalité*; à la forme de *qualité* répondent les notions de *réalité*, de *négation* et d'*imita-*

tion; à la forme de *relation* répondent les notions de *substantialité*, de *causalité*, de *communauté*; à la forme de *modalité* répondent les notions de *possibilité*, de *nécessité*, ou les notions contraires. Les notions catégoriques se réalisent sous la forme d'images ou *Schemates*. L'image ou *Schema* des catégories de la *quantité*, c'est le rang dans le temps; de la *qualité*, c'est le contenu dans le temps; de la *relation*, c'est l'ordre dans le temps; de la *modalité*, c'est la connexion avec le temps, soit qu'elle fixe la *possibilité*, l'*existence* ou la *nécessité*. La forme de la raison est de tendre vers l'absolu; ce qui produit trois idées primordiales, celles du sujet absolu, de la cause absolue, du tout absolu, trois idées dont la réunion fait l'idée de Dieu pour la raison pure. Ainsi la *substance de l'ame est donc nécessairement engendrée par la raison*, comme une condition indispensable de l'existence de l'homme; et la loi de l'absolu engendre l'idéal physique, moral et harmonique, éthique et politique, idéal que le libre arbitre adopte sur le rapport de la raison pure, ou rejette par une détermination de la volonté séduite..... Il est temps de reprendre haleine après de si longues excursions dans le pays perdu de l'idéal métaphysique.

Et voilà la doctrine qui a pu enfanter tant d'enthousiastes, et faire tourner la tête à tous les écoliers et professeurs des universités allemandes : de sorte qu'on ne sait ce qu'il faut ici admirer le plus, ou du maître sans cesse analysant, alambiquant, et barbouillant de la métaphysique, sans s'entendre lui-même, ou des disciples s'engouant à tort et à travers pour ces misérables fadaïses, dont le moindre inconvénient est l'inutilité, et qui ne cessent d'être ridicules qu'à force d'être dangereuses.

Quel nom donnerons-nous donc au philosophe Kant ? Est-ce un athée ? non, puisqu'il reconnoît l'existence d'un Dieu et d'un législateur suprême de la société civile et éthique. Est-ce un matérialiste ? non, puisqu'il admet la spiritualité de l'ame. Est-ce un déiste ? non, puisqu'il admet une religion révélée ? Est-ce un chrétien ? non, puisqu'il nous donne un verbe incarné, sans date, sans naissance, sans corps, sans histoire, sans miracles, sans monumens, sans réalité, réduit à n'être qu'un *idéal* abstrait, sans cesse agissant sur l'*idéal concret*, sans esprit essentiellement distinct de l'ame des hommes, ame engendrée par leur propre raison type, mesure et règle d'elle-même. Qu'est-il donc ? si ce n'est un homme sans principes et sans opinions, qui veut confondre

toutes les opinions , et bouleverser tous les principes , et à la faveur de ses ambages ténébreux , favoriser toutes les illusions , et laisser une carrière ouverte à toutes les licences de l'esprit. C'est aussi le jugement qu'en a sur-tout porté dans un journal anglois le docteur Willich , lequel , après en avoir fait la plus rigoureuse censure , ajoute les réflexions suivantes : « La morale de Kant » semble avoir pour objet de favoriser l'ancien » adage : *Pense avec les sages et agis avec le » vulgaire*. Le moment actuel est fait pour un sys- » tème si commode. On a récemment dévoilé en » France les mystères de l'épicurisme en les ré- » vélant dans l'idiome national et jusque dans » les ouvrages d'agrément. Le résultat en a été la » dissolution générale de la morale , dont la lit- » térature s'occupe maintenant à réparer les rui- » nes en éloignant ou palliant les causes. La phi- » losophie sera dorénavant resserrée dans un cer- » cle plus étroit d'initiés , auxquels on imposera » la tâche de travailler à étendre la superstition » vulgaire ; mesure qu'on ne sauroit mieux rem- » plir qu'en couvrant les armes de la logique » d'un voile énigmatique , en employant un jar- » gon inintelligible , une ténébreuse phraséo- » logie , qui puisse préserver les classes infé- » rieuses du fléau de l'impiété , et épargner aux » autres

» autres les dangers de l'indiscrétion, de manière  
 » que les discussions publiques sur les sujets les  
 » plus délicats puissent avoir lieu, par la voie  
 » même de la presse, sans alarmer les préjugés  
 » du peuple, ni réveiller la sévère méfiance des  
 » magistrats ».

Nous pensons avec le docteur anglois que le philosophe de Kœnigsberg a été un des principaux propagateurs de cette duplicité de doctrine; et que c'est même le seul moyen d'expliquer le prodigieux succès de sa philosophie hiéroglyphique, dans un pays sur-tout qui, plus que tout autre, s'est montré, dans tous les temps, disposé à tendre les mains à tous les charlatans, novateurs, illuminateurs, réformateurs, et perturbateurs du monde.

---

M. l'évêque de Versailles, dont le zèle ne se rallentit point, et qui chaque jour donne des preuves de sa sollicitude véritablement pastorale, vient d'adresser une lettre circulaire à tous les curés de son diocèse, relative au séminaire qu'il se propose d'ouvrir incessamment, et aux moyens d'en assurer les fonds, et d'en perpétuer les élèves. Nous l'insérons ici d'autant plus volontiers, que sans doute d'autres évêques ne tar-

deront pas à suivre son exemple. Heureux si, par cette publication, nous pouvions concourir au succès d'une aussi bonne œuvre, et d'une entreprise aussi fondamentale !

Versailles, ce 5 germinal an 12 ( 26 mars 1804 ).

Je dois vous prévenir, mon cher curé, que je viens d'être mis en possession de l'ancienne maison des Récollets, à Versailles, pour en faire le séminaire de mon diocèse.

Il y a déjà un supérieur nommé et agréé par le gouvernement, qui ne tardera pas à l'habiter; les autres directeurs ne tarderont point à être nommés.

Il reste à trouver des élèves pour l'état ecclésiastique, afin que la race des lévites ne s'éteigne pas, et que le sacerdoce se perpétue.

Nous perdons tous les jours par la mort, par les infirmités et par l'âge avancé, des pasteurs respectables qui se remplacent très-difficilement; et la difficulté, à mesure que les années s'écouleront, augmentera d'une manière effrayante.

On trouveroit encore des jeunes gens de bonne volonté, qui, avec une vocation marquée pour cet état, se consacreroient volontiers aux études et aux exercices nécessaires pour y parvenir.

Quelques curés ont eu le zèle d'en élever et disposer quelques-uns pour cette perspective religieuse.

Il est encore des familles chrétiennes et pieuses, où la religion trouveroit des ressources assurées pour ce recrutement ecclésiastique.

Mais le plus grand nombre, ou plutôt la presque totalité des sujets est sans fortune ; et la plupart des parens sans aucuns moyens d'exécution.

Ce ne seroit pas les trois cents livres exigées par la loi pour le titre clérical, qui éloigneroient du sanctuaire, des jeunes gens, d'ailleurs bien nés, par la difficulté de les trouver.

On est assuré d'en obtenir dispense, soit pour payer moins, soit pour ne payer rien du tout, suivant les moyens, les talens et les dispositions des sujets.

On voudroit sur-tout élever, pour l'état ecclésiastique, des enfans pris dès le bas âge, sans en exclure les autres, afin d'être plus assuré qu'ils auront des mœurs pures, de la piété, et l'instruction convenable.

A l'âge où il faut enfin faire un choix et s'engager, il pourra nous en échapper plusieurs, peut-être le plus grand nombre, mais on n'aura pas perdu son temps pour cela ; après leur avoir

procuré du moins les avantages d'une éducation vraiment chrétienne qu'ils porteront dans les différens emplois que le monde leur offrira; et l'Etat y trouvera son compte, ainsi que la religion.

Mais pour remplir cet important objet, et réunir ces jeunes plantes dans le séminaire, il faut des fonds qui soient destinés à l'éducation et à la pension des élèves.

On espère que le gouvernement dans des temps plus heureux, et à la paix, s'il ne peut pas le faire plutôt, pourvoira de quelque manière assurée à ces dépenses indispensables, comme à l'entretien des séminaires.

Les conseils généraux des deux départemens qui forment mon diocèse, ont voté des sommes plus ou moins fortes; mais rien n'est encore sanctionné par le gouvernement; cette forme nécessaire peut être long-temps différée, et l'on n'a pas assuré les fonds sur lesquels ce bienfait doit être pris.

Du tout, il résulte que si la piété des fidèles ne vient pas à notre secours, tant que nous serons dans cet état d'incertitude et de pénurie, le ministère sacré cessera de s'exercer faute de ministres, et la religion s'anéantira faute de culte.

Il est de l'intérêt de toute l'église, et des



fidèles en particulier, qu'il se forme une succession de prêtres vertueux et instruits pour remplacer ceux que nous perdons successivement.

Nous les conjurons donc de nous aider en tout ce qui dépendra d'eux, pour nous procurer des sujets propres à cet auguste ministère :

1°. En favorisant la vocation des enfans qui, dans les familles plus ou moins aisées, montreroient de l'inclination pour le service des autels.

2°. En contribuant chacun selon ses facultés et son zèle par des secours pécuniaires donnés ou promis par souscription, et sur-tout par un abonnement annuel, à l'éducation des jeunes gens qui se destineroient à cet état.

Ceux dont les parens seront en état de payer la pension, ne seront pas dans le cas d'y participer.

Ceux qui seront moins aisés seront soulagés suivant leur fortune, par un supplément plus ou moins fort sur la pension et l'entretien de leurs enfans.

Ceux qui ne seront pas en état de payer doivent compter sur le secours de la pension entière.

Il y a déjà deux cents livres d'assurées en rente perpétuelle pour la dotation du séminaire.

Ceux qui voudront et qui pourront sacrifier un capital pour fonder des places, et nous mé-

nager des ressources pour l'entretien du séminaire, seront assurés d'un emploi solide, et de l'exécution littérale de leurs intentions, qui seront respectées et suivies avec reconnoissance.

Ceux qui n'auroient pas d'argent à sacrifier pour cette bonne œuvre, pourroient remplir le même objet, et parvenir au même but par la cession de contrats de rente sur l'Etat ou sur des particuliers.

Il sera rendu publiquement chaque année un compte exact de l'emploi des fonds qui nous seroient confiés pour le bien du séminaire.

Tous les fonds seront remis à nous, ou à nos vicaires généraux, ou au supérieur du séminaire, pour être confiés à une administration chargée par nous d'en rendre compte, et d'en faire l'emploi prescrit par les fondateurs ou bienfaiteurs.

MM. les curés et curés desservans sont priés de communiquer cette circulaire à toutes les personnes de leurs paroisses qui peuvent être dans le cas d'être instruites de son objet, et d'en faire lecture même au prône de la paroisse.

On ne peut l'adresser nommément à chaque personne aisée dont on réclame la bienfaisance, au nom de la religion qu'il s'agit de soutenir, en lui préparant des ministres pour l'avenir.

On ne les connoît pas toutes ; écrire aux unes, en s'exposant à omettre les autres, ce seroit indisposer ces dernières, quoique très-involontairement.

On espère que toutes voudront bien se contenter de l'avis général qui leur sera communiqué, en faveur de la cause et du motif.

Au surplus, l'établissement de dix séminaires métropolitains, qui vient de passer en loi, et qui seront dotés par le gouvernement, ne préjudicie en rien aux séminaires que la loi accorde à chaque évêque, pour son diocèse. Ce qui s'enseignera dans les uns, ne sera pas l'objet des autres ; dans les uns on s'occupera des sciences, et dans les autres des devoirs nécessaires aux ecclésiastiques, pour former leur esprit et leur cœur au ministère de la religion. Les premiers sont dotés, et les autres attendent tout de la bienfaisance des fidèles, en attendant que le gouvernement puisse leur faire éprouver la sienne ».

Recevez, etc.

TOURS. Le préfet d'Indre et Loire vient d'adresser aux maires de son département, une circulaire dont voici l'extrait :

« Je suis informé, citoyens, que, dans les campagnes, quelques individus, emportés par un zèle peu éclairé, se sont permis de planter des croix ou de placer d'autres

signes consacrés par la religion catholique, dans des chemins ou des places publiques, ou à l'extérieur de leurs maisons. Ces actes d'une piété peu réfléchie, indiscretement prodigués, auroient de grands inconvéniens, et pourroient entraîner des suites aussi préjudiciables à l'ordre public, que contraires aux intentions de ceux qui se les permettent. La liberté des consciences, reconnue et protégée par nos sages institutions, s'oppose à ce qu'on puisse faire une obligation générale du respect dû à tel ou tel signe religieux. Il est donc de l'intérêt de la religion même que les objets qu'elle offre à la vénération des fidèles, ne soient pas ainsi exposés au mépris des personnes qui ne partagent pas la même croyance. Il est également du devoir de l'administration de prévenir les scandales et les troubles que cette sorte de prostitution pourroit occasionner. Ces considérations m'engagent à vous rapeler, citoyens, que c'est à l'administration supérieure, comme chargée de la haute police, qu'il appartient exclusivement de connoître de la convenance de l'érection d'un signe religieux hors de l'enceinte destinée à l'exercice du culte auquel il se rapporte, et de délivrer à cet effet la permission nécessaire, lorsqu'elle juge pouvoir l'accorder sans inconvénient d'après un mûr examen des circonstances ».

Cette circulaire ne peut qu'attrister les ames religieuses, et peut-être qu'elle ne plaira pas davantage aux véritables politiques; nous doutons même qu'elle soit dans l'esprit du gouvernement, intéressé plus que jamais à laisser épancher le sentiment religieux, trop long-temps comprimé par une faction ennemie des hommes comme

de Dieu. Nous en doutons d'autant plus que dans le plus grand nombre des départemens , presque tous les signes extérieurs de la religion , abattus par le vandalisme , ont été relevés par la piété ; et nous remarquerons , à cette occasion , avec quelle satisfaction la capitale a vu replacer sur le superbe dôme des Invalides le signe auguste de la rédemption , et en arracher l'épouvantable mémorial de nos malheurs et de nos crimes. Ces croix ou autres emblèmes consacrés par la religion catholique , placés sur les grands chemins ou à l'extérieur des maisons , sont autant de monumens qui attestent la morale publique , et , considérés sous ce seul rapport , ils ont une véritable utilité. Le préfet nous dit que *la liberté des consciences , reconnue et protégée par nos sages institutions , s'oppose à ce qu'on puisse faire une obligation générale du respect dû à tel ou tel signe religieux*. Mais d'abord ce seroit une liberté de conscience assez singulière que celle qui empêcheroit les fidèles de satisfaire à leur conscience , en manifestant leur piété par des signes aussi innocens en eux-mêmes. C'est avec cette belle liberté des consciences que les athées étoient parvenus à reléguer la religion entre quatre murailles , et à faire disparaître le culte , à force de liberté

des cultes. Ensuite il nous paroît évidemment faux que cette liberté des consciences, telle du moins qu'elle est *reconnue*, s'oppose à ce qu'on fasse une obligation générale du respect dû à tel ou tel signe religieux. Car c'est même en supposant cette liberté des consciences, du moins telle qu'elle est *reconnue*, que l'on conçoit l'obligation générale de respecter tel ou tel signe religieux, ce respect qui n'est alors qu'extérieur, étant censé appartenir, non à *la croyance*, mais à l'ordre public, auquel tout le monde est obligé de se soumettre. Ces troubles et ces scandales, que semble craindre le préfet d'Indre et Loire ne nous paroissent pas un motif suffisant pour motiver sa circulaire; car il s'ensuivroit de là qu'il faudroit aussi défendre les cérémonies religieuses à l'extérieur des temples, lesquelles peuvent aussi occasionner des troubles et des scandales. Nous ne voyons pas d'ailleurs que ces scandales et ces troubles arrivent dans les départemens où les préfets n'ont pas tant de scrupules, et où chacun plante sa croix, suivant la *liberté des consciences*. On ne peut que lui savoir gré du profond respect qu'il montre pour tous les objets religieux, au point de craindre qu'ils ne soient livrés au mépris de ceux qui n'ont pas la même croyance,

et à une sorte de prostitution. Mais la croix est un objet vénéré de tous les chrétiens, tant catholiques que protestans, et par conséquent de tous les François, et il nous semblera toujours étrange que l'on entrave à cet égard la dévotion des particuliers, parce qu'il est possible que quelques libertins ou quelques philosophes, ivres ou non ivres, se permettent quelque irrévérence. Il s'ensuivroit de là que la liberté des consciences ne seroit toute que pour ceux qui n'ont point de conscience, et la liberté des cultes que pour ceux qui ne connoissent point de culte, et qui méprisent tous les cultes. Nous pensons donc que le préfet d'Indre et Loire a poussé ici trop loin la prudence, qu'il a passé les justes bornes de sa sollicitude, et qu'il eut peut-être mieux fait de laisser à chacun le droit de planter des croix, suivant sa dévotion, que d'avoir rappelé, par sa circulaire, ces temps un peu fâcheux où on les abattoit.

ROME. La congrégation des saints rits, vient de publier le décret de béatification et canonisation pour Marie-Françoise delle Piaghe, religieuse napolitaine.

Le 26 mars, sa sainteté a tenu un consistoire secret, dans lequel il a été créé deux nouveaux cardinaux, le premier Mgr. Opizoni, arche-

vêque de Bologne, et le second *in petto*. Au moyen des dernières promotions faites par S. S. le sacré collège se trouve complet.

La nouvelle société religieuse, connue sous le nom de Pacanaristes ou Pères de la foi, fait chaque jour des progrès. Elle a déjà fait une trentaine d'établissements en différens pays, et même en Amérique. Le père Paccanari, général, vient d'acheter ici la Villa-Mattei et le palais Salviati. On sait qu'il est singulièrement protégé par la vertueuse archiduchesse Marie-Christine. Quoique cette société soit établie à l'instar des jésuites, et dans le même esprit, il ne faut pas la confondre avec les jésuites rétablis en Russie, selon leur règle et institut primitifs, tels enfin qu'ils étoient avant le bref de Clément XIV, et tels que les demande encore aujourd'hui le roi de Naples pour l'éducation de la jeunesse dans ses États.

*DE LA VRAIE SAGESSE, pour servir de suite à l'Imitation de J. C., traduit des Opuscules du même auteur (1).*

Cet ouvrage, traduit du latin des Opuscules de Tho-

(1) Chez la veuve Nyon, libraire, rue du Jardinët; et chez



mas A-Kempis, rédigé en un nouvel ordre de livres et de chapitres, peut servir de suite à l'Imitation de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il convient à tous les gens de bien qui veulent vivre chrétiennement dans le monde. Il leur offre de nouveaux secours dans *les combats de la vertu contre le vice*; il leur donne de nouvelles instructions sur *la pature des vrais biens et des vrais maux*; il leur assure les plus douces consolations dans *les épreuves qui leur sont réservées ici bas*; et en leur apprenant quelles sont les *mœurs du vrai chrétien*, il les guide dans l'unique voie qui conduit au bonheur.

---

*L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, sur le dogme et sur la morale, recueilli de tous les ouvrages de M. Bossuet, évêque de Meaux, en conservant par-tout son style noble et majestueux; par M. Lucet, ancien canoniste.*

Cet ouvrage formera six volumes in-8°, chacun de quatre cents pages au moins.

Il est distribué en quatre parties.

---

Adrien Le Clere. Prix, 1 fr. 80 c., et 2 fr. 50 c. franc de port. On trouve chez les mêmes libraires, un petit in-12, *Considérations sur l'exercice de la prière et de l'oraison*, par l'auteur de la *Vie de M. de Montfort*. Cet ouvrage est un de ceux que l'on peut recommander à toutes les âmes pieuses, et plus particulièrement à toutes celles qui par état sont obligées de tendre à la perfection.

La première expose et appuie, sur des preuves évidentes, les vérités que doit croire l'homme raisonnable et chrétien.

Dans la seconde, on fait voir ce qu'il doit pratiquer sous l'un et l'autre de ses rapports.

La troisième fait connoître les moyens qu'on doit employer pour croire et pratiquer comme il faut; et ces moyens sont principalement la méditation des livres qu'on indique, sur-tout de l'Écriture sainte; la prière, faite avec les conditions qui la rendent efficace; et la réception des sacrements, avec les dispositions nécessaires.

On trouvera, dans la quatrième partie, qu'on intitule: *Sujets divers*, 1°. un recueil de pensées détachées, dans lesquelles M. Bossuet ne paroît pas moins profond que Pascal ou La Bruyère; 2°. les jugemens raisonnés de ce grand évêque, sur plusieurs auteurs célèbres, tels que saint Athanase, Origène, Tertullien, saint Augustin, saint Chrysostôme, Théodoret, Photius; et, pour les temps modernes, Grotius, Descartes, Nicole, le P. Bouhours, etc.; 3°. les portraits tracés par cet habile maître, de quelques personnages fameux, comme Luther, Calvin, Cromwel; et, dans un ordre différent, le grand Condé, Turenne, etc.; 4°. un supplément, dans lequel plusieurs vérités fondamentales, exposées sommairement, et pour tous les lecteurs, dans la première partie, sont développées dans leurs conséquences, de manière à intéresser vivement tous ceux qui désirent connoître plus parfaitement la doctrine du salut.

On placera, dans le premier volume, une vie abrégée de Bossuet, avec une analyse raisonnée de tous ses ouvrages; elles donneront une idée des immenses travaux de

ce grand homme, et en même temps du travail auquel l'éditeur a dû s'assujettir lui-même pour recueillir et mettre dans un ordre méthodique l'ouvrage qu'il présente aujourd'hui avec confiance à tous les hommes de goût et à tous les gens de bien.

Le manuscrit étant achevé, pour les quatre parties, les volumes paroîtront successivement, sans autre délai que celui de l'impression; le premier à la fin du mois de prairial prochain; et chacun des autres de trois mois en trois mois, peut-être même à des époques plus rapprochées. Il ne s'agit, pour la souscription, que d'adresser, franc de port, à l'auteur, dans sa campagne, à Vanvres, près Paris, une lettre avec une promesse ainsi conçue : *Je m'engage à prendre l'ouvrage de l'Enseignement de l'église catholique, recueilli de tous les ouvrages de M. Bossuet, et de payer cinq francs en recevant chaque volume.*

Chacun de MM. les souscripteurs joindra à sa signature son adresse, et, s'il est dans les pays étrangers, il mettra l'adresse de son correspondant.

On ne tirera qu'un petit nombre d'exemplaires au-delà de ce qu'il en faudra pour remplir les souscriptions; et ils se vendront à raison de six francs le volume, chez **LE CLERE**, à Paris.

Ceux de MM. les souscripteurs qui voudront qu'on leur envoie les volumes par la poste, n'auront qu'à le marquer à la suite de leur adresse, dans le billet de souscription; et alors, en envoyant l'argent de chaque volume, ils y joindront un franc cinquante centimes de plus, le tout franc de port.

On indiquera, par la voie des journaux, quinze jours ou trois semaines d'avance, l'époque précise de la distri-

bution pour MM. les souscripteurs, et de la vente qui se fera ensuite du surplus des exemplaires, chez le libraire, à Paris.

---

*TRAITÉ DE L'AMOUR DU MÉPRIS DE SOI-MÊME, composé en italien par le R. P. Joseph-Ignace Franchi, supérieur des Philippiens de Florence ; traduit de l'italien sur la 3<sup>e</sup>. édition (1).*

Ce petit Traité fut imprimé la première fois sans le nom de l'auteur; le père J.-Ignace Franchi, n'ayant pas voulu, par un effet de sa profonde modestie, qu'on y mit son nom. Cette première édition ayant été épuisée, on en fit une seconde après sa mort, et l'on y mit son nom. La troisième qui paroît aujourd'hui, renferme un abrégé de la vie de l'auteur, si éminent en vertu, et quelques notes pour développer davantage sa doctrine, et prévenir les erreurs où pourroient tomber ceux qui ne seroient pas en état de rapprocher les vérités qui sont éparses en différens endroits de ce Traité, dont les effets ont été jusqu'à présent si salutaires et si fructueux à la véritable piété.

---

(1) A Lyon, chez Ballanche, père et fils, libraires.

---

*De l'authenticité des livres de l'Ancien Testament.*

L'authenticité des livres de l'Ancien Testament est au-dessus de toute atteinte, et la démonstration à cet égard ne sauroit être plus complète. Mais, la matière n'est point tellement épuisée, qu'on ne puisse y revenir quelquefois, et y découvrir de nouveaux aperçus. La défense d'ailleurs est toujours de saison, puisque l'attaque est sans cesse renouvelée; et on ne peut que revenir aux mêmes preuves quand l'ennemi répète sans cesse les mêmes sophismes.

Toute l'antiquité, soit juive, soit païenne, s'accorde à attribuer à Moïse les cinq premiers livres de l'Ancien Testament, connus sous le nom de Pentateuque. C'est de ceux-là principalement dont nous parlerons ici, parce qu'ils sont les plus anciens de tous, et que, contenant les lois et les préceptes que Dieu donna à Moïse, ils sont la source et le fondement de la religion révélée.

La question consiste donc à savoir si Moïse a lui-même rédigé les lois qu'il avoit reçues de Dieu; et l'histoire que nous avons sous son nom de l'origine et de la création du monde. On voit,

par toute la suite de l'histoire des Juifs, que cela n'a jamais formé un doute parmi eux.

Les écrivains profanes n'en doutoient pas aussi. L'historien grec Diodore parle *du juif Moïse, qui se vançoit d'avoir reçu du dieu Jaoh, les lois qu'il donna à la nation. Lib. I.* Huet, dans sa Démonstration évangélique, *Propos. 4, chap. I*, rappelle tous les auteurs profanes qui ont eu la même opinion.

Ce sont les incrédules modernes, et entr'autres Voltaire, qui ont entrepris les premiers de détruire une tradition si bien établie. Il ne tiendrait pas à eux qu'on ne nous persuada que ce fut Esdras, qui, après le retour de la captivité, supposa le livre de la loi judaïque, inconnu jusques alors.

Quelques pères de l'église paroissent avoir cru que la loi de Moïse s'étant perdue pendant la captivité, Esdras la rétablit à son retour. Cette opinion avoit été avancée par l'auteur apocryphe du IV<sup>e</sup>. livre d'Esdras, *cap. XIV*, qui est un ouvrage bien postérieur à lui, et qui a été fabriqué vers le temps de J. C.

Il n'est point parlé du tout de ce rétablissement dans le véritable Esdras. Nous voyons au contraire dans Néhémie, *cap. VIII*, qu'au premier jour du septième mois, tout le peuple juif

s'étant assemblé à Jérusalem, ils dirent à Esdras, récemment arrivé de Babylone, d'*apporter à l'assemblée le livre de la loi de Moïse ; et que l'ayant apporté, il le lut devant tout le peuple, etc.*

Le livre de la loi ne s'étoit donc pas perdu pendant la captivité. Il y en a bien d'autres preuves, dont nous indiquerons quelques-unes tout à l'heure. Philon et Joseph, écrivains juifs, assurent d'une manière positive que leur loi n'a jamais éprouvé la moindre altération, et qu'elle a toujours été telle qu'elle fut dans son principe.

Une observation importante vient à l'appui de cette assertion. Il n'en étoit pas des législations anciennes comme des modernes, où les lois religieuses sont en quelque sorte isolées des lois civiles, et ont chacune leur domaine à part. Elles étoient confondues les unes avec les autres dans les institutions anciennes ; ou pour mieux dire les lois religieuses en étoient la base, et leur donnoient cette force et cette vigueur, qui en assuroit l'effet et la durée. De là le crédit et l'autorité dont jouissoit le sacerdoce dans toutes les institutions les plus célèbres de l'antiquité.

C'est une chose bien digne de remarque, que

les peuples anciens dont les philosophes nous vantent continuellement les lumières et la sagesse, en ont été redevables à leurs prêtres. Voltaire lui-même est forcé d'en convenir. Ainsi les prêtres sous des noms différens ont gouverné l'Égypte, la Chaldée, la Perse et l'Inde. Ils jouissoient du plus grand crédit dans la Grèce et à Rome (1).

Cicéron plaidant devant le collège des pontifes, leur disoit : « La sagesse de nos ancêtres se » montre principalement en ce qu'ils ont voulu ; » non-seulement que les pontifes eussent l'inspection sur ce qui concerne la religion ; mais » qu'ils eussent encore une intendance suprême » sur la république, au maintien et à la prospérité de laquelle ces citoyens distingués de-

---

(1) Numa avoit donné une telle influence aux ministres de la religion, que l'emploi des prêtres *féciaux* étoit de demander justice, quand le peuple romain avoit été offensé par ses ennemis, et en cas de refus de leur déclarer la guerre. Ils étoient également chargés de veiller à ce que les traités avec les peuples voisins fussent fidèlement observés. Après même l'établissement de la république, on conserva la dignité de celui d'entre les pontifes qui avoit l'inspection des cérémonies religieuses, et qu'on appelloit *rex sacrorum*, le roi des choses sacrées ; il étoit élu par les centuriés assemblées dans le champ de Mars.



» voient contribuer par leur autorité et par leurs lumières ». *Pro Domo suâ, in princip. et de Haruspic. respons. capit. 7.*

Les religions vraies ou fausses ont été de tous temps le fondement de la civilisation des peuples (1); et cette civilisation a été plus parfaite, à mesure que la religion l'a été davantage; comme on le voit par celle de l'Europe moderne, la plus excellente qui ait jamais existé. Elle est incontestablement l'ouvrage du clergé catholique, comme nous nous proposons de le démontrer un jour.

Mais il nous faut revenir à notre sujet. Les prêtres jouissoient dans la république juive d'une autorité aussi grande, que celle qu'ils pouvoient avoir chez tout autre peuple. Les lois religieu-

(1) Un des philosophes françois qui a été de l'expédition d'Égypte, et qui nous a donné une description des débris de ses anciens monumens, ne peut trop admirer leur magnificence, leur solidité et leur multiplicité. Une réflexion cependant vient troubler son admiration, c'est que ces monumens étonnans ne sont jamais que des temples, et qu'ainsi que l'église de St. Pierre de Rome, ils ont été élevés par la religion. Il n'en auroit pas trouvé de pareils dans des pays gouvernés par l'athéisme. Les ruines qu'il a entassées en France, pendant le peu d'années qu'il y a régné, prouvent qu'il sait détruire, mais non édifier.

ses y étoient confondues avec les lois civiles. Ce n'étoit qu'une seule et même chose. Or, on ne sauroit mettre en doute que les Juifs n'aient subsisté en corps de nation à une époque très-reculée. Les noms de leurs rois nous sont connus ; nous en avons une filiation exacte. La mémoire des plus célèbres d'entr'eux, tels que David et sur-tout Salomon, s'est conservée dans toutes les traditions orientales. Nous savons en outre quand le gouvernement monarchique a commencé parmi eux, et quel étoit celui qui l'avoit précédé. Or, ce gouvernement, quel qu'il fut, étoit fondé sur les lois de Moïse. On en rappelle sans cesse le souvenir et l'observation. Si donc ces lois avoient été inventées du temps d'Esdras, il s'ensuivroit que les Juifs n'en auroient pas eu avant cette époque ; car ceux qui osent avancer une opinion aussi absurde, ne nous disent point quelles étoient les lois juives, avant qu'Esdras leur donnât sous le nom de Moïse, celles que nous avons encore aujourd'hui. Cependant une nation ne peut exister sans lois, et perpétuer son existence sans cet appui, pendant un si long intervalle de siècles.

On ne dira pas que ces lois s'étoient conservées confusément par la tradition, et qu'Esdras les rédigea de nouveau. Des lois aussi détaillées

et qui règlent toutes les parties de l'économie religieuse et civile, ne peuvent se conserver autrement que par l'écriture.

Il est donc évident que les lois judaïques sont aussi anciennes que la nation même, et qu'on ne peut, sans tomber dans l'absurdité la plus complète, refuser d'en reconnoître comme l'auteur, celui à qui tous les siècles se sont accordés pour les attribuer.

Ce n'est pas tout encore. Les lois de Moïse sont sans cesse rappelées dans les psaumes, dont la plus grande partie est incontestablement de David; dans les écrits des prophètes, qui ont tous vécu bien long-temps avant Esdras. Ce superbe cantique d'Habacuc, qui fit une si vive impression sur la tête poétique de Lafontaine, lorsqu'il l'entendit chanter aux ténèbres à Longchamp, ainsi que tout le monde sait, n'est qu'une description pompeuse de la marche des Israélites du désert dans la terre de Chanaan, sous la conduite de Josué.

Ces écrivains de différens âges, qui rendent tous témoignage aux livres de Moïse, se le rendent aussi les uns aux autres. Si donc Esdras avoit composé les livres attribués à Moïse, il faudroit également qu'il eût forgé les autres livres historiques, et les écrits des prophètes où les premiers sont rappelés.

Chacun de ces écrits a son style ou pour mieux dire son cachet différent ; et dans les traductions même les moins fidèles, on distingue facilement ceux qui remontent à une haute antiquité par le ton simple et naïf dont ils racontent les événemens, de ceux qui ont été écrits après la captivité, où l'on aperçoit bien plus d'apprêt et de recherche.

Quelle différence sur-tout dans le style des prophètes. Quoiqu'inspirés par le même esprit, chacun parle suivant son génie particulier, la profession qu'il exerçoit, et l'éducation plus ou moins soignée qu'il avoit reçue. Isaïe, issu du sang des rois, et fréquentant leur cour, s'exprime avec bien plus de noblesse et d'élévation qu'Amos réduit à l'humble condition de berger.

L'évêque de Londres, Lowth, dans son excellent ouvrage sur la poésie des Hébreux, compare Isaïe à Homère, Jérémie à Simonide, Ezéchiel à Eschile. Cette comparaison est très-juste.

Il auroit donc fallu que le faussaire qui auroit fabriqué les écrits de ces prophètes divins, eût possédé l'art de varier son ton à volonté, et de donner à son style ces divers caractères qu'on remarque en eux ; qu'il eût su tour à tour imiter la noblesse et l'élévation d'Isaïe, faire entendre

les accens lugubres et plaintifs de Jérémie , les expressions fortes et véhémentes d'Ezéchiel.

Quel homme extraordinaire que celui qui auroit eu un pareil talent ! Les incrédules réduits à avancer un tel paradoxe ressembleroient parfaitement au père Hardouin , lorsqu'il osa soutenir que les ouvrages des anciens que nous avons encore , avoient été fabriqués par des moines dans le treizième ou quatorzième siècles ; et encore le paradoxe d'Hardouin avoit-il cela de plus raisonnable , qu'il supposoit que c'étoient plusieurs personnes qui avoient travaillé à cette fabrication , de manière que chacune avoit pu écrire d'après son talent particulier ; tandis que dans la supposition des incrédules , c'est une seule personne qui auroit dû réunir tant de talens divers.

Bossuet a développé cet argument avec toute la force dont il étoit capable dans son admirable Discours sur l'Histoire Universelle. On conseille à ceux qui voudroient approfondir davantage cette matière d'y recourir. Un lecteur de bonne foi ne pourra refuser de convenir que ses raisonnemens ne souffrent pas de réplique.

Nous nous sommes contentés de rappeler ici quelques-unes des preuves de l'authenticité des livres de Moïse , qui sont , en quelque sorte , à

la portée de toutes les personnes capables de penser et de réfléchir. Il y en auroit bien d'autres à présenter aux savans de profession.

Il en est sur-tout une dont nous croyons devoir faire mention.

Le Pentateuque est reçu par les Samaritains, secte des Juifs, dont l'origine remonte, comme tout le monde sait, à l'époque de la dispersion des dix tribus formant le royaume d'Israël, et bien long temps avant Esdras. Les Samaritains furent les rivaux et les ennemis perpétuels des Juifs. Ils n'oublèrent rien pour traverser les efforts d'Esdras pour rétablir le temple et la ville de Jérusalem, et pour rendre inutiles les ordres des rois de Perse qu'il avoit obtenus. Or, si Esdras étoit l'auteur du Pentateuque, comment auroit-il été adopté par des ennemis aussi acharnés que les Samaritains?

A-t-on jamais vu une secte adopter les lois de ceux dont elle a conjuré la ruine et l'extermination? Celles de Moïse étoient donc antérieures au schisme des Samaritains.

On voit donc d'après cela que le savant président de la société de Calcutta, dont nous avons rapporté l'opinion dans un de nos cahiers précédens, sur la haute antiquité des livres de Moïse, avoit raison de les placer au premier rang de

tous ceux qui nous ont été conservés, et de les regarder comme les archives du genre humain, et où tous les peuples qui le composent doivent chercher les titres et les preuves de leur origine.

---

*SAPIENTIA CHRISTIANA, à Claudio Arvisenet, 2 vol. in-12.*

Nous avons rendu compte dans le temps du *Memoriale vitæ Sacerdotalis*, et son succès a répondu à l'idée avantageuse que nous en avons conçue. Celui-ci n'est pas moins digne de son auteur, et ne fera pas moins d'honneur au talent particulier dont la providence l'a doué pour ce genre d'ouvrage. Il contient les principales vérités de la religion, dogmatiques et morales, traitées dans le goût de *l'Imitation*. On voit que l'auteur s'est nourri de la plus pure substance de Thomas à Kempis. C'est l'empreinte de son onction et de cette saveur de piété qui le caractérise; et sans décider s'il a parfaitement égalé son modèle, nous pouvons dire qu'il est difficile de s'en approcher davantage.

M. Arvisenet, chanoine de l'église de Troyes, vient de faire paroître un autre petit ouvrage, intitulé : *Manuductio juvenum ad sapien-*

*tiam* (1). Il a été composé pour les jeunes gens, comme le *Memoriale Sacerdotis* a été fait pour les prêtres : il convient principalement à ceux qui étudient dans les collèges et les lycées, et qui ont déjà fait quelques progrès dans l'étude. C'est la même onction, la même simplicité, la même surabondance de sentimens et d'affections pieuses que dans le *Sapientia Christiana*. C'est la rosée du ciel qui s'insinue par degrés, et tombe doucement sur l'herbe tendre. Nous ne saurions trop le recommander aux instituteurs, et à tous ceux qui sont chargés de l'instruction publique. Bien des personnes regrettent peut-être que M. Arvisenet nous ait donné tous ces ouvrages dans une langue que le plus grand nombre des lecteurs n'entend pas; mais il nous semble qu'on peut répondre, d'abord, qu'il faut avant tout, que chacun suive son talent, et que celui de notre auteur le porte à ces sortes de productions : ensuite, que la langue latine a je ne sais quel lacanisme et quelle heureuse simplicité, plus propre à rendre les sentences coupées, et les aspirations pieuses; de là vient que l'*Imitation*

---

(1) A Troyes, chez André, libraire; et à Paris, chez Belin, libraire, rue St. Jacques, n°. 22.



est beaucoup plus touchante en latin qu'en françois. Enfin, que cette langue étant celle des livres saints, convient davantage à des écrits dont le fond, et en général les paroles, sont prises dans les livres saints même.

---

*LE PHILOSOPHE DEVENU CHRÉTIEN par la contemplation de la nature. Ouvrage dans lequel on pourra prendre une idée de ce que la physique, l'astronomie, la haute géographie, l'histoire naturelle et l'organisation du corps humain, présentent de plus grand et de plus curieux ; avec une exposition abrégée des systèmes des philosophes, anciens et modernes, pour conduire à l'examen et aux preuves fondamentales de la religion chrétienne ; par P. Bardon, expert géomètre (1).*

Le titre de cet ouvrage n'est guère intelligible au premier aperçu, et l'auteur avoue lui-même dans son avant-propos, « qu'un philosophe » devenu chrétien *par la contemplation de la nature*, présente à l'esprit deux idées qui pa-

---

(1) A Tullés, chez P. Chirac, imprimeur-libraire ; et à Paris, chez Demoraine : prix, 2 fr. 50 c., et 3 fr. 50 c. franc de port.

» roissent incohérentes ». Les efforts qu'il fait pour se justifier, ne nous ont paru rien moins que décisives. Mais si le titre n'est pas clair, l'ouvrage l'est heureusement davantage. Ce n'est point ici un traité de physique et de chimie, ni un traité de théologie et de religion, mais un mélange de matières physiques et religieuses, qui peut intéresser les gens du monde, en leur faisant reconnoître dans l'imperfection de la nature la nécessité de recourir à la religion, et dans la beauté de la religion, une raison de plus d'aimer le Dieu de la nature. On peut, sans aucune sévérité, reprocher à l'auteur de manquer quelquefois, et de fermeté dans le style, et d'une certaine précision dans les idées, quoique géomètre; mais, malgré ces défauts, l'ouvrage peut avoir son utilité, dans un temps sur-tout où l'on s'efforce de nous éloigner de Dieu, *par la contemplation même de la nature*; où des chimistes empiriques, à force de décomposer *l'effet*, cherchent à faire perdre de vue la *cause*, et où nous voyons presque tous nos physiciens ne faire de l'histoire naturelle qu'un roman, pour ne plus faire de la religion qu'une fable.

*LES VISITEURS MISÉRICORDIEUX ENVERS LE PROCHAIN*, ou *Manuel pour les personnes qui veulent exercer toute sorte d'œuvres de miséricorde envers les malades, les mourans, les prisonniers, les galériens, les ignorans, les athées, les démoralisés, les juifs, etc. etc.* 2 vol. in-12.

Le titre de cet ouvrage peut paroître d'abord extraordinaire par le nombre de ses visites, et bien des gens penseront peut-être que c'est bien assez de visiter les pauvres, les malades, les mourans, les affligés et les prisonniers, sans s'occuper encore de la visite des athées, des démoralisés, des théophilantropes, des illuminés et des francs-maçons. Mais entraîné par l'amour du bien, son estimable auteur n'a voulu négliger aucun genre possible de charité. Il a cru devoir réunir dans un seul et même livre toutes les matières relatives aux œuvres de miséricorde, éparses dans tant d'autres ouvrages, en y ajoutant des vues nouvelles qui lui appartiennent. Une société naissante de visiteurs miséricordieux envers le prochain, qui déjà ont fait les plus grands biens à Avignon et dans les départemens voisins, a donné occasion à cet ouvrage, que l'on peut regarder comme le code et le ma-

nuel des ames bienfaisantes. C'est pour encourager ces pieux visiteurs, les diriger dans leurs travaux et les diverses positions où ils peuvent se rencontrer, que ce recueil a été entrepris. Il n'est personne qui n'applaudisse au vœu que forme l'auteur pour l'établissement et la propagation de ces sociétés libres, lesquelles, destinées aux diverses fonctions de la miséricorde, pourroient réparer la perte de tant de congrégations charitables qui sont tombées sous la faux de la révolution, devenir, en quelque sorte, le complément de l'admirable institution des filles de saint Vincent de Paul, et suppléer même à l'insuffisance des curés, en partageant leur ministère de charité, sous la direction néanmoins de l'autorité ecclésiastique. Notre visiteur a mis sans doute plus de soin à faire passer dans l'ame de ses lecteurs, les mouvemens de son zèle, qu'à polir son style; mais si son ouvrage ne plaît pas aux beaux esprits philanthropiques, qui font plus de cas d'une belle phrase que d'une bonne œuvre, il n'en sera pas moins goûté des ames sensibles et chrétiennes, qui pourront y puiser tous les documens nécessaires pour soulager utilement l'humanité souffrante; et malheureuse de ses maux, de ses erreurs et de ses crimes.

*Sur les changemens religieux qui s'opèrent dans les Etats de l'empereur et en Bavière.*

Tandis que les grands objets de la politique fixent l'attention de l'Europe, et que, par une singularité remarquable, tous les Etats électifs d'Allemagne sont transmis par des traités aux familles régnantes et aux Etats héréditaires, un autre objet moins important, mais non moins digne d'observations, s'offre aux regards des esprits réfléchis; ce sont les changemens religieux qui se font en sens contraire dans les Etats de l'empereur et ceux de l'électeur de Bavière. Quand celui-ci congédie les théatins, les carmes et les récollets, celui-là rétablit les bénédictins, les bernardins et les prémontrés. Si le premier leur prend leurs biens, le second les leur rend; si l'un ôte aux réguliers la faculté de l'enseignement, l'autre les place à la tête de ses collèges; quand l'électeur s'attache à diminuer l'influence du clergé, l'empereur s'applique à l'augmenter, à fortifier ses privilèges, et à lui confier exclusivement l'éducation publique; et tout récemment encore, l'irrévérence envers les idées *libérales* a été poussée si loin, que les bourses affectées aux étudians en médecine et en jurisprudence ont été exclusivement destinées aux étudians en

théologie. En même temps que l'illuminisme semble reprendre haleine en Bavière, il est plus que jamais comprimé en Autriche, et on sait les précautions que l'on y prend à cet égard, et les déclarations qu'on y exige de tous les hommes en place, relativement aux associations secrètes. Enfin, il semble que plus la Bavière s'applique à favoriser la circulation de ce qu'on appelle les nouvelles lumières, l'Autriche revient aux anciens principes, met un frein salutaire à la liberté de la presse, et surveille cette nuée de romanciers et de physiologistes qui, semblables aux sauterelles d'Égypte, inondent l'Allemagne, et sont une de ses principales plaies.

Les beaux esprits françois et germaniques n'ont pas manqué d'insulter à ces capucinades; ils se lamentent sur ce retour à la superstition, et ils se demandent sérieusement si l'on veut ramener l'Allemagne aux siècles de barbarie; mais les bons esprits et les vrais politiques, ceux que n'a point séduits l'amour des nouveautés, n'ont pas beaucoup de peine à expliquer ces mesures du cabinet autrichien, qui, jusqu'à présent, n'a guère été soupçonné de bigotisme; et ils en trouvent les raisons dans la nécessité de renforcer le lien religieux pour renforcer le lien social à une époque où tout tend à le relâcher, d'oppo-

ser un frein à cette contagion morale qui se communique de proche en proche, et qui menace tous les Etats d'une dissolution totale; dans l'impuissance de restaurer les bonnes études sans le secours des corps enseignans, si imprudemment détruits, et de remplir le vide immense qu'a laissé, dans l'éducation publique, la suppression des ordres religieux; dans la fatale expérience que l'on a faite de tous ces systèmes philosophiques, de cette foule de théories aussi savantes que creuses, et aussi brillantes que funestes qu'on a voulu si follement substituer aux institutions de nos pères; dans le besoin de revenir sur les opérations inconsidérées de Joseph II, de cet esprit plus tracassier que juste, et plus inquiet que vaste, lequel ruina l'église sans aucun profit pour l'Etat, ou plutôt au détriment de l'Etat qui, depuis cette époque, se trouve surchargé de nouvelles dépenses, en même temps que dénué des anciennes ressources qu'il trouvoit dans les biens ecclésiastiques; et enfin dans la pleine conviction où est François II, d'accord ici avec tout ce qu'il y a d'hommes sages, que puisqu'il faut à l'Etat une religion, il est par-là même nécessaire de donner à ses ministres une considération qui rende utile leur autorité, et une autorité qui commande leur considération.

Le gouvernement de Bavière a sans doute, par-devers lui, des considérations supérieures à celles-ci, puisqu'il prend une route tout opposée, et nous nous abstiendrons de les discuter. Nous nous bornerons à faire des vœux pour qu'il se trouve bien de toutes ces suppressions, réformations et confiscations, et qu'il ne tue pas la poule qui lui pondoit des œufs, ainsi que Charles-Quint le disoit d'Henri VIII. Nous aimons à croire que les pauvres profiteront de la dépouille des riches prélats, et qu'ils seront bien mieux nourris dorénavant par les *soupes économiques* que va leur fournir l'Etat, que par celles des moines qui ne coûtoient rien à l'Etat. Nous désirons que cette destruction des ordres religieux ne soit nullement funeste <sup>le u</sup> <sub>sur ce</sub> à la culture des sciences et des lettres, ainsi qu'elle <sup>le u</sup> <sub>sur ce</sub> a été visiblement dans plusieurs Etats d'Allemagne; que les curés aient plus de temps et de moyens pour s'acquitter de leurs devoirs, quand ils n'auront plus les moines pour auxiliaires; et qu'enfin ce génie réformateur opère en Bavière tout le bien qu'il n'a fait encore nulle part; mais nous doutons du succès de l'événement. Nous doutons que la suppression de quelques abus que pouvoient entraîner certaines dévotions populaires, certains pèlerinages, certaines processions, et un trop grand



nombre de fêtes , puisse balancer le risque que l'on court de changer les mœurs et le caractère d'un peuple aussi catholique que celui de la Bavière; changement qui ne se fait presque jamais impunément, et qu'opèrent presque toujours les innovations religieuses. Nous doutons que l'introduction des sectes étrangères dans un Etat qui , comme la Bavière, ne connoît qu'un seul culte et de droit et de fait, soit préférable à cette unité religieuse, source et principe de l'unité sociale. Nous doutons que les Bavarois deviennent plus fidèles en devenant moins religieux, ou qu'on les rende plus religieux en les détachant de leurs pratiques religieuses. Bien des gens même, beaucoup plus politiques que nous, sont tentés de croire qu'il auroit mieux valu, peut-être, faire la guerre aux images licencieuses qui corrompent les mœurs, qu'aux images miraculeuses qui ne font de mal à personne; qu'il étoit peut-être plus urgent de songer à la réforme des universités qu'à celle des couvens, au lieu de prendre les biens des couvens pour enrichir les universités, ces écoles du Kantisme, dont le galimathias est le moindre danger, ces séminaires de jeunes insensés qu'on voit courir après le premier empyrique qui leur prêche l'égalité, ou le premier faiseur d'almanachs qui leur prédit

la bonne aventure; ils pensent que, peut-être, le *monachisme* a moins de danger pour un Etat, que l'illuminisme et le maçonisme : qu'il vaut peut-être mieux avoir des capucins et des récollets, que des Rose-Croix et des Théosophes : qu'il y a peut-être plus de fainéans dans les loges des lettrés, mages, et autres *voyans* de la Bavière, que dans les cellules des moines; et que si l'esprit de réformation doit se répandre en Allemagne, c'est plutôt sur ces associations clandestines où se discutent les premiers devoirs de l'ordre social, que sur ces corporations publiques qui, ne font aucun mystère de leur doctrine, et qui toutes dévouées au gouvernement par principes et par conscience, méritent du gouvernement honneur et protection par intérêt et par reconnoissance.

Il n'y a pas même jusqu'au bon peuple bavarois qui ne pense ainsi. De là, ces marques d'improbation et de mécontentement qu'il n'a cessé de donner; de là, ces vives résistances qu'on a faites en certains endroits, et qu'il a fallu repousser, par le canon, dernière raison des philosophes comme des rois; de là, ce chagrin que lui cause la suppression de ces fêtes, de ces usages religieux auxquels ils tiennent encore autant par sentiment que par une longue habitude. Tous les

sermons philosophiques que lui a fait sur ce sujet la gazette de Munich n'ont pu encore le convertir; et il s'en faut de beaucoup qu'il se résigne à faire ces sacrifices à la *pure raison* et aux progrès de l'analyse. Il persiste toujours à croire qu'il n'a nul intérêt à être moins dévot; qu'il n'en sera pas plus heureux quand il n'aura plus de neuvaines et de confréries; que si les philosophes ont leurs miracles et leurs mystères, il peut bien aussi avoir les siens; et que si les habitans des villes ont le droit de payer à grands frais des bals et des spectacles et autres divertissemens corrupteurs, il doit au moins être permis à ceux des campagnes d'avoir, sans frais, des fêtes et des processions, et autres délassemens innocens que la philosophie ne sauroit remplacer. Nous n'insisterons point sur la justesse de ces aperçus, ni sur la justice de ces réclamations: nous observerons seulement avec quelle facilité les beaux diseurs les traitent d'ignorance, de fanatisme et de superstition. Nous nous contenterons de remarquer comment ces mêmes hommes, qui affectent tant aujourd'hui de revendiquer les droits du peuple contre le despotisme des souverains, se rangent toujours du côté des souverains, quand il s'agit de contrarier les plus douces affections, et les plus chères habitudes du peuple.

en matière de religion. Par-tout ailleurs il faut respecter l'opinion publique, la volonté nationale. Ici l'opinion publique n'est rien, la volonté nationale encore moins; et toute réclamation est une insulte faite à l'autorité comme au bon sens; et ce qu'il y a de plus singulier, c'est que les souverains même, les mieux intentionnés, sont dupes de cette flatterie, sans se douter qu'elle n'a pour but que de les entraîner dans des innovations, dont le contre-coup ne peut que rejaillir sur leur autorité, en affoiblissant le ressort religieux qui en est le plus fort rempart, et qu'en croyant agir en maîtres, ils ne sont au fond que les aveugles instrumens d'une poignée de philosophes intéressés à renverser tout ce qui met obstacle à leur domination et à leur influence.

Rien n'est d'abord plus éblouissant que le nom de réforme, et rien n'est plus facile que d'imposer aux yeux vulgaires par de nombreuses innovations; ne fut-ce que parce qu'elles brisent l'uniformité de la routine et de l'habitude; mais les bons esprits les ont toujours regardées, en général, comme le résultat de combinaisons intéressées et de vues bornées, puisqu'ordinairement elles sont mues par l'amour de l'or et l'appas du gain. Aussi est-il à remarquer que les plus grands législateurs ont toujours plus cher-

ché à conserver qu'à supprimer, à créer qu'à détruire. L'homme à courte vue triomphe de ce que, par la suppression des couvens, par celle de certains usages religieux, par l'admission de colons étrangers, quelques bizarres que soient leurs mœurs ou leurs opinions, il aura gagné quelques journées de travail, quelques nouvelles manufactures, quelque accroissement de population. Mais l'homme véritablement administrateur, ne se laisse pas abuser par ces spécieux avantages. Il sort du moment présent pour se transporter dans l'avenir, il laisse les détails pour embrasser l'ensemble, et remonter jusqu'aux principes fondamentaux sur lesquels repose la société. Il sait que ce n'est pas sur quelques citoyens de plus ou de moins, sur quelques ateliers de plus ou de moins que peut se mesurer le bonheur des Etats, mais sur le plus ou le moins de moralité et de respect pour la religion de laquelle dépendent leur durée ainsi que leur tranquillité. Il s'occupe moins de savoir si un peuple est plus industrieux, plus commerçant, que de savoir s'il est plus vertueux, plus fidèle au souverain, plus attaché à son gouvernement; enfin, il voit bien moins le danger de tel abus ou l'abus de telle pratique, que l'inconvénient de propager et de nourrir, par des innovations, cet

esprit inquiet, dogmatisant et raisonneur, vrai fléau des États, et la crainte d'affoiblir, dans le cœur des peuples, le respect pour la religion, seul frein capable de les retenir, en les accoutumant à voir toucher ce qu'ils avoient regardé jusqu'alors comme sacré et hors du pouvoir des hommes : et c'est pour perdre de vue ces grandes et générales considérations que tant de novateurs s'égarent ; qu'en régénérant les États, ils les perdent ; qu'en voulant épurer les mœurs, ils les corrompent ; et qu'en se vantant d'éclairer le monde, ils l'ébranlent jusqu'en ses fondemens.

Il y a long-temps que l'on a dit que le plus grand de tous les abus est de vouloir les détruire tous. Par exemple, c'est un grand mal que les paysans s'enivrent les jours de fêtes et de dimanches, mais ce seroit un plus grand mal encore qu'on les fit travailler ces jours-là, afin qu'ils ne s'enivrassent pas. L'homme qui jure, qui danse ou qui se querelle avec son voisin ce jour-là même, qu'il regarde comme un jour saint, ne perd pas pour cela le principe de sa moralité, et il peut encore avoir plus d'attachement pour ses devoirs, que ce philosophe si réservé et si décent, qui ne s'enivre pas le dimanche, mais qui s'en moque. Ces contempteurs des fêtes et des dévotions populaires, qu'ils rejettent à cause

des inconvéniens qu'elles peuvent entraîner, sont aussi inconséquens que ceux qui, sous prétexte que des hommes battent leurs femmes, veulent justifier le divorce, par la raison, sans doute, qu'une femme divorcée n'est plus une femme battue.

Il ne sera pas hors de propos de remarquer ici que le grand Frédéric, si toutefois on peut être grand sans vertu, ce monarque auquel les philosophes rendoient en hommages et en encens tout ce qu'ils en recevoient de faveurs et de pensions, fut de tous les souverains de l'Europe le moins porté aux innovations religieuses, et aux réformes philosophiques qui auroient pu le tenter davantage par l'appât de l'intérêt; et qu'il aima mieux faire de la fausse monnaie, que de chercher dans les coffres des moines de quoi grossir les siens. « L'empereur, écrit-il à d'Alembert (1); continue ses sécularisations sans interruption; chez nous, chacun reste comme il est, et je respecte le droit des possessions sur lequel la société est fondée ». C'étoit beaucoup pour un prince philosophe, de laisser chacun comme il étoit; car qu'est-ce que la philosophie d'aujourd'hui, sinon l'art de détruire tout ce qui est, pour

---

(1) Lettre 225<sup>e</sup>. de la Correspondance.

rêver tout ce qui doit être? Il vouloit bien de cette philosophie, pour ses plaisirs, ses passions, ses goûts particuliers; mais dès qu'il s'agissoit d'administration, il laissoit la philosophie, et n'écoutoit que le bon sens; personne n'étant plus convaincu qu'elle n'est bonne à rien, si ce n'est à détendre tous les ressorts d'un bon gouvernement, et à renverser le pivot sur lequel roule toute la machine sociale. De là ce mot de lui si connu, mais qu'on ne peut trop répéter, que s'il avoit quelque province à punir, il la feroit gouverner par des philosophes : de là cette protection constante qu'il accorda aux jésuites persécutés, malgré les instances réitérées que lui faisoient les encyclopédistes, au nom de la tolérance, de les chasser de ses États. « Vous pouvez, répondit-il à d'A- » lembert qui le fatiguoit le plus à cet égard, » vous pouvez être tranquille sur le sujet des » jésuites, qui bientôt n'auront plus d'asile que » chez moi. Ils sont plus nécessaires que vous » ne pensez en France, pour l'éducation de la » jeunesse, dans un pays où les maîtres sont » si rares (1) ». « Tant de fiel, lui écrivoit-il en- » core, entre-t-il dans le cœur d'un vrai sage!

---

(1) 11 mars 1774.



» Que diroient les pauvres jésuités, s'ils ap-  
 » prenoient comme, dans votre lettre, vous vous  
 » exprimez sur leur sujet. Je ne les ai point  
 » protégés; tant qu'ils ont été puissans; dans  
 » leurs malheurs, je ne vois en eux que des  
 » gens de lettres qu'on aura bien de la peine à  
 » remplacer pour l'éducation de la jeunesse (1) ».

Le temps et l'expérience ont justifié Frédéric; et c'est encore à l'expérience et au temps à nous dire lequel des deux en ce moment est le meilleur politique ou de l'empereur ou de l'électeur; qui des deux doit le plus compter sur l'amour et la fidélité de ses sujets, ou de celui qui se rend à leurs vœux, en retournant à l'ancien ordre des choses, ou de celui qui croit avoir sans doute des raisons assez bonnes pour blesser les siens dans leurs usages, leurs habitudes, et même, si l'on veut, dans leurs préjugés; qui des deux travaille plus à la sûreté de ses États, ou de celui qui cherche à y fortifier l'esprit du catholicisme, un des plus forts remparts de l'autorité, ou de celui qui ne craint pas d'y introduire l'anabaptisme, l'ennemi par principes de l'autorité; quel est enfin celui qui court le plus de risque ou du réparateur des opérations de Joseph II, ou de celui qui les

---

(1) 15 mai 1774.

imite, et qui, en dépit de l'expérience, veut tenter de nouveaux essais?

**ROME.** La mort vient d'enlever M. le cardinal Lorenzana, Espagnol de nation, ancien archevêque de Tolède, à la 82<sup>e</sup>. année de son âge. Son zèle pour la religion lui fit des ennemis à la cour même de Madrid. Retiré à Rome, où il fut envoyé comme chargé d'une commission secrète, il s'y distingua par sa régularité et par ses charités immenses. Il avoit le plus tendre attachement pour la personne de Pie VI, auquel il avança des sommes considérables dans les circonstances critiques où ce pontife se trouva. Il vouloit même le suivre en France, dans sa captivité; mais il ne put en obtenir la permission, et ces deux illustres amis se séparèrent avec des pleurs mutuels. Le sacré collège et les pauvres font en lui une véritable perte.

Le dimanche 22 avril, le cardinal Fesch a pris solennellement possession de l'église de Notre-Dame des Victoires, dont le titre lui avoit été assigné par S. S. dans le consistoire secret du 11 juillet 1803. Revenu dans son palais, son éminence a fait distribuer de l'argent aux pauvres de la ville, et a donné un dîner splendide de quarante couverts.

Le R. P. Massino, définitieur général de l'or-

dre de S. François, a été nommé par le pape évêque de Lausanne.

---

### *Des nouveaux Chapitres Cathédraux.*

Le souverain pontife Pie VII, de concert avec le gouvernement de la république françoise, désirant y rétablir l'unité et l'exercice public de la religion catholique, ratifia le 15 août 1801, la *Convention* ou Concordat, qui avoit été signé par ses plénipotentiaires, à Paris, le 15 juillet précédent.

Par l'article XI de cette convention, le pape consentit à faire *une nouvelle circonscription des diocèses françois*, c'est-à-dire, comme il est expliqué dans les bulles de ratification et d'exécution de cette convention, à supprimer les 157 anciens archevêchés ou évêchés établis sur le territoire de la république, et à éteindre tous les chapitres, soit métropolitains, soit cathédraux, précédemment attachés aux anciens sièges.

Ces anciens sièges devoient être remplacés par un nombre de nouveaux suffisant aux besoins des fidèles, et remplis par de nouveaux titulaires; ce nombre fut fixé à soixante : savoir, dix métropoles, cinquante cathédrales.

Le pape demanda qu'à ces soixante nouveaux

sièges fut attaché un nouveau chapitre pour remplacer les anciens supprimés; et le gouvernement y acquiesça, par l'article XI du Concordat, où il est dit : « Les évêques pourront avoir » un chapitre dans leur cathédrale. . . . sans que » le gouvernement s'oblige à le doter ». L'énoncé de cet article prouve qu'il n'a été inséré dans le Concordat que sur la demande du souverain pontife, qui d'ailleurs l'assure lui-même dans sa bulle de ratification, où il indique les motifs qui l'ont fait insister sur l'établissement des nouveaux chapitres. « Cum verò . . . Episcoporum consilio suæque ecclesiæ administrationi consulere necesse sit, illud non omisimus » ut iidem episcopi unum habeant in cathedrali » ecclesiâ capitulum; . . . quamvis gubernium » ad dotationis obligationem non se adstringat ».

On expliquera plus bas en quoi les chapitres sont le conseil de l'évêque, et comment ils sont nécessaires pour l'administration de leur église; mais avant d'aller plus loin, on peut remarquer ici la distinction des deux puissances, et leur autorité respective dans l'établissement des chapitres : c'est au gouvernement civil à doter les chapitres, mais c'est à la puissance ecclésiastique à leur donner l'existence canonique, indépendamment de leur dotation. Les articles organiques

ganiques (IV, XI, XXXV), ont réglé depuis qu'on ne pourroit donner l'existence aux chapitres sans y être autorisé par le gouvernement : cette autorisation, que le gouvernement a donnée ensuite aux évêques, prouve que l'existence des chapitres ne provient pas de l'autorité du gouvernement, qui sûrement n'exigeroit pas son autorisation pour exercer sa propre autorité.

Après avoir ratifié le Concordat, le souverain pontife envoya en France un légat à *latere*, pour l'exécuter en tout ce qui concernoit la puissance ecclésiastique; il lui donna ses pouvoirs, par une bulle du 29 novembre 1801, dans laquelle, après avoir réglé tout ce qui concerne la suppression des anciens évêchés et de leurs chapitres, ainsi que l'établissement des soixante nouveaux diocèses, sa sainteté ajoute : « Man-  
 » dans nostro et apostolicæ sedis de latere le-  
 » gato, ut is.... decernat... dignitates et ca-  
 » nonicos cujuscumque capituli juxta præscrip-  
 » tum sacrorum conciliorum efformandi.....  
 » ad quod præstandum amplissimas quasque ei  
 » facultates, etiam subdelegandas, impertimur  
 » necessarias atque oportunas, ad probanda  
 » statuta respectivorum capitulorum, ad conce-  
 » dendum eisdem choralia insignia, quæ eis con-  
 » venire arbitrabitur ».

Dans son décret exécutoire de la bulle précédente, donné à Paris, le 9 avril 1802, le cardinal légat, après avoir fixé les bornes des nouveaux diocèses, et assigné leurs patrons, en vient d'abord aux chapitres de leur église principale, et commence par développer le motif de leur érection fondé sur la nécessité de remplacer les anciens chapitres, qui venoient d'être tous supprimés par sa sainteté. Voici comme il s'exprime : « Inter cœtera enim, quæ nobis à sanctissimo D. Nostro mandata sunt alterum illud » est, ut, *suppressis* jam à sanctitate sua *anti-* » *quis* omnibus Gallicani territorii capitulis, » *nova in singulis metropolitanis et cathedra-* » *libus ecclesiis*, quâ ratione fieri poterit, » constituentur ».

Les nouveaux chapitres doivent donc remplacer les anciens supprimés; non dans leurs biens et revenus : telle n'a pu être l'intention du pape, qui, par l'article XIII du Concordat, déclare les acquéreurs, propriétaires incommutables de tous les biens ecclésiastiques à eux précédemment vendus; ni du gouvernement, qui, à l'époque du Concordat, ne veut pas s'obliger à doter les chapitres, et qui n'a commencé à le faire que trente mois après cette époque : mais les nouveaux chapitres doivent succéder aux anciens dans les

droits, rang et prérogatives que leur assignoient les saints canons, ainsi que dans les devoirs qu'ils leur imposoient, autant que les nouvelles circonstances pourront permettre de les y assujettir. C'est ce qu'explique le légat dans ses lettres exécutoires, en subdélégant aux nouveaux évêques tous les pouvoirs dont il est lui-même revêtu, pour établir des chapitres cathédraux, suivant la forme prescrite, par les canons des conciles, et observée jusqu'alors dans l'église. ..

« Quod cum ita nobis, continue-t-il, commissum sit ut facultas quoque has partes subdelegandi... nobis ipsis tributa fuerit, ideò hujus facultatis vigore, archiepiscopis et episcopis Galliarum primofuturis facultatem concedimus ut.... capitulum in metropolitânis et cathedralibus respectivè ecclesiis suis erigere ipsi possint juxta formam à sacris canonibus conciliisque præscriptam, et ab ecclesiâ huc usque servatam, cum eo dignitatum et canonicorum numero, quem ad earumdem metropolitânarum et cathedralium ecclesiarum utilitatem et honorem, attentis rerum circumstantiis, expedire judicabunt ».

Dans le § suivant, le légat exhorte fortement les évêques d'user le plutôt possible de la faculté qu'il vient de leur déléguer « ad suarum eccle-

» siarum honorem , religionis decus ac adminis-  
 » trationis suæ levamen . . . . memores eorum  
 » quæ ab ecclesiâ circa capitulorum erectionem  
 » et utilitatem sancita sunt » .

Ensuite le légat recommande aux évêques  
 « ut quæ pertinent ad eorundem capitulorum  
 » sic erigendorum prosperum et felicem statum,  
 » gubernium , directionem , divinorum officio-  
 » rum celebrationem , cæremonias ac ritus in  
 » iisdem ecclesiis earumque choro servandos ,  
 » ac alia quælibet per eorundem capitulorum  
 » dignitates et canonicos obeunda munia , pro  
 » eorundem archiespiscoporum et episcoporum ar-  
 » bitrio et prudentiâ definiantur et constituan-  
 » tur , relictâ tamen eorum successoribus statu-  
 » torum illorum immutandorum facultate , re-  
 » quisito prius capitulorum respectivorum con-  
 » silio , si attentis temporum circumstantiis , id  
 » utile et opportunum judicaverint . In ipsis  
 » autem statutis vel condendis vel immutandis  
 » religiosa sacrorum canonum observantia reti-  
 » neatur , usuumque ac consuetudinum lauda-  
 » bilium antea vigentium præsentibus circum-  
 » stantiis accommodatarum ratio habeatur » .

Enfin le légat termine son décret sur les cha-  
 pitres cathédraux en recommandant encore aux  
 évêques de lui envoyer des actes authentiques



de l'érection de leurs chapitres et de tout ce qu'ils auront ordonné à cet égard, afin qu'il puisse les insérer dans son décret, et que rien ne manque à la parfaite exécution des lettres apostoliques.

Il résulte de toutes ces pièces, que le souverain pontife, l'une des parties contractantes dans le Concordat, à qui on ne peut contester le pouvoir spirituel d'ériger des chapitres cathédraux, quoique soumis dans son exercice à l'autorisation du gouvernement, a voulu ériger et a fait donner aux nouveaux évêques de France tous les pouvoirs nécessaires pour établir chacun dans leurs diocèses un nouveau chapitre cathédral, qui remplace les anciens, et que cet établissement soit fait suivant la forme prescrite par les canons des conciles, et constamment observée dans l'église; en conséquence,

1°. Que ces nouveaux chapitres soient composés de tel nombre de dignités et de chanoines que les circonstances le pourront permettre pour l'utilité et l'honneur des églises cathédrales, la gloire de la religion, le conseil des évêques pendant leur vie, leur procurer à eux-mêmes un secours dans les soins de leur administration, et faire gouverner les diocèses, quant au spirituel, pendant la vacance des sièges. 2°. Que pour que la discipline ecclésiastique soit observée dans

ces mêmes églises, on donnera à leurs chapitres des statuts dans lesquels on se conformera à ce que prescrivent les saints canons, et on aura égard aux usages et louables coutumes autrefois en vigueur, en les accommodant à ce qu'exigeront les circonstances.

Le chapitre cathédral, suivant les canons, représente l'ancien presbytère; il a rang immédiatement après l'évêque, qui est son chef; il est le sénat de l'église; il est le conseil né de l'évêque, et ses membres en sont les conseillers nés; mais malgré tous ces beaux titres, ils peuvent n'avoir aucune part au gouvernement du diocèse pendant la vie de l'évêque; tout dépend du prélat, qui peut tout faire par lui-même, ou s'il a besoin d'aides, il peut les prendre hors de son chapitre. Cependant les anciens évêques, quelle que fût leur manière de penser à cet égard, consultoient leurs chapitres sur la plupart de leurs mandemens et ordonnances; ils n'étoient pas obligés de suivre leur avis, et ils n'en mettoient pas moins dans leurs mandemens, qu'ils les avoient donnés *après avoir pris l'avis de leurs VV. FF., les dignités et chanoines du chapitre de leur cathédrale* (1). Par cette for-

---

(1) Presque tous les anciens évêques replacés par le Con-

mule ils n'apportoient aucune autorité à leurs ordonnances; mais ils y ajoutoient plus de poids aux yeux de leurs diocésains, et donnoient à leur chapitre une marque de la considération qui lui étoit due à cause de son utilité; utilité si grande, que Pie VII a regardé comme une nécessité pour lui d'en demander l'établissement, *cùm episcoporum consilio... consulere necesse sit, illud non omisimus, etc.*

Si tandis que le siège épiscopal est rempli, le chapitre cathédral n'est qu'utile, il devient nécessaire quand le siège vient à vaquer, pour ne pas recourir à des voies extraordinaires de pourvoir à l'administration spirituelle des diocèses qui n'ont plus d'évêques.

Le chapitre devient alors dépositaire de l'autorité épiscopale; il ne peut à la vérité l'exercer par lui-même et en corps; mais il doit en commettre l'exercice à des vicaires généraux qu'il nomme ou qu'il confirme, et qui gouverneront, quant au spirituel, le diocèse en son nom, jusqu'à l'arrivée du nouvel évêque.

---

cordat, se servent encore de cette formule, ainsi que nous l'avons remarqué dans les nouveaux mandemens qu'ils ont fait paroître; et nous ne doutons pas que les autres ne s'y conforment, tant par respect pour les anciennes règles, que pour conserver à cet égard l'uniformité convenable.

Telle est la voie ordinaire prescrite par les saints canons, que le concile de Trente a renouvelé dans sa session 24, *de reformatione*, chapitre XVI, qui a pour titre : *Quid muneris incumbat capitulo sede vacante?* On n'en extraira que les dispositions qui concernent l'administration spirituelle; dispositions qui ont toujours été reçues et pratiquées en France, jusqu'à la révolution, et dont les articles organiques autorisent aujourd'hui l'exécution. Voici le texte du concile : « *Capitulum sede vacante . . . .*  
 » *vicarium . . . . constituere vel existentem*  
 » *confirmare omninò teneatur. Si secùs factum*  
 » *fuerit, ad metropolitanum deputatio hujus-*  
 » *modi devolvatur : et si ecclesia metropolitana*  
 » *fuerit . . . . Capitulumque metropolita-*  
 » *num, ut præfertur negligens fuerit, tunc an-*  
 » *tiqrior episcopus ex suffraganeis in metropo-*  
 » *litanâ . . . . vicarium . . . . possit con-*  
 » *stituere* ».

La section V du titre 2 des articles organiques, qui a pour titre : *Des Chapitres cathédraux et du gouvernement des diocèses pendant la vacance des sièges*, ne contient que quatre articles, les XXXV, XXXVI, XXXVII et XXXVIII. Avant de les rapporter, il est bon d'observer qu'ils ont été promulgués le 18 ger-

minial an X, c'est-à-dire, le 8 avril 1802, époque où tous les évêchés alloient être vacans, et tous les anciens chapitres supprimés par l'autorité ecclésiastique, comme ils le furent en effet le lendemain par le décret exécutorial du cardinal légat. Les nouveaux évêques n'étoient pas encore établis, mais ils alloient l'être incessamment; et comme il n'y avoit pas alors d'apparence que les anciens chapitres fussent remplacés de sitôt (1), les articles organiques ont dû pourvoir et ont pourvu en effet (on ne craint

---

(1) A cette époque le gouvernement n'étoit pas encore décidé à doter les chapitres (même composés seulement de dix ou douze chanoines); mais il sentoit la force des motifs qui avoient engagé le pape à en demander l'établissement; et par le XIX<sup>e</sup>. article organique, il autorisa les évêques à nommer deux vicaires généraux, qui leur étoient strictement nécessaires, *suo consilio et ecclesie sue administrationi*. Par cette autorisation, le gouvernement posoit les fondemens d'un chapitre plus considérable, et s'engageoit tacitement à doter ces vicaires généraux, même avant qu'il y eût un chapitre plus nombreux; il ne leur donnoit pas les pouvoirs spirituels qui leur étoient nécessaires, c'étoit à l'évêque seul à les leur donner, et qui pouvoit dès-lors, comme il le peut encore aujourd'hui, multiplier ses aides, et accorder sa confiance et des pouvoirs spirituels de vicaires généraux à d'autres que ceux qui seroient agréés par le gouvernement pour les exercer.

pas de le dire) suivant la forme du concile de Trenté, au gouvernement des diocèses vacans, et pour l'époque où il n'y auroit pas encore de chapitre érigé, et pour celle qui ne paroïsoit pas alors bien prochaine, où il y auroit des chapitres établis dans les métropoles et dans les cathédrales.

Les articles XXXV et XXXVI sont évidemment relatifs à la première époque : le XXXV<sup>e</sup>. ne fait qu'exiger l'autorisation du gouvernement pour que les archevêques et évêques puissent *user de la faculté qui leur est donnée* (par l'autorité spirituelle sans doute, et par une autorité qui n'est pas celle du gouvernement), *d'établir des chapitres* dont cet article suppose qu'il n'y en a pas encore d'établis.

Il en est de même de l'article XXXVI, qui a deux parties ; la première porte que *pendant la vacance des sièges, il sera pourvu par le métropolitain, et à son défaut par le plus ancien des évêques suffragans au gouvernement des diocèses*. Pour ne pas mettre cette première partie en opposition avec l'article XXXVII, qui suppose les chapitres des métropoles et des cathédrales, chargés de ce soin, il faut nécessairement entendre au moins cette première partie du cas de non existence des chapitres, cas

auquel elle applique les dispositions du concile de Trente, sur celui de négligence des chapitres existans. C'est le mieux qu'on pouvoit faire, et on croit qu'on trouveroit des canonistes qui seroient de cet avis; si le métropolitain ne le partageoit pas, s'il ne se croyoit pas suffisamment autorisé par le concile de Trente à donner les pouvoirs nécessaires pour l'administration spirituelle du diocèse vacant, le gouvernement ne l'empêche pas de les demander lui-même à son supérieur; car jamais, ni dans le Concordat, ni dans les articles organiques, le gouvernement n'a voulu s'attribuer de donner des pouvoirs spirituels; il requiert son autorisation préalable pour exercer publiquement ceux qui viennent de la puissance ecclésiastique, mais il ne les donne pas.

Ainsi en réglant dans la seconde partie de l'article XXXVI, que *les vicaires généraux de ces diocèses vacans, déjà agréés par le gouvernement, continueront leurs fonctions, même après la mort de l'évêque, jusqu'à son remplacement*, le gouvernement n'entend pas leur donner les nouveaux pouvoirs spirituels, qui leur sont nécessaires pour continuer leurs fonctions, puisque ceux dont ils avoient été revêtus par le feu évêque, ont expiré avec lui; mais il les

renvoie pour cet effet au métropolitain , à qui il vient de déclarer qu'il appartient de pourvoir au gouvernement du diocèse vacant , et qui pour y pourvoir n'a rien autre chose à faire qu'à y nommer des vicaires généraux , tenu cependant de confirmer les anciens , parce que le gouvernement veut que les diocèses vacans soient administrés par des personnes qui ont déjà son agrément , et n'exige pas des vicaires généraux , confirmés par le métropolitain , une nouvelle autorisation pour continuer leurs fonctions.

Si on veut étendre cette seconde partie de l'article XXXVI , à l'époque où il y auroit déjà un chapitre bien établi dans la cathédrale veuve , les anciens vicaires généraux devront être confirmés par le chapitre , qui par cette confirmation leur donnera les pouvoirs spirituels nécessaires pour continuer leurs fonctions : car les articles XXXVII et XXXVIII , supposent évidemment le chapitre établi , et que , pendant la vacance , le gouvernement du diocèse lui appartient.

En effet , le XXXVII<sup>e</sup>. article organique porte expressément , que « *les métropolitains et les cathédraux* (1) , seront tenus sans délai de don-

(1) Par *métropolitains* et *cathédraux* , que l'article sui-



» *ner avis au gouvernement de la vacance des*  
 » *sièges, et des mesures qui auront été prises*  
 » *pour le gouvernement des diocèses* ». Ces  
 mesures sont reprises dans le chapitre XVI de  
 la 24<sup>e</sup>. session du concile de Trêves : elles sont  
 les mêmes que les métropolitains doivent pren-  
 dre à défaut de chapitre ; elles se réduisent à la  
 nomination , ou , si l'on veut , à la confirmation  
 des vicaires généraux ; ces mesures doivent être  
 prises par les cathédraux eux-mêmes ; car ils  
 sont tenus *sans délai* d'en donner avis au gou-  
 vernement ; et ce délai seroit nécessairement  
 bien long , si les chapitres étoient bornés à sol-  
 liciter ces mesures auprès du métropolitain , ou  
 à son défaut ou refus , auprès du plus ancien  
 des évêques suffragans.

Enfin, le XXXVII<sup>e</sup>. article organique suppose  
 aussi l'existence des chapitres ; en voici le texte :  
 « Les vicaires généraux qui gouverneront pen-

---

vant appelle *capitulaires* , on ne peut entendre que les cha-  
 pitres des métropoles et des cathédrales , et non les arche-  
 vêques ou évêques ; la section dans laquelle cet article  
 est classé , est intitulée : non des archevêques ou évêques ,  
 mais *des chapitres cathédraux et du gouvernement des*  
*diocèses pendant la vacance*. Il ne s'y agit donc que des  
 diocèses vacans , où il n'y a plus ni archevêque ni évêque ,  
 et où il ne reste plus que le chapitre.

» dant la vacance , ainsi que les métropolitains  
 » où capitulaires, ne se permettront aucune  
 » innovation dans les usages et coutumes des  
 » diocèses ». Cet article suppose le droit ou plu-  
 tôt le devoir des capitulaires , de pourvoir au  
 gouvernement spirituel des diocèses vacans , tel  
 qu'il leur a été accordé ou plutôt imposé par  
 le concile de Trente ; cet article prévient l'a-  
 bus que les capitulaires , ou les vicaires géné-  
 raux par eux nommés pourroient en faire pour  
 introduire des innovations dans les usages des  
 diocèses : prévenir les abus d'un droit ou d'un  
 devoir , c'est bien en reconnoître l'existence et  
 la réalité.

Le droit des chapitres , quand ils sont parfai-  
 tement établis , pour faire gouverner le diocèse  
 vacant , est donc encore aujourd'hui incon-  
 testable.

Si M. Ducoudrai a été nommé dernièrement  
 vicaire général , pendant la vacance de celui  
 de Namur , par la voie extraordinaire du car-  
 dinal légat , cette nomination ne prouve rien  
 contre les chapitres , puisqu'elle prouveroit aussi  
 contre les métropolitains : mais il faut dire seu-  
 lement que le chapitre de Namur n'étoit pas  
 encore parfaitement établi ; M. de Bexon ne  
 l'avoit encore qu'ébauché , n'ayant reçu qu'en

thermidor dernier l'agrément du Premier Consul, pour la nomination qu'il avoit faite des membres de son chapitre, composé de deux vicaires généraux, dont l'un étoit M. Ducoudrai, et de huit chanoines. Il s'étoit borné à les faire installer de suite, sans leur donner ni dignités, ni statuts. Il avoit, s'il est permis de s'exprimer figurément, rassemblé les matériaux nécessaires à l'édifice de son chapitre; mais il ne les avoit pas encore unis par une hiérarchie de dignités, ni cimentés par des statuts, puisés dans les règles canoniques, accommodées aux circonstances actuelles.

L'existence de ce chapitre encore informe, dont très-probablement on n'avoit donné aucune connoissance officielle au cardinal légat, aura été regardée par lui comme nulle, et en conséquence, à cause de sa sollicitude de toutes les églises de sa légation, il a donné à M. Ducoudrai les pouvoirs de vicaire apostolique pour gouverner pendant la vacance.

Par cette commission donnée à un ancien vicaire général de M. de Bexon, le légat a exécuté lui-même la seconde partie du 36<sup>e</sup>. article organique; et il n'y avoit pas lieu d'exécuter la première, en faisant donner cette commission par le métropolitain, parce qu'aux termes ri-

goureux du concile de Trente, la faculté de donner des pouvoirs pour gouverner un diocèse pendant la vacance du siège, n'appartient au métropolitain que par dévolution, en cas de négligence du chapitre, et qu'un chapitre seulement ébauché, encore inconnu, et dont l'existence est réputée nulle, ne peut être taxé de négligence.

*Nota.* Au moment où cet article sortoit de l'impression, nous avons appris par la voie même de la légation, que le chapitre de Poitiers vient de nommer les vicaires généraux, pendant la vacance du siège (1); ainsi voilà la question décidée; et par-là l'église de France se trouve en harmonie avec la discipline de toutes les autres églises. C'est encore une preuve que ceux des articles organiques qui paroissent présenter quelques difficultés dans la pratique, seront plus ou moins modifiés, suivant que l'expérience et le bien de l'église en feront sentir la nécessité.

(1) Le siège de Poitiers se trouve vacant par la mort de M. Jean-Baptiste-Luc Bailli, décédé le mois dernier, à la 41<sup>e</sup>. année de son âge. Il a laissé de vifs regrets dans son diocèse, par ses mœurs douces et véritablement épiscopales.

---

*Lettre au Rédacteur des Annales.*

Je vous remercie, Monsieur, d'avoir inséré dans votre seizième cahier le prospectus de l'ouvrage ayant pour titre : *l'Enseignement de l'église catholique sur le dogme et sur la morale, recueilli de tous les ouvrages de M. Bossuet, en conservant par-tout son style noble et majestueux.* C'est-là une excellente idée ; le plan tracé dans le prospectus est bien conçu, et il nous fait espérer qu'enfin nous aurons un ensemble de la doctrine de Bossuet, exposée dans un ordre qui en rendra l'intelligence facile à tous les esprits, et renfermée dans un petit nombre de volumes, dont l'acquisition, à la portée de tout le monde, épargnera la dépense de plus de cent volumes, ou, du moins, des trente volumes in-4°. que feroit la collection de tous les ouvrages de l'évêque de Meaux, si nous en avions une édition complète.

Car, il le faut bien dire à la honte de notre siècle, M. Bossuet, c'est-à-dire, incontestablement le plus parfait, le plus solide et le plus grand de nos auteurs, n'a pas encore une édition complète de ses œuvres. Celle qui fut commencée en 1743, par Boudet, et donnée sous le titre

d'Œuvres complètes de Bossuet, en douze volumes in-4°. ne renferme guère que la moitié de ses ouvrages. Une autre édition que le même imprimeur promet de rendre complète, en l'annonçant en 1766, n'en est encore qu'aux deux tiers, depuis ce long espace de temps, et l'on ne sait quand elle sera terminée : en sorte que ceux qui ont les moyens et la volonté d'acheter tous les ouvrages de Bossuet, sont obligés de faire des recherches et des dépenses assez considérables pour en réunir la collection en volumes de différentes éditions, et souvent encore de différens formats.

Ce n'est pas que le mérite extraordinaire du grand Bossuet ne soit universellement reconnu. Ceux mêmes qui le lisent le moins sont obligés de le louer, de peur de choquer l'opinion publique, trop fortement prononcée depuis plus d'un siècle, pour pouvoir être attaquée avec succès. Mais, indépendamment des circonstances fâcheuses qui ont souvent arrêté ou retardé les éditeurs de Bossuet, la cabale philosophique a eu ses raisons pour mettre en avant ses coryphées, et occuper tout le monde de leurs productions.

Aussi a-t-on vu se multiplier par-tout, et dans tous les formats, et avec tout le luxe de la typo-

graphie, les éditions complètes des Voltaire et des Rousseau : et, afin d'attirer à la lecture de ces dangereux ouvrages, par un motif séduisant, on ne manquoit pas de répandre, et l'on rencontre des hommes d'esprit qui répètent encore qu'à la vérité les bons auteurs du siècle de Louis XIV sont de grands hommes, mais que leur style, déjà un peu ancien, n'est pas aussi parfait que celui des auteurs modernes ; que le goût de la belle littérature se trouve plus sûrement dans ces derniers ; et que Bossuet, par exemple, tout Bossuet qu'il est, n'écrit pas aussi bien que Voltaire, et sur-tout n'est pas aussi éloquent que Jean-Jacques Rousseau.

Vous avez entendu, comme moi, Monsieur, ce discours de scandale. Il me semble qu'il est de votre mission de confondre des paradoxes aussi dangereux, de mettre chaque auteur à sa place, et de recommander spécialement à l'attention des lecteurs, ceux qui sont les plus capables de former le goût, et d'inspirer en même temps des sentimens nobles, élevés et religieux.

En attendant que vos occupations vous permettent de traiter à fond cette importante matière, permettez-moi de vous soumettre quelques réflexions sur ce sujet.

Je dis donc que le prétexte qu'on allègue pour

lire les ouvrages de Rousseau et de Voltaire, qu'ils sont mieux écrits que ceux des bons auteurs du siècle de Louis XIV, et qu'on s'y forme le goût plus sûrement, est un prétexte déraisonnable, et mal fondé sous tous les rapports.

D'abord, comme ces écrits modernes sont pleins de maximes contraires à la vraie religion et à la saine morale, s'exposer à corrompre en soi le sentiment de cette religion et de cette morale, afin de se procurer quelques connoissances dans l'art de bien dire, ce seroit trop évidemment sacrifier le fond à l'accessoire, et les richesses nécessaires à un objet de pur agrément : ce seroit un acte de folie, non moins opposé au bon goût qu'à la raison.

Mais, en second lieu, il n'est pas vrai que le bon goût se puisse former plus facilement dans les ouvrages de Voltaire et de Rousseau, que dans les bons auteurs du siècle de Louis XIV. Il n'est pas vrai que Voltaire et Rousseau écrivent mieux, ou même soient aussi éloquens que le grand Bossuet.

*M. l'évêque de Meaux*, dit le judicieux Rollin, dans son *Traité des Etudes*, joint au plus profond respect pour la religion, le goût le plus exquis pour la belle littérature.



Le célèbre recteur de l'université de Paris, qui lui-même y fut si long-temps professeur d'éloquence, et qui est si bon juge dans ces matières, nous en rappelle les règles, d'après lesquelles il nous sera facile de prouver, non-seulement que Voltaire et Rousseau ne sont pas plus éloquens que Bossuet, mais que celui-ci tient le premier rang parmi les orateurs anciens et modernes, et que les deux autres ne méritent pas ce beau nom.

Qu'est-ce en effet que l'homme éloquent ? qu'est-ce qu'un véritable orateur ? c'est, disent les maîtres, *un homme de bien, habile dans l'art de parler : vir bonus, dicendi peritus.*

1°. C'est un homme de bien, *vir bonus*. Plein de l'amour de la vertu, il désire procurer à ses semblables les lumières et les services qui peuvent les rendre meilleurs. Il tire sans peine, comme parle l'Évangile, *du bon trésor de son cœur, de bonnes choses, de bonnes pensées, des sentimens vertueux, et des expressions convenables pour communiquer ces sentimens et ces pensées : bonus homo de bono thesauro profert bona.* Mais celui qui n'est pas *homme de bien*, que peut-il tirer de son cœur corrompu, sinon la corruption, et des choses mauvaises, de mauvais sentimens, des pensées fausses et dan-

gereuses : *malus autem de malo thesauro profert mala*. Car la bouche parle de l'abondance du cœur : *ex abundantia enim cordis os loquitur*.

2°. La seconde qualité de l'orateur est d'être solidement instruit des matières qu'il traite , afin de ne pas prendre une fausse lueur pour la lumière véritable, et les apparences pour la vérité. *On n'est pas, à parler juste, un grand orateur, mais un rhéteur impertinent*, dit M. Bossuet, *quand on se contente des apparences de la raison, et non pas de la raison même.* Œuv. Posth. t. II. La raison, la vérité sont la vraie nourriture de l'ame raisonnable. Lui présenter des mensonges ou de simples apparences, c'est la laisser dans le vide, c'est la tromper; et quand ce sont des erreurs sur-tout en morale et en politique, c'est l'empoisonner et lui donner la mort, sans que les fleurs de rhétorique dont on couvrira ce poison, puissent faire autre chose que de le rendre plus funeste.

3°. La troisième qualité de l'orateur est ce qu'on appelle le style, le choix et l'arrangement des expressions, de manière à plaire et à toucher.

Quoique nos écrivains modernes fassent un cas infini de la pureté et de l'harmonie du style, et que cette étude paroisse la seule qui les oc-

cupe, il est vrai néanmoins que c'est la dernière qualité de l'orateur; c'est l'écorce de l'arbre; c'est la pellicule plus ou moins colorée qui enveloppe le fruit. Elle lui donne de l'agrément, sans doute; mais ce n'est pas par-là qu'il nourrit, ni même qu'il satisfait le goût.

Il y a plus. Sans l'élégance et l'harmonie du langage, on peut encore être un grand orateur, si l'on possède bien les deux premières qualités dont nous avons parlé. *Saint Paul parlant un grec demi barbare*, dit le judicieux Fleury, *ne laisse pas de prouver, de convaincre, d'émouvoir, d'être terrible, aimable, tendre, véhément. Il faut bien distinguer l'éloquence de l'élocution qui n'en est que l'écorce. Quelque langue que l'on parle, et quelque mal qu'on la parle, on sera éloquent, si l'on sait choisir les meilleures raisons et les bien arranger, si l'on emploie des images vives et des figures convenables. Le discours ne sera pas moins persuasif, mais seulement moins agréable.*  
Tome VII de l'Histoire Ecclésiastique.

Il faut donc convenir que l'agrément d'un style harmonieux et correct, sans être absolument nécessaire à l'éloquence, en est un accessoire utile. Aussi, aux deux premières qualités qui sont essentielles, M. Bossuet a-t-il joint encore celle-ci au degré le plus éminent.

Pouvons-nous en dire autant de Voltaire et de Rousseau ? peut-on d'abord les considérer comme des hommes de bien ? et n'est-il pas notoire que dans leur conduite ils n'ont pas plus eu de respect pour les mœurs , qu'ils n'en ont dans leurs écrits pour la vérité.

Dans le premier, quel révoltant cinisme ! quel débordement de bile et de fiel ! quelle atroce causticité ! et de quelle passion est-il donc plus possédé , de celle de la vanité ou de celle de l'argent ? Dans le second , quel vil égoïsme ! quel dégoûtant mélange de fausse modestie et d'orgueil effrené ! quels aveux flétrissans ! et quel est l'homme qui se respecte un peu lui-même qui voulut ressembler à celui qui ne rougit pas de *confesser* qu'il a été menteur , voleur , libertin , suborneur , ingrat ; et qui bien loin d'avoir la contrition de pareilles infamies , pousse l'effronterie jusqu'à écrire que ses livres et ses *confessions* à la main , au dernier jour du jugement , il défiera de trouver un homme qui fut meilleur que lui ? Or , comment des livres écrits par de si sales mains pourroient-ils être purs ? et que peut-on puiser dans des sources aussi bourbeuses , si ce n'est le libertinage du cœur et de l'esprit ?

Bossuet , au contraire , a cultivé la vertu dès son enfance , et jamais il ne s'est écarté de ses

voies. La dignité de sa vie répondit constamment à celle de ses écrits; telle étoit sa réputation, telle étoit la gravité de ses mœurs et de son caractère, que Louis XIV lui-même, lorsqu'il lui arrivoit de l'apercevoir dans les jardins de Versailles, éprouvoit comme malgré lui un sentiment de retenue et de respect, et celui dont la majesté imposoit à toute l'Europe, disoit : *je ne sais pas pourquoi cette grande calotte m'en impose.*

Mad. de Montespan, irritée contre Bossuet, parce qu'il avoit déterminé ce prince à rompre son coupable commerce avec elle et à l'éloigner de la cour, a avoué que, pendant sa disgrâce, elle avoit employé tous les moyens imaginables pour savoir s'il n'y avoit pas, dans la vie de cet évêque, quelque foiblesse qui lui fournît matière pour le décrier. Après toutes ses recherches et celles de toutes les personnes qu'elle employa, elle fut obligée de convenir que M. Bossuet étoit un homme si vertueux qu'elle lui croyoit encore son innocence baptismale.

Ah! que je sais bon gré à M. Lucet d'avoir annoncé qu'il placera la vie abrégée de ce grand homme à la tête du premier volume de sa riche collection! Il n'est pas possible d'imaginer un meilleur préliminaire, pour faire lire avec l'in-

térêt le plus vif, l'exposé de la doctrine de Bossuet. N'est-il pas naturel de penser qu'un évêque si constamment vertueux, n'a pu tirer du *bon trésor de son cœur*, que des pensées nobles, ainsi qu'il n'en sortoit que des sentimens généreux? et n'est-il pas inconcevable qu'aucun des éditeurs de ses œuvres, même de ses œuvres posthumes, n'ait encore pris le soin de nous donner une vie aussi intéressante?

Mais Voltaire et Rousseau, qui se sont érigés d'eux-mêmes en précepteurs du genre humain, s'étoient-ils solidement instruits des matières qu'ils entreprenoient d'enseigner? ont-ils au moins la seconde qualité nécessaire à l'orateur? Qui oseroit le dire après les avoir lus?

Voltaire n'a que du clinquant : il voltige sur tous les sujets qu'il traite; il se moque de tout et n'approfondit rien, et il se montre tellement superficiel, que Rousseau lui-même a dit de lui, *que tous ses raisonnemens n'avoient pas une ligne de profondeur*; disant le vrai, disant le faux, suivant qu'il a bien ou mal digéré; approuvant ou blâmant, estimant ou méprisant, suivant que la passion le pousse, c'est plutôt un charlatan qui cherche à séduire qu'un sage qui veut éclairer. Qu'apprend-on d'utile et de grand dans cette foule de contes, de romans, de poë-

mes, de facéties, et de pièces véritablement fugitives, puisqu'il n'en reste rien après les avoir lues? Son esprit est comme ces sources, qui ne pouvant former des fleuves ou des rivières, se répandent çà et là, et ne produisent en serpentant que de petits ruisseaux qui vont se perdre dans des sables arides.

De son côté, Rousseau, quoique plus grave et moins frivole, est si peu éclairé sur les sujets qu'il discute, qu'il en heurte à tout moment les premiers principes; et tous ses systèmes offrent bien plus les rêves d'une imagination malade que les combinaisons d'un esprit réfléchi. Il se croit fort parce qu'il exagère, grand parce qu'il est hardi, et original parce qu'il insulte au sens commun. Deux principaux objets l'ont occupé, la politique et la religion. Tout ce qu'il débite sur la politique est appuyé sur la base *de la souveraineté du peuple*, entendue en ce sens que *le peuple est le seul souverain; qu'il n'y a de gouvernement légitime que celui qui est approuvé par tous les membres qui composent ce peuple; et que ce peuple souverain reste toujours le maître de révoquer et de casser ses officiers, même ses rois ou ses premiers chefs, dès qu'il juge qu'ils ne remplissent pas leurs devoirs.*

Si Rousseau avoit eu les premiers élémens de la politique, avant de l'enseigner aux autres, il auroit su que ce dogme monstrueux de la souveraineté du peuple a été rejeté par tous les bons écrivains, comme la source empoisonnée de la plus violente anarchie. Il auroit su que les calvinistes qui, les premiers, répandirent cette doctrine en Ecosse, par leur Buchanan, y causèrent les bouleversemens les plus horribles. Il auroit su qu'avec la même doctrine, les brouillons connus sous les noms des cromwellistes et d'indépendans, renversèrent le gouvernement d'Angleterre; et que le fanatique Jurieu ne trouva aussi rien de mieux, pour soulever la Hollande et la France même contre Louis XIV, que de prêcher avec feu, cette *souveraineté du peuple qui n'a pas besoin d'avoir raison pour valider ses actes*. Il auroit su que Bossuet, dans son cinquième avertissement, a démontré par des faits certains et par des raisonnemens invincibles, les dangers infinis de cet odieux système. Et, touché de cette instruction, sans doute, il se fut épargné à lui-même la honte d'avoir deux fois jeté dans sa patrie les brandons de la guerre civile.

M. Bossuet a écrit sur la politique. Mais il l'appuye sur les bases solides d'un raisonnement



sain, sur le témoignage des Écritures divines, et sur l'expérience des peuples. Par-tout ses principes tendent à une sage liberté, à la paix et au bien de tous. Il écarte avec soin toutes les maximes qui peuvent y être contraires. Il signale sur-tout comme ce qu'il y a de plus funeste, la *souveraineté populaire*; et voici un des tableaux qu'il en présente.

« Le ministre Jurieu s'est imaginé que le peuple est naturellement souverain, ou, pour parler comme lui, qu'il possède la souveraineté, puisqu'il la donne comme il lui plaît. Or cela, c'est errer dans le principe, et ne pas entendre les termes. Car, à regarder les hommes comme ils sont naturellement et avant tout gouvernement établi, on ne trouve que l'anarchie; c'est-à-dire, dans tous les hommes une liberté féroce et sauvage, vie où chacun peut tout prétendre, et en même temps tout contester; où tous sont en garde, et par conséquent en guerre continuelle contre tous; où la raison ne peut rien, parce que chacun appelle raison la passion qui le transporte; où le droit même de la nature demeure sans force, puisque la raison n'en a point; où par conséquent, il n'y a ni propriété, ni domaine, ni bien, ni repos assuré, ni, à vrai dire, aucun droit, si ce n'est ce

» lui du plus fort; encore ne sait-on jamais qui  
 » l'est, puisque chacun tour à tour le peut deve-  
 » nir, selon que les passions feront conjurer en-  
 » semble plus ou moins de personnes, etc. »

Au lieu de prendre dans Rousseau, qui lui-même l'avoit copié de Jurieu, leur système politique, si les François avoient étudié les principes d'un sage gouvernement dans le cinquième avertissement de Bossuet, et dans son grand ouvrage sur la politique, certes, ils n'auroient pas été tentés de faire aussi l'expérience de la souveraineté populaire, et nous n'aurions pas été frappés de toutes les calamités de la révolution.

Rousseau n'a pas traité avec moins d'ignorance ce qui regarde la religion.

Il ne veut pas d'abord que la raison serve de guide pour nous la faire connoître. « La raison  
 » égare, dit-il; elle engendre l'amour propre,  
 » le fortifie, le précipite dans l'égoïsme; les pas-  
 » sions séduisent la raison, l'aveuglent, l'entraî-  
 » nent; (Tom. XII, p. 206 et t. II, p. 384).

Quel guide prendra donc l'homme raisonnable, s'il ne suit pas sa raison? *Ce sera, dit magistralement Rousseau, la nature seule, c'est-à-dire, la conscience;* et il nous assure sur toute l'autorité de sa parole, *que c'est un juge*

*infaillible, un guide qui jamais ne nous égare.*

(Tom. XII, p. 653. Emil. tom. IV et V).

Ainsi la religion sera ce que la conscience dira à chaque homme. Et, comme la conscience, quoiqu'elle soit *un juge infaillible*, suivant l'affirmation de Rousseau, et *un guide qui n'égare jamais*, dit souvent le pour et le contre, suivant les lieux, les temps, et les personnes, il y aura autant de religions que d'hommes. Aussi, conclut-il, d'après sa conscience, sans doute, et non d'après sa raison, que toutes les religions sont bonnes, pourvu que chacun y suive l'instinct de sa conscience; sans songer que c'est-là évidemment une source inépuisable d'erreur et de fanatisme; sans songer que cette conscience a conduit des peuples entiers à faire à leurs idoles les sacrifices abominables du sang humain.

Il est difficile d'imaginer une plus grande ignorance des premiers élémens de la religion. Il est impossible qu'en partant d'aussi faux principes, on ne se jette pas dans les excès les plus extrêmes et dans les plus extravagantes contradictions. C'est aussi ce qui distingue honteusement le philosophe de Genève. Il se contredit à toutes les pages; et, jusque dans son éloge de l'Evangile, il a trouvé le moyen d'en dire le pour et le contre, puisqu'en assurant que *ce livre à la fois*

*si sublime et si simple ne peut être l'ouvrage d'un homme, il assure en même temps, mais sans preuve, que ce même livre est plein de choses absurdes qu'un homme raisonnable ne peut admettre.*

Est-ce ainsi que Bossuet a parlé de la religion. Qui jamais la montra plus belle, plus invinciblement divine, plus assortie à la nature et aux besoins de l'homme? A quelle immense profondeur il creuse cette mine d'inépuisables richesses: et ne nous laisse-t-il pas douter, en le lisant, si c'est la religion qui donne plus de majesté à son génie, ou si c'est son génie qui donne plus de charmes et de grandeur à la religion.

Tout est suivi, tout est enchaîné dans les ouvrages de l'évêque de Meaux: on n'en peut pas lire une seule page, sans profit pour toutes les autres. Et quand on considère que, dans trente volumes in-4<sup>o</sup>. sur des sujets divers, on ne trouve pas un principe, pas un mot qui ne s'accorde avec ce qui précède et ce qui suit, il est impossible de ne pas conclure qu'un si grand ensemble, et un accord si majestueux, prouvent tout à la fois que l'auteur est profondément instruit, et qu'il enseigne constamment la vérité. Car il n'y a que la vérité qui ait le privilège d'être ainsi toujours une, toujours égale à elle-même. L'ignorance

et

et l'erreur ont pour compagne inséparable la contradiction.

Mais si Voltaire et Rousseau sont, comme nous venons de voir, infiniment éloignés de Bossuet pour les deux premières qualités nécessaires au grand écrivain et au véritable orateur, l'égalent-ils au moins dans la dernière, qui est l'arrangement des phrases et le mécanisme du style ?

Il y a dans celui de Voltaire, il faut en convenir, beaucoup de facilité et même de l'éclat. Mais il manque presque toujours de dignité dans les grands sujets; et quand il en parle, le ton et les manières de sa prose ressemblent ordinairement aux manières de la véritable éloquence, à peu près comme les caricatures d'un singe ressemblent à la tenue noble et modeste d'un homme bien élevé.

Le style de Rousseau est beaucoup plus travaillé: on pourroit même dire qu'il l'est trop, et que l'art s'y fait continuellement sentir dans la régularité uniforme et constante d'expressions cadencées comme de la musique.

On pourroit remarquer encore que dans ses morceaux écrits avec le plus de soin, les périodes sont trop souvent distribuées en membres de six pieds; en sorte qu'il n'est pas rare d'y trouver

de suite plusieurs vers alexandrins. J'ajoute que cet auteur, qui avouoit avoir quelquefois employé une nuit entière à tourner une seule phrase, est tellement occupé de l'arrangement de ses mots et de l'harmonie de son style, que le sublime qui part du cœur, comme un trait, ne se montre pas une seule fois dans ses nombreux ouvrages.

Au contraire, ce sublime, qui est l'ame de la véritable éloquence, et sans lequel il n'y a point de style parfait, est comme l'état naturel du grand Bossuet. C'est bien à lui que l'on peut appliquer ce vers :

L'art n'est pas fait pour moi, je n'en ai pas besoin.

Est-il un homme de goût qui ne reconnoisse l'aigle de Meaux et la sublimité de son style, autant élevé au-dessus des autres écrivains, que l'aigle est au-dessus des papillons ? et qui ne dise de lui ce que l'antiquité a dit de Périclès, *qu'il tonne et foudroie, plutôt qu'il ne parle* ; ou avec Voltaire, que *son style n'a trouvé que des admirateurs* ; ou avec Rollin, *qu'il enlève, ravit et transporte*.

C'est donc sans nécessité, et contre la raison, que l'on permettroit de lire les ouvrages dangereux de nos coryphées modernes, sous prétexte de la beauté du style et pour se former le goût,

puisque, sous ce rapport même, Bossuet est encore leur maître, et, sans comparaison, un meilleur modèle pour la forme, comme pour le fond.

Ainsi l'homme de lettres qui veut perfectionner son goût, et former celui de ses enfans ou de ses élèves, doit lire et relire Bossuet.

Le père de famille qui veut nourrir dans son ame et dans le cœur de ses enfans les sentimens nobles et généreux de la saine morale et de la vraie religion, doit également lire, relire et méditer Bossuet.

Enfin le bon citoyen qui désire s'affermir dans les principes d'une sage politique, et savoir au juste comment il doit régler sa conduite vis-à-vis la puissance civile, et à l'égard de la puissance spirituelle, doit encore lire et relire Bossuet, puisque ce grand homme a tracé en maître les devoirs du citoyen dans toutes les conditions. Il a en particulier si parfaitement connu les rapports qui distinguent essentiellement les deux puissances, et ceux qui les rapprochent pour les faire concourir au bien commun, qu'il a clairement exposé les seuls principes qui peuvent conserver ces rapports, et garantir à jamais la paix dans l'Eglise comme dans l'Etat.

Aussi la réputation de Bossuet va-t-elle crois-

sant sans cesse, et chaque jour acquérant un nouveau degré de gloire; et l'on peut dire qu'elle est encore plus grande aujourd'hui, un siècle après sa mort, qu'elle ne l'a été pendant sa vie; tandis que celles de Voltaire et de Rousseau baissent de plus en plus; tandis que chaque jour quelque fleuron de leur couronne se détache, que chaque jour l'engouement s'attédie; et qu'appréciés avec plus de sang froid, ils n'en sont que moins admirés. Tant le seul vraiment beau et le seul vraiment honnête surnagent à la longue.

M. Lucet a donc bien mérité de tous les gens de bien et de tous les hommes de goût, en réunissant dans un petit nombre de volumes, et en mettant à la portée de tout le monde, toutes les richesses du grand Bossuet. Je désire que cette précieuse collection paroisse bientôt. On doit croire qu'elle paroîtra aux époques fixées par l'auteur, soit parce qu'il nous assure dans son prospectus, que le manuscrit est achevé, et qu'il ne s'agit plus que de l'impression; soit parce que celui qui a conçu un projet si utile, doit être empressé lui-même d'en voir l'exécution, soit enfin, parce qu'ayant en la délicatesse, en ouvrant une souscription, de ne demander aucun argent d'avance à ses souscripteurs, et de faire seul tous les frais d'une telle entreprise,



il est naturel de les faire rentrer le plutôt possible. Il n'est donc pas douteux pour moi que les six volumes promis paroîtront aux époques annoncées; mais si le vœu d'un honnête homme pouvoit rapprocher encore ces époques, je vous prie, Monsieur, de faire connoître le mien.

---

On nous a fait parvenir, mais un peu tard, les deux programmes relatifs à l'éloge de M. de Noë, ancien évêque de Lescar, et depuis évêque de Troyes : le premier publié l'année dernière par le Musée de l'Yonne, qui propose le concours, et pour prix une médaille d'or de 200 fr.; et le second publié cette année par le même Musée, conjointement avec la société académique de l'Aube (Troyes), pour remettre le concours, et doubler le prix qui n'a point été adjugé (1). Par où l'on voit que ce n'est point cette dernière société qui a d'abord proposé le prix, ainsi que nous l'avions dit dans le 14<sup>e</sup>. cahier de ces Annales; mais le Musée de l'Yonne (Auxerre), et il est juste de rétablir à cet

---

(1) Les ouvrages seront adressés francs de port, au secrétaire du Musée, avant le premier fructidor prochain (terme de rigueur), et le prix sera décerné dans la séance publique du 25<sup>e</sup> fructidor, dont la lecture de la pièce couronnée fera partie.

égard les faits , pour laisser cette honorable priorité à qui elle appartient.

Les amis de la religion et des lettres ne verront pas sans intérêt deux sociétés littéraires se réunir pour rendre hommage à la mémoire d'un prélat de l'église de France , qui l'a honorée par ses talens et ses vertus. Il paroît d'abord que l'éloge d'un évêque d'un petit diocèse , placé aux extrémités de la capitale , d'un homme qui n'a joué aucun rôle dans les affaires politiques , d'un orateur qui n'a paru en chaire que dans une ou deux occasions , et dont on n'a que quelques discours imprimés , ne peut guère offrir un vaste champ à l'éloquence. Mais si on le met aux prises avec les erreurs qu'il a eu à combattre , avec les orages de la révolution : si on nous peint , à cette époque , le clergé de France , luttant avec dignité contre l'infortune , défendant presque seul les antiques principes de la morale , de la religion et de la saine politique ; opposant presque seul , aux cris de la fureur , le cri de la conscience : si on le suit dans son exil , honorant à la fois la religion et le nom françois par des vertus dignes des premiers temps : si on nous montre ensuite M. de Noë , accourant au premier appel que lui fait la patrie ; se hâtant de revenir au milieu de ses frères , pour leur con-

sacrer les derniers restes d'une vie épurée par le malheur, et oubliant qu'il a fait des ingrats pour ne plus s'occuper qu'à faire des heureux; alors, dis-je, les orateurs pourront encore trouver dans ce sujet de quoi exciter leur enthousiasme.

Pour nous donner une idée des talens oratoires de M. de Noë, le premier programme nous rappelle son discours prêché en 1785, devant l'assemblée du clergé, où il prédit d'une manière si précise notre révolution. Discours qui ne fut pas imprimé à cette époque, apparemment parce qu'il renfermoit des vérités un peu hardies. « Je ne suis, dit l'orateur, ni prophète, ni enfant de prophète pour lire les desseins de Dieu dans l'avenir..... mais dépositaire des oracles divins, j'ai médité les menaces qu'ils renferment; et voyant sur le soir le ciel en feu, je me suis dit que la journée du lendemain seroit brûlante ». On ne sauroit disconvenir que cette tournure ne soit vraiment noble et imposante : mais on peut contester ce qu'assure le programme, que *nul autre que M. de Noë n'a prévu la révolution précisément comme elle s'est faite*. Il n'est pas un seul de nos orateurs connus qui n'ait eu à cet égard le même don de prévoyance, et n'ait en

d'autres termes , mais avec la même précision , annoncé les mêmes malheurs. Il ne falloit pas pour cela être prophète ni enfant de prophète , mais seulement enfant de la raison , du bon sens et de la sagesse.

On lit dans le second programme : « Aux » traits d'éloquence de M. de Noë qu'on a cités » dans le premier , et qui donnent la mesure de » son génie , on en ajoutera quelques-uns qui » peignent à nu sa grande ame. M. de Noë , » par son rang , pouvoit aspirer à l'épiscopat ; » il fut destiné dès sa jeunesse à l'état ecclésiast- » tique. Le supérieur du séminaire où il étu- » dioit le trouvant un jour occupé de la lecture » de Sénèque ; *M. de Noë* , lui dit-il , *celui là » ne vous conduira pas à un évêché ; non , »* répondit M. de Noë , *mais il me consolera » de n'y être point parvenu ».*

« En arrivant dans le siège de son évêché de » Troyes , où les autorités civiles et militaires » lui offroient leurs félicitations , il répondit au » général commandant le département : *Celui » qui vous a fait général m'a fait évêque ; vous » êtes bon chrétien , je serai bon citoyen ».*

Nous avouons franchement que ces deux réponses , la dernière sur-tout , ne nous paroissent pas suffisantes pour *peindre à nu une grande*

*ame*, et cette antithèse du *chrétien* et du *bon citoyen* ne nous paroît pas même assez digne dans la bouche d'un évêque. Le bon chrétien, et sur-tout le bon évêque, est le *bon citoyen* par excellence, et le véritable patriotisme se confond avec le zèle et l'esprit du ministère pastoral. Il a été sans doute un temps où les gens du monde affectoient de distinguer ces choses, et ne trouvoient pas de plus bel éloge à faire d'un évêque, qu'en le proclamant évêque citoyen. Mais toutes ces fadaises philanthropiques doivent passer de mode, comme tant d'autres fadaises dont on a bercé jusqu'ici, ou la crédulité, ou la vanité, ou la malignité humaine; et il est temps de ne plus mettre d'antithèse là où il n'y a pas opposition.

Heureusement que l'on a d'autres traits pour louer M. l'évêque de Troyes, et nous aimons beaucoup mieux rappeler ici ce qu'ajoute le programme, que « retiré à Londres, il fut invité » d'une commune voix à se charger de la distribution des aumônes en faveur des pauvres ecclésiastiques réfugiés en Angleterre. Il y contribua plus d'une fois lui-même, et l'on peut croire que, dans l'état des affaires, ce ne fut pas de son superflu ».

Ces réflexions ne sont nullement faites pour

affoiblir le respect que nous devons aux vertus et aux talens de M. de Noë, et personne ne désire plus que nous de les voir dignement célébrés. Mais elles ne sont peut-être pas inutiles dans un siècle où l'on outre tout : où l'on crée par douzaine et d'un seul trait de plume les Bossuet et les Fénelon : sans songer que toutes ces exagérations sont autant réproouvées par le bon goût que par la vérité ; que tout à sa mesure comme ses règles ; et qu'il y a dans la louange, comme dans la sagesse, une certaine sobriété dont il ne faut jamais s'écarter.

En réclamant contre l'erreur qui nous a fait confondre la société académique de Troyes avec le lycée de l'Yonne, M. Bernard s'est plaint dans une lettre trop longue encore pour pouvoir être insérée ici, de ce qu'en rendant compte des *Mémoires de la Société Académique du département de l'Aube*, dans notre 14<sup>e</sup>. cahier, et en citant un fragment de sa pièce intitulée : *Voyage fait à Troyes, etc.*, nous avons répandu quelque nuage sur la pureté de ses principes. Il est vrai que nous avons cru voir dans ce *Voyage*, d'ailleurs très-bien écrit, un certain respect pour le *calcaneum* ou talon de Voltaire, conservé comme une relique par un membre de la société académique de Troyes, une certaine ten-

dance à trouver que le *Panthéon* est une *institution républicaine* sur laquelle les Anglois ont tort de verser le ridicule ; une certaine affectation à raconter le triomphe de Voltaire « déifié pour ainsi dire, et porté en pompe dans » la capitale, d'où ses restes étoient sortis *inco-*  
 » *gnitò*, installé ensuite dans le premier et le » plus magnifique de ses temples, aux yeux de » ceux qui, quinze ans auparavant, s'étoient » fait scrupule de lui octroyer un coin de terre » ignoré dont on réclamoit pour lui modeste-  
 » ment le bienfait ». D'où nous conclûmes que M. Bernard n'étoit nullement éloigné de blâmer les *scrupules* que nous croyons très-peu blâmables, de ceux qui refusèrent de prostituer les lieux bénis et les prières de l'église à un homme qui s'en étoit moqué toute sa vie, et que l'on réclamoit pour lui, non *modestement*, mais orgueilleusement, non comme un *bienfait*, mais comme un nouvel outrage qu'on vouloit faire à la religion : d'où nous tirâmes cette autre conséquence, que M. Bernard étoit un peu dévot à l'hermite de Ferney ; et que s'il y avoit entre lui et M. Herluison (1), *fraternité de*

---

(1) Secrétaire de la Société Académique de Troyes, et auteur de l'excellent *Discours sur les principes de morale*

*littérature, il n'y avoit peut-être pas fraternité de philosophie.* Cependant comme il s'inscrit en faux contre cette *dévotion* : comme il nous paroît par sa lettre, avoir goûté les réflexions que nous avons faites contre les amateurs des reliques philosophiques : comme il assure n'avoir nul goût particulier pour le talon de Voltaire, pas plus que pour les sabots de Jean-Jacques ou la perruque de Kant, il est juste de croire à sa protestation, et nous aimons à rendre ici hommage à ses principes, ainsi que nous avons déjà rendu hommage à son esprit.

Nous croyons d'autant plus à la sincérité de la réclamation de M. Bernard, que nous trouvons même dans son *Voyage fait à Troyes*, des vers à la louange de M. de Noë, lesquels, quoiqu'empreints de la même teinte d'exagération, n'en font pas moins honneur à son talent.

Muse, change de ton, pour parler dignement  
 Du prélat dont le ciel nous a fait le présent,  
 Et qui des Chrysostôme a fait renaître en France  
 Et les hautes vertus et la mâle éloquence.  
 Ses exemples touchans et ses discours vainqueurs

---

*de quelques philosophes, inséré dans les Mémoires de cette société.*



A la religion ont reconquis les cœurs ;  
 Et les ans, dans leur course arrêtant le génie ,  
 N'ont rien fait perdre au sien de sa vive énergie.  
 Mais quoi ! pour un seul jour, le ciel , le juste ciel  
 Auroit-il donc voulu nous montrer ce mortel  
 Que l'Yonne respecte , et que l'Aube révère ?  
 Et devoit-il sitôt le ravir à la terre ?  
 O mort , daigne une fois te laisser attendrir ;  
 Ou si nos vœux ardents ne sauroient te fléchir ;  
 S'il faut une victime à ta faux meurtrière ,  
 Ne pourrois-tu choisir une tête moins chère ?

---

Comme les propriétaires des manuscrits de  
 M. de la Harpe, doivent, dit-on, recueillir les  
 lettres de ce célèbre littérateur, celles sur-  
 tout qu'il a écrites depuis sa conversion, nous  
 croyons faire plaisir à nos lecteurs de leur  
 communiquer celle qu'il écrivit à un des rédac-  
 teurs de ces Annales, en réponse au remerci-  
 ment sur son envoi de sa nouvelle traduction du  
 Psautier. Elle sera un monument de plus de  
 cet esprit de religion dont il étoit animé.

20 septembre 1798.

Je glorifie Dieu avec vous, Monsieur, de ce  
 qu'il a daigné, comme vous m'en assurez, ré-  
 pandre quelques bénédictions sur mon ouvrage,  
 malgré l'indignité de l'auteur. C'est bien à moi

qu'il pourroit dire , s'il ne consultoit que sa justice , *quare tu enarras justitias meas ?* mais il est si bon ! Puisse-t-il faire que les *beaux esprits* soient en effet *régénérés*, et qu'ils ne se contentent pas d'*admirer* les livres saints , mais qu'ils en ressentent l'onction et l'esprit !

Vous avez pu voir dans le discours pourquoi je n'ai pas donné plus d'étendue à la littérature. Je craignois même qu'il n'y en eut trop ; car j'ai voulu absolument travailler pour le *commun* des fidèles. D'ailleurs cette même matière reviendra plus d'une fois sous mes mains : elle sera traitée dans mon Lycée , et se placera naturellement dans l'*Apologie de la Religion*, qui m'occupe aujourd'hui. Je ne sais même si dès que j'en aurai le loisir, je pourrai résister à l'envie que j'ai de faire une *paraphrase* des Psaumes dans le goût de celle de Massillon, malgré tout le danger de la concurrence. Mais heureusement cette source ne tarit point , et qui-conque a *soif* peut y puiser. *Omnes sitientes venite ad aquas.*

Mon loisir n'est point du tout *triste*, soyez en sûr , et remerciez en Dieu avec moi. J'ai bien des privations terrestres et mondaines ; mais il me fait la grâce de sentir combien elles m'étoient *nécessaires*, et il y mêle tant de consolations et de

dédommagemens ! N'est-il pas toujours *auprès du cœur affligé* ? et que seroit-ce si nous étions vous et moi et tant d'autres, entre les mains des tyrans, et sous les verroux de leurs cachots, et entourés de leurs satellites ? Je n'ai autour de moi que des gens craignant Dieu, et je n'en vois jamais d'autres. C'est une grande douceur, et personne ne doit dire plus que moi et plus souvent que Dieu est un bon père, et que ses châtimens sont bien paternels.

On se dispose à faire cet hiver une nouvelle édition du Psautier. Serez-vous assez complaisant pour me marquer les endroits où vous désireriez des corrections ? J'ai déjà aperçu plusieurs fautes, qui, sans être graves, demandent un mieux. Personne n'est plus en état que vous, Monsieur, de me rendre ce service, et Dieu vous en récompensera.

Agréez les assurances du respectueux attachement que je vous ai voué pour vous et pour *la cause sainte* que vous défendez avec moi, et avec tous ceux qui ont le bonheur de souffrir quelque chose pour elle.

LA HARPE.

---

En attendant la nomination d'un nouvel évêque de Poitiers, le gouvernement a envoyé dans

ce diocèse , M. l'évêque de Meaux , pour appaiser certaines divisions qui l'agitent encore , et qui ont rempli d'amertume la courte carrière de feu M. Bailli. On ne doute pas que la prudence reconnue et les talens conciliateurs de ce prélat , ne parviennent heureusement à réunir tous les esprits. Ces divisions se manifestent plus ou moins dans quelques autres diocèses , et c'est sans doute ce qui a déterminé S. E. le Cardinal légat à faire parvenir aux évêques de France , la note suivante , dont voici la traduction :

« Tous ceux qui , au mépris du jugement du siège apostolique , adhèrent à l'évêque d'un diocèse supprimé , et refusent de se soumettre à l'évêque insitué par le souverain pontife , dans la nouvelle circonscription , doivent être regardés comme désobéissans envers le saint siège , et comme provoquant le schisme. La sollicitude du saint siège est la même pour toutes les églises , et en vertu de l'autorité dont J. C. l'a doué , pour le bien de chacune en particulier , pour conserver ou rétablir l'unité catholique , et pour le salut spirituel des peuples , il peut tout délier sans égard pour quelques formes canoniques , qui , vu les circonstances et la nécessité des temps , ne peuvent être observées. J. C. n'auroit pas suffisamment pourvu à son église , s'il n'eût donné à son

vicaire

vicairé la puissance, pour conserver ou rétablir l'unité catholique; et c'est une preuve de la droiture de la conduite que le saint-siège a tenu dans les Gaules. Mais sa sagesse est principalement confirmée, soit par l'exemple du saint pontife Melchiade, dont la sentence rapportée par Optat et louée par St. Augustin, *Epist. XLIII, aliàs CLXII*, priva quelques évêques catholiques d'Afrique, au commencement du 4<sup>e</sup>. siècle, de leurs sièges épiscopaux, quoiqu'ils les eussent obtenus canoniquement; soit par le consentement des autres églises, qui reconnoissent l'état et l'ordre hiérarchique actuel des églises de France, et communiquent quand l'occasion le requiert avec les nouveaux évêques qui y sont établis ».

Donné à Paris au palais de notre résidence,  
9 juin 1804.

*Signé, J. B. Card. Légat.*

---

ROME. Le ministre de Russie près le saint-siège a quitté cette ville, après avoir pris congé de sa sainteté. On parle d'une certaine arrestation qui peut avoir donné lieu à ce départ, mais on espère que celui qui doit le remplacer ne tardera pas d'arriver.

Le pape a nommé à l'évêché de Parme, le

cardinal Caselli, ex-général de l'ordre des servites.

On parle d'une bulle que sa sainteté doit donner bientôt, relative au rétablissement des jésuites dans le royaume de Naples, sollicitée par sa majesté, pénétrée plus que jamais de la nécessité de restaurer par ce moyen l'éducation publique, qui dépérit chaque jour dans ses Etats, comme ailleurs. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le père Angelini, procureur général de l'ordre des jésuites en Russie, est actuellement à Naples, et qu'il a été ordonné à tous ceux de ces religieux qui sont sujets du roi de Naples, et qui sont hors de ses Etats, de s'y rendre incessamment, sous peine de perdre leurs pensions, sauf les vieillards ou autres hors d'état de reprendre leurs fonctions.

PARIS. Un décret impérial, du 11 de ce mois, contient le réglemeut dont la teneur suit :

Conformément aux articles LX et LXI de la loi du 18 germinal an 10, les évêques, de concert avec les préfets, procéderont à une nouvelle circonscription des succursales, de manière que leur nombre ne puisse excéder les besoins des fidèles.

Les préfets demanderont l'avis des communes intéressées, à l'effet de connoître les localités et toutes les circonstances qui pourront déterminer la réunion des communes susceptibles de former

un seul territoire dépendant de la même succursale.

Les plans de la nouvelle circonscription seront adressés au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, et ils ne pourront être mis en exécution qu'en vertu d'un décret impérial.

Jusqu'à ce que les nouveaux plans de circonscription aient été rendus exécutoires, les desservans des succursales existantes et provisoirement approuvées, jouiront, à dater du 1<sup>er</sup> messidor prochain, d'un traitement annuel de 500 francs, au moyen duquel traitement ils n'auront rien à exiger des communes, si ce n'est le logement, aux termes de l'article LXXII de la loi du 18 germinal an 10.

Le montant des pensions dont jouissent les desservans, sera précompté sur celui de leur traitement.

Les traitemens des desservans seront payés par trimestre. Les évêques donneront avis de la nomination des desservans, au conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, et aux préfets. A compter du 1<sup>er</sup> vendémiaire an 13, les curés et les desservans seront munis d'un brevet de traitement, signé par l'architrésorier de l'Empire. Ils seront payés de leur traitement sur la présentation de ce brevet.

Le premier jour de chaque trimestre, le conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, remettra l'état des desservans qui existoient le premier jour du trimestre précédent. Cet état présentera le montant de leur traitement et celui des pensions dont ils jouissent.

Le payeur de chaque département soldera les traitemens des desservans, sur l'état ordonné par le préfet, et dressé par l'évêque.

— Il vient d'être rendu un autre décret impérial, portant qu'il y aura une association de prêtres séculiers qui, sous le titre de prêtres des missions étrangères, seront chargés des missions hors de France.

Le directeur de ces missions sera nommé par l'empereur.

Il pourra être admis dans la maison des missions, des élèves qui recevront les instructions relatives au but de cet établissement, et apprendront les langues étrangères.

Nous ferons incessamment connoître à nos lecteurs, un décret aussi intéressant pour la religion.

— Par un autre décret, M. François-Pierre Hoffmann a été nommé préfet apostolique pour les îles de France et de la Réunion.



*Décret relatif aux sépultures, dont voici les  
principaux articles.*

ART. I<sup>er</sup>. Aucune inhumation n'aura lieu dans les églises, temples, synagogues, hôpitaux, chapelles publiques, et généralement dans aucun des édifices clos et fermés où les citoyens se réunissent pour la célébration de leurs cultes, ni dans l'enceinte des villes et bourgs.

ART. II. Il y aura, hors de chaque ville ou bourg, à la distance de trente-cinq à quarante mètres au moins de leur enceinte, des terrains spécialement consacrés à l'inhumation des morts.

ART. IV. Chaque inhumation aura lieu dans une fosse séparée; chaque fosse qui sera ouverte aura un mètre, cinq décimètres de largeur, et sera ensuite remplie de terre bien foulée.

ART. X. Lorsque l'étendue des lieux consacrés à l'inhumation le permettra, il pourra y être fait des concessions de terrains aux personnes qui désireront y posséder une place distincte et séparée pour y fonder leur sépulture et celle de leurs parens ou successeurs, et y construire des caveaux, monumens et tombeaux.

ART. XI. Les concessions ne seront néanmoins accordées qu'à ceux qui offriront de faire des fondations ou des donations en faveur des pauvres et des hôpitaux, indépendamment d'une somme qui sera donnée à la commune, et lors-

que ces fondations et donations auront été autorisées par le gouvernement, dans les formes accoutumées, sur l'avis des conseils municipaux et sur la proposition des préfets.

ART. XIII. Les maires pourront également, sur l'avis des administrations des hôpitaux, permettre que l'on construise dans l'enceinte des hôpitaux, des monumens pour les fondateurs et bienfaiteurs de ces établissemens, lorsqu'ils en auront déposé le désir dans leurs actes de donation, de fondation ou de dernière volonté.

ART. XV. Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier; et dans le cas où il n'y auroit qu'un seul cimetière, on le partagera par des murs, haies ou fossés, en autant de parties qu'il y a de cultes différens, avec une entrée particulière pour chacune, et en proportionnant cet espace au nombre d'habitans de chaque culte.

ART. XVII. Les autorités locales sont spécialement chargées de maintenir l'exécution et réglemens qui prohibent les exhumations non autorisées, et d'empêcher qu'il ne se commette dans les lieux de sépulture aucun désordre, ou qu'on s'y permette aucun acte contraire au respect dû à la mémoire des morts.

ART. XVIII. Les cérémonies précédemment

usitées pour les convois suivant les différens cultes , seront rétablies , et il sera libre aux familles d'en régler la dépense selon leurs moyens et facultés ; mais hors de l'enceinte des églises et des lieux de sépulture , les cérémonies religieuses ne seront permises que dans les communes où l'on ne professe qu'un seul culte , conformément à l'article XLV de la loi du 18 germinal an 10.

ART. XXII. Les fabriques des églises et les consistoires jouiront seuls du droit de fournir les voitures , tentures , ornemens , et de faire généralement toutes les fournitures nécessaires pour les enterremens et pour la décence ou la pompe des funérailles.

Les fabriques et consistoires pourront faire exercer ou affermer ce droit d'après l'approbation des autorités civiles , sous la surveillance desquelles ils sont placés.

ART. XXIII. L'emploi des sommes provenant de l'exercice ou de l'affermage de ce droit sera consacré à l'entretien des églises , des lieux d'inhumation et au paiement des desservans ; cet emploi sera réglé et reparti sur la proposition du conseiller d'Etat , chargé des affaires concernant les cultes , et d'après l'avis des évêques et des préfets.

— S. E. M. le card. archev. de Paris a été à

St. Cloud , à la tête de son chapitre et des curés de la ville , complimenter l'empereur sur son élévation. L'audience a duré plus d'un gros quart d'heure. S. M. l. a interrogé le clergé sur différens objets relatifs à ses besoins et à sa situation actuelle : et a demandé ensuite une note des différentes observations et réclamations qui lui avoient été faites. Il y a eu dimanche 17 juin , un *Te Deum* , en actions de grâces , dans toutes les églises , en vertu d'un mandement qui se termine par cette prière :

« Donnez - lui , ô mon Dieu , cette sagesse  
 » que Salomon préféroit aux plus précieux avan-  
 » tages et qui lui avoit mérité tous les biens ;  
 » qu'elle l'accompagne dans ses travaux ; qu'elle  
 » lui apprenne le grand secret de ne chercher  
 » qu'à connoître , qu'à seconder vos vues ; qu'il  
 » soit , comme le bon Henri , l'ami de ses sujets ;  
 » que ses peines , pour leur procurer une paix  
 » solide et durable , ne soient point infructueu-  
 » ses ; que la religion trouve toujours dans  
 » lui un appui ; que ses descendans , animés du  
 » même esprit , marchent dans la simplicité et  
 » l'équité ; qu'ils accomplissent vos comman-  
 » demens , qu'ils maintiennent votre culte , et  
 » qu'ils puissent , sans rougir , être comparés au  
 » modèle que nous avons sous les yeux.

» Mais pour que vos prières parviennent au

» trône de l'Éternel, pour obtenir le succès que  
 » vous en attendez, il faut, N. T. C. F., que  
 » votre conduite le sollicite. Les princes sont  
 » les dépositaires de la puissance de Dieu, les  
 » organes de sa volonté, les exécuteurs de ses  
 » ordres. Lorsqu'il veut récompenser la piété  
 » des peuples, il leur donne des David, des  
 » Ezéchias. Lorsqu'il veut venger sur la terre  
 » les crimes dont elle est inondée, il permet à la  
 » nature de vomir des Antiochus ou des Nérons.  
 » *Si nous voulons*, disoit un de nos prédéces-  
 » seurs, *qu'il conserve toujours notre* ( Em-  
 » pereur ) *selon son cœur, tâchons de nous*  
 » *rendre nous-mêmes un peuple selon le cœur*  
 » *de Dieu* ».

Le mandement est terminé par une lettre de  
 S. M. I. ainsi conçue :

« Mon cousin, le bonheur des François a toujours été  
 l'objet de mes plus chères pensées, et leur gloire celui de  
 tous mes travaux. Appelé par la divine providence et par  
 les constitutions de la République à la puissance impériale,  
 je ne vois dans ce nouvel ordre de choses que de plus grands  
 moyens d'assurer au dedans et au dehors la dignité et la  
 prospérité nationales. Je me repose avec confiance dans les  
 secours puissans du Très-Haut. Il inspirera à ses ministres  
 le désir de me seconder de tous les moyens qui sont en leur  
 pouvoir. Ils éclaireront les peuples par de sages instruc-  
 tions, en leur prêchant l'amour des devoirs, l'obéissance  
 aux lois, et la pratique de toutes les vertus chrétiennes et  
 civiles. Ils appelleront les bénédictions du ciel sur la na-

tion et le chef suprême de l'Etat. Je vous fais donc cette lettre, pour vous dire, qu'anssîtôt que vous l'aurez reçue, vous fassiez chanter le *Veni Creator* et le *Te Deum* dans toutes les églises de votre diocèse; que vous ayiez à convier aux prières, qui se feront dans votre église, les autorités, qui ont accoutumé d'assister à ces sortes de cérémonies, et que vous ayiez à ordonner la lecture au prône dans toutes les églises de votre diocèse, du Sénatus-Consulte organique du 28 floréal dernier. Et m'assurant que vous exciterez par votre exemple le zèle et la piété de tous les fidèles de votre diocèse, je prie Dieu, qu'il vous ait, mon cousin, en sa sainte et digne garde ».

Ecrit à Saint-Cloud, le 1<sup>er</sup> prairial an XII.

Signé, NAPOLÉON.

---

Le cardinal Jean-Henri, comte de Franckenberg et Schellendorf, ancien archevêque de Malines, est décédé à Bréda, le 11 juin, à l'âge de 78 ans, des suites d'une paralysie, dont il fut attaqué vendredi 8 de ce mois, au salut, dans une des églises de cette ville. Il étoit né à Gros-Glogaw, en Silésie, le 18 septembre 1726; il étudia la théologie au collège germanique à Rome, et fut reçu docteur en théologie et droit-canon dans l'université de cette capitale en l'année 1749. Après avoir ensuite exercé pendant trois ans avec un zèle exemplaire toutes les fonctions pastorales dans la ville épiscopale de Goritz, il fut successivement chanoine de la cathédrale de Breslaw, doyen du chapitre de

Prague, désigné évêque de Konisgratz, et enfin nommé le 27 janvier 1759 à l'archevêché de Malines, vacant par la mort du cardinal d'Alsace de Boussu. Il fut élevé au cardinalat par Pie VI le 1<sup>er</sup>. juin 1778. Les vingt dernières années de sa vie ne furent qu'un enchaînement d'adversités et de persécutions, qu'il supporta avec un courage héroïque, que la religion seule peut donner. Il résista avec une vigueur vraiment épiscopale aux entreprises et innovations de ce Joseph II, qui, égaré par des conseils plus philosophiques que sages, crut qu'il étoit de l'honneur des *lumières* de bouleverser ses Etats. Il refusa sur-tout de souscrire à l'établissement des séminaires généraux qui ôtoient aux évêques tous les moyens de surveiller l'orthodoxie de l'enseignement. Les novateurs taxoient cette fermeté noble, de fanatisme et de révolte; mais l'expérience justifia ce nouvel Athanase, et prouva qu'il n'y a de fanatiques que ceux qui veulent tout changer au gré de leurs caprices, et qu'il n'y a de véritables perturbateurs du repos public, que les amoureux des nouveautés. De plus grands malheurs devoient éprouver sa vertu. Proscrit en 1797 par un arrêté du directoire, il se réfugia à Emmerich, puis à Borken en Westphalie, et vint ensuite à Bréda, où il demouroit depuis deux ans, édifiant tous les habitans par

ses vertus morales et chrétiennes, dont il fut toujours un parfait modèle. Sa résignation aux décrets de la providence fut entière : jamais les biens considérables qu'il avoit perdus par la révolution ne lui arrachèrent aucune plainte ; mais ce qui perçait son cœur de la plus profonde tristesse, c'étoit la perte de la religion et des mœurs ; la douleur de ne pouvoir plus assister, comme autrefois dans son église métropolitaine, aux saintes et augustes cérémonies du culte catholique, et de ne pouvoir plus continuer les abondantes aumônes qu'il faisoit aux pauvres, pour lesquels il eût toujours les entrailles d'un père. Il avoit gagné l'affection et le respect de tous les habitans de Bréda, sans distinction de communions : tant la vraie vertu a d'empire sur tous les cœurs.

CARCASSONNE. En arrivant dans son diocèse, la première pensée de M. l'évêque de cette ville, fut de former à l'instant ce berceau précieux, où de jeunes lévites, l'espérance de la religion et de la patrie, viennent puiser de bonne heure et les lumières et les vertus de leur état. La providence a béni ses efforts. Une personne charitable offrit d'abord une maison. Bientôt après elle ne suffit pas. M. Cazaintre, curé de la cité, y ajoute son presbytère, et cela ne suffit pas encore. La petite troupe s'est accrue, et l'on ne sait plus où loger les aspirans au sacerdoce.



Trois ecclésiastiques de la congrégation de St. Lazare, pleins de zèle et de lumières, dirigent cet établissement, le premier depuis le Concordat, puisqu'il existe depuis environ dix-huit mois. M. l'évêque a déjà fait trois ordinations. Celle de la Trinité fut nombreuse. On a eu la consolation d'y voir ordonner six sous-diacres. La cérémonie se fit à la cathédrale. Le peuple s'y portoit en foule, et versoit des larmes de joie sur le berceau de l'église renaissante. Mais comment soutenir un établissement qui n'est fondé que sur la charité publique? et n'est-il pas à craindre que le zèle ne se ralentisse, et que les abondantes largesses de tant d'âmes généreuses ne soient insuffisantes, si elles ne sont efficacement secondées par les dépositaires de l'autorité. Tout donne lieu de croire que leur attention se fixera sur un établissement aussi utile, et que le prélat infatigable qu'aucun obstacle ne rebute, verra bientôt ses efforts couronnés par un heureux succès.

*ESSAI sur les rapports de la religion catholique avec la société civile; par F. J. Et. Pirotteau, prêtre et docteur en théologie (1).*

Cet ouvrage est divisé en trois parties. Il traite dans la première des maximes du chris-

(1) Vol. in-12; à Perpignan, de l'imprim. de J. Alzine; et à Paris, chez Le Clère; prix, 1 fr., et 2 fr. 75 c. franc de port.

tianisme concernant la société civile. Il en résulte que le christianisme donne les motifs les plus solides pour unir les hommes entr'eux, pour aimer la patrie, jusqu'à lui sacrifier, s'il le faut, sa vie même; et qu'il appuie en même temps sur les bases les plus inébranlables, les devoirs réciproques de ceux qui commandent et de ceux qui obéissent.

M. Birotteau prouve dans la seconde partie, que la religion chrétienne ne blesse en aucune manière les intérêts de la société. Cette vérité étant déjà une conséquence générale de la première partie, l'auteur y ajoute en particulier des réponses précises aux difficultés que font sur ce sujet, avec autant d'ignorance que de mauvaise foi, les ennemis du christianisme. Il leur montre donc que la religion de J. C., loin de nuire aux sciences ou de rendre les citoyens moins utiles à la société, encourage au contraire et fortifie toute espèce de bien; que les guerres qu'on appelle de religion sont condamnées par la religion même, et n'ont jamais eu pour véritable cause que l'ambition de quelques particuliers; que le clergé catholique ne présente rien qui puisse nuire à la puissance temporelle, dans quelque Etat où il se trouve établi; et que c'est une calomnie absurde d'attribuer à l'église l'erreur de quelques particuliers, qui depuis long-

temps n'ont plus aucun crédit, et n'en ont jamais eu en France.

L'auteur fait voir, dans la troisième partie, que la vraie religion est le plus solide fondement de la stabilité des empires; et que la vraie religion ne se trouve que dans l'église catholique : d'où il conclut que les puissances ont le plus grand intérêt de la protéger.

M. Birotteau ne disconvient pas (et il y a peut-être plus de prudence que de franchise à faire cet aveu) qu'il a beaucoup profité de la *Politique sacrée* de Bossuet. Il est vrai que la première et la troisième partie de son ouvrage pourroient être considérées comme une analyse fort nette de l'ouvrage de l'évêque de Meaux. Mais la seconde partie est entièrement de l'auteur, et n'est pas la moins intéressante. En général, on peut dire que ce petit volume renferme beaucoup de choses en peu de mots, et que sa brièveté ne nuit point à la clarté de l'ouvrage, parce que l'auteur, qui a des idées nettes, les a développées avec beaucoup de méthode.

*HISTOIRE UNIVERSELLE DE BOSSUET, exposée par demandes et par réponses, en faveur des écoles et des familles chrétiennes; précédée d'une instruction élémentaire sur*

*l'étude de l'histoire en général, et en particulier sur l'étude de l'histoire universelle ; et suivie d'un grand nombre de détails historiques destinés à servir de développement à des notions qui ne se trouvent qu'indiquées dans l'ouvrage de Bossuet ; par D \*\*\* (1).*

C'est une idée qui n'est pas sans mérite, que d'avoir voulu mettre à la portée des intelligences ordinaires et même des enfans, un des plus beaux chef-d'œuvres qu'ait produit le génie humain. Ce n'est pas que cette majesté de style, cette éloquence continue, cet art admirable des transitives qui caractérisent principalement le discours sur l'Histoire universelle, ne doivent disparaître sous cette forme de catéchisme ; mais le fond des idées, mais la substance des vérités sublimes qui y sont renfermées, restent, et ne se gravent même que plus profondément dans la mémoire des jeunes personnes que l'auteur a eues en vue. Nous pensons qu'il a rempli parfaitement son but ; et que si Bossuet perd de sa grandeur dans cet ouvrage, ce ne peut être qu'au profit de cette classe de lecteurs pour lesquels il est destiné.

---

(1) A Paris, chez Dubroca, libraire, rue Thionville, n°. 1760 ; prix, 3 fr., et 3 fr. 50 c. franc de port.

---

*Nouvelle traduction d'Horace (1).*

Lorsque l'on rencontre dans un salon, d'un côté un superbe paysage de Claude le Lorrain, et de l'autre un magnifique tableau d'histoire de Raphaël, les regards aussitôt par un attrait irrésistible se portent vers ce dernier. L'importance du sujet, l'intérêt du trait historique, la régularité de la composition, la sagesse de l'ordonnance, les attitudes des personnages, l'expression des caractères, tout captive d'abord l'attention. On admire et l'on étudie : on étudie de nouveau, et l'on admire encore plus. Il semble que l'on ne peut détacher les yeux de cette toile vivante. Cependant l'on se retourne à la fin ; Claude le Lorrain paroît : c'est la nature entière qui se présente, et l'on est ravi. La beauté des ciels, l'étendue des lointains, le piquant des sites, la transparence des eaux, la fraîcheur des ombrages, la vérité de tous les détails, la magie du coloris, tout séduit, tout enchante. On jouit avec délectation, parce que l'on jouit sans effort et sans travail. On s'éloigne, on se rap-

---

(1) Deux vol. in-8°, chez Belin et Mlle. Valade, libraires ; prix, 11 fr., et 13 fr. 50 c. franc de port.

proche; on quitte un moment le tableau; mais on y revient bientôt; et toujours il vous rappelle.

Telle a été notre situation en voyant paroître à la fois les traductions des odes d'Horace et de l'Enéide de Virgile. Notre curiosité s'est portée et a dû se porter d'abord vers le Raphaël de la poésie, vers le beau, vers le sage, et l'excellent Virgile. Une aussi vaste conception que l'Enéide avoit bien droit de nous occuper de préférence. D'ailleurs la manière nouvelle sous laquelle le moderne traducteur a envisagé cet ouvrage, et les importantes instructions qu'il a fait découler de la substance de ce poëme, réclamoient encore plus notre attention. Elle n'a point été trompée, et nous avons retrouvé Virgile tout entier dans la copie. Raison, noblesse, pureté de style, élégance, harmonie, richesse antique sans aucun alliage moderne.

Nous nous sommes ensuite reportés vers Horace, ce peintre délicieux de la nature, ce Claude le Lorrain du Parnasse, dont le talent flexible a su employer avec le même charme toutes les couleurs poétiques; et nous l'avons fait avec d'autant plus de plaisir, qu'Horace n'est rien moins qu'étranger à l'objet principal de ces Annales. Le poëte qui a revêtu du charme des

plus beaux vers, les principes les plus purs de la morale, qui en les gravant dans notre mémoire, en traits ineffaçables, nous offre si souvent des leçons sûres de conduite, et devient notre guide constant dans les circonstances les plus critiques de la vie, est bien fait sans doute pour intéresser le cœur autant que l'esprit de nos lecteurs.

Et qui pourroit ne pas s'attacher avec enthousiasme à ce compositeur aimable, toujours brillant, toujours varié, toujours fécond, qui toujours plaît et ne fatigue jamais; qui, plus heureux que Virgile, trouve encore plus d'observateurs; car, l'esprit naturellement paresseux aime assez à goûter des plaisirs sans peine. Pour bien juger tout le prix d'un poëme épique, tel que l'Énéide, il faut un grand discernement, de vastes connoissances, et un sérieux examen. Le mérite de Virgile ne peut être saisi que par des hommes très-instruits et très-réfléchis. Celui d'Horace, s'il m'est permis de m'exprimer ainsi, saute à tous les yeux. Ses odes, très-courtes en général, mais pleines de grâce, de finesse, de force et de vigueur, où tous les genres de perfection se trouvent, pour ainsi dire, concentrés, peuvent être comparées à ces liqueurs suaves et spiritueuses qui embaument et flattent tous les goûts.

Examinons à présent comment l'anonyme aura reproduit ces petits poèmes si finis, si variés pour les tons et les manières, et qui ont été jusqu'ici le désespoir et l'écueil de tous les traducteurs. Pour bien retracer ce Protée du Parnasse, si habile à prendre toutes les formes les plus aimables, et se trouver à son niveau dans tous les points divers où il a excellé, il faut avoir l'art d'être comme lui tour à tour grave et léger, sérieux et badin, austère et gracieux, simple et sublime. Il ne suffit pas d'être poète, et même grand poète; il faut encore être poète lyrique; talent peu commun aujourd'hui, et sans lequel on feroit perdre au lyrique de Rome la moitié de son prix. Car l'on ne peut vraiment bien rendre des odes que par des odes: il est nécessaire d'en diversifier singulièrement le rythme et la mesure: la grande difficulté sur-tout est de savoir adapter et approprier les stances aux divers sujets, d'y multiplier l'espace et le nombre des vers suivant la gravité ou la légèreté des objets traités. Il faut enfin connoître parfaitement l'histoire et les usages du siècle où vivoit Horace, et la vie publique et morale des personnages illustres avec lesquels il étoit en relation, pour se bien pénétrer des motifs qui lui mettoient la plume à la main et inspiroient ses ou-



vrages. Saisir habilement ses intentions et ses idées d'après l'impression des événemens qu'il célèbre , et le caractère de ceux à qui il adresse ses ouvrages.

Toutes ces conditions , si essentielles pour le succès de la traduction du poëte de l'antiquité , qui passe pour le plus rebelle à se prêter à aucune métamorphose dans une autre langue , nous semblent avoir été réunies dans le traducteur modeste , qui sous le voile de l'anonyme vient de faire à la république des lettres deux des plus beaux présens qu'elle put recevoir.

L'auteur établit dans un discours préliminaire très-bien écrit , la nécessité de traduire les poëtes en vers. Les raisons qu'il allègue sont sans réplique ; mais ce qui est plus démonstratif , c'est son exemple. La question nous semble donc résolue par le fait ; on ne pourra plus désormais opposer la prétendue impossibilité d'y réussir ; puisque l'extrême difficulté a été vaincue sur Horace avec succès.

Sans nous arrêter aux odes anacréontiques , quoique le moderne traducteur y ait répandu beaucoup de grâces, l'enjouement le plus vrai , et l'abandon le plus aimable , nous nous attacherons de préférence aux morceaux qui , à notre avis , honorent le plus le jugement et le

talent du lyrique latin. Il est beau de voir un si grand écrivain consacrer toute la sublimité de son génie à célébrer les dieux de sa nation. Quelle honte pour certains poètes de nos jours d'avoir pu ravaler leur muse, et dégrader le bel art des vers jusqu'à l'employer à des blasphêmes contre la religion de leur pays; contre une religion si sainte, si pure, si bienfaisante, si fraternelle, dont tout atteste l'excellence et la divinité; tandis que les Horace et les Virgile, ces aigles du Parnasse, assez éclairés sans doute pour sentir ce qu'il y avoit de défectueux dans celle de leur temps, mais trop amis de l'ordre, et trop persuadés de l'importance d'une croyance religieuse pour le bonheur social, jugeoient ne pouvoir faire un plus digne usage de leurs rares talens, ni servir mieux leurs concitoyens qu'en leur inspirant pour elle autant de respect que d'attachement et d'amour?

Le nouveau traducteur n'a pas cru pouvoir mieux montrer Horace, ni se présenter lui-même à ses lecteurs, qu'en mettant à la tête de son ouvrage la traduction du poème séculaire, composé en l'honneur d'Apollon et de Diane. Ce morceau précieux de la poésie sacrée chez les anciens, qui ne le cède qu'aux cantiques des livres saints, se trouvoit épars dans les œu-

vres d'Horace ; le père Sanadon l'a réintégré avec beaucoup d'intelligence ; l'auteur qui nous occupe a adopté son travail malgré la critique de MM. Batteux et Reganbac , qui ont cherché à le ridiculiser , et il a pleinement vengé et justifié l'opinion du savant jésuite. « Ce poëme admirable , comme il le dit , tire de son ensemble encore un nouveau prix et une vie nouvelle » , et nous sommes entièrement de son avis. La traduction de ce poëme n'est point en stances régulières ; l'auteur en conservant les formes lyriques a varié beaucoup le mètre , dans l'espoir que quelque habile compositeur pourroit consacrer son talent musical sur les paroles françoises , comme M. Philidor l'a fait il y a quelques années sur le texte latin.

La célèbre strophè , *Alme sol* , etc. , nous a paru rendue avec beaucoup de noblesse et de feu.

Puissant conservateur de la nature entière ,

Admirable soleil ,

Toujours nouveau , toujours pareil ,

Qui tour à tour fais naître et mourir la lumière ,

Toi , qui , vainqueur du temps à ton char enchaîné ;

Sans épuiser jamais ta substance féconde

Prodigues , en dépit de l'Erèbe indigné

Tes feux générateurs sur la terre et sur l'onde ;

Et contemplés du haut des airs

D'un œil majestueux les chefs-d'œuvre de l'homme,  
 Puisses-tu dans tout l'univers  
 Ne rien voir de plus grand que Rome !

Le françois est ici beaucoup plus long que l'original ; mais lorsqu'on est échauffé par un pareil sujet, comment se refuser à répandre la flamme poétique ? et qui pourroit reprocher au traducteur d'avoir ajouté à son modèle cette superbe image *du temps enchaîné au char du soleil, de ce soleil vainqueur qui prodigue ses feux générateurs en dépit de l'Erèbe indigné ?* Combien cet œil majestueux prêté à cet astre, qui voit et éclaire tout, et que Lafontaine a si bien appelé *l'œil de la nature*, est d'un effet imposant ! L'éloge d'Auguste n'est pas traité avec moins de talent.

Du noble descendant d'Anchise et de Vénus ;  
 Agréez en ce jour les pompeux sacrifices ;  
 Qu'à pleines mains sur lui vos dons soient répandus,  
 Et soyez-lui toujours propices.

Que sa haute valeur du rebelle obstiné  
 Terrasse l'insolence !

Que sa généreuse clémence  
 Pardonne à l'ennemi soumis et prosterné !

Déjà son nom fameux sur l'onde et sur la terre  
 Imprime la terreur, et force le respect ;  
 Déjà tremblans à son aspect  
 Les Parthes ont cessé la guerre,

Déjà les Scythes effrayés  
Par leurs ambassadeurs détournent son tonnerre ;  
Le Mède et l'Indien, si superbes naguère,  
Demandent la paix à ses pieds.

Déjà l'abondance  
Renaît à sa voix ;  
L'aimable décence  
A repris ses droits.  
La discorde impie  
Fuit aux lieux obscurs ;  
La vertu bannie  
Rentre dans nos murs.  
La foi véridique  
Montre son flambeau ;  
Et l'honneur antique  
Sort de son tombeau.

On a dû remarquer la 2<sup>e</sup>. strophe de ce morceau, dans lequel Horace a exprimé à sa manière la même idée qu'on trouve au 6<sup>e</sup>. livre de l'Énéide, et que Virgile a rendue par ce beau vers :

*Parcere subjectis et debellare superbos.*

Horace dit non moins bien ;

*Imperet bellante prior, jacentem  
Lenis in hostem.*

Il n'est point inutile pour le goût d'observer comment le traducteur de ces deux grands poètes a pu lutter contr'eux et contre lui-même, et de rapprocher ici sa version du passage de l'Énéide.

Gouverner l'univers, Romain, voilà ta gloire :  
 Donner la paix au monde, enchaîner la victoire,  
 Epargner les soumis et dompter les mutins  
 Tels seront tes succès, ton art et tes destins.

Nous avouons que nous ne savons à laquelle des deux traductions donner la préférence. Les trois strophes en petits vers ; *Déjà l'abondance*, etc. nous rappellent celles du même mètre, dont le grand Rousseau a fait un si agréable usage dans ses admirables cantates, et sur-tout dans celle de Circé, et nous retracent la même grâce et la même harmonie.

Dans une autre pièce adressée à Apollon, ( la 29<sup>e</sup>. du 1<sup>er</sup>. livre ) qui ne fait point partie du poëme séculaire, et où le poëte ne prie pas pour l'Empire romain et le maître qui le gouverne, mais pour lui-même, on verra avec intérêt la sagesse des vœux qu'il forme. Sa saine philosophie ne lui demande point des richesses, des honneurs, des plaisirs, tout ce qu'envie la multitude; il est plus raisonnable. Mais écoutons le traducteur.

Dans ce temple, à ta gloire en ce jour consacré,  
 Où ma main d'un vin pur épanche les prémices,  
 Quels vœux, fils de Latône, à Délos révérez,  
 Doit t'adresser du Pindé un pontife inspiré  
 Au milieu de ses sacrifices?

Te demandera-t-il ou les rians côteaux  
 Que baigne le Lyris de ses tranquilles eaux ;  
 Ou les riches moissons de l'ardente Lybie ;  
 Ou les fruits de Calabre, et ses nombreux troupeaux ;  
 Ou la pourpre et l'or de l'Asie ?

Non, non : de tous ces biens son cœur n'est point épris ;  
 Il laisse le marchand protégé par Neptune  
 Boire dans l'or ces vins si chèrement acquis ;  
 Il laisse les turbots et le falerne exquis  
 Aux favoris de la fortune.

Grand Dieu, dans tous les temps éprouver ton appui,  
 Paisiblement jouir d'une santé constante,  
 Aux accords de son luth chasser toujours l'ennui,  
 Et ne jamais sentir la vieillesse souffrante  
 Voilà tous ses vœux aujourd'hui.

On regrette de ne pas trouver dans cette version, au sujet du Lyris, le *taciturnus amnis* du latin qui, à la vérité, est très-difficile à rendre en françois, et qui peint si bien le calme silencieux de ses eaux. Peut-être si le traducteur eut mis *de ses dormantes eaux*, au lieu de *ses tranquilles eaux*, eut-il un peu plus approché de l'original. D'ailleurs cette pièce du genre tempéré est versifiée facilement. On trouvera plus de force et d'énergie dans l'ode 2<sup>e</sup>. du 2<sup>e</sup>. livre, adressée à Salluste, où Horace tonne contre l'ambition et l'avarice.

Celui qui, maître de lui-même ;  
Sait dompter la cupidité  
Possède un plus beau diadème  
Que ce Pyrrhus si redouté.

Vous que la soif de l'or tourmente,  
Voyez l'hydropique altéré ;  
Plus il boit, et plus il augmente  
Le mal dont il est dévoré.

Il faut, pour que sa langueur cesse ,  
Il faut qu'il chasse avec effort  
Cette eau qui le gonfle et l'opresse :  
Avars, voilà votre sort.

Bien différent du sot vulgaire ;  
Le sage n'attache aucun prix  
A ces trônes que l'on révère,  
A ces biens dont on est épris.

Il ne consacre une statue  
Qu'au mortel , plus ferme qu'Hector ;  
Qui pent, sans détourner la vue,  
Passer auprès des monceaux d'or.

Bourreau de toute sa famille,  
Phraate , au loin semant l'effroi,  
Malgré la pourpre dont il brille,  
N'est à ses yeux qu'un tigre roi.

Cette dernière stance relative à Phraate, à ce monstre couronné qui n'étoit parvenu au trône des Parthes qu'en faisant périr son père Orodes, vingt-huit frères, et son fils aîné, nous paroît



d'une grande beauté; et le *tigre roi*, qui le désigne si bien, une expression neuve dont notre langue poétique est enrichie. On aura remarqué sans doute que le traducteur n'étoit presque pas inférieur à son modèle dans la version du *Crescit indulgens sibi dirus hydrops* qui est si admirable en latin.

Il est intéressant d'entendre un poëte tel qu'Horace, qui, jouissant du plus grand crédit auprès d'Auguste et de Mécène, auroit pu en profiter pour s'enrichir, donner à de grands seigneurs de ses amis des conseils de modération, et leur vanter comme la source du vrai bonheur cette médiocrité de fortune dans laquelle il savoit si bien se renfermer. L'ode à Licinius ( la 10<sup>e</sup>. du 2<sup>e</sup>. liv. ) est un chef-d'œuvre en ce genre. Les images les plus nobles y font passer les leçons qu'Horace donne à ce beau-frère de Mécène qui en avoit grand besoin, et attestent le grand art du courtisan non moins que celui du poëte. Nous citerons cette pièce en entier; car ce n'est que par l'ensemble d'un grand morceau qu'on peut bien faire juger du talent d'un auteur. Il n'est point d'ouvrage considérable de poésie, même le meilleur, où il n'y ait à reprendre, et de très-mauvais où il n'y ait à louer; et en ne citant de l'un ou de l'autre que quelques vers isolés par-ci par-

là, le bon peut être travesti en détestable, et le mauvais en excellent. Donnera-t-on par exemple à ses lecteurs une idée juste de la traduction d'un grand poëme comme l'Enéide, en en rapportant seulement une demi-douzaine de vers? Mais que l'on mette sous leurs yeux un tableau d'une certaine étendue, tel que celui de la Tempête au 1<sup>er</sup>. livre, de Laocoon au second, du désespoir de Didon au 4<sup>e</sup>., du jeu Troyen au 5<sup>e</sup>., de Cacus et du bouclier d'Enée au 8<sup>e</sup>. etc. etc., c'est alors que l'on voit si le traducteur a l'*os magna sonaturum*, s'il s'est monté au ton de son modèle, s'il en a bien saisi le mouvement et reproduit les effets, ce point le plus essentiel. C'est alors qu'on peut vraiment bien l'apprécier : et la même règle est applicable à la version d'Horace et de tout autre poëte. Voyons donc cette ode à Licinius.

Au sein de l'humide élément

Cher ami, le pilote sage

Evite et craint également

La haute mer et le rivage.

Ainsi la médiocrité

Entre l'orageuse opulence

Et la dure nécessité

Nous conduit avec assurance

Au port de la félicité.

Los pins les plus audacieux  
Aux aquilons sont plus en bute ;  
Des tours qui menacent les cieux  
Plus prompte et plus lourde est la chute.  
Souvent des plus sourcilleux monts  
La foudre atteint les fronts superbes ;  
Mais aussi dans leurs lits profonds  
Les torrens entraînent les herbes  
Qui rampent au fond des vallons.

Le sage dans l'adversité  
Attend un destin plus prospère ;  
Du sort, dans la prospérité,  
Il craint l'inconstance ordinaire.  
Si, m'opposant son front d'airain  
Le malheur aujourd'hui m'assiége ;  
Peut-être il me fuira demain ;  
Le Dieu qui nous souffle la neige  
Nous donne aussi le temps serein.

Lorsque ton vaisseau sur la mer  
Sera tourmenté par l'orage  
Dans ces momens il faut t'armer  
Et de constance et de courage :  
Mais s'il suit un cours régulier  
Sous un ciel parsemé d'étoiles,  
Garde-toi de t'y confier ;  
Quand le vent enfle trop les voiles  
Il est prudent de les plier.

L'aisance qui règne dans cette pièce feroit presque douter que ce fut une traduction ; cependant

elle est très-fidèle. On y trouve seulement plus d'ordre et plus d'étendue dans les images qu'Horace emprunte de la navigation, et que ce poëte abandonne trop promptement, ou qu'il associe avec d'autres qui n'y ont aucun rapport.

Nous citerons encore quelques strophes de l'ode 18<sup>e</sup>. du 2<sup>e</sup>. liv. parce qu'elles peignent la belle ame de l'ami de Mécène, qui y célèbre les bienfaits qu'il a reçus de son protecteur, et fait sentir l'inutilité des grands biens que la mort ne tarde pas à nous enlever.

On ne voit point chez moi reluire  
L'or et l'ivoire ensemble unis ;  
Ni des colonnes de porphyre  
Porter de superbes lambris :  
Jamais la pourpre consulaire  
N'a teint mes habits honorés ;  
Et d'un Attale octogénaire  
Je n'ai point, adroit légataire ;  
Usurpé les palais dorés.

Mais je possède une ame honnête ;  
Un cœur rempli de probité,  
Un talent que par-tout l'on fête  
Eu dépit de ma pauvreté.  
Pouvois-je des dieux en partage  
Obtenir un bien plus flatteur ?  
Content de mon simple héritage  
Je n'exige rien davantage  
De mon généreux protecteur.

Chaque

Chaque heure abrège notre vie ;  
 Nos jours s'éclipsent chaque jour ;  
 Et par une autre poursuivie ,  
 L'année échappe sans retour.  
 Cependant notre extravagance  
 Forme les plus vastes projets ;  
 Et sans songer au gouffre immense  
 Que la mort nous creuse en silence ,  
 Nous le couvrons de vains palais.

Le traducteur est dans cette fin plus heureux que l'original : il peint , lorsque celui-ci ne fait que raisonner. Le poëte latin dit seulement , *Sepulcri immemor struis domos* ; et le copiste nous montre *la mort creusant en silence le gouffre qu'on couvre vainement de palais*. Traduire ainsi , c'est créer.

Dans une autre ode à Mécène ( la 16<sup>e</sup>. du 3<sup>e</sup>. liv. ) ces mêmes idées si philosophiques se retrouvent , et ne sont pas moins heureusement exprimées dans la traduction.

Avec les trésors croit la peine ;  
 Et la soif de les augmenter :  
 De mon sort , généreux Mécène ;  
 J'ai toujours su me contenter.  
 Non , mon ame n'est point éprise  
 Du vain éclat de la grandeur ;  
 Par moi la fortune est soumise ;  
 Et je suis vraiment possesseur  
 De tous les biens que je méprise.

Souvent le Crésus hébété  
 Pour qui l'Afrique s'ensemence,  
 Trouve au milieu de l'opulence  
 Tous les maux de la pauvreté.  
 Avec mon ruisseau d'une eau pure,  
 Mes prés, mon verger, et mon bois,  
 Mon champ dont la récolte est sûre,  
 Je suis au sein de la nature,  
 Cent fois plus riche que les rois.

En sachant régler mes desirs  
 Rien ne m'attriste; tout m'égaie:  
 Le foible tribut que je paie  
 Ne m'arrache point de soupirs.  
 Quand j'aurois tout l'or de l'Asie.  
 Mes jours seroient-ils plus heureux?  
 Au nécessaire dans la vie  
 Ne doit-on pas borner ses vœux?  
 Tout manque à qui tout fait envie.

Ce dernier vers est fait pour devenir proverbe, et l'emporte pour l'énergie sur le latin *Multa petentibus desunt multa*. Tout dit plus que *multa*.

Tous les amis de la vertu et de la belle latinité ont retenu par cœur le commencement admirable de l'ode 3<sup>e</sup>. du 3<sup>e</sup>. liv. *Justum et tenacem propositi virum*, etc. On doit donc être curieux de connoître comment un si beau passage a été rendu.

Jamais de l'homme juste et ferme en ses maximes,  
 Les cris tumultueux d'un peuple corrompu,  
 Ni l'aspect d'un tyran qui commande des crimes,  
 Ne peuvent ébranler la solide vertu.

Vainement Jupiter l'atteindroit de sa foudre,  
 Ou Pluton ouvreroit les enfers sous ses pas;  
 Quand l'univers entier seroit réduit en poudre,  
 Frappé de ses débris, il ne frémiroit pas.

On retrouve à notre avis dans ces quatre derniers vers toute la force de l'original.

Mais nous nous arrêterons avec plus de complaisance sur l'ode 6<sup>e</sup>. de ce même 3<sup>e</sup>. liv., qui est peut-être celle où Horace a mis le plus de vigueur, et dont le sujet en exigeoit le plus. Il s'adresse aux Romains, et leur annonce que tous les maux qui ont assiégé l'Italie ne finiront que lorsqu'on rétablira les temples abattus des dieux; et l'on diroit qu'il écrit notre histoire. Nos malheurs n'ont en effet cessé que depuis que les autels sont relevés. Tant que l'impiété a régné, nos calamités n'ont fait que s'accroître; et c'est à elle, ainsi qu'à l'immoralité et à la débauche, ses fidèles compagnes, qu'Horace attribue tous les désastres de la république romaine. Mais il est temps de l'entendre, ou plutôt son traducteur qu'il a pénétré de son esprit, et qui a trouvé dans son cœur contre les vices et l'irréligion

cette même indignation qui fait les bons vers.  
*Facit indignatio versum.*

Venez aux immortels adresser vos prières;  
Rétablissez, Romains, leurs temples ruinés,  
Leur culte interrompu, leurs autels profanés;  
Où vous serez punis des forfaits de vos pères.

Sur quel bien sans le ciel a-t-on droit de compter?  
Voyez, dans tous les maux dont gémit l'Italie,  
Les justes châtimens de notre audace impie,  
Au principe de tout il faut tout rapporter.

Cette strophe finit parfaitement par ce trait qui fait sentence, *Hinc omne principium; huc refer exitum*. Horace ne l'avoit placé que dans le corps de sa 2<sup>e</sup>. strophe : le traducteur produit un plus grand effet en terminant par lui; et l'on doit à cet égard faire remarquer qu'il a, suivant les vrais principes de l'art lyrique, pas assez observés par les anciens, toujours mis à la fin de ses stances l'objet le plus saillant; ce qui est un grand mérite. Poursuivons :

Siècle affreux, la débauche enfanta tous tes crimes;  
Cette source a produit des torrens de malheurs,  
Tous les lits sont souillés de feux illégitimes;  
Il n'est plus de vertus, quand il n'est plus de mœurs.

Ce dernier vers est à retenir, et doit rester gravé dans la mémoire. On reconnoitra la cor-



ruption de nos mœurs et de l'éducation de notre jeunesse dans la stance suivante, et l'on croira n'avoir pas changé de siècle.

Dès l'enfance appliquée à des danses lubriques ;  
Et de la volupté cultivant l'art fatal ,  
La jeune fille , hélas ! précoce pour le mal ,  
Déjà couve en son cœur des flammes impudiques.

Après avoir tracé très-énergiquement le tableau de la dépravation romaine, si semblable à la nôtre, le poëte s'écrie par une apostrophe admirable :

O vous mâles guerriers, vainqueurs d'Antiochus ;  
De semblables parens reçûtes-vous la vie ,  
Vous qui mîtes aux fers et l'Afrique et l'Asie ,  
Vous qui sûtes dompter Annibal et Pyrrhus ?

Sous le chaume innocent vous eûtes d'autres pères ;  
Robustes laboureurs , soldats jamais vaincus ;  
C'est-là qu'avec le lait de vos pudiques mères  
Vous suciez en naissant l'honneur et les vertus.

Ces semences pousoient des racines profondes :  
Dans les champs tout le jour vous pressiez vos taureaux ,  
Jusqu'à l'heure où Phébus se plongeant dans les ondes ,  
De la nature entière annonçoit le repos.

Que les temps ont changé ces mœurs si respectables !  
Nos pères , plus méchans que n'étoient nos ayeux ,  
Ont encore engendré des fils plus vicieux ,  
Qui produiront bientôt des enfans plus coupables.

Quelles pensées! et quelles leçons! et c'est un païen qui les donne! La vertu parla-t-elle jamais un plus noble langage? et quel style dans le traducteur! Comme il en est devenu le digne organe! Etoit-il possible de rendre plus fidèlement *l'ætas parentum pejor avis*, etc., et de suivre mieux la gradation du latin? Nous voudrions encore, pour l'honneur d'Horace et de son imitateur, pouvoir rapporter l'ode 24<sup>e</sup>. du 3<sup>e</sup>. liv. contre les avarés, dans laquelle celui-ci a employé un mètre nouveau fort harmonieux; car il a pris grand soin à le diversifier. Mais cette pièce ne laisse pas d'être longue; et il faudroit tout citer. On ne peut la morceler sans l'affoiblir, et nous sommes d'ailleurs dans l'embarras du choix des strophes.

Nous ne pouvons nous refuser cependant à transcrire encore les deux dernières strophes de la belle et touchante épode, *Beatus ille*, etc., qui a eu tant de copies et d'imitations, et qui étoit encore à traduire. L'auteur de cette traduction, qui, à l'exemple d'Horace et de Virgile, ses intimes amis, paroît aimer beaucoup la campagne, comme il l'assure dans une note délicate (la 4<sup>e</sup>. du liv. des Epod.), s'est complu dans ce sujet, et ne pouvoit dès-lors manquer d'y réussir.

Non , dans un banquet magnifique  
 Du Phase les brillans oiseaux ,  
 Les dorades et les turbots ,  
 Et les gelinottes d'Afrique ;  
 Non ces mets chers ne valent pas  
 Ce champêtre et simple repas  
 Que la nature seule apprête ;  
 Ces herbes si saines sur-tout ,  
 Et cet agneau des jours de fête ,  
 Et ce chevreau sauvé du loup.

Qu'il est doux de voir de sa table  
 Ses brebis rentrer au bercail ,  
 Et ses bœufs lassés du travail  
 Regagner pesamment l'étable !  
 Quel plaisir d'assister aux jeux  
 D'un essaim d'affranchis heureux  
 Qu'enconrage une voix propice !  
 Lorsqu'on passe ainsi chaque jour ,  
 A-t-on du temps pour l'avarice ,  
 Et pour les tourmens de l'amour ?

On doit savoir gré au traducteur d'avoir placé à la fin de cette pièce, dans les trois derniers vers, cette réflexion philosophique, qui est vraiment le résultat de tout ce qui précède, et qu'Horace a insérée à peu près au milieu où son effet s'affoiblit.

*Quis non malarum, quas amor curas habet,  
 Hæc inter obliviscitur ?*

Lorsqu'on a fait ses preuves en traduisant ainsi Horace, on a acquis le droit de reproduire

Virgile, et l'on a dû y rencontrer moins de difficultés; car la gêne qu'impose le mètre lyrique est un grand obstacle à vaincre. Quoi qu'il en soit, l'auteur nous semble avoir été servi par son talent aussi heureusement dans les deux traductions, faites pour être également recherchées de tous les amateurs de la poésie. Les notes qui accompagnent l'une et l'autre, écrites du style le plus attachant et le plus correct, présentent un nouvel attrait, suffisant seul pour leur attirer des lecteurs. Celles sur Horace offrent plus de variété et d'agrément. Les notices historiques sur les illustres personnages avec qui Horace étoit lié d'amitié, et qui ont joué alors un rôle important sur la scène du monde, sont d'un grand intérêt. L'on y trouve rassemblé substantiellement et avec beaucoup d'art en peu de pages tout ce qui concerne leur vie politique et morale, et les événemens mémorables dont ils ont fait partie. Cet ouvrage devient plus précieux encore par la pureté du texte latin, corrigé avec grand soin d'après les éditions les plus estimées, et l'opinion balancée des plus célèbres commentateurs. Qui pouvoit mieux prononcer entr'eux et juger les diverses variantes, que celui qui s'est rendu, pour ainsi dire, Horace propre, en se pénétrant si bien de son esprit, et en nous le transmettant aussi agréablement?

Enfin ce livre est parfaitement imprimé sur beau papier, et fait, ainsi que le Virgile, le plus grand honneur aux presses de M. Jacob. Les deux traductions se recommandent ainsi à toutes sortes de titres aux bibliomanes, aux littérateurs et aux gens du monde.

---

*ELOGE de M. l'abbé Guénée.*

Antoine Guénée naquit à Etampes, le 23 novembre 1717, de parens pauvres, et dût presque à lui seul son éducation. Il fit ses études à Paris, et fut agrégé à l'université de cette ville. Cet illustre corps avoit alors dans son sein, Rollin, Crevier, Coffin et Le Beau, qui jouissoient tous d'une réputation méritée. Le premier venoit de mourir, lorsque M. Guénée obtint la chaire de rhétorique au collège du Plessis. Comme Rollin, il se fit chérir de ses élèves, et sut leur inspirer l'amour de la vertu avec le goût des lettres. Après vingt ans d'exercice, M. Guénée fut déclaré émérite, suivant l'usage, et content de la pension attachée à ce titre, il n'eut plus d'autre désir que de vivre dans la retraite, et de s'y livrer tout entier aux études qu'exigent la connoissance approfondie de la religion. Dans ce dessein, il avoit appris

l'hébreu et le grec, auxquels il crut devoir joindre plusieurs langues modernes, et pour cela, il profita d'un voyage qu'il fit avec quelques-uns de ses élèves, en Italie, en Allemagne et en Angleterre.

Si, dans ce dernier pays, la religion a eu de trop célèbres ennemis, il faut du moins avouer qu'elle y a trouvé d'habiles et de zélés défenseurs. M. Guénée s'empressa de lire les ouvrages de ceux-ci; et étant encore au Plessis, il publia la traduction des Observations de milord Lyttelton sur la conversion et l'apostolat de S. Paul, avec celle de deux discours, composés par M. Seed sur l'excellence intrinsèque de l'Écriture sainte (1). Les deux auteurs anglois avoient d'abord fait profession de déisme et d'incrédulité; ils abjurèrent ensuite leurs erreurs, en s'appliquant à l'étude de la religion, avec cette droiture de cœur qui triomphé tôt ou tard de tous les préjugés et de toutes les passions. Après avoir rendu compte de cet heureux changement, M. Guénée termine sa préface en ces termes : « Puisse mon travail

---

(1) Cette traduction a pour titre : *La religion chrétienne démontrée par la conversion et l'apostolat de S. Paul*, vol. in-12, 1754.

» être de quelque utilité à ceux qui cherchent  
 » la vérité dans la sincérité de leur cœur ? J'en  
 » aurai du moins retiré l'avantage d'y avoir con-  
 » çu de nouveaux sentimens de vénération pour  
 » les dogmes sublimes du christianisme et pour  
 » sa sainte morale ; et d'avoir mis quelques par-  
 » ties de mon temps à une étude , à laquelle  
 » je souhaiterois le pouvoir consacrer tout en-  
 » tier , et que je regarde comme la seule véri-  
 » tablement digne de l'homme , je veux dire  
 » l'étude de la religion » .

Ce vœu ne fut accompli que huit ans après. Dès-lors , M. Guénée ne s'occupa plus que de son objet , l'étude de la religion ; et lorsqu'il crut y avoir fait assez de progrès , il ne craignit pas de se mesurer avec un adversaire d'autant plus redoutable que tous les philosophes s'étoient rangés sous ses étendards , comme les anges rebelles sous ceux de Satan , à condition qu'il les affranchiroit du joug du tout-puissant. Néanmoins le nouvel athlète entra courageusement en lice par ses *Lettres de quelques Juifs portugais et allemands*. A l'adresse du ridicule il opposa celle de la raison , au cynisme la décence , à l'emportement la modération , à la mauvaise foi la candeur , à l'ignorance le savoir , et à l'imposture la vérité. Pour repousser

les attaques sans perdre du terrain, et combattre son ennemi corps à corps, il emprunta le nom de quelques Juifs étrangers en leur conservant toujours le caractère qu'ils devoient avoir. Quoique ces Juifs s'expriment avec beaucoup d'honnêteté et de politesse, ils ne craignent cependant pas d'arracher le masque de la tolérance et de l'humanité, sous lequel M. de Voltaire insultoit et calomnioit depuis si longtemps leur nation. Que d'erreurs, de méprises, de variations et de contradictions ne dévoile pas M. Guénée par leur organe. Il défend leurs livres sacrés avec autant de force que de solidité; et dans toutes ses discussions, il montre non-seulement de la sagacité et une saine logique, mais encore cette bonne foi et ce sens droit que trop souvent on ne trouve point dans les ouvrages de critique. Le sien, d'ailleurs, est écrit d'un style simple, pur, facile et agréable. Il ne déclame point quand il faut raisonner; il dédaigne l'emploi des figures vaines et ambitieuses, et nulle part, il laisse apercevoir l'ancien professeur de rhétorique.

Il est assez curieux de voir comment Voltaire s'exprimoit sur l'abbé Guénée et son ouvrage, dans une lettre à d'Alembert, du 8 décembre 1776.



« Le secrétaire juif nommé Guénée, n'est pas sans esprit et sans connoissance; mais il est malin comme un singe. Il mord jusqu'au sang, en faisant semblant de baiser la main. Heureusement un prêtre de la rue St. Jacques, desservant d'une chapelle de Versailles, qui se fait secrétaire des Juifs, ressemble assez à l'aumônier *Poussatin* du comte de Grammont. Tout cela fait rire le petit nombre de lecteurs, qui peut s'amuser de ces sottises ».

Effectivement, M. Guénée étoit d'autant plus *malin*, que son honnêteté et la décence de son ton contrastoient singulièrement avec les burlesques fureurs de son adversaire. C'étoit le tour le plus *sanglant* qu'il put lui jouer. Rien au fond n'étoit plus *mordant* que de le forcer sans miséricorde à rester sans réplique. Il est très-vrai que *tout cela fit rire*, mais aux dépens de Voltaire qui ne rioit pas. Tout le monde s'*amusa de ses sottises*, et resta convaincu qu'il parloit de tout comme un ignorant, et qu'il jugeoit de tout en homme passionné.

M. Guénée a donné lui-même cinq éditions de son ouvrage; la première en 1769 et la dernière en 1781. Celle-ci, la plus complète, est revue avec beaucoup de soin. Il auroit désiré prendre la même peine pour la sixième, qu'on

a faite à Paris, quelques années avant sa mort, sans sa participation. Plusieurs contrefaçons attestèrent encore le succès de ce livre, qui passera vraisemblablement à la postérité. Assurément il a produit un grand bien, celui de faire revenir les esprits de bonne foi, mais séduits par l'opinion, sur le compte d'un homme qui, se jouant de son siècle, avoit moins de grâce à plaisanter que de hardiesse à écrire tout ce qui lui plaisoit, comme Cicéron le dit d'Epicure (1).

A ces *Lettres de quelques Juifs portugais*, il ajouta des considérations *sur la législation mosaïque*, où il en développe avec art toutes les parties, et en fait très-bien sentir l'admirable économie. Il termine cet excellent traité par les réflexions suivantes qu'il met encore dans la bouche de ses Juifs : « Quand nous considérons les justes reproches faits aux législateurs anciens et modernes : quand nous réfléchissons sur les systèmes funestes avancés dans les siècles passés et dans celui-ci par les philosophes ; que nous voyons la providence de Dieu, sa justice, son existence même contestées ; le fatalisme introduit, la liberté dé-

---

(1) *Ludimur ab homine non tam faceto, quàm ad scribendi licentiam libero.* De Nat. Deor. l. I; c. XLIV.

» truite , les bornes du juste et de l'injuste ar-  
 » rachées , ou posées avec incertitude par ces  
 » prétendus sages ; l'homme dégradé ; tous les  
 » liens des sociétés rompus ; de vaines chimères ,  
 » des doutes cruels substitués aux plus conso-  
 » lantes et aux plus utiles vérités , etc.... tou-  
 » chés de tant d'égaremens , nous ne pouvons  
 » que nous estimer heureux d'en avoir été pré-  
 » servés par une législation si raisonnable et  
 » si sainte , etc. ». Certes , loin d'être trop char-  
 gé , ce tableau étoit d'une grande vérité ; mais il  
 ne paroîtroit aujourd'hui ni assez large ni assez  
 fort , tant la cause a multiplié les effets .

Le triomphe que M. Guénée avoit fait ob-  
 tenir à la religion le combloit de joie , et étoit  
 la seule récompense qu'il ambitionnoit , lorsque  
 l'amitié vint le tirer de sa retraite. L'abbé  
 Marie , son ancien et digne ami , ayant été nom-  
 mé instituteur des enfans du comte d'Artois ,  
 voulut en partager avec lui les fonctions ; il  
 engagea M. de Seran , gouverneur des jeunes  
 princes , à solliciter M. Guénée , et le pressa  
 lui-même vivement d'accepter une place qui ne  
 pouvoit être mieux occupée. A la fin , M. Marie  
 l'emporta dans cette lutte , où il dut presque tout  
 l'avantage aux sentimens que lui avoit voués  
 M. Guénée , et qui ne se démentirent jamais ,

pendant le cours de l'éducation. Animés du même esprit, guidés par les mêmes principes, ils donnèrent un exemple d'harmonie, d'autant plus rare, que l'ambition et la jalousie conspirent sans cesse à la troubler, quand on est forcé de vivre à la cour. Mais ces deux passions qu'une estime mutuelle ne réprime pas toujours, n'auront point entré dans leur cœur. Ils ne pensoient qu'à former celui de leurs élèves, et à leur inspirer l'amour de la vertu, et sur-tout cet attachement à la religion, seule capable de les soutenir, au milieu de cet orage qui devoit bientôt renverser le trône de S. Louis, et donner dans la personne de ses descendans le plus terrible exemple des vicissitudes humaines.

Relégué, en quelque sorte, dans le palais des rois, M. Guénée s'y tint fort à l'écart de toute affaire, encore plus de toute intrigue. Car les momens dont il pouvoit disposer étoient consacrés à ses anciennes études. Il avoit été reçu associé de l'académie des Inscriptions et Belles-Lettres, en 1778, la même année que cette illustre compagnie perdit M. Le Beau. La modestie de M. Guénée étoit trop grande pour qu'il se flattât d'y remplacer ce savant et laborieux écrivain, autrefois son maître à l'université. Néanmoins, désirant s'acquitter de ses nouveaux de-

voirs ;

voirs, et ne s'en croyant pas dispensé par sa place d'instituteur à la cour, il lut dans les séances publiques de l'académie, quatre mémoires sur la Judée considérée principalement par rapport à sa fertilité. Le premier, qui renferme des détails très-curieux et des rapprochemens heureux, démontre que cette contrée, depuis la captivité jusqu'au règne d'Adrien, fut constamment regardée comme un bon et riche pays. Le second a pour objet l'état de la Judée depuis cet empereur jusqu'au califat d'Omar. « Si la religion, y » dit son judicieux auteur, n'étoit intéressée » que de très-loin dans la question de la fertilité » ou de l'infertilité de la Judée, sous l'époque » précédente, je ne crains point d'assurer qu'elle » ne l'est en aucune manière sous l'époque dont » je vais parler. Dieu qui s'étoit engagé de donner aux Hébreux un pays fertile, ne leur avoit pas promis qu'il le seroit toujours, même lorsqu'ils auroient cessé d'en être les maîtres ou les cultivateurs ». Cette observation tranche d'un mot la mauvaise difficulté que Voltaire et quelques autres écrivains ont voulu tirer de l'état actuel de la Judée, contre l'autorité des livres saints. Cet Etat ne put sans doute être florissant depuis la conquête d'Omar jusqu'à l'arrivée des croisés, ni même pendant que ceux,

ci occupèrent ce pays ; cependant il n'est devenu de jour en jour plus déplorable, qu'après avoir passé définitivement sous le joug dévastateur des Turcs. C'est à cette dernière époque, l'an 1517, au règne de Selim, où se terminent les mémoires de M. Guénée. Ils sont restés manuscrits jusqu'aujourd'hui ; mais on apprendra sans doute avec plaisir, qu'ils paroîtront dans les derniers volumes du recueil de l'académie des Inscriptions.

La révolution, qui a détruit ce corps littéraire avec tant d'autres établissemens, dignes de nos regrets, vint troubler le repos de M. Guénée, et répandre l'amertume sur les dernières années de sa vie, en lui arrachant ses élèves. Son âge ne lui permit pas de les suivre, et il alla s'ensevelir dans la solitude, où il vécut dans les angoisses, comme une mère qui prête l'oreille aux bruits lointains de la tempête, à laquelle sont exposés les objets de sa tendresse. Le lieu de sa retraite fut un domaine qu'il acheta près de Fontainebleau. Pour se distraire, il voulut exploiter lui-même les champs qu'arrosoient ses larmes ; mais cette entreprise ne lui réussit pas, et contraint de l'abandonner, il vendit sa propriété, et vint se fixer dans la ville. M. Guénée y auroit encore coulé quelques jours paisibles et sereins, s'ils

n'eussent pas été empoisonnés tout à coup par la mort désastreuse de l'abbé Marie. Dès-lors il mit son unique consolation dans les motifs surnaturels de cette religion de l'homme qui pleure, et dont il avoit si bien défendu la cause.

Promu au sacerdoce, M. Guénée s'en rendit digne durant le long cours de sa vie, par la pureté de ses mœurs et de sa doctrine, par une piété sincère et éclairée. Aussi s'étoit-il attiré particulièrement l'estime d'un des plus saints prélats de l'église de France, M. de la Mothe d'Orléans, évêque d'Amiens, qui s'étoit empressé de lui donner un canonicat dans sa cathédrale. Modeste, simple et affable, il faisoit aimer en lui, le savant, le chrétien et l'homme vertueux. Sa belle ame étoit peinte sur son visage, et loin d'en altérer les traits caractéristiques, la vieillesse leur prêtoit un nouveau charme, par l'expression plus frappante de cette bonté qui inspire à la fois un tendre intérêt et du respect.

Ce fut le 27 novembre 1803, entre les bras d'un ancien ami, que M. l'abbé Guénée expira doucement, ou plutôt cessa de vivre, plein de confiance en la miséricorde divine, et pénétré des sentimens de cette même religion qu'il avoit si glorieusement défendue.

Nous sommes instruits que nos lecteurs ont vu avec plaisir le trait que nous avons cité de M. Fréret, dans le 12<sup>e</sup>. cahier de nos Annales. Il est effectivement curieux de voir un savant du premier ordre, et que nos sophistes proclament comme un des plus zélés partisans de la nouvelle philosophie, défendre contre Spinoza l'authenticité du Pentateuque, et lever une des plus fortes difficultés qu'on lui oppose, par des observations décisives, et qui avoient échappé aux plus savans interprètes de nos livres saints. Nous avons donc présumé qu'on verroit avec satisfaction quelques traits tirés encore du même ouvrage de Fréret, et qui montrent combien *cet athée, ce matérialiste* prétendu, étoit éloigné d'être l'un ou l'autre. Nos philosophes avoient eu l'impudeur de faire imprimer sous son nom *l'Examen des apologistes de la religion chrétienne*, comme ils avoient fait paroître sous le nom de *Mirabaud, de l'Académie française, le Système de la Nature*. Cette manœuvre leur avoit réussi; et quoique la conduite réservée de Fréret, à l'égard de la religion (1), rendis-

---

(1) « Loin de se permettre d'attaquer la religion dans les séances de l'académie, où il parloit si souvent, il y



sent leur imposture invraisemblable, ils étoient parvenus à l'accréditer presque universellement : Bergier lui-même, dans la réfutation qu'il a faite de cet *Examen*, suppose qu'il est de Fréret, et remarque combien il est fâcheux qu'il ait une si grande autorité à combattre. Cependant cette erreur commence à se dissiper, et diminue tous les jours; et il n'y a pas jusqu'à l'auteur du *Supplément au Dictionnaire des Athées*, si honteusement et si ridiculement zélé pour l'honneur de sa secte, qui, plus honnête encore que ses confrères, ne confesse que Fréret n'est point l'auteur de cet ouvrage et ne l'adjuge à un autre. Ces Messieurs nous donnent par-là un juste sujet de présumer que c'est avec la même mauvaise foi qu'ils lui ont attribué la *Lettre de Thrasibule à Leucippe*, lettre qui respire effectivement l'athéisme et le matérialisme le plus pur. *Qui semel inventus est malus semper præsumitur malus in eodem genere mali.* Il

---

» défendit toujours la Bible, et ne cessoit de rappeler que  
 » les annales hébraïques étoient préférables à toutes les  
 » autres. Il a même travaillé à les justifier, et à les conci-  
 » lier avec les traditions et les histoires profanes. En dé-  
 » truisant l'antiquité chinoise et de quelques autres na-  
 » tions de l'orient, il n'a pas rendu un foible service à la  
 » vérité ». ( *Siècles littéraires*, art. FRÉRET ).

est important d'observer que l'ouvrage de Fréret que nous citons plus bas , et qui respire tout le contraire de ces deux erreurs , est un ouvrage posthume. L'auteur l'avoit composé, il est vrai, plusieurs années avant sa mort; mais , comme il est naturel de le penser, il n'avoit cessé jusqu'à ce moment d'y mettre la main , pour lui donner plus de solidité et d'exactitude. Si l'auteur s'y est expliqué sur l'athéisme et le matérialisme, cet ouvrage doit donc être regardé comme le dépositaire de ses véritables sentimens sur ces deux objets; et s'il s'y montre fort opposé à l'un et à l'autre, on ne peut plus douter de son orthodoxie à cet égard. Or, c'est ce que nous soutenons qu'il a fait, et ce que rendent incontestable les témoignages que nous allons alléguer.

« L'idée primitive de la divinité, dit M. Fréret . p. 298 de la Défense de la chronologie, » renferme nécessairement les attributs d'intelligence, de volonté; de force et d'action. Les » premières réflexions que les hommes font sur » eux mêmes et sur ce qui les entoure; gravent » ces notions dans leur ame comme malgré eux, » et les forcent de reconnoître l'existence d'un » être supérieur à l'univers sensible, en immensité, en puissance, en intelligence et en durée. Les hommes ont cette idée dans les cli-

» mats les plus barbares, de même que dans les  
 » pays les plus policés; et ils les ont eues dans  
 » les siècles les plus grossiers, comme dans ceux  
 » où les esprits étoient les plus cultivés. Ce n'est  
 » point à la philosophie qu'ils doivent ces no-  
 » tions; au contraire, presque dans tous les  
 » temps, les raffinemens de la philosophie al-  
 » loient à conduire les hommes au pur maté-  
 » rialisme, et à détruire les notions naturelles  
 » de la divinité.

» Il est vrai que les hommes abandonnés à  
 » eux-mêmes peuvent difficilement concevoir de  
 » pures intelligences : ils veulent des images  
 » plutôt que des idées et même des images par-  
 » ticulières. De là vient qu'ils ont presque tou-  
 » jours conçu la divinité comme un être borné  
 » et sensible. L'immensité de l'Être suprême a  
 » bientôt lassé leurs regards, et ils ont pris le  
 » parti de morceler, pour ainsi dire, l'idée d'une  
 » cause unique et infinie, qui n'étoit que d'une  
 » manière confuse dans leur esprit ».

Il entroit dans le système de chronologie in-  
 venté par M. Newton, d'adopter l'opinion d'Eu-  
 hemère, et d'attribuer l'origine de l'idolâtrie  
 à l'apothéose ou au culte des hommes morts.  
 Cette opinion est très-contraire à toute religion:  
 aussi Cicéron assure qu'elle est l'opinion de ceux

qui n'en ont aucune, *expertes religionum omnium*. M. Fréret dit, « qu'il ignore si l'auteur » de ce système attribuoit la force par laquelle » tout existe à une nécessité aveugle, et si, » comme nos spinosistes modernes, il n'admet- » toit d'autre cause de l'arrangement organique » des parties de l'univers que la succession in- » finiment variée des diverses combinaisons d'un » mouvement nécessaire dans lequel les maté- » rialistes prétendent que le *laps du temps* » *équivaut à l'intelligence*, p. 315 ». Quoiqu'il en soit, Fréret combat cette opinion avec force. « Cet auteur (Euhémère) qui vivoit du temps » des successeurs d'Alexandre, dit-il, p. 310, » supposa dans un roman qu'il composa sur » l'histoire fabuleuse, que toutes les divinités » n'étoient que de simples hommes semblables à » nous, élevés dans ce rang sublime après leur » mort, par la reconnoissance, par l'admiration, » et souvent même par la terreur. Les peuples » superstitieux avoient changé ces hommes en » des êtres d'une nature supérieure à la nôtre, » et croyoient que devenus immortels, impassibles et tous-puissans, ils étoient les dispensateurs des biens et des maux qui nous arrivent.

» Cicéron, en parlant de ce système, remar-

» que qu'il suppose l'immortalité de l'ame ; et  
 » que l'on n'auroit pu déifier les grands hom-  
 » mes morts , si l'on n'avoit déjà cru que les  
 » ames subsistent après la mort..... Ainsi,  
 » au temps de ces premiers conquérans et des  
 » inventeurs des arts , non-seulement les hom-  
 » mes formoient déjà des sociétés , sans quoi  
 » il n'y auroit eu ni arts , ni conquérans , ni  
 » pays conquis ; mais ces sociétés étoient encore  
 » composées d'hommes qui avoient assez réfléchi  
 » sur eux-mêmes et sur les êtres qui les entou-  
 » rent , pour se convaincre de l'immortalité de  
 » leur ame , et pour sentir que le principe de  
 » mouvement , de vie , de sentiment et d'intelli-  
 » gence qui est en nous , subsiste indépendam-  
 » ment du corps auquel il est joint , et n'est point  
 » détruit par la mort.

» Ces sociétés avoient-elles été si avant sans  
 » se former une idée de la divinité ? n'avoient-  
 » elles aucune notion religieuse ? étoient-elles  
 » sans aucun culte ? imagine-t-on que des hom-  
 » mes qui croyoient les intelligences humaines  
 » capables d'exister hors des corps , ne recon-  
 » noissoient point d'êtres supérieurs à eux , qui  
 » gouvernassent l'univers , et qui fussent les au-  
 » teurs des événemens dont la cause nous est  
 » inconnue ? n'admettoient-ils aucune intelli-

» gence invisible qui présidât à l'univers, à la-  
 » quelle ils se pussent adresser dans leurs be-  
 » soins, et dont ils dussent appaiser le courroux  
 » dans leurs calamités?

» N'est-il pas contradictoire de supposer que  
 » les hommes d'alors étoient en même temps  
 » sans idée de la divinité, et persuadés de l'im-  
 » mortalité de l'ame? en les croyant assez super-  
 » stitieux pour se figurer que des hommes qui  
 » étoient nés de la même manière qu'eux, qui  
 » avoient mené une vie sujette à toutes les mi-  
 » sères et à toutes les infirmités de la nature  
 » humaine, que des hommes qu'ils avoient vus  
 » mourir devant leurs yeux, souvent au milieu  
 » des douleurs les plus cuisantes, étoient deve-  
 » nus tout d'un coup des êtres d'une nature su-  
 » périeure à l'homme; peut-on croire en même  
 » temps qu'ils n'avoient aucune idée de l'exi-  
 » stence de ces êtres supérieurs? Pour admettre  
 » cette merveilleuse transmutation, il faut sup-  
 » poser qu'ils se sont formé tout d'un coup l'idée  
 » de la divinité dont ils avoient été destitués  
 » jusqu'alors, et qu'ils ont appliqué cette même  
 » idée à des hommes d'une espèce égale et sem-  
 » blable à la leur ».

Fréret prouve à cette occasion que les peuples de l'orient n'ont point connu l'apothéose;

et que les Hébreux n'ont jamais rendu de culte aux hommes morts. Il s'objecte cependant le texte du Deutéronome , ch. XVIII , v. 11 , où l'on voit que Dieu défend aux Hébreux de chercher à apprendre des morts la vérité , *nec quærat à mortuis veritatem* : ce qui suppose que cet abus régnoit parmi les Hébreux. Après avoir observé qu'il n'est point dit que ceux qui évoquoient les ames des morts pour s'instruire de l'avenir leur rendissent aucun culte , mais qu'on les consultoit seulement , comme on consulte les devins et les pithons , il dit que le passage cité du Deutéronome mérite cependant beaucoup d'attention , « parce qu'il prouve contre les Sa- » ducéens modernes , qu'au temps de Moïse , les » Hébreux croyoient communément les ames » immortelles. Sans cela , ils ne se seroient point » avisés de les consulter : on n'interroge pas ce » que l'on ne croit pas exister. Il est singulier » que cette conséquence ait été si peu aperçue » jusqu'à présent » , page 332. Il est vrai que la plupart des commentateurs n'ont point aperçu ou fait apercevoir cette conséquence. Voltaire , qui a prétendu que les Juifs n'avoient connu le dogme de l'inimmortalité de l'ame qu'au retour de la captivité , doit donc être bien éloigné de l'apercevoir et de la tirer lui-même.

Fréret continue d'attaquer l'opinion d'Euhémère, et prouve que S. Paul a toujours supposé que les dieux du paganisme n'étoient point des hommes apothéosés. « Lorsque S. Paul, dit-il, » page 335, parle du paganisme des Grecs, il » convient que les fondateurs de la religion de » ces peuples avoient une idée saine de la divi- » nité, et qu'ils avoient péché seulement en » n'honorant pas Dieu d'une façon digne de lui » et conforme à la raison naturelle.

» Dans le discours aux Athéniens, il ne leur » reproche point d'adorer des hommes morts, » mais d'honorer Dieu par un culte idolâtrique, » de le représenter sous des images corporelles, » et de rendre un culte à des êtres qui sont l'ou- » vrage de la main et de l'imagination des hom- » mes. Dans ce même discours il cite le vers d'A- » ratas, qui dit que nous sommes *les enfans de* » *Jupiter*; et il adopte en quelque sorte l'expres- » sion de ce poëte, ajoutant que nous sommes » en effet les enfans de Dieu. S. Paul croyoit » donc qu'Aratas n'avoit pas voulu dire que les » hommes étoient les descendans de Jupiter, » comme les Hébreux étoient les descendans d'A- » braham; mais plutôt que les hommes tenoient » leur existence de Jupiter, et qu'il étoit le Dieu » suprême duquel l'univers est l'ouvrage. S. Paul



» commence son discours en disant aux Athé-  
 » niens , que le Dieu qu'il leur annonce est celui-  
 » là même qu'ils adorent sans le connoître.

» Dans l'Épître à Tite , il adopte l'anathème  
 » fulminé contre les Crétois par Epiménide , au-  
 » quel il donne même le nom de prophète des  
 » Grecs. *Les Crétois , dit-il , sont des menteurs*  
 » *et des gens méprisables , comme l'a dit un*  
 » *de leurs prophètes , et le témoignage qu'il*  
 » *leur rend est véritable.* Les plus savans des  
 » anciens pères grecs et latins , ont reconnu  
 » que S. Paul avoit en vue dans cet endroit , les  
 » vers d'Epiménide , où cet ancien poëte s'em-  
 » portoit contre les Crétois , parce qu'ils préten-  
 » doient que Jupiter avoit été un de leurs an-  
 » ciens rois , né et mort dans leur île , et duquel  
 » ils montroient le tombeau. Si leur prétention  
 » avoit été véritable ; si Jupiter n'étoit qu'un an-  
 » cien roi déifié , S. Paul eut-il employé contre  
 » eux un reproche qu'ils n'auroient pas mérité ,  
 » et auroit-il confirmé par-là l'erreur dans la-  
 » quelle les vers d'Epiménide faisoient tomber  
 » tous les Grecs ? Callimaque s'étoit servi de ces  
 » mêmes vers d'Epiménide pour attaquer l'euhé-  
 » mérisme qui commença à se répandre de son  
 » temps ».

M. Fréret prouve contre M. Newton , que

les Egyptiens ont toujours conservé le même éloignement pour le culte des hommes morts, sous la domination des Romains aussi bien que sous celle des Grecs. « Les prêtres d’Egypte, dit-il, » page 359, étoient absolument opposés aux » Grecs au sujet de la nature des dieux. Loin de » croire qu’ils eussent été des hommes, ils ne » pouvoient concevoir que l’on imaginât aucun » rapport, aucune analogie, aucun commerce » entre les dieux et les hommes que celui de la » prière et des adorations de la part des hommes, » et celui de la protection et de l’inspiration de » la part des dieux.

» La conquête de l’Egypte par les Grecs, et » ensuite par les Romains, porta dans ce pays, » avec une nouvelle religion et un nouveau culte, » les principes d’une nouvelle théologie; mais » l’ancien dogme n’en fut point altéré. Malgré » l’exemple de toutes ces apothéoses modernes » des rois et des empereurs, le système d’Euhé- » mère n’en fut pas moins décrié. On a vu plus » haut combien Plutarque y étoit opposé. Ce- » pendant ce système et celui des stoïciens, qui » ne valoit guère mieux, partageoient alors tous » les philosophes. Je dis que le système des » stoïciens ne valoit guère mieux, parce qu’en » effet ce n’étoit autre chose qu’un matéria-

» *lisme déguisé. Ces philosophes avec leurs*  
 » *discours spécieux sur la vertu et sur la pro-*  
 » *vidence, ramenoient tout au physique, et à la*  
 » *fatalité d'une force aveugle et nécessaire ».*

M. Fréret après avoir développé la théologie sur les Egyptiens qu'il appelle *sublime*, expose leur cosmogonie.

« Dans tous les temps la philosophie a imaginé  
 » sur l'origine du monde, sur la fondation des  
 » Etats particuliers et sur les révolutions arri-  
 » vées à notre terre, des systèmes différens qu'elle  
 » a exprimés d'une manière conforme au génie  
 » de chaque nation, et même de chaque siècle.  
 » Aujourd'hui que les mathématiques sont à la  
 » mode, et que la philosophie croiroit se dégra-  
 » der si elle employoit les principes métaphy-  
 » siques, si elle avoit recours aux causes finales,  
 » et si elle faisoit entrer l'intelligence ou la sa-  
 » gesse divine dans la solution de quelque pro-  
 » blême physique, nos cosmogonistes ne parlent  
 » jamais que de *matière* et de *mouvement*. Ils  
 » tâchent d'expliquer la formation de l'univers,  
 » par la seule nécessité des lois générales d'un  
 » mécanisme, qui n'est dirigé par les volontés  
 » particulières d'aucun agent intelligent. Il est  
 » vrai qu'ils n'excluent pas formellement l'action  
 » d'un souverain être : ils la supposent même

» dans le premier instant de la formation de l'univers ; et c'est en cela qu'ils diffèrent des matérialistes : mais ils en parlent si rarement ; que l'on seroit tenté de croire que c'est à regret qu'ils l'ont établie d'abord. Lorsqu'en supposant (pour expliquer la formation des êtres particuliers) un développement de parties déjà formées , lequel se fait par la seule impulsion d'une matière en mouvement ; lorsque par cette supposition ils ont reculé de quelques degrés la nécessité de recourir à la sagesse d'une cause intelligente, ils croient avoir beaucoup gagné. Ceux qui ont lu sans prévention les ouvrages de nos philosophes modernes et de nos plus habiles cosmogonistes, sentiront aisément que je ne leur en impose pas, quand je dis que les principes mathématiques, ou plutôt mécaniques, la matière et le mouvement, sont les seuls qu'ils emploient pour expliquer la formation des êtres particuliers qui composent l'univers.

» Les matérialistes Egyptiens, Phéniciens et Chaldéens, avoient suivi la même méthode sous d'autres termes. Ce qu'ils nomment *chaos* et le *vent*, n'est autre chose que *la matière et le mouvement*. Ils n'admettoient rien au-delà des principes matériels qu'une nuit profonde

» et

» et impénétrable, même à la pensée. Le vide  
 » absolu ou le néant étoit chez eux tout ce que  
 » l'esprit peut apercevoir au-delà des principes  
 » matériels; et c'est en cela qu'ils diffèrent des  
 » cosmogonistes dont je parle.

» Les cosmogonies des philosophes religieux  
 » de ces nations orientales ne supposoient pas  
 » seulement l'action générale de la suprême in-  
 » telligence dans la production et dans la forma-  
 » tion primordiale de l'univers. Elles supposoient  
 » encore que toutes les productions et les for-  
 » mations particulières étoient une continuation  
 » et une répétition de cette action primordiale.  
 » Il est vrai que ces cosmogonies ne sont venues  
 » jusqu'à nous que sous l'enveloppe des allégo-  
 » ries et des fictions poétiques, dont l'imagina-  
 » tion enflammée de ces pays aime à revêtir les  
 » objets les plus simples. C'est pour cela qu'elle  
 » représente l'action du souverain être dans la  
 » production de l'univers, non comme une créa-  
 » tion, idée philosophique, sur laquelle l'imagi-  
 » nation ne peut avoir de prise, mais comme une  
 » génération, c'est-à-dire, comme une chose qui a  
 » quelque analogie avec cette espèce de production  
 » dont nous sommes tous les jours les témoins ».

» Nous finirons par cette observation de Fréret  
 qui est encore intéressante :

« Suivant l'idée que nous nous formons aujourd'hui de l'ancienne idolâtrie, il ne pouvoit y avoir que la plus vile et la plus grossière populace qui eût quelque sentiment de religion : aussi voyons-nous qu'il est assez commun aujourd'hui de supposer que les philosophes et les gens sensés de l'antiquité étoient presque tous athées.

» On s'imagine qu'il n'y avoit point d'autre théologie que celle des poètes, et on en conclut que les gens raisonnables ne pouvoient croire une religion fondée sur des fictions extravagantes et impures, qui attribuoient à la divinité des choses contradictoires *avec l'idée qu'en donne la raison à tous les esprits qui réfléchissent avec attention sur eux-mêmes et sur ce qui les entoure* ».

Il nous seroit facile de mettre sous les yeux des lecteurs un plus grand nombre de témoignages de ce genre, mais c'en est bien assez pour remplir notre but ; et pour montrer qu'on est en droit de conclure l'une de ces trois choses, ou que la Lettre de Thrasybule à Leucippe est un ouvrage de la jeunesse de Fréret, et dont il a, dans un âge avancé, et après avoir acquis plus de lumières, abjuré les principes ; ou que, si la lettre est véritablement de Fréret, et avouée de

lui dans les derniers temps de sa vie, il manifestoit en public des sentimens contraires à ceux qu'il professoit en secret, et qu'ainsi il n'auroit été qu'un hypocrite méprisable, indigne de toute créance : ou enfin, ce qui est beaucoup plus vraisemblable, que l'attribution qu'on lui a faite de cette lettre est une imposture de nos mécréans, ajoutée à une multitude d'autres.

---

*SUR la Sculpture destinée à orner les temples consacrés au culte catholique, et particulièrement les tombeaux.*

Lorsque le libre exercice du culte public fut interdit en France, aucune puissance humaine ne put arrêter la dévastation des temples.

Pour préparer le peuple à cet étrange spectacle, des écrivains ignorans ou imposteurs persuadèrent à la multitude qu'il importoit à son bonheur de faire disparaître tous les signes extérieurs de la religion catholique, comme étant nuisibles aux progrès de la raison, et propres à entretenir la superstition et le fanatisme.

Pour exciter cette même multitude à violer l'asile sacré des tombeaux, on lui persuada que ces monumens étoient des témoins de son asservissement et de l'orgueil des grands.

Le peuple ainsi trompé, entraîné par l'exem-

ple, s'arma d'instrumens destructeurs, et l'on vit, en peu de temps, l'extérieur et l'intérieur de tous les monumens dépouillés des productions de l'art, qui en faisoient le plus bel ornement et qui en indiquoient l'usage (1).

---

(1) On ne saura jamais au juste les sommes immenses qu'a dépensées le trésor public, pour acquitter les frais d'échafaudage, et les journées de cette armée d'ouvriers de bâtimens, occupés pendant un temps considérable à détruire tous les bas-reliefs de sculpture qui étoient dans le haut des voûtes des églises, et dans différens dômes.

Il y avoit à l'extérieur du dôme des Invalides, à la naissance de son ceintre, des statues en pierre d'une proportion colossale, pour le déplacement desquelles on a élevé des échafauds à grands frais. On a déplacé, de même fort inutilement, les deux statues colossales de marbre qui étoient dans les niches du portail : même opération a été faite dans l'intérieur du dôme ; et après avoir réuni tous ces objets devant le portail, on les a entourés d'une barrière en bois, sur laquelle étoit écrit en plusieurs endroits : *Respect aux propriétés nationales.*

Quelle nécessité y avoit-il d'apporter, dans la capitale, les nombreux tombeaux qui étoient à Saint-Denis ? A rés le régime de la terreur, quelle nécessité d'aller à plus de trente lieues de rayon de la capitale enlever les tombeaux et autres productions des arts ? Pourquoi donc a-t-on fait tant de déménagemens ? Le voici : c'est que les déménagemens, qui appauvrissent ordinairement ceux pour qui on les fait, enrichissent toujours ceux qui les font.



L'abolition du prétendu fanatisme n'étoit que le prétexte, et la cupidité la vraie cause. La plupart des monumens d'arts qui se trouvoient dans les églises, étoient de bronze, et plusieurs dorés en totalité : leurs accessoires étoient de marbre précieux, dont le produit devoit tourner au profit de ceux qui organisoient ces destructions ; et ce ne fut que pour mieux cacher leur dessein et pour attirer à eux plus d'or, que les meneurs firent dresser d'immenses échafauds, tant à l'extérieur que dans l'intérieur des édifices publics, pour faire disparoître des signes de religion qu'on apercevoit à peine.

Cependant, par une de ces bizarreries qu'on explique difficilement, il arriva qu'un grand nombre de tombeaux, et autres objets précieux, furent sauvés de la fureur destructive du peuple, en lui persuadant qu'il falloit les conserver comme monumens d'arts.

Grâces soient rendues à ceux qui ont imaginé cet innocent stratagème ! Devons-nous la même mesure de reconnoissance à ceux qui ont réuni tous ces monumens dans l'emplacement des Petits-Augustins ?

Tant que la liberté du culte catholique n'a pas été rétablie en France, ce dépôt a dû rester ce qu'il est encore aujourd'hui ; et on a dû faire

d'immenses sacrifices : pour y établir quelques règles dans les dispositions : mais à présent que les choses sont changées, que la liberté du culte est rétablie, et qu'en cela le gouvernement n'a fait que céder au vœu de l'immense majorité de la nation, il faut que tout rentre dans l'ordre. Il faut nécessairement rétablir cette chaîne d'idées sans laquelle il ne peut exister aucune harmonie, aucune force dans la politique comme dans la morale : il faut arracher le peuple aux erreurs dans lesquelles on l'a plongé, depuis la révolution ; erreurs qui ont été la source de ses malheurs et de ceux du gouvernement : il faut apprendre au peuple que l'idée d'élever des monumens à la mémoire des hommes, loin d'être l'effet de l'orgueil, comme on le lui a fait accroire, est celui de deux sentimens sublimes ; la piété et la reconnoissance : il faut lui apprendre que l'homme se montre véritablement grand, lorsqu'il les porte dans son cœur, et que sans ces deux sentimens il n'est qu'un monstre : il faut qu'il sache que la piété et la reconnoissance sont les bases de la félicité publique : il faut enfin le pénétrer de cette vérité, que la liberté, accompagnée de la piété, est une fille du ciel, offrant au genre humain l'olivier de la paix ; et que, sans la piété, la liberté n'est

qu'une furie armée de torches , et dégouttanté de sang.

Le besoin de reconnoître toujours le lieu d'une sépulture est né de celui d'aimer. Chez les peuples les plus sauvages, on plaçoit une pierre à l'endroit où l'on avoit enterré son père, son épouse, ou ses enfans. C'est sur cette pierre que l'amitié trouvoit des douceurs à répandre des larmes : c'est sur cette pierre qu'une mère au désespoir d'avoir perdu son tendre nourrisson, exprimoit son lait, et se persuadoit encore qu'elle allaitoit l'enfant qu'elle avoit porté dans son sein.

Si le premier besoin qu'éprouva l'homme fut celui de l'amitié, lorsqu'il vécut en société, il ne tarda pas à connoître le besoin de la piété et de la reconnoissance.

Lorsqu'il put apercevoir toute sa foiblesse et l'étendue de ses besoins, il reconnut aussitôt qu'il existoit un être qui lui étoit supérieur, à qui il devoit tout; et ce perfectionnement de sa raison fut le premier pas vers la piété. Quant à la reconnoissance, il la trouva tout à coup au fond de son cœur, lorsqu'exposé à un péril imminent, il s'en vit préservé par le courage d'un ou de plusieurs de ses semblables.

L'homme du peuple, qu'on a tant enivré de

l'idée de sa souveraineté et de sa perspicacité à connoître les ennemis de son prétendu bonheur, est loin de croire que la momie qu'il regarde aujourd'hui comme un objet de curiosité, fut autrefois, chez le sage Egyptien, un monument élevé par la piété et la reconnoissance. Il ignore encore ; et il ignorera long temps , jusqu'à quel point ces restes inanimés et informes inspiroient le respect religieux. Il ne sait pas que c'étoit chez les Egyptiens une honte ineffaçable, même un crime, de se séparer pour toujours de ces objets , précieux à raison des idées qu'on y attachoit (1).

L'art de la sculpture étoit alors au berceau ; et le besoin que l'homme sensible et aimant éprouve sans cesse de prolonger au-delà du trépas la durée de l'objet de ses plus chères affections, fit imaginer aux Egyptiens les moyens de conserver les corps en les embaumant.

Les Grecs , qui avoient reçu des Egyptiens

---

(1) Plus la famille étoit illustre , plus ces momies se multiplioient ; elles occupoient le plus bel endroit de l'habitation. A des époques fixes , on célébroit , en leur honneur , des cérémonies religieuses et domestiques. On se couvroit d'une telle infamie , en se séparant toujours de ces sortes d'objets , que les usurers ne craignoient point de les accepter pour gage de l'argent qu'on leur empruntoit.

les premiers élémens des arts, surent les perfectionner et les employer à perpétuer, par leur secours, la mémoire des hommes qui s'étoient illustrés par des vertus.

La religion, qui seule peut enflammer le génie des arts, vint l'animer de ses rayons célestes. Ce fut alors que la piété et la reconnoissance, vertus inséparables l'une de l'autre, produisirent chez les Grecs les chefs-d'œuvre les plus étonnans.

A l'aide des arts, les Grecs écrivirent presque entièrement leur histoire : les Romains, dans leur splendeur, suivirent le même exemple; et la religion catholique, mille fois plus sublime que celle des païens, fit enfanter au génie des arts des chefs-d'œuvre non moins étonnans que ceux de l'antiquité.

En proscrivant en France le christianisme, on a banni le vrai génie des arts. On a amoncelé à grands frais des monumens qui, séparés des motifs qui les ont fait naître, n'offrent plus à la pensée qu'une masse d'idées incohérentes.

En les enlevant du lieu pour lequel ils avoient été composés, on les a dépouillés du charme que leur prêtoient les formes architecturales dont ils étoient environnés, et de ceux que leur prêtoit la lumière du lieu où ils étoient. Ainsi le

tombeau de Languet, qui, à Saint-Sulpice paroïsoit être le chef-d'œuvre de Michel - Ange Slodtz, isolé, n'est plus, au dépôt des Augustins où il est maintenant, qu'un marbre grossièrement taillé.

Eh bien ! philosophes, contemplez un instant ces monumens ; et sachez qu'ils doivent le jour à la religion : elle seule a pu inspirer le génie des hommes qui les ont créés. Sachez que Rome moderne doit toute sa splendeur à la religion catholique : sachez enfin que la France lui devoit, avant la révolution, tout ce qu'elle possédoit de beau et de sublime (1).

Oui, je persiste à croire qu'il est impossible qu'on sépare des idées religieuses les monumens qui en sont l'objet. Et puisque c'est à la nation entière que le libre exercice du culte public a été rendu ; que çà été pour son bonheur et la tranquillité du gouvernement que la religion catholique a été reconnue comme celle de la

---

(1) Tout peuple qui n'admet point dans ses temples les signes représentatifs de ses idées religieuses, doit renoncer à l'avantage de posséder les arts à un degré éminent de perfection. Autant l'idée de la divinité est faite pour élever l'ame et le génie de celui qui cultive les arts, autant l'esprit mercantile contribue à le rétrécir.

grande majorité des Français, cet acte de sagesse, qui n'exclut pas la liberté des opinions religieuses, demande encore qu'une seule et même chaîne réunisse toutes les idées qui tiennent à la religion : les en séparer, ce seroit justifier l'opinion erronée de quelques prétendus esprits forts, qui osent soutenir que la religion n'est faite que pour *le peuple*.

Non, ce n'est pas seulement au peuple qu'elle est utile : elle est un besoin pour la nation entière ; et c'est cette importante considération qui a déterminé la conduite tenue à cet égard.

Dans ces temps malheureux, sous le directoire même, où celui qui osoit proférer le mot *religion* étoit traité en ennemi de la liberté, on sentoit déjà que c'étoit outrager la mémoire de Turenne, que de regarder son tombeau comme un simple monument d'art. On sentit la nécessité de l'enlever du dépôt où il étoit, pour le placer dans le dôme des Invalides : le directoire avoit goûté cette idée ; mais elle n'eut pas de suite.

C'étoit sans doute à Bonaparte qu'étoit réservée la gloire de rendre hommage à la mémoire de ce grand homme, puisque c'est par ses ordres que son tombeau est maintenant placé dans l'église des Invalides. C'est-là que le monument élevé à la mémoire de Turenne, est devenu une

seconde fois l'objet de la vénération publique : c'est dans l'enceinte où il est actuellement, qu'il est doux pour l'homme de bien de se convaincre que la vertu a la puissance de nous soustraire à l'oubli total de nos semblables.

Mais le dépôt des Augustins ne renfermoit-il que ce monument, qui, par son objet, fût digne du respect national? la France n'avoit-elle possédé jusqu'alors que Turenne qui fût digne de l'honorer? Non, sans doute. Jetons les yeux sur tout ce que l'art a produit en ce genre, et qui se trouve réuni au dépôt des Augustins; et nous y verrons d'autres monumens, non moins dignes que celui de Turenne de la vénération publique : nous y verrons ceux des héros, des hommes d'état, des magistrats que la France a possédés dans son sein : nous y verrons ceux des hommes célèbres qui, par la force de leur génie, ont étendu le domaine de la raison, et reculé les bornes des connoissances humaines.

Ce sont tous ces monumens, que la religion revendique aujourd'hui, comme étant la propriété des temples qui lui sont consacrés.

Oui, la cathédrale de Paris réclame le groupe en marbre, les deux figures qui ornoient son maître-autel, ainsi que les anges en bronze qui accompagnoient ce bel ensemble.



Saint-Sulpice redemande avec instance le tombeau du zélé pasteur à qui la capitale est redevable de ce superbe monument; et c'est dans cette église qu'il convenoit qu'il restât toujours, puisqu'il étoit un témoignage de la reconnoissance de ses concitoyens.

Saint-Roch redemande les immenses tableaux qui ornoient ses deux grandes chapelles latérales, et dont le déplacement a certainement déplu aux artistes qui les ont faits, puisque ces tableaux ont ainsi perdu l'avantage inappréciable de leur véritable point de vue (1).

L'église des anciens Jésuites redemande ce superbe tombeau connu sous le nom de *Chapelle de Condé* : c'est dans ce monument, dont l'exécution est parfaite, que l'homme instruit se plaît à admirer le génie qui a présidé à la composition des bas-reliefs qui en font partie.

D'autres temples redemandent aussi les monuments d'arts dont ils étoient ornés.

Une voix non moins puissante se fait encore entendre pour appuyer cette juste réclamation; l'honneur de la nation. Elle demande avec instance le remplacement de tous ces objets dans les

---

(1) Ces deux tableaux viennent d'être rendus. (*Note du Rédacteur.*)

temples consacrés à son culte, puisque c'est le seul moyen qui lui reste aujourd'hui pour effacer aux yeux des étrangers les traces honteuses du vandalisme qui a déshonoré la révolution française, et le seul qui puisse faire disparaître cet état de nudité qui rappelle sans cesse ses affreuses dévastations.

Persuadé, dans tous les temps de la révolution, qu'il étoit de l'intérêt et de la gloire de la nation d'effacer des édifices publics, et particulièrement des temples, tout ce qui pouvoit laisser des souvenirs honteux du régime de la terreur, j'adressai, en 1797, un mémoire, sur le même sujet, à l'instruction publique.

Je demandois alors qu'on rendît à Saint-Sulpice les douze Apôtres, le Christ et la Vierge qui ornoient le pourtour du chœur : je réclamois aussi les deux auges en bronze doré qui servoient de pupitre, le grand bas-relief qui étoit à l'autel de la Vierge, et les quatre tableaux qui ornoient son enceinte.

Pour Saint-Roch, je réclamois la Vierge et l'Ange en marbre, placés sur l'autel de la chapelle de la Vierge; ainsi que les deux figures en plomb, d'une proportion colossale, et qui accompagnoient ce groupe.

Les paroissiens de ces deux églises étoient tel-

lement zélés pour orner de nouveau leur temple, qu'ils s'offroient de supporter les frais qu'occasionneroit le remplacement de tous ces objets. La journée du 18 fructidor, qui comprima de nouveau les opinions religieuses, me fit échouer dans mes entreprises.

Après avoir envisagé les monumens des arts sous des rapports dignes de fixer l'attention d'un homme d'Etat, qu'il me soit permis de les considérer un instant par rapport à l'intérêt général de la ville de Paris.

C'est comme simple objet d'art que je vais les présenter maintenant, en développant les avantages que leur dispersion peut procurer à la classe nombreuse des citoyens qui, dans la capitale, vivent d'industrie et de commerce, et qui, à raison de cela, versent dans le trésor public de fortes contributions.

Rome, depuis long-temps, vit en grande partie du produit que lui procure la possession des chefs-d'œuvre de l'art. Le grand nombre de monumens antiques et modernes, ses musées, ses temples, ses places publiques, ornés des superbes productions des arts, sont autant d'objets qui attirent les étrangers, et sur lesquels Rome prélève des contributions volontaires.

La dispersion de ces monumens, sur tous les

points de la ville, oblige les curieux à un long séjour dans la capitale : c'est ce même séjour qui enrichit les habitans de Rome, par la nécessité où se trouvent les étrangers d'augmenter leur dépense. Toutes les villes d'Italie jouissent des mêmes avantages; et c'est à la dispersion des monumens, que les habitans de ces différentes villes doivent une grande partie de leur aisance.

Paris jouissoit autrefois de la même ressource. Cette immense cité possédoit, sur tous ses points, les moyens d'attirer la curiosité des étrangers, qui ne pouvoient, sans un long séjour, connoître à fond tout ce qu'elle possédoit en productions des arts.

La révolution a dérangé cet ordre de choses, si utile à l'industrie nationale et à la subsistance de tous les citoyens qui vivent de leur travail et de leur commerce.

Le systême d'entasser les monumens dans un seul et même lieu a prévalu : par cette combinaison maladroite, on a réuni tout sur un seul et même point; et l'on a mis par-là l'étranger à même de voir, ou, pour mieux dire, de tout apercevoir en un seul jour. Il résulte de ce mauvais ordre, que le centre, qui possède tout, n'en tire guère plus d'avantage que les extrémités,

extrémités , qui sont dépouillées de tout (1).

L'exposé de cette vérité me semble suffisant pour faire sentir la nécessité de changer de système. Lorsqu'on aura rendu aux temples désignés par le gouvernement pour y exercer le culte catholique, les objets d'arts que le vandalisme en a arrachés, lorsque ces édifices auront repris ainsi leur véritable caractère, il restera encore beaucoup de chefs-d'œuvre à utiliser.

Il faudra rappeler à la mémoire des étrangers ce qui, en ce genre, existoit à Saint-Denis : il faudra leur rappeler ce qu'ils vinrent admirer dans la chapelle des Célestins.

En rendant à la ville de Paris l'avantage dont elle jouissoit autrefois, celui de pouvoir attirer sur tous ses points la curiosité des étrangers, je ne pense pas qu'il puisse exister un local

(1) Ce que je dis sur la nécessité de placer, sur les différens points de la ville de Paris, les productions des arts, ne regarde en rien le Muséum des tableaux et des statues antiques.

La nature de la grande galerie dans laquelle sont aujourd'hui les tableaux du gouvernement, sembloit indiquer qu'elle étoit consacrée à cet objet ; et ce local offriroit un spectacle plus étonnant en ce genre, si l'on eût pris, dans le temps, le seul parti convenable, celui de tirer le jour du haut.

plus convenable que le Panthéon (1), pour recevoir les objets dont je viens de parler, et qui n'auront pu trouver place dans les édifices rendus au culte catholique. Ce superbe monument, placé à l'une des extrémités de la capitale, n'obtient de loin que quelques regards : quant à son intérieur, il est entièrement dénué de tout ce qui peut attirer la foule des simples curieux qui n'ont aucune connoissance en architecture.

En appliquant à ce monument les moyens que je viens d'indiquer, on attirera les étran-

(1) La postérité aura peine à croire que la folie révolutionnaire ait été portée au point d'appeler *Panthéon* le lieu où la patrie reconnoissante réunit les cendres de quelques mortels. Si *Panthéon* est un mot grec qui signifie un temple consacré à tous les dieux, l'on ne peut concevoir quelle ressemblance il peut y avoir entre des dieux réunis, et les corps de quelques hommes, qui, malgré tout le mérite qu'on veut leur accorder, n'ont pas moins perdu la vie au milieu des douleurs inséparables de l'humanité. *Cénotaphe* étoit donc la vraie dénomination qu'il falloit donner à un monument destiné à réunir les cendres des grands hommes. (*Note de l'auteur*).

Mais il faut espérer que ce superbe temple ne sera ni *Panthéon* ni *Cénotaphe*, mais qu'il redeviendra naturellement ce qu'il doit être, c'est-à-dire, *l'église de sainte Geneviève, patronne de Paris*. (*Note du rédacteur*).

gers sur ce point éloigné du centre. Le désir de considérer ces tombeaux avec l'attention d'un homme qui veut s'instruire, obligera beaucoup de personnes éclairées à se fixer une partie du jour dans les environs du Panthéon; et cette courte résidence tournera infailliblement au profit des citoyens de ce quartier, qui vivent de leur commerce et de leur industrie.

On peut voir, dans les moyens que je propose pour orner le Panthéon, celui de ramener les tombeaux aux sentimens qui les ont élevés; la piété et la reconnoissance.

DESEINE, *membre de l'ancienne académie de peinture et sculpture de Paris.*

---

*DE LA SUPERSTITION ET DE L'ENTHOUSIASME, ouvrage posthume de M. l'abbé Pluquet, précédé d'une Notice sur la Vie et les Ecrits de l'auteur, par Dominique Ricard (1).*

L'abbé Pluquet est connu dans la république littéraire par divers ouvrages publiés de son vivant, et en général recommandables par leur

---

(1) Paris, chez Adrien Le Clere, 1804, in-12; prix, 3 fr., et 4 fr. franc de port,

but utile et moral , une érudition variée , la justesse des raisonnemens et la pureté du style. Son *Dictionnaire des Hérésies* est sur-tout recherché et digne de l'être , parce qu'il est aussi utile que commode. On y trouve en effet une notice abrégée , mais fidèle et précise , de toutes les erreurs contraires aux dogmes de la religion , et antérieures même à la naissance du christianisme.

L'ouvrage posthume que nous annonçons , et dont la publication est due aux soins d'un de ses amis , peut être considéré comme une *Introduction* à la lecture du *Dictionnaire des Hérésies* , puisque toutes sont nées de la superstition ou de l'enthousiasme.

L'auteur commence par définir la superstition qu'il dérive de l'étymologie de son nom grec , et qu'il appuie de l'autorité de Cicéron et de celle de Plutarque : « L'homme n'est pas superstitieux , dit-il , parce qu'il croit qu'il y a des dieux , des esprits , ou des génies ; mais parce qu'il les craint. Cependant toute crainte des dieux , des démons ou des génies , n'est pas superstition ; car l'homme religieux y croit aussi et les craint ; et pourtant il n'est pas superstitieux. Toute l'antiquité s'accorde à mettre un immense intervalle entre la crainte de l'un et



» de l'autre , et assigne le caractère très-précis  
 » qui les distingue ».

Que des tempêtes et des ouragans bouleversent la terre et les mers : que les volcans vomissent des torrens de lave enflammée : que les élémens semblent se confondre : que la terre elle-même, ébranlée dans ses fondemens, s'entr'ouvre et menace d'engloutir tout ce qui existe à sa surface ; le superstitieux qui ne voit aucune cause de ces fléaux les attribue à des dieux mal-faisans ou à des génies ennemis de l'homme ; et dans son aveugle ignorance , il emploie tous les moyens qu'il imagine pour les apaiser et fléchir leur colère. L'homme religieux, au contraire , qui croit fermement qu'une suprême intelligence a créé le monde, qu'elle a soumis la matière à des lois physiques et l'homme à des lois morales ; qu'elle a établi la plus sublime harmonie dans ce grand tout, et que sa providence attentive et bienfaisante veille à la maintenir et à la conserver : l'homme religieux, dis-je, voit dans ces mêmes fléaux , un effet, terrible il est vrai , des lois qui régissent la nature ; mais il y voit en même temps une leçon salutaire , qui l'avertit de ses transgressions , de ses égaremens , et qui lui rappelle les châtimens réservés au crime , et les récompenses destinées

à la vertu. Voilà le caractère très-prononcé qui distingue la religion de la superstition. Le superstitieux est donc celui qui craint les dieux, les esprits ou l'être suprême, parce qu'il les croit méchans et malfaisans, par inclination et par caprice; et l'homme religieux croit l'Être suprême aussi juste, aussi bon, aussi miséricordieux qu'il est puissant; et s'il le craint, c'est parce qu'il sait qu'il est saint; que le crime l'offense et provoque sa colère; mais il sait aussi qu'il est exorable au repentir, et que le retour à la vertu désarme son bras irrité. *L'homme religieux, dit Varron, aime et révère Dieu comme un père; et le superstitieux le redoute comme un ennemi.*

D'après cette définition, il est impossible; suivant l'auteur, de confondre la religion avec la superstition. Il est vrai cependant qu'avec les notions les plus justes de la divinité, il peut se mêler au culte le plus pur des pratiques bizarres, puériles, ridicules, même indécentes: et cela est arrivé souvent dans le christianisme. Mais les ministres de la religion, mais ses chefs, ont-ils jamais autorisé ces abus? n'ont-ils pas au contraire élevé dans tous les temps leur voix pour les proscrire? Les écrits des pères et des théologiens, les canons des conciles nous attes-

tent le zèle de l'église catholique à détruire ces pratiques déshonorantes ; et ce sont leurs anathèmes qui nous en ont conservé la mémoire. *Il faut qu'il y ait des hérésies et des scandales*, parce que l'homme est ignorant et borné, parce qu'il est vain et indocile, parce que difficilement il se contient dans les justes bornes, en-deçà et au-delà desquelles sont les excès et les écarts : donc imputer à la religion les torts de ceux qui la pratiquent, c'est imiter la sottise de cet astrologue, qui rejetoit sur les astres l'erreur de ses calculs.

Il fait ensuite l'analyse de l'origine de la superstition et l'examen de ses funestes effets. Les maux qui affligent l'homme et dont il ignore la cause, ont donné naissance à la superstition ; parce que les maux produits par ces causes invisibles avoient de l'analogie avec les maux produits par les causes connues, c'est-à-dire, par les hommes et par les bêtes féroces. « Un coup de » massue, une flèche, la griffe du tigre, la dent » du lion, ôtoient la vie à l'homme comme la fièvre : les douleurs de la colique ressembloient » aux douleurs des blessures : les vents et les » orages ravageoient les fruits, comme le sanglier : ils renversoient les cabanes, comme les » bras de l'ennemi : la sécheresse faisoit périr les

» plantes, comme les insectes : le bruit du ton-  
 » nerre avoit du rapport avec les hurlemens des  
 » bêtes féroces : tous ces maux s'offroient donc  
 » comme des effets produits par des êtres invi-  
 » sibles, sujets aux passions des hommes et mé-  
 » chans comme eux ».

Voilà l'origine des dieux, des esprits et des génies malfaisans. Les preuves de fait qu'accumule ici l'auteur, sont curieuses, et il n'a pu être embarrassé que du choix : car les livres de ceux qui ont voyagé dans l'Afrique et dans l'Amérique, en sont remplis. Ce qui est plus étonnant, c'est que ce même préjugé, qui attribue aux esprits les maladies dont la cause est ignorée, n'existe pas seulement chez les sauvages : on le trouve chez les peuples policés, en Europe, parmi des médecins instruits, et dans des siècles peu éloignés du nôtre. Je citerai pour témoins deux ouvrages connus et recherchés des curieux. *Hieronymi Jordani de eo quod divinum ac supernaturale est in morbis humani corporis*, Francofurti, 1651, in-4°. et *Sebastiani Wirdig, nova Medicina spirituum curiosa*. Hamburgi, 1673, in-16; et je pourrois y ajouter presque l'école entière de *Paracelse*. De nos jours mêmes, nous avons vu le prêtre allemand *Jassner*, imbu jusqu'à la folie de ce même préjugé, n'employant

pour la guérison de toutes les maladies que des exorcismes , et toujours entouré d'une multitude de malades , que la crédulité lui amenoit de toutes les parties de l'Europe.

Passant à l'examen des effets de la superstition , notre auteur prouve qu'elle étouffe tous les talens et toutes les facultés de l'esprit ; qu'elle déprave les inclinations sociales , pervertit les sentimens , enfante la barbarie , et produit tous les excès du fanatisme.

L'enthousiasme est l'excès opposé à la superstition : l'auteur nous montre la source de celle-ci dans la crainte et la pusillanimité : voici comment il décrit l'origine de l'autre. « Lorsqu'un » objet agréable fait sur nous une impression dominante , nous jugeons qu'il a beaucoup plus » de rapport avec notre bonheur que les autres » objets : à ce titre , il attire notre attention , s'en » empare et la fixe. L'esprit se complaît dans l'idée qu'il s'en est faite , et ne doute pas qu'en » l'examinant , il n'y découvre de nouveaux rapports avec son bonheur. Le sentiment agréable » qu'il éprouve donne de l'activité à son esprit , » en augmente la sagacité : il voit mieux les qualités de cet objet que ceux qui n'en ont pas » été affectés comme lui : il en découvre que les autres ne voient pas , et ne porte son attention

» que sur ce qu'il a d'agréable : il le voit sans dé-  
 » fauts, et la crainte qu'il a d'y en apercevoir,  
 » ne lui permet ni de les rechercher, ni de les  
 » voir lors même qu'ils s'offrent à lui. Tous les  
 » autres objets perdent donc à ses yeux tous les  
 » avantages qu'il avoient, et deviennent d'une  
 » petitesse qui ne permet plus de les comparer  
 » avec l'objet qui le charme : ils n'ont plus avec  
 » lui aucuné proportion : tous les hommes qui  
 » ne montrent pas pour cet objet le degré d'ad-  
 » miration qui le transporte, lui paroissent aveu-  
 » gles ou stupides : il se croit élevé à un degré  
 » de connoissance et de sensibilité où ne peuvent  
 » atteindre les autres hommes : il ne doute pas  
 » qu'il ne soit éclairé par une lumière supérieure  
 » à la foible raison qui leur luit, ou au foible ins-  
 » tinct qui les guide, et se croit un être d'une es-  
 » pèce supérieure ».

Voilà l'enthousiasme. L'auteur en montre les  
 effets, qui, comme ceux de la superstition; étei-  
 gnent les lumières et les talens, qui produisent  
 comme eux le fanatisme, et enfantent des guer-  
 res funestes au genre humain. Il indique ensuite  
 les moyens les plus sages et les plus sûrs pour com-  
 battre ces deux fléaux; et prouve enfin que le mi-  
 lieu entre ces deux excès, est une religion pure  
 et sainte, divinement révélée, qui n'inspire aux

hommes que l'amour de la concorde et de la paix ; qui favorise les développemens de la raison , protège les talens utiles , alimente toutes les vertus , et procure à l'homme toute la perfection , ainsi que le bonheur dont il peut jouir sur la terre.

Il paroît donc , suivant M. Pluquet , que la superstition est une crainte excessive et dominante des démons et de l'enfer , ainsi que l'enthousiasme est une confiance excessive dans les faveurs du ciel ; de sorte que comme le superstitieux fait tout pour apaiser la divinité qu'il se peint toujours comme terrible et malfaisante , l'enthousiaste croit ne voir par-tout que des anges , et converser toujours avec le ciel ; d'où il résulte encore que le superstitieux est un fou sombre et mélancolique , et l'enthousiasme un fou plus gai et plus heureux. Mais tout cela est-il bien vrai et bien exact ? ne peut-on pas dire également de l'enthousiasme ce que l'auteur applique à la superstition , et de la superstition ce qu'il dit de l'enthousiasme ? Les amateurs des talismans , des amulettes , des philtres et des charmes , sont des enthousiastes , suivant M. Pluquet ; mais la passion de toutes ces choses , n'est-elle pas aussi une véritable superstition ? Suivant lui , les enthousiastes ne s'occupent qu'à arranger des nombres , des chiffres , et des dés ; mais que font de plus

les superstitieux? Il attribue à l'enthousiasme le parricide de Jacques Clément; ne peut-on pas aussi l'attribuer à la superstition? Et ceux qui disent qu'il y entra de l'une et de l'autre, n'ont-ils pas encore plus raison? En général il y a plus de travail que d'utilité à chercher les définitions précises de ces sortes d'objets, qui ont entr'eux tant de points de contact, et qui par leur nature ne sauroient comporter une rigueur logique.

On peut reprocher à l'auteur de condamner toute espèce d'enthousiasme religieux, quoiqu'il puisse y avoir un enthousiasme louable, capable d'inspirer de grandes choses et de bonnes actions. Il va même jusqu'à blâmer celui des croisades, dont l'objet étoit très-louable, et dont on ne peut blâmer que les excès et les abus. Mais l'auteur écrivoit dans un temps où les déclamations contre les croisades étoient à la mode, comme tant d'autres déclamations, et il s'est laissé entraîner comme les autres. Les choses sont un peu changées depuis: et tel philosophe qui ne pouvoit pas concevoir, il y a trente ans, qu'on put faire la guerre aux Turcs dans ces temps même où ils menaçoient d'engloutir l'Europe, ne seroit pas éloigné de prêcher contr'eux une croisade, aujourd'hui qu'ils nous laissent tranquilles, et qu'ils sont hors d'état de nous inquiéter.



L'auteur consacre un chapitre pour prouver que la raison peut nous guérir de la superstition et de l'enthousiasme, ce qui ne veut guère dire autre chose, sinon que quand on est raisonnable, on ne donne ni dans la superstition ni dans l'enthousiasme : et un des principaux exemples qu'il allègue pour preuve de son assertion, c'est que Socrate ne fut ni superstitieux ni enthousiaste. Nous ne savons pas si ce compliment fait à Socrate ne ressemble pas à un peu d'enthousiasme : mais il est assez plaisant que l'auteur prenne pour exemple Socrate qui, avant de mourir, sacrifia un coq à Esculape, ce qui ressemble comme deux gouttes d'eau à un superstitieux; et qui conversoit familièrement, à son dire, avec un démon, ce qui, sans contredit, est bien encore de l'enthousiasme.

Il veut prouver qu'il y a dans toutes les sociétés de l'Europe des germes de superstition et d'enthousiasme, et ces germes il les trouve dans l'*idée dominante* de l'enfer et du ciel. « Les » grands, dit-il, sont frivoles et voluptueux. Ils » ne conservent des instructions qu'on leur a » données sur la religion, que celles qui dans » leur enfance ont fait sur leur ame une forte » impression, et gravé des traces profondes dans » leur imagination : je veux dire, la croyance

» du paradis et de l'enfer, sur-tout l'image des  
 » feux éternels et des supplices des réprouvés....  
 » Pour réprimer la fougue des passions, les mi-  
 » nistres de la religion emploient tous les motifs  
 » qu'elle leur fournit; mais aucun n'est plus  
 » propre à produire ces effets que l'idée de la  
 » mort et la crainte de l'enfer : c'est par l'image  
 » de ces objets terribles qu'ils s'efforcent de con-  
 » tenir les hommes.... On remplit les discours  
 » et les livres d'exemples et de faits propres à  
 » effrayer leur imagination; on tâche de les rap-  
 » peler à l'idée des peines éternelles par des  
 » pratiques, par des cérémonies qui agissent puis-  
 » samment sur les sens et qui subjuguent l'ima-  
 » gination : l'idée de l'enfer devient dominante  
 » dans leur esprit; c'est à elle que toutes leurs ré-  
 » flexions se rapportent : elle absorbe toutes leurs  
 » autres affections; ils sont superstitieux ».

Le moindre défaut de toute cette morale, c'est d'être vague. Nous sommes bien éloignés de suspecter les principes de l'auteur; mais un homme dont les principes seroient suspects, parleroit à peu près ainsi. Il auroit au moins dû nous apprendre quel est ici le juste terme où il faut s'arrêter pour ne pas devenir superstitieux : quel est le juste point où la crainte de l'enfer doit cesser d'être dominante pour être

sage et éclairée; et comment enfin on doit s'y prendre pour réprimer la fougue et l'impétuosité des passions sans que cette crainte devienne l'affection dominante. Car si cette crainte en devenant dominante peut engendrer la superstition, elle peut aussi en cessant d'être dominante engendrer le libertinage; et il peut très-bien arriver que si l'idée de l'enfer ne subjugué pas l'imagination, l'imagination ne parvienne à subjugué l'idée de l'enfer : or, laquelle de ces deux choses vaut le mieux? et qui nous conduira entre ces deux extrêmes? C'est sur quoi l'auteur ne juge pas à propos de s'expliquer.

Un chapitre assez curieux est celui où il s'efforce de démontrer qu'il n'y a point de puissance que le ministre de la superstition et de l'enthousiasme ne puisse anéantir, point de nation qu'il ne puisse subjugué, et qu'un corps ou une société qui auroit cette puissance, régneroit en effet sur toute la terre. Que si vous lui demandez quel est ce corps ou cette société, il vous dira que c'est une société religieuse, et si vous insistez pour savoir son nom, il ne vous le dira pas : mais il le désignera d'une manière si claire et si précise, qu'aucun lecteur ne pourra s'y méprendre, et nommera tout de suite les jésuites. Ainsi, selon l'auteur, ce sont les jésuites.

suites qui ont répandu sur toute la terre l'empire de la superstition et de l'enthousiasme; et comme il prouve dans son ouvrage que l'enthousiasme et la superstition sont deux fléaux qui ont produit tous les malheurs, qu'ils abrutissent l'esprit humain, qu'ils anéantissent les arts et les lettres, qu'ils brisent tous les liens du corps social, et renversent tous les principes de la morale, il s'ensuit manifestement, et il ne manque pas de tirer la conséquence, de peur que le lecteur ne la tire pas, que la société a causé dans toutes les parties de la terre, où elle a pénétré, ces funestes effets, depuis le jour où saint Ignace donna sa constitution, jusqu'à celui inclusivement où Clément XIV donna son bref de destruction; et toutes ces belles choses ou toutes ces folies, ce n'est pas nous qui les rendons à notre manière, et en nous faisant un plaisir de les exagérer; mais elles sont textuellement et à la lettre reproduites et délayées dans trente pages, où la prolixité du style le dispute à l'incohérence des idées : certes, ce n'est pas là de la superstition, mais c'est bien de l'esprit de parti; ce n'est pas de l'enthousiasme, mais c'est bien du fanatisme.

L'auteur est beaucoup plus sage et plus maître de lui-même, dans tout ce qu'il dit contre les systèmes

*Système de la nature*, ouvrage composé par une société d'enthousiastes frénétiques d'irréligion et d'athéisme. Il y prouve très-bien que l'incrédulité ne produit pas de moindre mal que la superstition et l'enthousiasme : mais il auroit dû ajouter qu'elle est en même temps beaucoup plus funeste, puisque la religion trouve en elle-même de quoi s'en préserver, et que l'athéisme y conduit de lui-même et par lui-même. Il auroit dû prouver sur-tout, et ce chapitre manque à son ouvrage, comment la philosophie mène aussi à la superstition et à l'enthousiasme, parce que ne présentant de toutes parts que doutes et contradictions, et laissant errer l'ame dans un vague indéfinissable que rien ne peut remplir, elle la dispose naturellement à saisir toutes les opinions les plus fantasmagoriques, et à se livrer à toutes les plus tristes et les plus extravagantes rêveries. Il auroit pu remarquer qu'il y a autant et plus encore d'esprits foibles parmi ceux qui se jettent des feux éternels, que parmi ceux qui en sont trop effrayés. Il auroit pu s'égayer un peu aux dépens de tant de penseurs qui ne croient pas en Dieu, et qui n'en croient pas moins aux diables et aux farfadets : il auroit pu remarquer que jamais le peuple n'est devenu plus superstitieux, ne montra jamais plus de penchant pour les choses in-

croyables et extraordinaires , jamais plus de fureur pour pénétrer dans l'avenir , jamais plus de confiance aux diseurs de bonne aventure , que depuis qu'il se croit affranchi des préjugés religieux ; et que toutes les visions et apparitions des siècles d'ignorance et de barbarie sont peut-être moins ridicules que tous ces miracles *énergiques* de la matière , que les dévots à la nature et les alchimistes du jour nous font voir dans leur lanterne magique. Il est vrai qu'il nous cite plusieurs esprits forts qui , au lit de la mort , ont déshonoré leur profession en se montrant plus foibles alors que le commun des hommes : ce qui se conçoit très-bien. Mais il eut été plus curieux de nous montrer en pleine santé , ces dieux de la philosophie payant le tribut à toutes les terreurs vulgaires. Nous lisons dans de nouveaux mémoires sur la cour de Frédéric , que les philosophes ont appelé grand , et composés par un homme qui dit avoir passé vingt ans dans son intimité , que la moitié de la cour de Prusse croyoit aux revenans , et que chacun des beaux esprits qui composoient son cercle avoit sa superstition particulière : c'est ainsi que l'athée Lamétrie faisoit le signe de la croix toutes les fois qu'il entendoit gronder le tonnerre : c'est ainsi que le marquis d'Argens ne se seroit pas

mis à table lui treizième, et qu'il jettoit du sel au feu toutes les fois qu'une salière étoit renversée devant lui : c'est ainsi que Frédéric lui-même avoit, comme César, ses jours heureux ou malheureux, croyoit aux prédictions de sa sœur Amélie, et se faisoit tirer les cartes. Un des historiens de Voltaire nous dit aussi que, comme Lamétrie, il étoit saisi d'une frayeur religieuse toutes les fois que la foudre grondoit, sans préjudice des poltronneries du fanfaron aux approches d'une maladie. Une digression sur cette matière auroit donc très-bien figuré dans cet ouvrage; elle naissoit du sujet; elle auroit pu donner lieu à des rapprochemens intéressans, et peut-être auroit-elle plu d'avantage aux lecteurs que la déclamation hors d'œuvre du chapitre de trente pages.

---

CAMBRAI. On avoit cru jusqu'ici que le tombeau de Fénélon avoit été détruit par les mêmes vandales qui démolirent le temple auguste où il fit tant de fois entendre son éloquente voix, et l'autel où il adressoit si souvent ses vœux pour le bonheur de son troupeau. Mais on sait aujourd'hui que c'est le corps de M. de Fleuri, avant dernier archevêque de Cambrai, qui a été la proie des vandales modernes, et c'est ce

qui avoit donné lieu à la méprise. En exécution d'un arrêté du maire, le tombeau de Fénélon a été ouvert en présence de toutes les autorités de cette ville. On y a trouvé le crâne et, plusieurs ossemens parfaitement conservés, ainsi que quelques lambeaux d'ornemens pontificaux; ces précieux restes ont été exposés publiquement, et déposés ensuite dans le cercueil qui leur étoit destiné.

Ce qui ne laisse aucun doute sur l'identité de ces restes, c'est la découverte de la pierre sépulcrale qui a servi à fermer l'entrée du caveau où étoit le tombeau de cet illustre pontife. Cette pierre, brisée en plusieurs morceaux qui ont été rapprochés, présente l'inscription suivante : *Hic jacet Franciscus de la Mothe Salignac Fenelon, archiepiscopus dux Cameraensis, defunctus die 7 januarii anno 1715; è priori tumulo huc translatus die 28 martii anno 1720.*

Voici le texte de cet arrêté publié le 9 messidor.

« Vu la lettre de M. Farez, procureur impérial, par laquelle il nous annonce que les cendres de l'illustre Fénélon, qu'on avoit cru profanées et dispersées, sont restées intactes dans le caveau des archevêques qui existe encore sous les décombres de l'ancienne métropole; vu aussi la



lettre de M. Dumolard, sous-préfet de l'arrondissement, sur cette heureuse découverte; après avoir conféré avec lui et pris son assentiment sur les honneurs à rendre au grand homme qui, en rehaussant la gloire de son siècle, a particulièrement illustré la ville de Cambrai; considérant que c'est un devoir sacré pour les habitans de cette ville de recueillir et conserver avec un respect religieux la déponille mortelle du philosophe chrétien qui leur a laissé tout à la fois l'exemple des plus sublimes vertus et les productions admirables du plus heureux génie; nous, maire de la ville de Cambrai, avons arrêté et arrêtons ce qui suit :

L'arrêté porte « que l'entrée du caveau qui se trouvoit sous l'autel principal de l'ancienne église métropolitaine, et qui servoit à la sépulture des archevêques de Cambrai, sera décombrée; qu'aussitôt que le tombeau de Fénelon sera découvert, les chefs des autorités et les principaux magistrats et fonctionnaires de la ville seront invités à venir assister à la reconnoissance des restes précieux du Cygne de Cambrai, et au dépôt qui en sera fait dans un nouveau cercueil. Cette solennité sera annoncée par le son de la cloche du beffroi. Le cercueil sera scellé du sceau de la ville, et la bande du scellé sera signée du sous-préfet, du commandant d'armes, du président du tribunal civil, de l'évêque et du maire.

Le 28 thermidor prochain, lendemain de la fête communale de Cambrai, le corps de Fénelon sera transféré, sur un char triomphal, dans la grande salle de la maison d'éducation fondée par Vander-Burck, où il restera provisoirement déposé à côté du tombeau du fondateur, celui des prédécesseurs de Fénelon qui mérite le plus de lui être comparé pour sa bienfaisance. Le char sera précédé et

suivi de cavalcades et d'un cortège pompeux. Les fonctionnaires administratifs, judiciaires, militaires et ecclésiastiques seront invités à en faire partie. M. Dumolard, sous-préfet de l'arrondissement, est invité, au nom de la ville de Cambrai, à prononcer dans cette solennité l'éloge du célèbre prélat. S. M. I. sera suppliée de permettre qu'une souscription soit ouverte dans tous les départemens de l'Empire, pour l'érection d'un monument digne de recevoir l'urne funéraire de l'immortel Fénélon. Des artistes éclairés seront chargés de faire un rapport sur la possibilité d'adapter la flèche de l'ancienne cathédrale de Cambrai au monument à ériger ».

On ne peut qu'applaudir au zèle de M. le maire de Cambrai et de M. le sous-préfet Dumolard; et cette sollicitude pour recevoir et conserver les dépouilles vénérables de Fénélon honore également leur esprit et leur cœur. Mais on ne peut se dissimuler que le plan de la cérémonie dont il s'agit ne soit entièrement défectueux, et il est évident que, si elle a lieu telle qu'elle est ici décrite, elle n'aura ni la noblesse ni la dignité propre qu'elle doit avoir. Pourquoi donc cette cérémonie n'est-elle pas religieuse et ecclésiastique? pourquoi cette pompe toute philosophique pour honorer le *philosophe chrétien*, c'est-à-dire un sage qui n'eut rien de commun avec les philosophes modernes? pourquoi ce modèle des orateurs sacrés n'est-il

pas célébré par un orateur sacré? pourquoi le pontife qui occupe son siège et qui le représente, n'a-t-il ici qu'un rang insignifiant, et qui le rend comme étranger là où, ce semble, sa place devoit être la première? pourquoi enfin ne pas déposer ces précieux restes dans l'église où a été transportée la chaire de son successeur? Croit-on que, s'il revenoit sur la terre, il fut fort flatté de ces honneurs purement profanes? croit-on que si ses mânes pouvoient se réveiller, elles ne fussent pas attristées de se voir ainsi exilées de leur demeure naturelle, et du seul lieu qui convienne à son caractère, à son état, à ses travaux et à ses vertus? C'est ce lieu que réclament tout à la fois, et le respect pour les convenances, et le respect pour la religion : et tout autre est indigne de recevoir la cendre du grand homme, qui a moins encore *rehaussé la gloire de son siècle*, que celle de l'église catholique; et moins encore *illustré la ville de Cambrai*, que le clergé de France dont il fut un des plus beaux ornemens.

— On mande d'Aix-la-Chapelle, que le trésor de la cathédrale de cette ville; qui en 1794 avoit été transporté à Paderborn, y a été rapporté. M. l'évêque et son chapitre étoient allés à deux lieues de la ville au-devant de ce précieux

dépôt , et il fut introduit dans l'enceinte des murs au son de toutes les cloches et au bruit des boîtes. Une foule immense s'étoit portée sur la porte de Cologne et sur les remparts. La bourgeoisie armée et deux brigades de gendarmerie accompagnoient le cortège. Ces hommages rendus aux restes de Charlemagne , qui ont été pendant des siècles l'objet de la vénération publique , ont fait une sensation profonde. L'hôtel-de-ville étoit décoré suivant l'ancien usage : le soir , il y eut illumination générale. Parmi les objets curieux dépendans du trésor , on remarque le testament de Pepin-le-Bref , père de Charlemagne , écrit en très-beaux caractères et en langue latine.

— On lit dans une gazette de Madrid un édit royal concernant l'abolition des enterremens dans les églises , et la translation des cimetières hors des villes , bourgs et villages.

Les consuls protestans , résidans à Alicante ; ont obtenu du gouvernement espagnol l'agrandissement de leur cimetière ; mais ils n'ont pu obtenir la permission d'enterrer leurs morts pendant le jour.

— S. M. I. a fait les nominations suivantes aux évêchés de la 27<sup>e</sup>. division militaire : à l'évêché de Verceil , M. J. B. Canaveri ; à l'évêché

d'Alexandrie, M. de Villaret, évêque d'Amiens; à l'évêché de Saluces, M. Ferrero de la Marmora; à l'évêché de Mondovi, M. J. L. Pie Vitale; à l'évêché d'Yvraie, M. J. B. Grimaldi : l'ancien archevêché de Turin, et les anciens évêchés d'Acqui et d'Asti ayant été conservés, il n'y a pas eu lieu à d'autres nominations. Ces huit sièges remplacent les dix-sept diocèses de l'ancien Piémont.

— MM. les évêques de Coutances, Cambrai, Autun, Troyes, Meaux, Soissons, Nanci, La Rochelle, Valence, Nantes, Saint-Brienc, Gand, Liège, Tournai, Trèves, Amiens, Mayence, Evreux, Avignon, Chambéri, Strasbourg, Versailles, Orléans, Arras, Nice, Ajaccio, Saint-Flour, Grenoble, le Mans, Vannes, Digne, et tous ceux du Piémont, au nombre de huit, sont nommés de la légion d'honneur. Les grands vicaires nommés de la même légion, sont : MM. de Malaret, de Mons, et Lejeas, de Paris; Jauffret, de Lyon; Crouseilles, de Tours; Clausel, d'Amiens; et Paillou, de la Rochelle.

M. le conseiller d'Etat Portalis, est nommé ministre des affaires concernant les cultes.

S. E. le cardinal Fesch, est nommé grand aumônier de S. M. I.

M. l'évêque de Versailles, est nommé premier aumônier.

M. de Rohan Guémené, ancien archevêque de Cambrai, est nommé premier aumônier de l'impératrice, et grand aumônier en survivance.

M. l'abbé de Mons, vicaire général de Paris, et M. l'abbé de Pradt, sont nommés aumôniers ordinaires de S. M. I.

— Un décret impérial du 3 messidor, supprime plusieurs associations particulières; il est conçu en ces termes : *H.*

« A compter du jour de la publication du présent décret, l'agrégation ou association connue sous les noms de pères de la foi, d'adorateurs de Jésus ou Pacanaristes, actuellement établie à Belley, à Amiens, et dans quelques autres villes de l'Empire, sera et demeurera dissoute. Seront pareillement dissoutes toutes autres agrégations ou associations formées sous prétexte de religion et non autorisées. Les ecclésiastiques composant lesdites agrégations ou associations, se retireront sous le plus bref délai dans leurs diocèses, pour y vivre conformément aux lois, et sous la juridiction de l'ordinaire. Les lois qui s'opposent à l'admission de tout ordre religieux dans lequel on se lie par des vœux perpétuels continueront d'être exécutées suivant leur forme et teneur. Aucune agrégation ou association d'hommes ou de femmes ne pourra se former à l'avenir sous prétexte de religion, à moins qu'elle n'ait été formellement autorisée par un décret impérial, sur le vu des statuts et réglemens selon lesquels on se proposeroit de vivre dans

*H. 22. juin 1804.*

cette agrégation ou association. Néanmoins les agrégations connues sous les noms de *sœurs de la Charité*, de *sœurs Hospitalières*, de *sœurs Saint-Thomas*, de *sœurs Saint-Charles*, et de *sœurs Vatelottes*, continueront d'exister en conformité des arrêtés des 1<sup>er</sup>. nivôse an 9, 24 vendémiaire an 11, et des décisions des 28 prairial an 11, et 22 germinal an 12, à la charge par lesdites agrégations de présenter sous le délai de six mois leurs statuts et réglemens, pour être vus et vérifiés en conseil d'Etat, sur le rapport du conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes. Nos procureurs généraux près nos cours et nos procureurs impériaux sont tenus de poursuivre ou faire poursuivre, même par la voie extraordinaire, suivant l'exigence des cas, les personnes de tout sexe qui contreviendraient directement ou indirectement au présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois ».

— Voici le texte du décret impérial, pour le rétablissement des Missions étrangères, 7 prairial.

ART. 1<sup>er</sup>. Il y aura une association de prêtres séculiers, qui sous le titre de prêtres des missions étrangères seront chargés des missions hors de France.

II. Le directeur des missions étrangères sera nommé par l'empereur.

III. L'établissement et le séminaire seront placés à Paris, dans le bâtiment qui leur sera affecté.

IV. L'église dépendante de ce bâtiment sera érigée en cure, sous l'invocation de saint Vincent de Paul, et desservie par le directeur de la mission qui fera les fonctions curiales. Les vicaires et prêtres desservans, seront pris parmi les missionnaires.

V. Les vicaires resteront néanmoins à la disposition du directeur des missionnaires, qui pourra les faire passer dans les missions où il jugeroit utile de les envoyer.

VI. Il pourra être admis dans la maison des missions, des élèves qui y recevront les instructions relatives au but de cet établissement, et y apprendront les langues étrangères. Le nombre de ces élèves ne pourra excéder celui qui sera fixé.

VII. Le directeur des missionnaires pourra envoyer des missionnaires hors de France seulement, dans tous les lieux où il le jugera convenable, après avoir obtenu l'autorisation et les passe-ports nécessaires.

VIII. Le directeur des missionnaires recevra de l'archevêque de Paris, des lettres de vicaire général pour les îles de France et de la Réunion; et le chef de la mission de ces îles n'aura désormais que le titre de pro-vicaire général.

IX. Il est accordé à l'établissement des missionnaires, une somme annuelle de quinze mille francs, payable par quartier et par le trésor public, à compter du 1<sup>er</sup>. messidor prochain.

X. Il sera pourvu, par la suite, au traitement de retraite des missionnaires âgés ou invalides.

— Feu M. Necker a légué dans son testament 3000 fr. aux Enfants-Trouvés de Paris. Madame de Staël, sa fille, vient d'envoyer aux administrateurs de cet hospice cette somme; générosité posthume, certainement très louable, mais bien foible expiation de tous les maux qu'ont



faits à la France ses funestes combinaisons , et que répareront encore moins tous les nouveaux romans de son exécutrice testamentaire.

---

GÈNES. On vient d'accorder aux pères de la Trappe, venus déjà depuis quelques temps de la Valsainte, près Fribourg, la permission de former un établissement dans notre république. On leur a même concédé à cet effet un local commode, dont on a fait dépendre deux autres établissemens qu'ils auront dans les lieux voisins. Le sénat, sur le rapport de M. Balbi, chargé de la partie du culte, n'a vu dans ces religieux que des hommes zélés, qui vivent du travail de leurs mains, rendent des services à l'agriculture, et s'occupent de l'éducation des enfans, et particulièrement des orphelins, et il n'a point hésité à les accueillir favorablement. Les habitans de Porto-Fino et de Corte, voisins des lieux où vont être établies ces nouvelles écoles, s'en promettent, avec raison, les plus grands avantages.

---

Parmi les prêtres vertueux et utiles que la mort enlève chaque jour à l'Eglise, et que rien ne remplace, il en est peu d'aussi regrettable que

M. Joseph-Jean-François Gourdon de Floirac, ancien vicaire général de Paris, ancien abbé commandataire d'Orbais, et un des visiteurs généraux des carmélites de France. Issu d'une famille encore plus recommandable par ses vertus héréditaires et ses mœurs patriarcales que par son ancienneté, il se montra digne de son origine, dès sa plus tendre enfance. Sa piété, croissant avec l'âge, il entra de bonne heure dans l'état ecclésiastique, et vint à Paris, pour faire son séminaire à St. Sulpice, où il fut un modèle de régularité et d'application à l'étude. Il étoit déjà reçu à la maison de Sorbonne pour faire sa licence, lorsqu'il conçut le dessein de quitter le monde et de s'ensevelir dans la chartreuse de Bourg-Fontaine. Mais sa famille qui avoit inutilement tenté tous les moyens de le dissuader de cette détermination, obtint un ordre supérieur pour l'empêcher de faire profession. Il fallut donc obéir, et quitter une retraite qui avoit pour lui tant de charmes. Rendu au monde, malgré lui, il reprit la carrière ecclésiastique. Dès qu'il fut prêtre, M. de Juigné, alors évêque de Châlons-sur-Marne, l'appela auprès de lui, et le fit son grand vicaire. Ce digne prélat ayant été nommé au premier siège de la capitale, où ses éminentes vertus autant que la voix publique l'appeloient,

l'abbé de Floirac le suivit dans cette nouvelle carrière qui ne fit qu'augmenter son zèle , sans rien lui faire perdre de cette simplicité de mœurs qui formoient le fond de son caractère. Nommé chanoine de l'église de Paris, en 1783, il fut l'exemple de tous ses confrères par son assiduité à remplir ses fonctions, qui n'ôtoient rien cependant aux soins qu'il donnoit au diocèse. Un nouveau champ de zèle s'ouvrit devant lui par sa nomination à une des places de visiteur général des carmélites. Associé par-là aux respectables abbés de Brassac, il se montra le digne rival de leurs vertus dans un emploi où si peu de prêtres étoient propres, et qui demandoit, pour ainsi dire, une vocation particulière. Il se livroit avec ardeur aux différens travaux qu'exigeoient ces différens ministères, quand la révolution vint changer ses soins en tribulations, ses sollicitudes en angoisses, et donner un nouvel essor à son courage, en créant de nouvelles calamités. Au milieu de tant de périls sans cesse renaissans, M. de Floirac rassembla toutes les forces de son ame, et bravant toutes les craintes, il se dévoua sans réserve au salut de l'église de Paris, qui, privée bientôt de son premier pasteur, n'avoit presque plus que lui pour ressource. Enfin il lutta contre l'orage, et il tint ferme dans son poste, retenant les uns

et consolant les autres , jusqu'à ce que la violence de la tempête le força de céder et de fuir dans une terre étrangère. Revenu dans sa patrie avec le vertueux prélat dont il partageoit l'autorité et la confiance , et qui se montre aujourd'hui encore plus grand que ses malheurs, il ne songea qu'à s'y rendre utile , et à reprendre , autant que les lois et la position des choses pouvoient le lui permettre , ses anciennes relations avec les saintes filles du Carmel. Fixé à Paris auprès d'une de ces paisibles réunions de vierges chrétiennes , dont il étoit le consolateur et le père , il vivoit heureux , puisqu'on peut l'être , malgré les chagrins et les peines , quand on jouit de sa vertu et de la paix d'une bonne conscience , lorsque les progrès de la maladie dont il ressentoit depuis assez long-temps les atteintes , le forcèrent d'aller aux eaux de Bourbonne , où il mourut huit jours après , entre les bras d'un jeune neveu plein de vertu , qui l'y avoit accompagné , le 6 juillet courant , à la 50<sup>e</sup>. année de son âge , étant né en 1754 , à la Vercantière , département du Lot.

---

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE, sur le dogme et sur la morale, recueilli de tous les ouvrages de M. Bossuet; par M. Lucet, ancien canoniste (1).

Le premier et le second volumes de cette intéressante collection viennent de paroître, et ils répondent à la bonne idée que nous en avons conçue d'après le plan du prospectus.

« Quand une lecture, dit la Bruyère, vous élève l'esprit et vous inspire des sentimens nobles, ne cherchez pas une autre règle pour juger de l'ouvrage : il est bon, et fait de main d'ouvrier ». (*Caractères, chapitre I<sup>er</sup>.*)

Cette règle est dictée par le bon goût et par la saine raison; elle condamne tous ces ouvrages où l'on traite des sujets frivoles et puérides, qui n'inspirent rien; mais bien plus encore ces romans, qui n'inspirent que des sentimens efféminés; et ces écrits contre les gouvernemens, la morale et la religion, qui semblent n'avoir pour but que de contenter la bassesse des plus viles passions, et de renverser tout ce qui a fait jusqu'ici la gloire ou le repos des nations.

---

(1) A Paris, chez Le Clere, quai des Augustins, n<sup>o</sup>. 39; voyez, pour les conditions de la souscription, le XVI<sup>e</sup>. cahier, page 197.

Mais si, en suivant la règle de la Bruyère, l'homme de goût fait main basse sur la plupart des auteurs qui nous inondent de leurs productions, depuis près d'un siècle, il s'en sert avec le même succès pour honorer avec une juste reconnaissance, et commander à l'opinion publique les ouvrages malheureusement en petit nombre dont la lecture opère les heureux effets que nous dépeint ici le Théophraste françois.

L'ouvrage de M. Lucet a éminemment ce caractère. Le premier volume renferme la vie de Bossuet, et l'analyse raisonnée de tous ses ouvrages.

La vie de Bossuet nous présente un homme rare, vertueux dès son enfance, toujours citoyen, parce qu'il est parfaitement chrétien; remplissant les devoirs obscurs que lui impose son état, avec le même soin et la même dignité, que ses fonctions les plus éclatantes; instruisant les pauvres et les enfans des campagnes, avec le même zèle qu'il prêchoit aux grands et aux rois; défendant les vérités de la religion, non-seulement contre les impies et les ennemis du dehors, mais encore contre les catholiques qui s'égaroient, mais même contre ses amis les plus intimes; sacrifiant ainsi jusqu'à ses affections les plus tendres, pour maintenir dans toute leur pu-

reté les dogmes du christianisme et les vrais principes des mœurs. Le tableau d'une vie aussi admirable , et soutenue jusqu'au dernier moment , ne peut qu'élever l'esprit , et inspirer des sentimens nobles à tous les lecteurs : car nous devons ajouter que Bossuet n'a pas seulement fait constamment le bien , il l'a encore toujours fait avec une dignité , une noblesse , une grandeur qui vous transportent et vous élèvent au-dessus de vous-mêmes : en un mot , il n'est pas moins sublime dans ses actions que dans ses écrits ; et il nous semble que personne n'a plus honoré , je ne dis pas seulement le clergé de France et la France entière , mais l'espèce humaine.

Aussi cette vie de Bossuet a-t-elle fixé l'attention et mérité de grands éloges d'un journal très-accrédité , qui rend justice à l'exactitude des faits qui y sont énoncés , et sur lesquels il ne peut paroître aucun doute à ceux qui auront lu les lettres des grands auteurs du siècle de Louis XIV , principalement celles de Bossuet lui-même , et les nombreux avertissemens que les éditeurs de la grande collection de ses Œuvres ont distribués dans les différens volumes. Cependant , il en est un concernant la trop fameuse madame de Montespan , sur lequel le rédacteur

auroit désiré que M. Lucet eût donné des preuves particulières.

« Je suis bien persuadé aussi, dit-il, que Bossuet, consulté sur le retour de M<sup>me</sup>. de Montespan à la cour, fit la réponse que lui prête M. Lucet. Cependant, comme les mémoires du temps, entr'autres ceux de M<sup>me</sup>. de Caylus, lui font donner une réponse toute différente, j'aurois désiré que l'auteur de cette vie eût établi son sentiment par quelques preuves, et eût combattu celui des autres par quelques raisons ».

Il nous semble qu'il n'eût pas été difficile à M. Lucet de satisfaire pleinement à ce désir. Il suffisoit de le renvoyer à la longue préface du tome IX, in-4<sup>o</sup>. édit. des Œuvres de Bossuet, de 1778, chez Boudet. On y établit le fait en question sur les autorités les plus authentiques, notamment par les mémoires de M. Lédieu, secrétaire de M. Bossuet pendant plus de vingt ans, qui accompagnoit ce prélat par-tout, et qui avoit tant de moyens de savoir sûrement, même de sa propre bouche, les faits qu'il rapporte.

Une pareille autorité pourroit-elle être affoiblie par les mémoires ou plutôt par les *Souvenirs de M<sup>me</sup>. de Caylus*, les seuls mémoires du temps qui parlent différemment sur le fait dont



il s'agit? Ne sait-on pas que M<sup>me</sup>. de Caylus dit elle-même, à la tête de ses *Souvenirs qu'elle les écrit sans ordre, sans exactitude, et sans autre prétention que celle d'amuser ses amis?* Ne sait-on pas qu'elle n'arriva à la cour de Louis XIV, qu'en 1681, c'est-à-dire, six ans après le retour de M<sup>me</sup>. de Montespan, et qu'elle n'étoit encore qu'un enfant de cinq à six ans?

Ces anciens Souvenirs de M<sup>me</sup>. de Caylus; qu'elle avoue elle-même pleins de *bagatelles et d'inexactitudes*, peuvent donc bien amuser ceux qui se repaissent de contes frivoles et souvent romanesques; mais ce n'est pas une autorité qui puisse affoiblir celles qui appuyent le récit de M. Lucet; et nous croyons qu'il se fût bien éloigné du but de son ouvrage, s'il avoit grossi la vie de Bossuet par la réfutation des *Souvenirs* de M<sup>me</sup>. de Caylus, ou des contes satyriques de La Beaumelle et de Voltaire, qui ne sont fondés sur rien, et montrent trop grossièrement l'envie de flétrir la réputation d'un grand homme.

Mais, quoique bien persuadés que M. Lucet a dû éviter avec soin tout ce qui tendoit inutilement à grossir son ouvrage; quoique ce qu'il rapporte de la conduite de Bossuet pour faire rompre le commerce criminel de M<sup>me</sup>. de Mon-

tespan et en empêcher le retour, suffise bien pour faire connoître la fermeté du zèle vraiment épiscopal de l'illustre pontife, nous croyons néanmoins qu'on eût lu encore avec intérêt le dernier effort de ce grand évêque, dans une si délicate circonstance.

Aussitôt qu'il vit M<sup>me</sup>. de Montespau rentrée à la cour, et même avant le roi, qui revenoit de l'armée, il craignit que le monarque n'eût pas reçu ou n'eût pas assez médité l'avis qu'il lui avoit adressé, pour lui prouver qu'en revoyant M<sup>me</sup>. de Montespau, il s'exposoit manifestement à retomber ; il se détermina à faire une dernière tentative pour soutenir son prince dans la résolution vertueuse qu'il lui avoit fait prendre quelques mois auparavant : il alla au-devant du roi huit lieues au-delà de Versailles. Sa présence fit rougir Louis XIV, et, dès qu'il vit Bossuet, craignant de voir sa passion aux prises avec l'éloquence de ce digne évêque, il lui ferma la bouche par ces paroles absolues et décisives : *Ne me dites rien, j'ai donné mes ordres.*

C'est à cette entrevue de Bossuet avec son roi, que le célèbre père de La Rue a fait allusion dans ces paroles de son oraison funèbre : « A » combien de pécheurs a-t-il dit avec le zèle » d'un Jean-Baptiste, *Non licet, Cela n'est*

» point permis? Il n'avoit quelquefois qu'à se  
 » présenter à leurs yeux, en des momens impré-  
 » vus à leurs passions, pour les frapper du re-  
 » gret de n'en être pas les maîtres. Ils se fai-  
 » soient à eux-mêmes, en le voyant, les reproches  
 » qu'il leur épargnoit; et son silence discret les  
 » touchoit plus que l'ardeur empressée des au-  
 » tres ».

Nous rendons grâces à M. Lucet d'avoir in-  
 sisté dans son Abrégé de la vie de Bossuet, sur  
 la douceur du zèle et la charité vraiment admi-  
 rable de Bossuet envers les hérétiques qu'il avoit  
 à combattre. Les traits qu'il rapporte à ce sujet  
 étoient d'autant plus nécessaires, que les sophis-  
 tes ont affecté depuis long-temps de nous le pré-  
 senter comme un intolérant, dont le zèle fou-  
 gueux ne cherchoit qu'à vaincre, n'importe par  
 quels moyens : on jugera, par ce que dit notre  
 auteur, de l'injustice de cette inculpation, qu'il  
 est temps enfin de réduire à sa juste valeur :

« Il travailla, avec un zèle infatigable, pour ramener à  
 l'église les hérétiques qui se trouvoient dans son diocèse.  
 C'est pour eux spécialement, quoique l'église universelle  
 en ait tiré un si grand fruit, qu'il publia ses admirables  
 Instructions pastorales sur les promesses de Jésus-Christ  
 à son Eglise, où il montre, avec une éloquence si douce  
 et si persuasive, que ces divines promesses ne regardent

que l'église catholique, et s'y accomplissent exactement, malgré tous les obstacles.

» Il ne se contentoit pas de ces instructions; il alloit lui-même dans toutes les parties de son diocèse, pour instruire, de vive voix, les errans; il supportoit leurs défauts et même leurs injustices à son égard avec une si grande patience, il les traitoit avec une charité si tendre, et toujours si éloignée non-seulement des moyens violens mais même des menaces, qu'il les ramena presque tous à la vérité. Du Plessis, dans son histoire de Meaux, nous atteste que les deux derniers mois de l'année 1685, il y eut plus de neuf cents conversions opérées par les soins de ce grand évêque.

» Afin de toucher efficacement ceux qui restoient endurcis, il employoit quelquefois, à les instruire, d'anciens ministres convertis, qui avoient eu beaucoup de réputation dans leur secte. Ainsi, en 1691, il engagea Marin Grosteste-des-Mahis, autrefois ministre à Orléans, à venir prêcher à Meaux l'octave du Saint-Sacrement. Son esprit et ses connoissances lui avoient acquis une grande considération parmi les protestans; mais Dieu l'éclaira sur ses erreurs, et fidèle à sa grâce, il avoit fait abjuration, à l'âge de trente-quatre ans, entre les mains de son évêque, M. Coislin, qui le fit chanoine de sa cathédrale. Les sermons qu'il prêcha à Meaux eurent beaucoup de succès parmi les catholiques, et peu parmi les protestans. Ils y assistoient cependant en foule; ils admiroient son savoir et son éloquence; mais ils ne se rendoient ni à ses raisons, quoique sans réplique, ni à son exemple.

» En parcourant son diocèse, M. Bossuet, sans perdre jamais l'espérance de voir ces opiniâtres changer, ne ces-

soit de les exhorter avec la charité la plus tendre. Bien éloigné d'employer contr'eux les voies de rigueur, lorsqu'ils avoient encouru, par leurs contraventions, les peines portées par les ordonnances, depuis la révocation de l'édit de Nantes, père tendre et compatissant, il faisoit usage de tout son crédit, pour leur épargner les châtimens qu'ils avoient mérités.

» Les protestans du diocèse s'assemblèrent un jour, au nombre d'environ huit cents personnes, dans la paroisse de Nanteuil, près de Meaux. Plusieurs furent arrêtés, et quelques-uns des plus rebelles condamnés à mort. M. Bossuet sollicita si vivement leur grâce à la cour, qu'il l'obtint.

» Il fit plus; par un mémoire raisonné qu'il fit présenter au roi, et dans lequel il montrait qu'il falloit sur-tout rendre l'église aimable à ses enfans révoltés, et leur faire désirer de rentrer dans son sein, il obtint, comme mesure générale, qu'on laissât sans exécution ces peines si sévères portées par les ordonnances contre les opiniâtres et les rebelles. On se borna à des amendes pécuniaires; encore le digne évêque de Meaux les en faisoit-il décharger dans son diocèse, autant qu'il le pouvoit. Sa commisération pour ces pauvres aveugles étoit si grande, que M. l'intendant s'en plaignit à lui-même, prétendant qu'on abusoit de l'excès de sa modération. Toutefois il ne pouvoit lui refuser aucune des grâces qu'il le prioit de leur accorder, et, dans le fait, les procédés charitables de M. Bossuet sont tellement dans l'esprit de la religion de Jésus-Christ, que les plus opiniâtres même en étoient attendris, et que plusieurs revenoient de bonne foi à l'église.

» Cette conduite pleine de douceur de M. Bossuet, à l'égard des protestans, est prouvée par des faits incontes-

tables; et elle démontre que le ministre Jurieu s'est rendu coupable de calomnie en accusant ce grand évêque d'avoir employé la violence dans son diocèse, et forcé, à coups de bâton, les errans à assister à la messe.

» Dans sa lettre pastorale datée de Claie, le 24 mars 1686, et adressée aux nouveaux convertis de son diocèse, pour les exhorter à faire leurs Pâques, et les prémunir contre les fausses lettres des ministres; M. Bossuet prend à témoin ces nouveaux catholiques eux-mêmes, que la persécution n'a point été employée pour les obliger de rentrer dans le sein de l'église ».

Que dire, après cela, de la prétendue rigueur et du zèle emporté de Bossuet? et que penser de ses absurdes détracteurs qui, s'il nous est permis de parler ainsi, ne rougissent pas de métamorphoser *l'aigle brillant de Meaux*, en un épervier vorace, qui ne cherchoit qu'à dévorer sa proie. Quel cas faut-il faire maintenant de l'opposition éternelle qu'ils affectent de mettre entre lui et Fénelon, entre le génie de l'un et la vertu de l'autre. On sait avec quel enthousiasme de commande ils ont sur-tout exalté ce trait de l'archevêque de Cambrai, s'adressant à Louis XIV, pour le prier d'éloigner des missions qu'il lui confioit tout appareil militaire, toute voie de rigueur; et c'est de-là sur-tout qu'ils sont partis pour proclamer sa *tolérance*, afin de nous faire entendre par-là, que les missionnaires de

ce siècle étoient autant de soldats qui prêchoient les armes à la main , à commencer par Bossuet lui-même ; comme si ce grand homme n'avoit pas eu à cet égard les mêmes maximes que Fénelon et la même conduite , et que jamais il eut employé d'autres armes contre les hérétiques que celles de la persuasion , et d'autre force que celle de sa logique. Manège hypocrite , dont le but est de rendre tout à la fois la religion de Bossuet odieuse , et celle de Fénelon suspecte ; et de nous insinuer contre toute évidence , que les principes de celui-ci étoient aussi souples , maniables et accommodans , que le caractère de l'autre étoit dur , sévère et intraitable.

Nous nous rappelons à ce sujet , et nous saisissons cette occasion de relever la manière dont Bernardin-de-St.-Pierre a parlé dans ses *Etudes de la Nature* (1), de ces deux grands hommes.

(1) On vient de donner une nouvelle édition de cet ouvrage , qui a eu du succès , et qui méritoit d'en avoir , par les vues saines qu'il renferme , quoiqu'il y en ait d'assez bizarres ; et par des pensées souvent profondes sur la providence et la religion , quoique le christianisme de l'auteur s'y montre quelquefois d'une manière assez équivoque. Il a prouvé en effet depuis la révolution , par quelques écrits sortis de sa plume , que ses principes à cet égard n'avoient jamais eu ni l'aplomb nécessaire , ni la

« On a beau, dit-il, comparer Bossuet et Fé-  
 » nélon : je ne suis pas capable d'apprécier leur  
 » mérite; mais le second me paroît bien préféré-  
 » rable à son rival. Il a rempli, ce me semble,  
 » les deux points de la loi , *il a aimé Dieu et*  
 » *les hommes* ». Mais si M. Bernardin n'est pas  
 capable de les apprécier, pourquoi donc se mêle-  
 t-il de le faire, et de le faire d'une manière  
 aussi étrange? Quoi donc? est-ce que Bossuet  
 n'a pas rempli ces deux points de la loi? est-  
 ce que ses écrits autant que ses vertus ne nous  
 ont pas prouvé qu'*il a aimé Dieu et les hom-*  
*mes*? est-ce que pour aimer Dieu et les hommes  
 exclusivement, il faut avoir fait le Télémaque?  
 est-ce qu'on aime d'autant plus Dieu et les hom-  
 mes, qu'on a un style plus doux et plus harmo-  
 nieux? est-ce qu'on les aime d'autant moins,  
 qu'on a un génie plus élevé et un langage plus  
 sublime? est-ce que Bossuet n'a rien eu de réel  
 dans son amour pour Dieu, parce qu'il a com-  
 battu dans Fénelon un amour de Dieu chimé-  
 rique? est-ce que l'amour de la vertu et le zèle

---

pureté convenable; et ces variations ont plus affligé que  
 surpris, dans un homme qui montre, pour Jean-Jacques  
 et pour sa morale, un enthousiasme qui va presque jus-  
 qu'au fanatisme.



pour l'orthodoxie empêchent d'aimer les hommes? et n'a-t-on plus de charité pour son prochain, quand on empêche son prochain de s'égarer en de vaines subtilités, et des mysticités aussi fausses que dangereuses?

Ensuite dans quel sens Bernardin-de-St.-Pierre prétend-il que Fénelon *a aimé Dieu et les hommes*. A-t-il voulu nous faire entendre que l'archevêque de Cambrai bornoit là toute sa religion, et que tout son *credo* se réduisoit à une misérable théophilantropie. Sans doute que Fénelon a aimé Dieu et les hommes : mais parce que Dieu le veut, et comme il le veut ; mais parce que Dieu l'a dit, et comme il l'a dit ; c'est-à-dire, en vrai chrétien, pleinement convaincu que la charité n'est toute la loi que lorsqu'on la fait précéder de la foi et de l'espérance. Voilà en quoi *il est préférable*, non à son rival, qui fut un aussi bon chrétien que lui, et qui, à cet égard, pensoit tout comme lui, aima Dieu tout comme lui, et son prochain tout comme lui ; mais à tous nos philanthropes doucereux, à tous ces verbiageurs patelins qui, n'ayant qu'une morale sans racine et des maximes sans sanction, *aiment Dieu*, comme ils l'entendent, et *les hommes*, comme il leur plaît ; et qui insistent d'autant plus fortement sur ces deux points de la loi, que ces

deux points n'en empêchent pas un troisième ; celui d'aimer encore l'argent comme soi-même , et le plaisir par-dessus tout.

On ne peut encore que savoir gré à M. Lucet de sa digression assez longue sur les démêlés de Bossuet avec Fénelon , au sujet du quietisme. Les sophistes n'ont pas manqué de prendre ici le parti de l'archevêque de Cambrai , et cela devoit être , puisqu'il a été condamné par l'église. Ils nous ont présenté Bossuet , dans cette affaire , comme un agresseur injuste ou un rival peu généreux , et à force de le répéter , ils sont parvenus à donner un grand crédit à une opinion aussi fautive. M. Lucet s'est attaché à la combattre , et il prouve que non-seulement Bossuet n'a point manqué aux égards qu'il devoit à son illustre adversaire , mais qu'il mit dans cette affaire toute la réserve et la délicatesse dont une grande ame comme la sienne pouvoit être susceptible ; que s'il poursuivit la doctrine du livre , il respecta toujours l'auteur ; qu'il ne montra pas moins de charité et de ménagement pour M<sup>me</sup>. Guyon la visionnaire , que pour son protecteur trop prévenu , et que s'il triompha , ce ne fut qu'à force de vérité et d'éloquence ; et que quand on compare ici procédés à procédés , et conduite à conduite , il est difficile de ne pas voir que c'est

plutôt Fénelon qui sortit dans cette occasion, de ce caractère de douceur, de simplicité et de modération qui le distinguoit si éminemment, et que Bossuet ne fit et ne dit jamais rien que pour le besoin de sa cause.

« On a répété mille fois cette accusation, dit-il, et toujours sans en pouvoir donner aucune preuve. Mais ceux qui la font valoir avec le plus de complaisance, sont ces mêmes ennemis de la religion, qui prétendent d'abord, et aussi sans preuve, que M. de Fénelon étoit philosophe dans le fond, comme eux; et qui le plaignent ensuite d'avoir, disent-ils, été persécuté par M. Bossuet; afin de flétrir encore la gloire qui environne justement ce digne défenseur de la vérité.

» 1°. On convient que M. Bossuet combattoit, dans les écrits de M. de Fénelon, des erreurs véritables et très-dangereuses : or, peut-on, comme on le doit, détester ces erreurs et aimer les vérités chrétiennes qu'elles attaquoient, et, en même temps, trouver mauvais qu'on parlât très-fort et très-haut, pour empêcher le mal? Si le feu prenoit à notre maison, auroit-on bonne grâce de se plaindre que nous criions trop haut pour appeler du secours, ou que nous ne repoussons pas avec assez de douceur, ceux qui ont mis le feu, et cherchent encore à le propager au lieu de nous aider à l'éteindre?

» 2°. Quand M. Bossuet auroit mis plus de vivacité et plus d'empressement à repousser les erreurs de M. de Fénelon, que celles des protestans, ce ne seroit pas une preuve qu'il ait manqué à la modération chrétienne; car un défenseur de la vérité doit faire de plus grands efforts

À proportion du danger qu'elle court, et du mal dont on est menacé. Or, les fidèles courent moins de danger de la part des hérétiques qui, étant notés par l'église, n'ont plus la même influence sur les esprits, que de la part d'un archevêque catholique, qui jouit d'une grande réputation, et répand ses erreurs dans le sein même de l'église. Ce n'étoit donc point blesser la modération chrétienne, mais donner aux enfans de l'église un secours proportionné au mal, que de parler très-fortement contre les erreurs de M. de Fénelon, et de crier d'autant plus haut, que ses nombreux partisans faisoient plus de bruit, afin d'empêcher d'entendre ce qu'on disoit pour faire connoître et éviter l'erreur. C'est-là le sens très-raisonnable de la belle réponse de Bossuet à Louis XIV : *Sire, si vous aviez protégé M. de Cambrai, j'aurois crié vingt fois plus fort* ; sans doute parce que le danger de la séduction eût été alors vingt fois plus grand.

» 3°. Mais, dans le fond, qu'on lise tous les écrits de M. Bossuet durant cette longue dispute, on n'y trouvera pas une seule injure, pas un mot dur contre la personne de M. de Fénelon ; par-tout, au contraire, on y rend justice à ses intentions, à sa piété, à ses grands talens, au bien qu'il peut faire ; et ce qu'il y a de fort et de vif, ne regarde uniquement que ses erreurs et les faux raisonnemens dont il les étayoit avec les couleurs les plus séduisantes. Exigera-t-on d'un défenseur de la vérité, qu'il attaque, avec douceur et mollesse, des erreurs dangereuses, soutenues avec un art infini ? Ne seroit-ce pas exiger qu'il trahît la vérité, sous prétexte de modération ; et peut-on l'accuser d'y avoir manqué, quand, frappant l'erreur avec force, il ménage si bien la personne, qu'il ne lui échappe

pas

pas un seul mot qu'on puisse qualifier d'injure, ni de loin ni de près? Et cependant M. Bossuet étoit vivement provoqué par des injures personnelles, et quelquefois même par des accusations atroces. Citeroit-on un autre auteur qui, ayant la vérité pour lui, et se sentant sans cesse inculpé par des accusations fausses et violentes, ait conservé une patience inaltérable pendant plus de deux ans, et ne se soit pas permis, je ne dis pas la récrimination, mais un seul mot injurieux ou dur? Telle a été pourtant l'étonnante modération de M. Bossuet dans tous ses écrits contre ceux de M. de Fénelon.

» 4°. Ajoutons encore que, pendant près de quatre ans, M. Bossuet a employé, en gardant un profond secret, toutes les voies amiables et conciliatrices; et qu'il n'a éclaté enfin par des écrits publics, que lorsque M. de Fénelon, en imprimant son livre des *Maximes*, eut sonné lui-même la trompette de l'erreur, et rendu le combat absolument nécessaire ».

On a voulu faire grand bruit de l'épithète donnée à Fénelon de *Montan d'une nouvelle Priscille*; et en effet, c'est la plus forte de toutes celles qui lui soient échappées pendant les quatre années que dura ce *combat de paroles*, ainsi que Fénelon l'appelle. Mais ceux qui la font sonner si haut ne disent pas qu'elle fût modifiée et expliquée par Bossuet, et que d'ailleurs, elle est certainement moins dure que plusieurs imputations très-graves que Fénelon s'étoit permises, dans la chaleur de la dispute,

contre son rival; celle entr'autres d'avoir révélé sa confession, et qu'ensuite il voulut aussi expliquer, à son tour, mais d'une manière très-peu satisfaisante, puisque Bossuet prouva qu'il n'avoit jamais confessé Fénélon.

« La gravité de la chose, dit-il, m'oblige à la confirmer par serment : Dieu est mon témoin, et c'est tout dire. . . . Quand M. de Cambrai me fait rompre le sceau de la confession par un sacrilège punissable ; s'il l'a prouvé, qu'on me châtie ; s'il avance témérairement un tel fait contre un évêque son consécrateur, qu'il s'humilie une fois ; c'est tout ce que je lui demande : qu'il avoue qu'il est entraîné par la rapidité de son éloquence : qu'il ne vante plus sa modération et sa douceur. On n'a guère de peine, dit-il, à être doux, quand on sait qu'on ne défend que la vérité. C'est ce qui nous force à répliquer, que ce n'est donc pas la vérité qu'il défend, puisqu'il se laisse emporter, sans le moindre fondement, et avec les exagérations les plus injustes, aux accusations les plus atroces ».

Au reste, personne n'a mieux justifié Bossuet que Bossuet lui-même, et il n'y a pas de plus beau plaidoyer en sa faveur que sa *Relation sur le quiétisme*, où l'on aime sur-tout à rencontrer ce passage qui dit tout en si peu de mots.

« Voilà pourtant, conclut ce grand homme avec autant d'esprit que d'éloquence, voilà pourtant ce que le monde appelle excessif, aigre, vigoureux, emporté, si

vous le voulez. Il voudroit qu'on laissât passer un dogme naissant doucement et sans l'appeler par son nom , sans exciter l'horreur des fidèles, par des paroles qui ne sont dures qu'à cause qu'elles sont propres, et qui ne sont employées qu'à cause que l'expression est nécessaire. . . . Si l'auteur de ces nouveaux dogmes les cache, les enveloppe, les mitige, si vous voulez, par certains endroits, et par-là ne fait autre chose que les rendre plus cou-lans, plus insinuans, plus dangereux, faudra-t-il, par des bienséances du monde, les laisser glisser sous l'herbe, et relâcher la sainte rigueur du langage théologique? *Si j'ai fait autre chose que cela, qu'on me le montre.* Si c'est-là ce que j'ai fait, Dieu sera mon protecteur, contre les molleses du monde et ses vaines complaisances ».

L'analyse de tous les ouvrages de M. Bossuet peut et doit être considérée comme l'histoire de son génie. Eh ! quel auteur a jamais rempli une carrière plus brillante et plus glorieuse? Chaque production de ce puissant génie est un chef-d'œuvre; et, dans sa marche rapide et pleine de feu, il les multiplie à chaque pas et sans interruption avec une fécondité inconcevable. Quand vous avez parcouru cette histoire, plus illustre et sur-tout bien plus utile que celle des plus fameux conquérans, vous être frappé d'étonnement des travaux-immenses et si parfaits d'un seul homme, et il vous est impossible de ne pas reconnoître avec M. Lucet, qu'à *la vie d'un si*

*grand prodige , ce n'est point au cardinal Tos-  
tat , mais à Bossuet , que Bellarmin auroit ap-  
pliqué ce mot énergique : HIC STUPOR EST  
MUNDI.*

Cette analyse se lit donc avec le plus grand intérêt , non-seulement parce qu'elle offre une idée précise et très-exacte de chaque ouvrage de M. Bossuet , mais encore parce qu'on y rencontre beaucoup de faits historiques , et les juge-  
mens les plus remarquables de plusieurs écri-  
vains célèbres.

On sent bien que la vie de Bossuet et l'ana-  
lyse de tous ses ouvrages , forment réellement  
un ouvrage à part , et qui iroit très-bien seul ;  
mais on sentira également que ce sont deux ex-  
cellens préliminaires pour lire avec plus de plai-  
sir et plus de fruit *l'Enseignement de l'Eglise  
catholique , recueilli de tous les écrits de ce  
grand homme.*

Le second volume de M. Lucet commence  
cet Enseignement. On y voit exposées , dans un  
ordre suivi , les vérités que doit croire l'homme  
raisonnable et chrétien. Là se trouvent démon-  
trées avec la force du raisonnement et le style  
magnifique de Bossuet , l'existence de Dieu , la  
spiritualité et l'immortalité de l'ame de l'hom-



me, sa liberté et sa qualité essentielle d'être moral. De-là la nécessité d'une religion divine, qui règle d'une manière certaine les rapports de l'homme avec son auteur. On montre ensuite, par les faits les plus incontestables, que cette religion divine existe, et qu'elle n'existe que dans la religion catholique, fondée et conservée par Jésus-Christ. Cette chaîne de vérités fondamentales, démontrées par la simple raison, conduit inévitablement l'homme raisonnable à être chrétien, s'il veut être conséquent, et l'oblige à croire les vérités révélées et enseignées par la religion de Jésus-Christ.

Ces vérités révélées dont plusieurs sont des dogmes au-dessus du sens humain, M. Lucet continue à les développer dans la suite de ce volume. C'est la création du monde, la trinité ; la sainteté et l'immutabilité de Dieu ; sa providence infinie et toute-puissance, qui mènent tout à ses fins, sans nuire à la liberté de l'homme ; l'incarnation ou la rédemption du genre humain ; en un mot, toute la suite de ces vérités capitales, qui ne sont pas seulement les objets de notre croyance, mais encore les solides principes de notre conduite et des bonnes mœurs.

Il ne nous est pas possible d'analyser un ouvrage aussi plein. On ne trouvera pas ailleurs

une nourriture plus solide et plus substantielle, préparée avec plus de variété et de goût.

Il me semble même que l'ordre qu'a suivi M. Lucet, et le soin qu'il a eu de rapprocher et de réunir sous le même point de vue les morceaux épars dans Bossuet, sur chaque vérité qu'il expose, la font beaucoup mieux connoître, et la rendent plus sensible dans tous ses rapports, qu'elle ne pourroit l'être, en lisant les mêmes passages de loin en loin, et parmi cent matières différentes dans la grande collection de ses Œuvres. A cet égard l'ouvrage de M. Lucet peut être comparé à ces verres convexes ou à ces lunettes, qui en réunissant tous les rayons de lumière successivement sur chaque objet, le rendent beaucoup plus visible, et nous le font infiniment mieux connoître.

Nous avons éprouvé particulièrement cet effet en lisant dans l'ouvrage ce qui regarde le dogme si consolant et si nécessaire de la providence divine. Un premier passage, extrait des Sermons (1), nous découvre les motifs honteux qui ont porté

---

(1) On trouve à Paris, chez M<sup>me</sup>. veuve Nyon et chez Le Clerc, les Sermons choisis de Bossuet, 6 vol. in-12, sous ce titre : *Chef-d'œuvre oratoire, ou choix des Sermons, des Panégyriques et des Oraisons funèbres de Bossuet*; prix, 15 fr. et 21 fr. francs de port.

les philosophes anciens et modernes à attaquer ou à défigurer cette grande vérité. Un second, tiré de l'Histoire universelle, montre, avec une éloquence incomparable, que cette providence suprême veille sur tous les peuples, et conduit à ses fins le monde physique aussi bien que le monde moral : en sorte que les hommes et les élémens restent sous sa main toute-puissante. Un troisième passage, que fournit la belle lettre au pape Innocent XI, nous fait voir plus particulièrement dans l'histoire, d'un côté, la vraie religion toujours ferme et inébranlable, toujours victorieuse des hérésies et de toutes les attaques, s'affermir avec le temps, et de l'autre, les empires les plus florissans s'affoiblir avec les années, et tomber les uns sur les autres. Deux autres morceaux, recueillis, l'un de l'oraison funèbre de Marie-Thérèse d'Autriche, l'autre de la Défense de la tradition et des saints Pères, prouvent que la providence ne règle pas seulement les États en général, mais encore chaque famille, et en particulier, dans ces familles, celles qui doivent gouverner les nations, et tous les hommes par lesquels elles doivent ou s'élever, ou se soutenir, ou s'abattre. Enfin, un beau passage, tiré de la Politique de l'Écriture sainte, achève de jeter le dernier trait de lumière sur

cette vérité capitale, en nous faisant voir que tout dans le monde étant soumis à une providence particulière et toute-puissante, il ne peut y avoir ni hasard, ni fortune, et que par conséquent il ne faut craindre que Dieu et ne se confier qu'en lui, en faisant de notre côté tout ce qu'il nous ordonne.

Cette réunion de textes sur chaque vérité, et l'ordre très-suivi dans lequel M. Lucet a distribué tous les articles de son ouvrage, ont dû lui coûter, ainsi qu'il l'avoue dans sa préface, beaucoup de peine, et plus peut-être qu'il ne lui en eût fallu pour faire un ouvrage de pure création. Mais il faut convenir aussi que son ouvrage en sera beaucoup plus utile, parce qu'au mérite du fond, il joint celui du style, et toute l'autorité que donne la juste réputation de Bossuet à un ouvrage de doctrine.

*Nota.* M. Lucet qui a donné à la fin du mois de prairial les deux premiers volumes dont nous venons de parler, au lieu d'un seul qu'il avoit promis pour cette époque, fera paroître les volumes trois et quatre à la fin de fructidor prochain, et les deux derniers trois mois après : en sorte que, pour satisfaire à l'empressement du public, il aura publié la totalité de son ouvrage neuf mois plutôt qu'il ne l'avoit annoncé dans le prospectus.

Ceux qui voudront profiter des avantages de la souscription, pourront se les assurer, pourvu qu'avant le 25 bru-

maire prochain, ils envoient à M. Lucet, à Vanvres, près Paris, un billet par lequel *ils promettent de payer cinq francs en recevant chaque volume de l'Enseignement de l'Eglise, recueilli de tous les ouvrages de Bossuet, et de payer en outre le port à raison d'un franc cinquante centimes par volume*, s'ils désirent qu'on les leur envoie par la poste : ce qu'ils exprimeront dans leur lettre, qui contiendra aussi leur adresse.

On peut aussi s'adresser à M. Le Clerc.

---

### N É C R O L O G E.

Si la religion fait chaque jour des pertes irréparables dans la personne de ses plus vertueux ministres, les sciences et l'ancienne littérature n'en font pas moins par la mort de ceux qui les ont le plus honorées, et de ce nombre est sans doute dom Germain Poirier, bénédictin de la congrégation de St. Maur, membre de l'Institut, décédé le 3 février 1804, à la soixante et dix-neuvième année de son âge. M. Dacier, secrétaire perpétuel de la classe d'histoire et de littérature ancienne de l'Institut national, a lu dans une séance publique, et publié une notice historique sur la vie et les ouvrages de ce savant religieux, dont les qualités du cœur répondoient parfaitement à celles de l'esprit. Il nous le montre d'abord prononçant ses vœux à Saint-Faron de Meaux, en 1740, c'est-à-dire, à

l'âge de seize ans. Professant successivement au bout de peu d'années la philosophie et la théologie, et dans un temps, dit M. Dacier, « où » les querelles du jansénisme et du molinisme » avoient porté le trouble dans tous les corps » ecclésiastiques, et exaspéré les esprits au point » que le sarcasme et la satire étoient devenus les » armes ordinaires de ces deux partis, il est » peut-être remarquable qu'un théologien de » vingt ans ait eu la modération de soutenir, » dans un Traité qu'il composa exprès pour ses » élèves, *l'obligation de se soumettre à l'autorité de l'Eglise*, sans s'écarter de la décence » et de la charité chrétienne ». Il nous le montre ensuite, occupant la place de secrétaire du visiteur général de la province de France; se démettant de cet emploi pour la place laborieuse de garde des archives de l'abbaye de St. Denis, sources vénérables et primitives de l'histoire de nos pères : choisi vers l'année 1762 pour travailler à la continuation du recueil des historiens de France, ouvrage important, dont l'infatigable dom Bouquet avoit eu le courage de donner dix volumes, dont le onzième fut publié par dom Poirier, le douzième et treizième par dom Clément, avec le secours de dom Brial, lequel fait imprimer le quatorzième et prépare

les suivans : nommé vers 1780, garde des archives de St.-Germain-des-Prés, et associé, à cette époque, au comité formé par le gouvernement, et composé des hommes de lettres les plus versés dans la connoissance de nos monumens historiques, pour préparer une collection générale des diplomes et des chartes du royaume, à l'instar de celle que Rymer avoit faite pour l'Angleterre; collection précieuse que la révolution a fait abandonner : nommé à l'académie des belles-lettres, dans la classe des associés libres résidans créée en 1785, dans l'intention d'y admettre des réguliers distingués par leur savoir, et ranimer ainsi parmi eux le goût de l'étude qui s'affoiblissoit déjà d'une manière bien sensible. C'est dans cette académie que dom Poirier lut plusieurs mémoires, un entr'autres, où il examine le récit des historiens anciens et modernes sur l'avènement de Hugues Capet au trône, et où il prouve, contre l'opinion de plusieurs savans, que si ce prince étoit assez puissant pour s'en emparer, il le dut néanmoins au choix des grands; et que si ses premiers successeurs reçurent de leur naissance l'aptitude à la royauté, l'élection seule leur donna la couronne. Les nouveaux éclaircissemens qu'il donna ensuite sur Guillaume de Nangis et ses com-

mentateurs, sont d'une utilité plus générale, et répandent un nouveau jour sur plusieurs points de l'histoire de la fin du treizième et du commencement du quatorzième siècle. Mais le plus grand travail et le plus intéressant que dom Poirier ait offert à l'académie, est son Examen historique et critique de l'histoire de Charles VI, écrite en latin par un moine connu sous le titre d'*Anonyme de St.-Denis*, et dont une partie a été traduite en français par le Laboureur, et publiée en 1663.

M. Dacier nous le peint ensuite, pendant la révolution, occupé à conserver les objets de ses études, avec autant de zèle et d'ardeur qu'il en avoit mis, dans le cours de sa vie, à les connoître et à les étudier. « On doit, dit-il, à ses in-  
 » stances et aux renseignemens qu'il ne se lassoit  
 » pas de donner, la conservation d'un grand  
 » nombre d'ouvrages précieux, imprimés ou ma-  
 » nuscrits, qui existoient sur-tout dans les établis-  
 » semens religieux répandus par toute la France,  
 » et qui sans lui auroient disparu pour jamais. On  
 » lui doit aussi la conservation des tombeaux des  
 » princes de la famille de S. Louis, qu'il fut  
 » chargé de faire transférer de l'abbaye de  
 » Royaumont, au moment où on alloit la dé-  
 » molir, à l'abbaye de S. Denis, et un mémoire



» intéressant et qui est presque tout ce qui reste  
 » de ce superbe monument de la piété religieuse  
 » et filiale d'un des plus grands et des meilleurs  
 » rois qu'ait eus la France. Son zèle conserva-  
 » teur eut souvent besoin d'être soutenu par un  
 » grand courage, pour arracher au fanatisme  
 » de l'ignorance et de la barbarie, des monu-  
 » mens des lettres, des sciences et des arts dont  
 » il avoit fait sa proie, et qu'il avoit condamnés  
 » à la destruction. Combien ne lui en fallut-il  
 » pas, lorsqu'il vit les préparatifs de l'affreuse jour-  
 » née du 2 septembre 1792, pour rester à l'ab-  
 » baye Saint-Germain, au milieu des massacres  
 » dont il couroit risque d'être la victime, dans  
 » le seul espoir qu'il pourroit préserver le dépôt  
 » littéraire que renfermoit cette maison, dans  
 » le cas où la fureur populaire tenteroit de le  
 » violer? N'eut-il pas encore besoin d'une autre  
 » espèce de courage, et peut-être plus rare,  
 » après le terrible incendie qui dévora la biblio-  
 » thèque le 20 août 1794, et qui, en détruisant  
 » le logement et les effets des bibliothécaires, les  
 » contraignit d'aller chercher ailleurs un asile,  
 » pour se charger de la garde des manuscrits que  
 » la flamme avoit épargnés; pour rester seul,  
 » comme Cassandre sur les ruines d'Ilium, dans  
 » une maison déserte et dévastée, et passer l'hi-

» ver rigoureux qui suivit cette catastrophe ;  
 » sans feu , presque sans meubles , et dénué de  
 » tout ». L'auteur de la notice s'étend beaucoup  
 plus sur le savant que sur le religieux. Il re-  
 marque seulement « que dom Poirier , cédant  
 » à l'esprit de vertige que l'intrigue et la cupi-  
 » dité avoient répandu dans l'abbaye de Saint-  
 » Germain-des-Prés , signa une requête pré-  
 » sentée au roi en 1765 , par laquelle un grand  
 » nombre de religieux de cette maison deman-  
 » doient qu'on fît , dans le régime , des change-  
 » mens qui , contre l'intention de la plupart d'en-  
 » tr'eux , auroient fait perdre à la congrégation ,  
 » au profit des auteurs des troubles et des ins-  
 » tigateurs de cette démarche au moins impru-  
 » dente , une partie des riches bénéfices qu'elle  
 » possédoit , et auroient infailliblement entraîné  
 » sa ruine. Le roi ayant rejeté la requête , ceux  
 » qui l'avoient signée s'empressèrent de se ré-  
 » tracter , et furent dispersés dans différentes  
 » maisons. Dom Poirier , et le compagnon ou  
 » plutôt le témoin de son travail , car on sait  
 » qu'il n'y prenoit aucune part active , eurent  
 » seuls , en considération de ce travail , la fa-  
 » culté de rester à l'abbaye Saint-Germain. Il  
 » auroit pu continuer de s'y livrer en paix dans  
 » cette maison , et attendre du temps et de son

» mérite l'oubli et le pardon de son erreur : mais  
 » soit que les obstacles eussent irrité son carac-  
 » tère naturellement bouillant et impétueux ,  
 » soit qu'il lui parut insupportable de vivre sans  
 » cesse avec des hommes pour qui il avoit pu  
 » être un objet de scandale, il résolut de sortir  
 » de la congrégation, et il obtint, ainsi que son  
 » compagnon dont nous venons de parler, des  
 » bulles d'abbé *in partibus*, et ensuite sa trans-  
 » lation dans la congrégation des bénédictins  
 » d'Alsace. Mais bientôt il regretta l'asile où il  
 » avoit joui si long-temps de la tranquillité et  
 » de lui-même; il ne lui fut plus possible de  
 » résister au désir de renouer les nœuds qu'il se  
 » repentoit d'avoir rompus; il sollicita comme  
 » une grâce de rentrer dans la congrégation d'où  
 » peu d'années auparavant il étoit sorti avec  
 » tant de joie, et courut échangér la crosse et  
 » les ornemens de la prélature contre l'humble  
 » habit de S. Benoît, dans le même monastère  
 » de Saint-Faron, où il avoit prononcé ses pre-  
 » miers vœux, et où tout lui rappeloit sa pre-  
 » mière ferveur.

Enfin l'éloge est terminé par l'énumération des  
 vertus morales qui distinguoient Dom Poirier.  
 Empressement à rendre service, attachement à  
 ses amis, modestie, frugalité, dureté pour lui

et charité envers les pauvres. « Sa mort seule, » dit M. Dacier, a révélé le secret des vertus » qu'il cachoit avec autant de soin qu'il en auroit » pu mettre à cacher des défauts. Les témoi- » gnages de gratitude et les bénédictions des » pauvres avec lesquels il partageoit sa fortune, » et dont plusieurs étoient d'anciens religieux » de son ordre, témoignages écrits et trouvés, » avec quelques pièces de monnoie, dans son » secrétaire, étoient tout son trésor ».

---

M. l'évêque de Namur vient de nous faire parvenir sa lettre pastorale *au sujet de son arrivée dans son diocèse*. Elle respire d'un bout à l'autre ces sentimens de zèle et de concorde qui doivent animer un véritable pasteur, et allie parfaitement l'instruction à l'édification. Elle est principalement dirigée vers cette paix, d'autant plus désirable, que sans elle on ne sauroit faire aucun bien. Il est peu de prélats plus propres à la ramener que M. de la Gaude, comme il n'y a point de diocèse plus digne d'en jouir que celui de Namur, où l'on voit un clergé instruit, vertueux, et invariablement attaché aux anciennes règles, et des fidèles remplis en général de vénération

tion

tion pour leurs pasteurs, et de respect pour la religion de leurs pères. On sait que les dissensions qui ont agité ce diocèse sont venues de je ne sais quelle adhésion aux lois organiques, qui avoit été exigée, laquelle est aussi peu dans l'intention de l'église, que dans celle du gouvernement, ainsi qu'il s'est empressé de le déclarer. Il paroîtroit cependant qu'elles tiennent à une cause encore plus grave, si l'on en juge par ce passage de M. l'évêque de Namur.

.... « Voudroient-ils méconnoître le nouvel ordre établi par l'autorité suprême ecclésiastique dans certains points de la discipline variables de leur nature? S'étayeroient-ils de la réclamation de l'art. VII contre quelques points indéterminés d'une loi de l'Etat ( du 18 germinal an X ), dont la discussion amicale se traite dans le secret entre les deux puissances? Oseroient-ils se porter jusqu'à cet excès de s'ériger en juges de la communion ecclésiastique, de la donner ou la refuser à leur choix, de provoquer ainsi, d'alimenter un schisme scandaleux parmi les plus simples fidèles?

Quoi! le souverain pontife, tout en *sollicitant*, ainsi qu'il s'exprime lui-même, auprès de notre gouvernement, *des modifications, des changements conve- nables et nécessaires à faire à quelques articles promulgués à la suite du concordat* (1) ne laisse pas d'autoriser la présence de son

---

(1) Siqui lem animadvertimus unà cum præfata Conventione nostra nonnullos alios articulos iquotos nobis promulgatos esse, quos,

légat en France, d'y instituer les évêques, d'être en relation habituelle avec eux, d'y accorder des dispenses, des indulgences, en un mot d'y maintenir sa communion apostolique; et de simples prêtres, de leur autorité privée, *sans caractère* de juge, opiniâtrement attachés à leurs propres idées, romproient l'unité, entraîneroient dans leur scission des âmes simples et ignorantes, violeroient ainsi, et porteroient les autres à violer le grand précepte de la charité, de cette vertu, l'âme de l'église, et sans laquelle on ne peut opérer son salut!

Ensuite le prélat s'adressant aux simples fidèles:

« Voici, leur dit-il, N. T. C. F., une règle sûre, facile, à la portée des esprits les plus bornés, et que vous devez suivre pour n'être point, *comme des enfans, flottans et emportés çà et là à tout vent de doctrine, et le jouet, ou de la fourberie, ou de l'ignorance présomptueuse des prôneurs du mensonge.*

Cette règle ne demande pas une discussion savante; elle est appuyée sur quatre faits dont l'examen ne dépend que des yeux et des oreilles.

1°. Reconnoissez pour ministre légitime de l'église tout prêtre admis par l'évêque dans sa communion.

2°. Ecoutez avec docilité, dans tout ce qui concerne la religion, l'enseignement de votre curé.

---

vestigiiis prædecessorum nostrorum inherentes, *haud possumus non expetere ut oportunas ac necessarias modificationes ac mutationes accipiant.* Allocutio Pii Papæ VII, in consistorio secreto die 24 maij 1802.

3°. Si cet enseignement est *publiquement* contredit par celui de l'évêque, venez auprès de votre premier pasteur pour n'écouter que lui.

4°. Si l'enseignement de votre évêque est *publiquement* condamné par le grand nombre de ses confrères dans l'épiscopat, et sur-tout par le pape, abandonnez la doctrine de votre évêque, et tenez-vous en à celle du chef de l'église universelle dont il est l'organe, qu'elle soit assemblée ou dispersée. Tels sont les anneaux de la chaîne précieuse qui nous tient attachés à la chaire de Pierre, centre de l'unité ecclésiastique. Telle est la règle de conduite pour tous les fidèles, brebis et pasteurs ».

---

### *Reflexions d'un homme d'esprit sur la reconnaissance.*

Si la bienfaisance est le plaisir des grandes âmes, si cette vertu tendre et sublime est ce qui rapproche le plus l'homme du créateur, la reconnaissance est aussi la preuve la plus sûre d'un cœur bien né, et d'un heureux caractère. Si les animaux eux-mêmes savent gré des services qu'on leur rend ; si ce lion généreux, dont nous parle l'histoire, vit jadis dans le cirque sa furie s'éteindre devant son bienfaiteur ; si par gratitude il épargna sa victime, et lui témoigna son attachement par ses caresses ; l'homme, le chef-d'œuvre de la nature, qui reçut d'elle en par-

tags une sensibilité expansive, dont les yeux versent des pleurs si doux d'attendrissement et de joie, lorsqu'il voit sur la scène Auguste pardonner à Cinna ; l'homme, dis-je, verra-t-il d'un œil sec l'ami qui dans son infortune vola à son secours, le protecteur illustre qui lui ouvrit la carrière de la fortune ou des arts, le maître éclairé qui prit soin de son enfance, forma son esprit et son cœur, et à qui il est redevable d'une seconde existence. L'ingratitude est le vice des mauvais cœurs : suivant l'expression d'un ancien, elle renferme en elle ce qu'il y a de plus odieux. *Dixeris maledicta cuncta, cum ingratum hominem dixeris.* Elle paralyse la main du bienfaiteur, elle éteint dans la société ce feu vivifiant qui en feroit la consolation et le charme, et semblable au souffle glacé de l'aquilon qui détruit en un jour tout l'espoir du printemps, elle fait avorter les desseins les plus purs, elle étouffe les nobles mouvemens de l'ame, et devient souvent la source de l'égoïsme et de l'insensibilité.

Un cœur reconnoissant chérit son bienfaiteur ;  
 Il le cherche toujours, et jamais ne l'oublie.  
 Il reconnoît ses dons, et sa voix les publie.  
 Mais l'ingrat affectant un superbe dédain,  
 S'offense d'un bienfait, et méconnoît la main



Qui calma ses douleurs , soulagea sa misère ,  
Et de ses tristes jours fit un destin prospère .

Cepen lant rien n'est malheureusement plus commun que l'ingratitude. Tous les jours on rencontre des hommes qui rougiroient de nommer ceux qui les protégèrent , qui après leur avoir prodigué les plus basses adulations pour obtenir leur faveur , les abandonnent ou les évitent , dès qu'ils l'ont obtenue. Leur sot orgueil seroit blessé de les voir. Quelques-uns nient le bienfait , ou le dissimulent. D'autres sont assez dénaturés pour calomnier leurs bienfaiteurs , se réjouir de leurs revers , et voudroient voir disparaître ceux dont la présence leur rappelle leur premier état , et le devoir pénible pour eux de la reconnoissance. Et d'abord pour remonter au principe de toutes choses , combien d'hommes oublie la main paternelle qui créa l'harmonie universelle de la nature , et qui foulant aux pieds ses lois conservatrices , pêchent essentiellement contre leur divin auteur. Combien de fils ingrats sont peu respectueux , outragent même celle qui les porta dans son sein , les nourrit de son lait , guida leurs premiers pas , et dont la sollicitude toujours prévoyante , toujours active , ne les perdit jamais de vue. Combien de faux amis , qui après s'être épanchés dans le sein de l'amitié ,

après avoir profité de ses soins assidus, rompent brusquement des nœuds qui devoient être éternels ! Combien, après avoir fait mille sermens de fidélité et de constance, livrent bientôt l'objet de leur amour à la plus vile infortune, et s'applaudissent d'un triomphe qui devoit faire leur supplice.

Oh ! que l'orgueil est un tyran cruel,  
 Comme il flétrit, et dessèche notre ame.  
 Comme il éteint cette céleste flamme,  
 Ce sentiment si pur, si naturel,  
 Qui porte l'homme à la reconnoissance,  
 A désirer de pouvoir à son tour,  
     Par la plus douce jouissance,  
 Servir qui le servit, rendre amour pour amour :

Plusieurs pour en imposer, et pour capter des éloges qu'ils ne méritent pas, parleront de reconnoissance, mais c'est comme l'hypocrite parle de la vertu, l'avare de la générosité, le lâche des traits de courage.

Si l'ingratitude n'est pas punie par les lois, elle n'en trouble pas moins l'ordre social. L'homme, affranchi de ce lien salutaire, se livre aux excès d'une liberté effrénée. Celui qui ne se souvient plus du bien qu'on lui a fait, cherchera-t-il lui-même à en faire à son semblable ? aura-t-il le courage de défendre le foible qu'on opprime,

de s'opposer au torrent de la corruption qui l'entraîne ? sera-t-il capable d'un beau dévouement, des actes vertueux d'un patriotisme éclairé ? Il ne verra que lui dans tout ce qui l'environne. Un vil intérêt sera sa seule idole ; par un faux calcul il se nuit à lui-même ; il ne trouvera plus d'amis dans le malheur ; tandis que le cœur reconnoissant pourra se concilier de nouveaux bienfaiteurs, jouira à son tour du plaisir attaché aux affections douces, et s'attirera les regards du ciel et de la terre.

---

**MAYENCE.** On rétablit en ce moment, avec le produit de contributions volontaires, la cathédrale de Mayence. C'est l'église de la chrétienté où se trouvent rassemblés, en plus grand nombre, les titres et les armoiries. Il n'est pas un pilier qui ne porte vingt écussons, dont aucun n'atteste moins que trente-deux quartiers de noblesse. Du reste, c'est un monument très-remarquable par son antiquité. On peut y voir la marche de deux arts importans depuis environ dix siècles, savoir, l'architecture et la sculpture ; car il y a des morceaux de tous les siècles. L'électeur archi-chancelier a renvoyé ici le grand orgue de la cathédrale qui en avoit été enlevé et transporté à Aschaffembourg, et

y a joint un présent de vingt mille florins.

BERNE. M. Testa-Ferrata, nonce du pape, a transmis à la diète un mémoire concernant les couvens de la Suisse. Il demande formellement de les dégager de toute espèce de surveillance de la part des gouvernemens suisses; de leur laisser la disposition illimitée d'administrer leurs biens, et de recevoir des novices. Immédiatement après la lecture de ce mémoire, les députés de Zurich, Bâle et Schaffouse demandèrent l'ajournement de la discussion, jusqu'à ce qu'on délibère sur le recès de la dernière diète, qui concerne également cet objet. Mais les députés d'Ury, Schwitz et Unterwald, insistèrent sur une prompte décision; ils firent valoir sur-tout la nécessité de maintenir les couvens, comme une base fondamentale de la religion catholique, et comme une garantie contre des innovations futures. Ils comparoient les ecclésiastiques séculiers avec une milice mal organisée, tandis qu'ils représentoient que le clergé séculier étoit une armée toujours sur pied, qui rendoit des services signalés, etc. Les autres députés des cantons catholiques, à l'exception de celui de Lucerne, se prononcèrent également en faveur de la proposition du nonce papal. Le député de Lucerne, en invoquant les propositions de l'acte de médiation, étoit d'avis qu'on ne pou-

voit point établir un état dans l'Etat; que la diète n'étoit pas autorisée à porter des atteintes à la souveraineté des cantons; que cette affaire ne pouvoit être soumise à la diète que lorsqu'un seul canton voudroit détruire tous les couvens, etc. Les députés des cinq nouveaux cantons, au contraire, déclarèrent que leurs instructions les obligeoient à s'opposer à toute délibération relativement aux couvens, qui appartenoient aux gouvernemens des cantons. Après une discussion très-vive, une commission de six députés, tous catholiques, a été chargée de faire, dans le plus bref délai, un rapport sur le mémoire de M. Testa-Ferrata.

CONSTANCE. L'officialité a proposé aux ecclésiastiques, comme sujets de prix, de déterminer, 1°. quelles sont les causes qui, d'après l'expérience des curés, nuisent le plus aux salutaires effets des exercices de pénitence, et quels moyens on pourroit mettre en œuvre pour remplir le but important de leur institution; 2°. quels moyens on doit le plus convenablement recommander aux curés pour se garantir de la tiédeur et des habitudes machinales dans l'exercice de leurs fonctions, et pour préserver leurs paroissiens de ces mêmes défauts dans leurs exercices pieux, et particulièrement à la messe. On recommande aux concurrens d'éviter trois prin-

cipaux écueils, l'exagération, le blâme immodéré de ce qui existe, et les idées de perfection chimérique. Le prix sera, pour chacune de ces questions, de cent florins, considérés comme un modique secours de charité. Les accessit consisteront en des présens de bons livres.

*A l'Auteur des Annales.*

Fribourg, 25 juin.

Je vous remercie, Monsieur, du petit mot d'éloge que vous avez donné dans vos Annales à nos établissemens de trappistes, qui prospèrent de plus en plus dans nos cantons. Tous les bons pères de famille s'applaudissent plus que jamais de ces heureux asiles offerts à l'innocence, au milieu de ce torrent de dépravation qui se déborde de toutes parts. Si vous saviez avec quels soins industrieux et quel noble désintéressement ces respectables religieux se dévouent à cet emploi. On dirait qu'ils l'ont fait toute leur vie, tant ils sont inspirés par le zèle et l'amour du bien public. Cependant nous avons dans nos parages de beaux esprits qui nous sont arrivés à la faveur de la révolution, et qui ne cessent de déclamer contre des institutions aussi précieuses. Nous apprenons en même temps que leurs confrères de Paris font chorus avec eux, et que plusieurs journaux, soudoyés par l'irréligion, s'escriment de leur mieux contre ces

nouvelles écoles, le tout pour le bien de l'humanité et les progrès de la tolérance. Il est donc décidé que les hommes seront éternellement incorrigibles, et que puisqu'ils ne sont pas convertis depuis les terribles leçons qu'ils ont reçues, il faut y renoncer. On a de la peine à comprendre comment, avec la disette véritablement effrayante d'instituteurs vertueux, avec la décadence universelle de l'éducation publique, qui semble menacer d'une subversion totale la morale européenne, on voudroit encore nous ôter cette ressource que la providence nous envoie dans sa miséricorde.

On dit que les élèves des universités de Russie portent sur leurs boutonnières un autel avec cette légende, à l'humanité. Nous avons beaucoup de respect pour les autels de l'humanité, pourvu toutefois qu'on ne nous oblige pas d'y sacrifier, comme on faisoit, il y a dix ans, dans certains pays, sous le nom d'autels de la patrie; mais nous aimons encore mieux, nous autres bons Suisses, les autels de la charité : d'abord parce que nous savons clairement ce que c'est, et ensuite parce qu'il en coûte beaucoup moins cher de servir ceux-ci que les autres. Nous aimons encore beaucoup que nos trappistes mettent, comme ils font, sur la poitrine de leurs élèves, *voluntas Dei*, parce que ce seul mot

leur dit plus de choses et les rend plus savans en morale et en saine philosophie, que tous les adages arides, et les maximes quintessenciées de nos éducateurs à la mode. Je causai de tout cela, il n'y a pas long-temps, dans une société où j'avois mené mon fils, âgé de onze ans, qui avoit obtenu de ses vénérables maîtres la permission de venir me voir. Je lui demandai, en plaisantant, ce qu'il pensoit de tout ce que nous avions dit... *Voluntas Dei*, me répondit-il. — Bien, mon enfant : mais qu'entends-tu par-là? — J'entends que sans la volonté de Dieu, il est impossible d'expliquer tout cela. — Bravo, mon petit, nous ferons de toi quelque chose. Mais quelle usage faut-il faire de la volonté de Dieu, dans la pratique? — C'est de la voir dans la volonté de mes maîtres et sur-tout dans la vôtre, et par conséquent de vous obéir en tout. Voilà, Monsieur, comment ces bons pères instruisent nos enfans. Ce n'est pas ainsi sans doute que répondroient ces petits raisonneurs, ces petits philosophes imberbes dont vous nous avez parlé quelque part, auxquels on apprend à discuter savamment l'origine de l'autorité paternelle. On nous dira sans doute que nous faisons de nos enfans de petits capucins : mais qu'importe le nom, pourvu qu'ils nous aiment, nous respectent, et fassent la consolation de nos vieux jours. Du reste, ils apprennent tout ce qui est



bon et utile dans la vie; et quoiqu'ils ne soient pas bien forts sur les *procédés analytiques* de l'entendement humain, on ne leur fait rien négliger de tout ce qui peut orner leur esprit et leur cœur. Mais je crains, Monsieur, que mes réflexions ne vous ennuiant autant que les vôtres m'ont fait plaisir, et je me hâte de finir, en vous priant de me croire, dans *la volonté de Dieu*, votre très-humble serviteur.

D. L.

— Un décret impérial, du 24 messidor, règle ce qui est relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires. En voici les principales dispositions qui peuvent intéresser les ecclésiastiques.

#### *Dispositions générales*

Ceux qui, d'après les ordres de l'Empereur, devront assister aux cérémonies publiques, y prendront rang et séance dans l'ordre qui suit : Les princes français. Les dignitaires. Les cardinaux. Les ministres. Les grands-officiers de l'Empire. Les sénateurs dans leur sénatorerie. Les conseillers d'Etat en mission. Les grands-officiers de la légion d'honneur, lorsqu'ils n'aurent point de fonctions publiques qui leur assignent un rang supérieur. Les généraux de division commandant une division territoriale dans l'arrondissement de leur commandement. Les premiers présidents des cours d'appel. Les archevêques. Le président du collège électoral de département pendant la tenue de la session, et pendant les dix jours qui précèdent l'ouverture et qui suivent la clôture. Les préfets. Les présidents des cours de justice criminelle. Les généraux de brigade commandant un département. Les évêques. Les commissaires généraux de police. Le président du collège électoral d'arrondissement, pendant la tenue de la session, et pendant les dix jours qui précèdent l'ouverture et qui suivent la

clôture. Les sous-préfets. Les présidens des tribunaux de première instance. Le président du tribunal de commerce. Les maires. Les commandans d'armes. Les présidens des consistoires. Les préfets conseillers d'Etat prendront leur rang de conseiller d'Etat. Lorsqu'en temps de guerre, ou pour toute autre raison, S. M. jugera à propos de nommer des gouverneurs de places fortes, le rang qu'ils doivent avoir sera réglé.

*Des invitations aux cérémonies publiques.*

Les ordres de l'Empereur pour la célébration des cérémonies publiques, seront adressés aux archevêques et évêques pour les cérémonies religieuses, et aux préfets pour les cérémonies civiles.

Les autorités appelées aux cérémonies publiques se réuniront chez la personne qui doit y occuper le premier rang. Les princes, les grands dignitaires de l'Empire et les autres personnes désignées en l'art. 1<sup>er</sup>., marcheront dans les cérémonies suivant l'ordre des préséances indiqué audit article, de sorte que la personne à laquelle la préséance sera due, ait toujours à sa droite celle qui doit occuper le second rang; à sa gauche celle qui doit occuper le troisième, et ainsi de suite.

Les corps marcheront dans l'ordre suivant : les membres des cours d'appel, les officiers de l'état-major de la division, non compris deux aides-de-camp du général, qui le suivront immédiatement, les membres des cours criminelles, les conseillers de préfecture, non compris le secrétaire général qui accompagnera le préfet, les membres des tribunaux de première instance, le corps municipal, les officiers de l'état-major de la place, les membres du tribunal de commerce, les juges de paix, les commissaires de police.

Il y aura au centre du local destiné aux cérémonies civiles et religieuses, un nombre de fauteuils égal à celui des princes dignitaires, ou membres des autorités nationales présens, qui auront droit d'y assister. Aux cérémonies religieuses, lorsqu'il y aura un prince ou un grand dignitaire, on placera devant lui un prie-dieu avec un tapis et un carreau; en l'absence de tout prince, dignitaire ou membre des autorités nationales, le centre sera réservé, et personne ne pourra s'y placer.

Lorsque dans les cérémonies religieuses, il y aura impossibilité absolue de placer dans le chœur de l'église la totalité des membres des corps invités, lesdits membres seront placés dans la nef, et dans un ordre analogue à celui des chefs. Néanmoins, il sera réservé, de concert avec les évêques, ou les curés et les autorités civiles et militaires, le plus de stalles qu'il sera possible ; elles seront destinées de préférence aux présidens et procureurs impériaux des cours ou tribunaux, aux principaux officiers de l'état-major de la division et de la place, à l'officier supérieur de gendarmerie, et aux doyen et membres des conseils de préfecture. La cérémonie ne commencera que lorsque l'autorité qui occupera la première place aura pris séance. Cette autorité se retirera la première.

*Des honneurs civils et militaires.*

**Saint-Sacrement.**

Dans les villes où les cérémonies religieuses pourront avoir lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, lorsque le Saint-Sacrement passera à la vue d'une garde ou d'un poste, les sous-officiers et soldats prendront les armes, les présenteront, mettront le genou droit en terre, inclineront la tête, porteront la main droite au chapeau, mais resteront couverts. Les tambours battront aux champs. Les officiers se mettront à la tête de leur troupe, salueront de l'épée, porteront la main gauche au chapeau, mais resteront couverts. Le drapeau saluera.

Aux processions du Saint-Sacrement, les troupes seront mises en bataille sur les places où la procession devra passer. Le poste d'honneur sera à la droite de la porte de l'église par laquelle la procession sortira. Le régiment d'infanterie qui portera le premier numéro prendra la droite ; celui qui portera le second, la gauche ; les autres régimens d'artillerie à pied occuperont le centre de l'infanterie. Les troupes à cheval viendront après l'infanterie. Les carabuiers prendront la droite, puis les cuirassiers, ensuite les dragons, chasseurs et hussards. Les régimens d'artillerie à cheval occuperont le centre des troupes à cheval. La gendarmerie marchera à pied entre les fonctionnaires publics et les assistans. Deux compagnies de grenadiers escorteront le Saint-Sacrement ; elles marcheront en file, à droite et à gauche du dais. A dé-

faut de grenadiers, une escorte sera fournie par l'artillerie ou par des fusiliers, et à défaut de ceux-ci par des compagnies d'élite des troupes à cheval, qui feront le service à pied.

L'artillerie fera trois salves pendant le temps que durera la procession, et mettra en bataille sur les places ce qui ne sera pas nécessaire pour la manœuvre du canon.

### *Les archevêques et évêques.*

Lorsque les archevêques et évêques feront leur première entrée dans la ville de leur résidence, la garnison, d'après les ordres du ministre de la guerre, sera en bataille sur les places que l'évêque ou l'archevêque devra traverser. Cinquante hommes de cavalerie iront au-devant d'eux jusqu'à un quart de lieue de la place. Ils auront, le jour de leur arrivée, l'archevêque, une garde de quarante hommes, commandée par un officier; et l'évêque une garde de trente hommes, aussi commandée par un officier; ces gardes seront placées après leur arrivée. Il sera tiré cinq coups de canon à leur arrivée, et autant à leur sortie. Si l'évêque est cardinal, il sera salué de douze volées de canon, et il aura, le jour de son entrée, une garde de cinquante hommes avec un drapeau, commandée par un capitaine, lieutenant ou sous-lieutenant. Les cardinaux, archevêques ou évêques auront habituellement une sentinelle tirée du corps de garde le plus voisin. Les sentinelles leur présenteront leurs armes. Il leur sera fait des visites de corps. Toutes les fois qu'ils passeront devant des postes, gardes ou piquets, les troupes se mettront sous les armes, les postes de cavalerie monteront à cheval, les sentinelles présenteront les armes, les tambours et trompettes rappelleront. Il ne sera rendu des honneurs militaires aux cardinaux qui ne seront en France, ni archevêques, ni évêques, qu'en vertu d'un ordre spécial du ministre de la guerre, qui détermine les honneurs à leur rendre. Il ne sera rendu des honneurs civils aux cardinaux qui ne seront en France, ni archevêques, ni évêques, qu'en vertu d'un ordre spécial, lequel déterminera pour chacun d'eux les honneurs qui devront lui être rendus. Les archevêques ou évêques qui seront cardinaux, recevront lors de leur installation, les honneurs rendus aux grands officiers de l'Empire; ceux qui ne le seront point, recevront ceux rendus aux sénateurs.

---

*Observations sur l'ouvrage de M. Charles Villers, intitulé : Essai sur l'esprit et l'influence de la réformation de Luther, et couronné par l'Institut national.*

Après le scandale du discours prononcé par le président de la 3<sup>e</sup>. classe de littérature, à la réception d'un poëte que repoussent également la religion et la pudeur, il n'en est pas de plus affligeant pour les amis de la religion et des lettres, que le prix décerné à l'ouvrage dont il s'agit ici. Que des littérateurs françois aient couronné un écrit qui n'est pas françois, et digne tout au plus d'un écolier de l'université de Gottingue, c'est ce qui peut se comprendre à la rigueur; mais ce qui est difficile à concevoir, c'est qu'une société, payée par la nation françoise, donne la palme à un discours qui n'est qu'un tissu de témérités et de déclamations contre le culte que cette même nation, à quelque portioncule près, professe solennellement; c'est que cette palme soit décernée en face d'un Gouvernement qui vient de conclure un Concordat avec le chef de l'église romaine; de sorte qu'au dire de M. Villers, il auroit contracté

alliance avec un culte superstitieux, ennemi des lettres, ou, pour parler le jargon moderne, des idées libérales : c'est que le faiseur *d'essai* n'ait pas craint de réveiller, par son indécente diatribe, des haines heureusement assoupies, et des souvenirs affligeans pour l'humanité, qu'il importe d'ensevelir dans un éternel oubli ; c'est qu'enfin cet outrage public fait au catholicisme, nous vienne de la part même des prédicateurs de la tolérance, des protecteurs zélés de tous les cultes, et des prôneurs infatigables de la liberté des consciences.

C'est une bien étrange manie que celle de chercher à dégrader la religion de son pays. Ce n'est pas ainsi qu'en agissoient les Grecs et les Romains, aux beaux jours de leur gloire, eux qui vouloient que leurs dieux dominassent sur tous les autres dieux. Eh quoi ! nous voulons surpasser toutes les nations par nos sciences, notre littérature, nos découvertes, nos armes, notre bravoure militaire : nous voulons que nos lois soient au-dessus des autres lois, nos institutions au-dessus des autres institutions, notre gloire au-dessus de toutes les gloires, et nous ne voudrions pas que notre culte fut au-dessus de tous les autres cultes : et quand nous mêlons à tout l'orgueil national, nous consen-

tirions à nous rabaisser nous-mêmes dans notre propre religion, c'est-à-dire, dans ce qui doit influencer le plus sur nos sentimens, nos mœurs et notre caractère? et nous verrions sans indignation couronner ce déserteur de sa propre foi (1), qui, pour faire sa cour à un certain parti, insulte sans pudeur au culte antique que nous ont transmis nos ancêtres, qui a fondé la nation elle-même, et auquel elle doit quinze cents ans de bonheur, de vertus et de gloire : et nous voudrions céder sur ce point à des nations rivales et même ennemies, cette auguste prééminence; sans songer que le peuple qui a le culte le plus pur et le plus raisonnable, est incontestablement le peuple le plus éclairé et le plus vertueux.

M. Villers a si bien connu l'esprit du tribunal auquel il avoit à faire, qu'il lui a sacrifié jusqu'à l'évidence, en prétendant que la réformation a heureusement influé sur la politique, les sciences et les lettres. Il a pensé, comme

---

(1) M. Villers est un officier françois, né catholique, lequel dans son émigration a séjourné long-temps à Berlin, à Augsbourg, et sur-tout à Gottingue, où il a épousé une femme qui lui aura donné sans doute la maladie du protestantisme. Il est auteur d'un ouvrage en faveur du Kantisme, et d'un autre roman, intitulé : *Lettres Westphaliennes*; précurseur du roman qu'il a présenté à l'Institut.

Jean-Jacques, que plus il seroit paradoxal, et plus le prix académique lui étoit assuré. Nous ne combattons pas en détail toutes les assertions sur lequel il appuie son étrange système. Nous ne le suivrons pas dans l'étalage de son érudition mal digérée, qui ne fait qu'embrouiller sa matière, au lieu de l'éclairer; nous préférons de nous borner à quelques réflexions simples et générales, toutes tendantes à prouver que la réforme prétendue, bien loin d'avoir été utile au genre humain, peut être regardée comme la plus terrible plaie qui lui ait été faite, et le plus grand fléau qui soit jamais tombé sur l'Europe chrétienne.

Il n'est pas inutile de remarquer, que ce tendre intérêt des ennemis de la religion catholique pour les sectaires qui l'ont abandonnée, n'est pas nouveau parmi eux. Il existoit déjà du temps de Celse et de Porphyre. Au milieu de toutes ces sectes, qui, comme celles enfantées par la réformation, se divisoient et se subdivisoient sans fin, et qui s'attribuoient le nom de chrétiennes, les païens eux-mêmes apercevoient ce qu'ils appeloient *la grande église*, qu'ils reconnoissoient par la suite et la succession de ses pasteurs, et qu'on regardoit, dit Bossuet, comme la tige, le tout d'où les parcelles



s'étoient détachées, le tronc toujours vif, que les branches retranchées laissoient en son entier. Cette grande église se distinguoit principalement par l'ordre et la subordination qui y régnoient, par l'invariabilité et l'inflexibilité de ses principes; et c'est contre elle que se dirigeoient tous les efforts de ses ennemis, qui cherchoient à se rallier avec ceux qui l'avoient désertée. C'est encore la même marche que suivent les nouveaux Celses et les nouveaux Porphyres. Même haine contre la grande église qu'ils regardent comme la citadelle de la vérité et le boulevard le plus inexpugnable qui puisse être opposé à leurs innovations; et même prédilection pour les églises insurgées, où se trouve le germe de cet esprit d'anarchie, d'indépendance et de faction, qui est le caractère distinctif et l'esprit dominant de la philosophie.

Déjà les journaux les plus accrédités ont relevé les inepties comme les barbarismes de M. Villers, et la manière révoltante dont il a bafoué l'histoire. Un Polonois sur-tout lui a donné le démenti le plus formel, sur ce qu'il a dit relativement à l'état de la Pologne au 16<sup>e</sup>. siècle, et sur les prétendus services que la réforme avoit rendus à ce royaume. Il prouve que ce siècle est le plus beau et le plus renommé de la Pologne, laquelle étoit, à cette époque, un

des pays les plus éclairés et les plus savans de l'Europe. Il prouve que la réformation, loin d'être utile aux sciences et aux lumières, en Pologne, ne fit qu'accélérer leur décadence; qu'aux recherches véritablement profitables, à la culture paisible des lettres et de la langue nationale, succéda le règne des controverses et des subtilités: à l'amour de la vérité, l'habitude de disputer et l'esprit de contradiction; et à la pureté du langage, un jargon boursoffilé et hyperbolique, production des têtes tendues par l'enthousiasme, et exaltées par le fanatisme. Il prouve enfin, par des argumens sans réplique, qu'il s'est notamment trompé dans tout ce qu'il dit sur la position politique de la Pologne au siècle dernier. D'où il faut conclure que, si M. Villers n'a débité que des rêves sur cet Etat, il n'a pas été plus véridique sur tous les autres; et que s'il a dénaturé des événemens qui se sont passés de nos jours, il n'a pas été plus exact à l'égard de ceux que le temps couvre déjà d'une partie de ses voiles.

Un des expédiens les plus familiers aux défenseurs de la réforme, c'est de calomnier le siècle qui l'a vu naître, et de nous le montrer comme un siècle de ténèbres, afin de mieux prouver que Luther et ses disciples débrouillè-

rent le chaos, et qu'à leur voix la lumière parut. Les préjugés même qu'ils ont établi à cet égard sont tellement accrédités, que ceux qui entreprennent de les combattre, commencent presque toujours par en convenir; tant le ton d'assurance en impose à la longue aux esprits même les mieux faits. C'est cependant dans ce siècle que se firent ces grandes découvertes qui honorent le plus l'esprit humain, et qui devoient ouvrir un champ si vaste aux sciences et aux lettres: il y avoit alors dans les ames une élévation et une énergie qui les portoient aux grandes choses. Les inventeurs de la boussole, de la poudre et de l'imprimerie avoient paru. Déjà le *catholique* Copernic avoit reculé les bornes du ciel, et le *catholique* Colomb les bornes de la terre. Tout, dans le commerce, l'industrie, et la navigation; prenoit une vigueur nouvelle: c'est dans ce siècle qu'ont été posées les véritables bases de la politique, du droit public et du droit des gens; c'est à cette époque que se sont formés presque tous les gouvernemens de l'Europe, et que s'est affermi celui de la monarchie françoise. Les lumières même d'alors en politique et en morale étoient très-supérieures à celles de nos jours; et nous voyons que lorsqu'on veut revenir à des institutions raisonnables, à

un gouvernement stable et régulier, il faut rétrograder, au grand chagrin des illustres amans de la perfectibilité, et mettre de côté les théories impraticables, et tous les rêves creux du *siècle des lumières*, pour reprendre tout simplement le train ordinaire des choses et la marche des siècles, qu'une philosophie sophistique ne qualifie de barbares, que parce qu'ils n'étoient pas aussi fous et aussi barbares qu'elle.

Ainsi il n'est pas vrai que les lumières nous soient venues de la réforme, et que *le fantôme des ténèbres ait été illuminé de ses rayons*, suivant la belle expression de M. Villers. Toutes les véritables connoissances, toutes les sources du savoir étoient ouvertes; tout ce qui pouvoit assurer le repos social, et agrandir véritablement l'esprit humain, étoit trouvé. Rien ne pouvoit plus ralentir son essor, et on n'avoit qu'à suivre cette impulsion nouvelle pour prendre encore un vol plus haut, sans qu'il fut nécessaire qu'un moine défiéqué mît tout en combustion pour des argumens théologiques, et torturât la Bible pour y trouver ses erreurs, en attendant qu'on torturât les peuples pour les leur faire adopter.

Car M. Villers ne peut pas nier que la prétendue réformation n'ait troublé l'harmonie qui régnoit parmi les nations de l'Europe; qu'elle

n'ait rompu cet heureux accord qui ne faisoit auparavant qu'un seul peuple de vingt peuples divers; qu'elle ne les ait armés, non-seulement les uns contre les autres, mais qu'elle n'ait encore excité dans le sein de chacun d'eux, ces guerres intestines, ces ligue fanatiques, inépuisable source de crimes et de désastres. Il ne sauroit disconvenir que les nouveaux sectaires n'aient défendu leur nouvel évangile, ainsi que Mahomet défendit son Coran, et qu'au jugement de Voltaire lui-même, la réforme ne se soit établie nulle part sans faire verser le sang. Lui-même, tout intrépide qu'il est, n'a pas osé le dissimuler: « Qu'on se figure, dit-il, les dé-  
 » vastations inouïes dont la malheureuse Alle-  
 » magne devint la proie, la guerre des paysans  
 » de la Sonabe, celle des anabaptistes de Muns-  
 » ter, celle de la ligue de Smalcade contre Char-  
 » les-Quint, *celle épouvantable*, enfin, qui dura  
 » jusqu'au traité de Westphalie et même après  
 » ce traité. L'Empire fut changé par elle en un  
 » vaste cimetièrè, où deux générations furent  
 » englouties; où les villes n'étoient que des ruines  
 » fumantes, des monceaux de cendres, les écoles  
 » désertes et sans maîtres, l'agriculture détruite,  
 » les manufactures incendiées, et sur-tout les  
 » propriétés déplacées ». Or, *qu'on se figure,*

après cela, comment il a pu applaudir à *l'utile et heureuse influence* de la réformation? comment la plume ne lui est pas tombée des mains, au milieu de *ce vaste cimetière*? comment il n'a pas reculé d'horreur, à la vue de *ces monceaux de cendres et de ruines fumantes*? comment à la suite de *ces épouvantables ligue*s et de *ces générations englouties*, il nous parle, tout ébahi, de la perfection où depuis la réforme est parvenu l'idiome allemand? Et que l'on juge ensuite de l'humanité douce de ces philanthropes bénins, pour qui les crimes ne sont rien, quand ils sont compensés par ce qu'ils appellent les lumières, et aux yeux de qui l'acquisition de quelques futiles sciences n'est pas trop payée par des siècles entiers de schismes et de fureurs, de calamités et d'infortunes?

M. Villers nous assure que tous ces malheurs ne sont survenus que par les obstacles qu'éprouva la réforme, et que tout auroit été au mieux, si on avoit laissé faire Luther. C'est ainsi que, de nos jours, nous entendons encore des artistes philosophes, qui ont si sagement travaillé l'espèce humaine, se plaindre des entraves qu'a éprouvées leur zèle philanthropique, et s'écrier, en voyant la triste issue de leurs prouesses, et la terrible déconfiture de leurs pha-

langes, se culbutant les unes sur les autres : Oh ! que de belles choses on auroit vues, si les préjugés avoient laissé faire les principes. Quel dommage, en effet, qu'on n'ait pas laissé faire Luther ; que le pape ne se soit pas laissé détrôner ; que tous les ordres monastiques n'aient pas voulu se laisser dépouiller ; que tous les prêtres n'aient pas voulu se marier ; et que toute l'Europe n'ait pas voulu changer l'ancienne foi, sur la parole d'un échappé de son couvent, qui prouvoit sa mission par des excès, la pureté de ses mœurs par un mariage scandaleux, sa théologie par des turlupinades, et ses inspirations par les conversations qu'il avoit avec le diable. Mais si Luther croyoit que sa révolte n'éprouveroit aucun obstacle, c'étoit un fou digne des petites maisons ; et s'il ne le croyoit pas, c'étoit un fanatique qui ne cherchoit qu'à tout bouleverser pour le succès de sa réforme, c'est-à-dire de ses opinions : M. Villers n'a qu'à choisir.

Le fanatisme de Luther est ici d'autant plus coupable, que l'Eglise gémissoit elle-même des désordres qui régnoient dans son sein, et sentoit elle-même le besoin de se réformer. Y a-t-il quelque chose de comparable à l'énergie que montrèrent les pères de Constance et de Bâle, pour réprimer les abus qu'avoit sur-tout occa-

sionnés le long schisme qui divisoit le peuple chrétien. Avec quels applaudissemens leurs décrets ne furent-ils pas accueillis dans toute l'Europe, et en France sur-tout, où ils furent insérés dans la Pragmatique-sanction? Luther n'avoit donc qu'à laisser faire l'Eglise, au lieu de sonner le tocsin, comme un furieux. L'amélioration des mœurs si désirée se seroit accrue et consolidée avec le temps qui modère tout, et qui auroit mûri ces heureuses dispositions. La religion se seroit insensiblement purifiée des désordres que les malheurs des temps y avoient introduits. L'unité de l'Eglise n'auroit point été rompue; la fraternité qui régnoit parmi les peuples de l'Europe, ce bien inestimable que rien ne pouvoit compenser, n'auroit pas été troublée: la plupart des États qu'elle renferme n'auroient été ni ensanglantés ni ébranlés par des discordes intestines, et tout seroit rentré sans déchirement et sans secousse dans l'ordre naturel; sans que l'on eut besoin *de gagner des millions de têtes pour armer des millions de bras*, ainsi que le prétend M. Villers; sans qu'il fut nécessaire que quelques moines libertins, ivres d'ambition et de vengeance, vinssent nous prêcher, la Bible d'une main et le fer de l'autre, que le pape est l'antechrist, le fils de perdition, et la bête de l'Apocalypse.



M. Villers aime les crises, les révolutions et les insurrections; il n'est nullement dégoûté des droits de l'homme qui figurent encore avec honneur dans sa brochure. Il admire *ces beaux effets de ces commotions terribles, qui déplaçant toutes les propriétés, fruits des institutions sociales, ne laissent à leur place que la grandeur d'ame, les vertus et les talens, fruits de la seule nature.* Il plaint *ces esprits modérés qu'effraient la marche bondissante et les fureurs des révoltés.* Il ne faut donc plus s'étonner s'il se passionne tant pour la réforme, dont la marche a été *si bondissante*, et qui nous a donné tant d'insurrections, de révolutions, de *déplacemens de propriétés, et autres beaux effets de ces commotions terribles.* Mais ce qui doit étonner véritablement, et ce qui fait *bondir* le cœur, c'est de trouver encore un homme qui tienne un pareil langage, dont le moindre vice est le galimathias, et digne tout au plus d'un club de 93, où brilloient, comme on sait, *les vertus et les talens, fruits de la seule nature.*

Rien de plus plaisant que la manière dont M. Villers gratifie la réforme de tout le bien quelconque qui s'est opéré depuis elle. Ainsi, établit-on dans le 16<sup>e</sup>. siècle les Jésuites pour les opposer au luthéranisme naissant; il en con-

clut, que tout le bien qu'ont fait les Jésuites dans les lettres, les sciences, l'éducation publique, appartient à la réforme, car sans elle les Jésuites n'auroient pas existé. Le conflit des opinions et la nécessité des controverses enfantent-ils de bons ouvrages polémiques, et des chefs-d'œuvre de critique, il en conclut qu'il faut en bénir la réforme, parce que sans elle cette critique ne se seroit pas exercée, ces bons ouvrages n'auroient point existé. Autant vaudroit dire que le mahométisme est une bonne chose, parce qu'on lui doit tous les avantages que le commerce et la navigation ont retiré de l'ordre de Malte, principalement dirigé contre les entreprises du croissant. Autant vaudroit dire que l'athéisme est une bonne chose, puisqu'il a donné lieu aux bons ouvrages de Clarke, de Fénelon, et de tant d'autres écrivains illustres, qui ont défendu l'existence de Dieu avec tant de force et d'éloquence.

D'ailleurs quel est l'événement considérable dans le monde, quelle est la révolution, quelque désastreuse qu'elle soit, à commencer par la révolution françoise, qui n'ait produit quelque bien, ne fut-ce que par les grandes leçons qu'elle nous a donné. Il est dans l'ordre de la providence de tirer toujours un bien quelconque des

plus grands maux, même des ouragans, et de la peste? En pourra-t-on plus pour cela faire un essai sur l'*utile et l'heureuse influence* des tempêtes, et regarder la peste comme un bienfait du ciel? Il ne s'agit pas du bien qui a pu s'opérer après la réforme; mais de celui qui lui appartient radicalement, et qui dérive d'elle comme de sa source, ou dont sans elle nous n'eussions jamais pu jouir: or, nous défions M. Villers de nous en montrer un seul véritablement marquant, un seul qui puisse lui mériter la reconnoissance des siècles, un seul sur-tout digne de compenser les effroyables maux et les crimes inexpiables dont elle est bien dûment atteinte et convaincue; à moins que ce ne soit les progrès que *l'exégèse et la pédagogie ont faite depuis la réforme, et cette pépinière de théosophes et de souffleurs d'or* qu'elle a soufflé en Allemagne, ainsi que nous l'atteste son valeureux champion.

Un des plus grands bienfaits de la réformation, suivant M. Villers, c'est l'affoiblissement du pouvoir des papes, qu'il appelle une domination oppressive et un joug de fer. Il s'emporte comme un furieux contre le *lamaïsme*, c'est-à-dire la papauté, et il peint le règne des pontifes de Rome, auxquels l'Europe doit sa civilisation, comme celui des plus affreux tyrans qui aient ja-

mais déshonoré l'espèce humaine. Mais les esprits justes et véritablement éclairés apprécient aujourd'hui ces sortes de déclamations, et ils reconnoissent que si les papes ont pu quelquefois abuser de leur pouvoir, ils s'en sont plus ordinairement servi pour le bien de l'Eglise et le bonheur de l'humanité. Ils savent que ce grand pouvoir dont ils jouissoient, fut employé presque toujours, dans la religion; pour y maintenir l'ordre et la paix, la pureté et l'unité de la doctrine; et dans la politique, pour défendre la liberté générale, établir un juste équilibre entre les divers membres de la république chrétienne, et concilier les princes avec leurs sujets, ou les princes entr'eux. Ils savent que ce grand pouvoir étoit alors la seule digue qu'eussent les mauvais rois, et l'heureux frein qui plus d'une fois les empêcha d'opprimer leurs peuples; que si quelques papes empiétèrent sur les droits des souverains, plus souvent ils les rappeloient à leurs devoirs, empêchoient leurs usurpations, et les forçoient à restituer leurs rapines; qu'ici le bien l'emporta encore sur le mal, et que c'est peut-être à ce *larmaisme*, dont nous parle si élégamment M. Vilers, et dont il voudroit encore nous faire un épouvantail, que l'on dut ce phénomène admirable, de ne point voir alors, ainsi qu'on ne voit point

point aujourd'hui, un seul Etat despotique dans l'église romaine.

Sur quoi nous ferons remarquer, en passant, à M. Villers, que si Rome a pu croire que les souverains, même dans l'ordre temporel, sont dépendans du pape ( principe qu'aucun pape n'a jamais érigé en dogme), la réforme a décidé que les souverains sont dépendans des peuples; que si Rome a fait comparoître quelques souverains à son tribunal, les principes de la réforme les ont conduits à l'échafaud; et que si les papes ont délié quelquefois les peuples du serment de fidélité, la réforme nous a dit que les peuples peuvent eux-mêmes se délier de ce serment, dès qu'ils en auront la volonté, et qu'ici leur force fait leur droit : principe qui très-certainement est loin du *lamaïsme*, mais qui conduit directement au jacobinisme; principe qui ne fait pas des ultramontains, mais qui fait des ultrarévolutionnaires, des puritains, des fanatiques, des prophètes à la Jurieu, et des assassins.

Cette destruction de la monarchie papale, dans une partie de l'Europe, n'est donc qu'une honte de plus pour la réforme; et on peut d'autant plus lui en faire un crime, que cette destruction n'entroit pas dans son premier plan. Luther lui-même reconnoissoit d'abord l'utilité et la né-

cessité de la puissance pontificale , et au milieu de ses enportemens, il lui rendit hommage plus d'une fois. Rien n'est plus précieux que les aveux consignés, à cet égard, dans ses écrits. Zuingle, Calvin et Mélancton pensoient de même. « La » monarchie du pape, disoit celui-ci , aux premiers jours de la réforme , serviroit beaucoup » à conserver entre plusieurs nations l'uniformité dans la doctrine . . . . On s'accorderoit facilement sur la suprématie du pape ». M. Villers lui-même, entraîné par la force irrésistible de la vérité, avoue « que si les croisades avoient » pour la première fois accoutumé les peuples » occidentaux à une réunion générale, à une » sorte de fraternité européenne, le catholicisme produisit constamment ces bons effets; » que la monarchie pontificale apprit aux princes » et aux peuples à se regarder tous comme compatriotes, étant tous sujets de Rome; et que » ce centre d'unité a été durant des siècles un » vrai bienfait pour le genre humain ». D'où il faut conclure que la réforme a donc été *un vrai malheur pour le genre humain*, en divisant ces frères et ces compatriotes, lesquels ne vivant plus sous ce même père commun, et n'ayant plus la même croyance, crurent avoir une raison de moins pour s'aimer, ou un motif de plus pour

se nuire; et en brisant *ce centre d'unité* pour y substituer un centre de disputes et de schismes, d'où est sorti cet essaim innombrable de sectes, toutes plus absurdes et plus fanatiques les unes que les autres, honte de la raison et fléau de l'Europe.

Ce que nous avons dit de l'autorité pontificale peut s'appliquer aux biens ecclésiastiques dont l'envahissement fut le grand véhicule de la réforme de Luther. Il y avoit alors de grands abus dans leur application, mais la source en étoit sacrée, la destination en étoit belle, et les avantages qui en résultoient l'emportoient de beaucoup sur les abus qui en pouvoient naître. M. Villers ne peut s'empêcher de reconnoître leur utilité, et il s'exprime à cet égard d'une manière assez naïve, ce qui cependant ne veut pas dire sincère. « Dans quel ordre de choses, dit-il, dans » quel siècle, dans quelle contrée de la terre, la » culture des sciences pourroit-elle être plus fa- » vorisée que dans les pays catholiques? Sans » que le gouvernement ait à faire de nouveaux » frais, la nation à payer de nouveaux impôts, » il se trouve une caste entière de citoyens » riches, que leur destination éloigne de toutes » les professions de la vie civile; qui sont voués » par essence à un loisir qu'ils peuvent rendre

» savant et utile ; une foule de bénéfices , de  
 » prébendes , de chapelles , au lieu d'être don-  
 » nés à des oisifs , peuvent assurer l'existence  
 » d'hommes actifs voués aux sciences ; chaque  
 » monastère , muni d'une riche bibliothèque ,  
 » peut renfermer , au lieu de pieux fainéans ,  
 » des studieux solitaires , dont les travaux appar-  
 » tiendroient à l'Etat . . . Si la nation espagnole ,  
 » par exemple , en avoit bien la volonté , il seroit  
 » en son pouvoir , d'un coup de baguette , de  
 » transformer tout le système de sa *supersti-*  
 » *tieuse* cléricature en une corporation de savans  
 » et de philosophes ». ( Dieu l'en préserve pour  
 son bonheur et sa tranquillité d'avoir jamais chez  
 elle une corporation de philosophes ). « Nous  
 » avons vu ce que pouvoit une congrégation de  
 » St. Maur , un Oratoire , etc . . . Combien sou-  
 » vent nos rois n'ont-ils pas récompensé le mérite  
 » littéraire par des évêchés ! combien d'hommes  
 » de lettres à l'aide d'un prieuré , d'un bénéfice ,  
 » ont vécu en France , à l'abri du besoin , et  
 » ont pu se livrer à des travaux qui ont éclairé  
 » et honoré la nation ! Sous le modeste titre  
 » d'abbé , ils devenoient en effet les prêtres de  
 » la science . Depuis Amyot jusqu'à l'auteur  
 » d'*Anacharsis* , combien ce titre d'abbé n'a-t-il  
 » pas été illustré ! Il est porté par une foule de



» savans et de lettrés estimables , qui probable-  
 » ment fussent restés obscurs et inactifs, sans la  
 » parcelle des biens d'église qui les venoit vi-  
 » vifier. . . . La révolution a tari chez nous cette  
 » source bienfaisante qu'on eut pu rendre si utile  
 » aux progrès des lumières ».

Donc il ne falloit pas tarir cette *source bienfaisante*. Donc la révolution luthérienne ne devoit pas faire par-tout où elle a pénétré, ce qu'a fait chez nous la révolution française. Donc elle a nui aux progrès des sciences, en renversant un *ordre de choses où la culture des sciences ne pouvoit être plus favorisée*. Donc elle est coupable d'avoir provoqué la rapine des biens ecclésiastiques, et d'avoir trompé leur destination, en les faisant tourner, non *au profit du dépôt général des sciences*, mais au profit des souverains dont elle a flatté l'avarice et la cupidité. Donc M. Villers est en pleine contradiction avec lui-même, quand, en accusant la réforme de ce brigandage, il n'en prétend pas moins qu'elle a bien mérité des lettres, des sciences et de l'humanité.

Mais M. Villers en est tout consolé; car si la réforme a nui à la culture des sciences par la suppression des moyens, *elle n'en a pas moins favorisé les progrès de l'esprit philosophique,*

*de cet esprit scrutateur et raisonneur, auquel elle a ouvert une libre carrière.* Nous ne savons pas jusqu'à quel point les protestans seront flattés de ce compliment, mais nous pensons que c'est bien le plus perfide éloge qu'on puisse faire de leur église. On comprend aisément ce qu'il faut entendre par cet esprit raisonneur et scrutateur. C'est la grande folie de ce siècle de croire qu'il *scrute* quand il rêve, et qu'il *raisonne*, parce qu'il *ouvre une libre carrière* à tout le vagabondage d'un esprit sans règle. Et en effet, c'est à peu près de l'époque de la réforme que date l'esprit de doute et d'incrédulité qui a fait en Europe de si tristes progrès, et qui bientôt la fera tomber en lambeaux et en pourriture. C'est elle qui en déplaçant les anciennes bornes, en poussant les esprits d'innovations en innovations, les enhardit à mépriser ce qu'ils avoient jusqu'alors respecté, et les précipita jusqu'aux excès de l'athéisme. C'est alors que le peuple voulut s'accoutumer à penser par lui-même, et que devenu juge de ses opinions comme de ses devoirs, et citant tout au tribunal de son propre sens, il s'attribua follement cette infailibilité qu'il refusoit au pape et à l'église même. Nous laissons donc à la réforme cette triste gloire. Nous voulons bien qu'elle ait

sa part dans tous les maux qu'ont produit parmi nous tous les nouveaux systèmes. Nous consentons très-volontiers qu'elle ait favorisé l'esprit philosophique, sauf à s'arranger, comme elle pourra, avec l'esprit évangélique. Nous ne nous sentons aucune peine d'avouer que l'incrédulité moderne est fille de Luther, héritière de Calvin, et qu'elle nous est venue en droite ligne de la *Haute-Saxe*. Nous laissons aux protestans, paisque M. Villers le veut, *l'esprit raisonneur*, c'est-à-dire, inquiet, turbulent, et se croyant hardi, parce qu'il est téméraire; et nous gardons, nous autres catholiques, l'esprit raisonnable, c'est-à-dire, celui qui cherche un frein dans l'autorité, et une règle dans la soumission, hors de laquelle il n'y a plus qu'éternelle anarchie, doutes sans cesse renaissans, et erreurs sans fin comme sans remède.

L'auteur compromet encore plus sérieusement l'honneur de la réforme, quand il nous dit, que *la marche des nations protestantes a toujours été de simplifier la religion, restant inviolablement attachées au déisme et à la morale qui en est le fond*; et quand sur la foi d'un pasteur protestant, il ajoute que *le protestantisme est la force répulsive dont est douée la raison d'écarter d'elle, et de repousser tout*

*ce qui veut occuper sa place* : de sorte qu'il ne doit plus y rester de place pour la révélation, plus de place pour les mystères, puisque la raison seule y a droit *d'occuper sa place*. En vérité, quand notre déiste seroit payé par les ennemis de la réforme pour la déshonorer, il ne raisonneroit pas mieux.

C'est sans doute parce que l'église romaine ne se vante pas de cette force *répulsive*, que l'auteur l'accuse d'avoir toujours favorisé un *système d'obscurantisme et d'étouffement*. Mais ce reproche est aussi absurde dans le fond que barbare dans la forme, et il est assez remarquable dans un homme barbouillé depuis la tête jusqu'aux pieds de kantisme, cette doctrine que l'on peut appeler l'*obscurantisme* par excellence (1). Mais que veut-il dire? est-ce que le

(1) Nos lecteurs pourront juger du fanatisme de M. Vilers, en cette partie, par le passage suivant : « Depuis quel-  
 » ques lustres que l'esprit philosophique semble amorti en  
 » Angleterre et en Hollande, il s'est réveillé en Allemagne  
 » plus puissamment que jamais, et avec une profondeur  
 » et une énergie qu'il n'avoit jamais eu depuis les beaux  
 » jours de Rome et de la Grèce. C'est à l'immortel *Kant* qu'il  
 » doit ce nouvel essor. *Kant* a posé des principes, est ar-  
 » rivé à des résultats inébranlables qui resteront à jamais  
 » comme des points cardinaux de la pensée, comme des

centre de la catholicité n'a pas toujours été le centre des arts et des sciences? est-ce que l'église romaine n'a pas brillé de plus d'éclat et de grandeur qu'aucune religion dans le monde? est-ce que ce n'est pas aux souverains pontifes que nous devons l'établissement de tant de fameuses écoles, sources fécondes d'instructions et de lumières; et ces riches dépôts de littérature qu'ils ont su conserver au milieu même des ténèbres de la barbarie? est-ce que les royaumes les plus catholiques n'ont pas été les plus éclairés et les plus féconds en grands hommes de tout genre, à commencer par la France? est-ce que le grand siècle de Louis XIV a été obscurci par l'église romaine,

---

» phares brillans dans l'obscurité des recherches métaphysiques ».

Nous adjurons toute créature humaine qui n'est pas encore hébétée par la prévention, et qui conserve encore quelque lueur de sens commun, de lire, s'il est possible d'en avoir le courage, cet informe tissu de paradoxes intelligibles, qu'on appelle la *morale éthique* de Kant, et de nous dire, s'il ne faut pas avoir perdu toute espèce de goût et de raison, pour nous vanter tout ce fatras métaphysique, comme *les points cardinaux de la pensée*. Il est bon aussi de savoir qu'à ses yeux, M. de Saint-Martin, chef d'une secte d'illuminés qui porte son nom, est un  *penseur et un philosophe digne de vénération*. Par où l'on voit à quelle confrérie appartient M. Villers.

et n'est-ce pas au moment même où la réforme y étoit comprimée, qu'il brilloit du plus vif éclat? Que veut-il dire encore avec son système d'étouffement? quoi! parce que l'église romaine ne croit pas que la liberté de penser soit la liberté de tout dire; parce qu'elle ne permet pas à chaque particulier d'expliquer la Bible à sa manière, afin qu'il n'y ait pas autant d'opinions qu'il y a de têtes; parce qu'elle met un frein à cette intempérance de curiosité, la plus dangereuse de nos maladies; parce qu'elle retient l'esprit humain dans de justes bornes, et ne lui permet pas d'extravaguer au gré de ses caprices et de ses visions, elle étouffe la lumière? N'est-ce pas au contraire par-là qu'elle fait briller sa sagesse? Et pourquoi est donc faite la religion, si ce n'est pas pour diriger les pensées de l'esprit, comme les affections du cœur? et prévenir toutes les nouveautés, sources fécondes de troubles et de scandales. L'église romaine n'a donc point étouffé la lumière; mais elle a plus d'une fois étouffé les incendies, et éteint ces torches ardentes que des esprits brouillons et factieux appeloient la lumière: elle a souvent arrêté ces grandes explosions de l'esprit humain, souvent plus dangereuses que celles des volcans: et c'est en cela même qu'elle a bien mérité de l'humanité. Quel service n'auroit-elle

pas rendu au monde, si elle avoit pu parvenir à étouffer, dès sa naissance, cette réforme fanatique qui devoit causer tant de maux? Quel bien ne produiroit-elle pas, si elle pouvoit étouffer ce funeste philosophisme qui a tout perdu parmi nous? et quel bien ne feroit-elle pas encore, si elle pouvoit étouffer ces sociétés ténébreuses, d'illuminés et de maçons, tant vantées par M. Villers, lesquelles vont sans doute, ainsi qu'il le remarque ingénieusement, à l'encontre de l'obscurantisme, mais qui vont aussi à l'encontre de toute bonne morale, à l'encontre de l'ordre social, et à l'encontre du sens commun.

« Ce ne seroit pas, dit-il, avancer un paradoxe bien choquant, que de dire, qu'il y a plus de vraies lumières dans une seule université telle que Gottingue, ou Halle, ou Jena, que dans les huit universités espagnoles (1) ». C'est

(1) L'auteur est si ignorant sur toutes les choses dont il parle, qu'en faisant l'énumération des universités catholiques, il n'en met que huit en Espagne, six en Italie et trois en France; tandis qu'il y en a une vingtaine en Espagne, une dizaine en Italie, et qu'il y en avoit vingt-une en France. Ce qui lui donne occasion d'avancer une nouvelle fausseté, en affirmant que les universités protestantes ont l'avantage de la pluralité sur les universités catholiques: assertion d'autant plus ridicule dans sa bouche, que la plu-

par discrétion, sans doute, que l'auteur ne parle que des universités espagnoles, et qu'il fait grâces à celles des autres pays catholiques. C'est aussi par prudence peut-être, et pour rendre ce *paradoxe moins choquant*, qu'il glisse sur l'université de Paris, cette mère illustre et féconde de presque toutes les universités de l'Europe, auprès de laquelle celles de Jena, de Halle et de Gottingue ne sont que de petits embryons, dignes à peine d'être nommés. Il est très-vrai que dans les universités catholiques, on enseigne ce qu'il faut croire; car que seroient des écoles d'où cette croyance seroit exclue? Il est encore vrai qu'on y enseigne ce qu'il faut croire, *bon gré, malgré sa raison*; car que seroit une croyance *au gré de sa raison*, et façonnée d'après le bon plaisir de ce que chaque illuminé et chaque faiseur de systèmes peut appeler *sa raison*? Mais c'est en cela même que ces universités sont ce qu'elles doivent être.

M. Villers voudroit sans doute qu'elles eus-

part des universités, aujourd'hui protestantes, ont été fondées avant la réforme, et même par les papes, entr'autres celle de Genève; de sorte que la religion catholique a non-seulement ici l'avantage non équivoque *de la pluralité*, mais l'avantage plus honorable encore *de la priorité*.



sent changé de destination , et qu'elles ne fussent plus que de purs lycées , de simples cours académiques , où l'esprit dispute à son gré contre la raison , où la raison s'arme à son gré contre la religion. Il voudroit qu'elles préférassent l'*Esthétique* de Kant et la *catéchistique* de je ne sais qui , à la théologique de St.-Thomas. Mais comment ne s'aperçoit-il pas qu'il fait ici la critique la plus sanglante des universités protestantes , en les convertissant ainsi en des écoles de déisme et de philosophisme ? car que peuvent-elles être autre chose , des universités où on ne reconnoît d'autre oracle que la raison ? et que sont-elles en effet , que des pépinières scandaleuses de petits athées , de petits ergoteurs politiques , mille fois plus ridicules et plus dangereux que n'ont jamais pu l'être les ergoteurs théologiques ; de petits raisonneurs qui s'engouent de toutes les nouveautés , qui courent comme des insensés auprès de tous les alchimistes du jour , de tous les diseurs de bonne aventure ; et qui , en parvenant à la croyance raisonnable de quoi que ce soit , parviennent infailliblement à ne rien croire de quoi que ce soit.

La supériorité des ministres protestans qu'il cherche à établir sur les pasteurs catholiques ;

n'est pas moins chimérique. « La classe, dit-il, de nos curés, de nos vicaires de village a toujours été, en général, fort respectable et fort exemplaire : cependant il faut en convenir, et tous ceux qui ont pu l'observer l'avoueront sans peine, cette classe n'est pas moins exemplaire chez les protestans, et elle y est beaucoup plus et beaucoup *mieux* instruite ». Et cela, parce que « dans plusieurs pays protestans, on exige des ministres qui doivent être placés dans les campagnes, un cours d'agriculture et d'économie rurale, aussi bien que quelque connoissance de la médecine et de la pharmacie ».

*Il faut convenir* que comme médecins, agronomes, pharmaciens et apothicaires, les ministres protestans sont *mieux* instruits que nos curés : et aussi que sont-ils autre chose dans le fond, et que peuvent-ils être, s'ils veulent véritablement se rendre utiles dans les campagnes? A quoi se réduiroit, sur-tout aujourd'hui, les fonctions d'un ministre protestant, s'il se borroit aux fonctions proprement dites d'un ministère religieux? Mais nous faisons de nos curés ce qu'ils doivent être, des prédicateurs, des confesseurs, des médecins des âmes. C'est auprès des pauvres et des malades qu'ils font leurs cours d'*humanité*, en les consolant, en leur apportant tous les se-

cours d'une religion bienfaisante, et ils laissent l'économie rurale à ceux qui, devenus étrangers à la culture de la vigne du Seigneur, ne sont plus que des docteurs profanes, livrés aux sciences mondaines, ainsi que leur église est livrée au bras séculier.

Quant à la régularité et à la *conduite exemplaire*, la différence n'en est pas moins frappante. Il faut être étrangement aveuglé par la prévention pour ne pas voir combien, en général, un curé l'emporte à cet égard sur un ministre protestant; combien la sainteté de sa vie répond à la sainteté de ses fonctions, et la pureté de ses mœurs à la pureté de ses engagements. Combien enfin un plus grand respect, et une plus grande confiance de la part des peuples, lui impose des lois plus sévères de décence, de réserve et de dignité dont peuvent s'affranchir aisément des ministres mariés, plus occupés de leur ménage que de leur paroisse, de leurs enfans que de leurs ouailles, et qui n'ayant presque rien qui les distingue des laïques que la perruque et l'habit noir, ne sont pas plus obligés de les surpasser en conduite exemplaire et en régularité.

L'avocat de Luther ne traite pas mieux les nations catholiques que les universités; et c'est

ici sur-tout que sa mauvaise foi égale son outré-  
 quidance. Selon lui, toute l'Allemagne catho-  
 lique *étoit encore barbare à la fin du 18<sup>e</sup>.  
 siècle*, d'où il faut conclure qu'elle l'est encore ;  
 ce qui est très-fâcheux pour elle. Tous les  
 peuples qui vivent *sous la férule autrichienne*,  
*sont bigots, superstitieux, grossièrement sen-  
 suels*. L'Espagne et la Belgique ne sont pas  
 mieux traités. Pour les Italiens, c'est pis encore.  
 Il a pitié et de l'état moral et de l'état physi-  
 que des domaines réunis à des princes ecclé-  
 siastiques ; il ne fait qu'une *exception écla-  
 tante*, et ce sont les Etats soumis à la domina-  
 tion de l'électeur archi-chancelier de *Dalberg* ;  
 et tout le monde en voit la raison. Quant aux  
 Etats protestans, il n'y a nulle exception écla-  
 tante à faire. Tout ce qui est *sous la férule*  
 de Luther et de Calvin, ne peut être ni bigot  
 ni superstitieux, *parce que la réformation est  
 essentiellement savante*. C'est dans le nord de  
 l'Allemagne qu'il faut aller pour trouver la lu-  
 mière, les grandes mœurs et les idées libérales,  
 quoiqu'il ne nous en arrive que des almanachs et  
 des romans soporifiques. C'est dans la Saxe qu'il  
 faut chercher la *haute culture de l'entende-  
 ment*, quoique la Saxe, presque barbare quand  
 Luther l'a prêchée, soit encore aujourd'hui  
 la

la plus reculée pour les lumières et la civilisation de toutes les nations de l'Europe; c'est dans les cantons protestans que brillent les grands génies et les *noms fameux*; quoique ces noms fameux que nous cite M. Villers, soient pour les trois quarts inconnus à l'Europe, et ne figurent tout au plus qu'à la foire de Leipsick. C'est enfin dans Genève qu'ont paru les *hommes les plus influens*, quoique ces hommes trop connus n'aient *influé* que sur nos malheurs, quoique cette petite démocratie turbulente et tracassière n'ait été célèbre que par ses convulsions, et que le plus grand service qu'on ait pu lui rendre c'est de la conquérir.

M. Villers nous dit que dans la Suisse catholique *il n'y a pas un seul homme marquant*. Et effectivement, elle ne marque que par ses vertus et ses mœurs patriarcales. On n'y cultive pas, comme dans les pays protestans, *le chiliarisme de la philosophie*. On n'y voit pas beaucoup de barbouilleurs de papier, ni de correcteurs d'imprimerie; mais on y trouve les bons fils, les bons pères et les bons époux *marquans*: là sont les vrais héros de la Suisse, les seuls qui l'ont défendue dans ces derniers temps, avec un héroïsme digne des Spartiates, et qui *marquera* dans l'histoire: tandis que les cantons protes-

fans, et tous les demi-savans, beaux esprits, et pédagogues réformés de Bâle et de Berne, moins attachés à leur religion, ont combattu pour leurs foyers avec bien moins de bravoure, et ont été pour la plupart au-devant des fers avec autant de lâcheté que d'imprévoyance.

Quant aux princes protestans, il est tout décidé qu'ils doivent l'emporter sur les princes catholiques. « Quels peuples, s'écrie M. Villers, » avec une risible emphase; quels peuples d'une » réunion de princes aussi distingués et aussi » sages que les peuples protestans d'Allemagne! » Quel Etat moderne peut se glorifier d'un roi » tel que l'immortel Frédéric? » Et ce prince, qu'il nous donne pour l'honneur de la réforme, fut le plus immoral des hommes, et se moquoit de la réforme; et ce prince immortel n'appartenoit à aucune religion, et faisoit publiquement profession d'athéisme. Et à peine il daigne nommer notre grand Louis, ce prince véritablement immortel, qui a donné son nom à son siècle, et qui a placé sa nation à la tête de toutes les autres.

L'auteur se moque encore plus visiblement de ses lecteurs, quand il avance que les Etats protestans sont mieux gouvernés que les Etats catholiques; qu'il y a chez eux beaucoup plus de vraie liberté; que c'est-là où tous les prin-

ces et sujets sont également patriotes et républicains, et où tous savent par expérience quel milieu modéré il convient de tenir entre la démocratie spéculative et la démocratie pratique. Jamais on n'a avancé avec plus de sang froid une plus grande sottise. Il me semble ici entendre quelqu'un de ces fous qui déclamoient à la tribune, et qui, à chaque constitution nouvelle qu'ils tiroient de leur poche, s'écrioient qu'ils avoient trouvé le nœud gordien politique, la pierre philosophale des Etats, et qu'enfin ce juste milieu, ce secret échappé à tous les siècles et à tous les peuples, leur avoit été révélé par quelque génie céleste ou quelque puissance infernale. Mais qu'est-ce donc qu'une démocratie qui ne produit pas la démocratie? et ce *milieu modéré*, où l'on part d'un principe *spéculatif* pour ne pas arriver à la conséquence *pratique*? Heureusement qu'un simple coup d'œil, jeté sur les Etats protestans, suffit pour apprécier ce *milieu modéré*, lequel n'empêche nullement qu'ils ne soient presque tous des gouvernemens militaires, où chaque sujet naît soldat. Tout le monde sait que ce *milieu modéré* consiste en Danemarck dans l'*autorité illimitée du monarque*; de sorte qu'après le grand turc, le seul exemple que

nous ayons d'un despotisme constitutionnel, nous vient d'un royaume protestant. Joignez à cela la qualité de chef de l'église dont la réforme a gratifié ses princes, en haine uniquement des papes; et l'on jugera si, par-là, ils n'ont pas un moyen de plus d'opprimer leurs sujets, et de passer facilement de la *démocratie spéculative* au despotisme pratique. Nous sommes loin sans doute de regarder les princes protestans actuels comme des oppresseurs; mais s'ils ne le sont pas, c'est à leurs vertus personnelles qu'il faut s'en prendre, et nullement à l'esprit de la réforme, qui, sous le nom de liberté, n'est autre chose qu'une tyrannie dogmatique.

C'est à la suite de ce *milieu modéré* que M. Villers nous dit que la révolution françoise, qui a si terriblement dépassé ce *milieu modéré*, est cependant *un corollaire nécessaire de la réformation*. Ce qui prouve que l'esprit de la réformation est le plus funeste présent que l'esprit d'erreur put nous faire : ce qui justifie les anciennes rigueurs et les mesures réprimantes prises contre la réformation par nos rois qui prévoyoit ce corollaire (1) : ce qui ôte à son

---

(1) Il existe dans quelques bibliothèques de Paris, et



imprudent défenseur le droit de tant crier contre la révocation de l'édit de Nantes, qui tendoit à prévenir ce corollaire : ce qui doit donner l'éveil à tous les empereurs et monarques de l'Europe.

---

On trouvoit dans celle de M. de Paulmi, un livre intitulé : *Le Miroir des François*, composé par *Nicolas de Montaud*, et imprimé en l'an 1582, in-8°. en 497 pages, contenant l'état et maniemment des affaires de France, c'est-à-dire, le projet formé par les calvinistes de tirer le corollaire dont parle M. Villers, et par conséquent de bouleverser leur patrie. Il est partagé en sept dialogues : le premier a pour objet l'établissement de l'*Evangile* ou le *calvinisme en France*. Les enfans de Noë, Sem, Cham et Japhet s'adressent pour cet effet à Nimrod, page 3.

Le second tend au *soulevement des esprits à l'occasion des impôts*; article par où il faut débiter quand on veut faire une révolution, page 35.

Le troisième a pour objet *la subversion du culte et la ruine de l'Eglise*, comme on l'explique, page 344 et suivantes; l'abolition de la messe et du sacerdoce, avec invitation de *courir sus au pape*, page 105.

Le quatrième traite de la *recherche des financiers*, page 220.

Le cinquième de la *réforme de la justice et de la diminution de l'autorité royale*, en attendant qu'on soit assez fort pour l'anéantir totalement; 2<sup>e</sup>. livre, page 291.

Le sixième indique la manière de diviser les officiers du royaume d'avec ceux du roi, page 404.

chez lesquels pourroit bien arriver ce corollaire ; et qui doivent trembler devant ce corollaire ; et ce qui doit enfin nous donner la mesure du cœur et de l'esprit d'un homme qui, en tirant ce co-

---

Le septième parle des choses qu'il faudra faire pour convertir *les palais épiscopaux, les églises et leurs presbytères en hôpitaux, collèges, ateliers, greniers, places publiques, halles ou auditoires* ; 3<sup>e</sup>. livre, page 441.

Ces dialogues entrent dans un grand détail sur la *spoliation des églises, des vases sacrés et des reliquaires*.

Sur la fonte des *cloches* pour en faire de la *monnaie* et des *canons*.

Sur l'invasion ou la vente *des biens du clergé*, même du *comtat d'Avignon* et de l'*ordre de Malte*.

Sur la *sécularisation des moines et des religieuses*.

Sur le travestissement des *évêques* et des *prêtres* qu'on forcera de se marier, et dont on fera des *laboureurs*, des *soldats*, etc.

On y prêche, page 415, l'*insurrection*, et on y appelle *les étrangers* en France.

On y désigne, pages 32, 71, 112 et 325, les victimes futures à qui on a voué une haine immortelle, entr'autres les *parlemens*, sur-tout ceux de Paris et de Toulouse ; celui de Paris comme ayant fait pendre *Dubourg*, conseiller de la grande chambre, auteur de l'assassinat du président *Minard*, zélé catholique.

Le passé, comme on voit, est le livre du présent et la leçon de l'avenir.

rollaire au milieu de tant de ruines, se croit hardi, parce qu'il est mal avisé, et sans respect humain, parce qu'il est sans vergogne.

M. Villers fait grand bruit de *l'esprit financier et commercial*, que la réformation introduisit dans les contrées où elle pénétra; et il peut se faire que la suppression des corps ecclésiastiques y ait forcé les souverains de tourner toute l'activité des esprits vers le commerce et l'industrie.

Mais qu'est-ce que ce foible avantage auprès des crimes et des dévastations qui ont été la suite de cette activité funeste? Les philosophes ont beaucoup déclamé contre les fureurs du fanatisme: voudroient-ils mettre en parallèle les excès qu'on lui impute avec ceux qu'a produit la froide atrocité de l'esprit mercantile que la réforme a exalté? Qui peut soutenir sans horreur le récit de tous les forfaits dont les Anglois et les Hollandois, illuminés par Luther et Calvin, se sont rendus coupables dans les deux Indes; le tout pour obtenir quelques ballots de plus ou de moins de sucre ou de cannelle.

Dans ce pathos fanatique, intitulé: *Histoire philosophique*, Raynal a eu la criminelle audace de mettre ces forfaits sur le compte de la religion. Il s'est déchaîné principalement contre

les Espagnols, uniquement parce qu'ils étoient catholiques; et par la même raison, il a pallié les cruautés des Anglois et des Hollandois, parce qu'ils étoient protestans. Mais l'évidence et la vérité sont ici plus fortes que Raynal, et même que M. Villers. Des écrivains Espagnols ont vengé leur nation de cette iniquité philosophique. Ils ont prouvé qu'à l'exception du moment de la conquête, qui ne pouvoit guère se faire sans commettre de cruautés, vu sur-tout le caractère de ceux qui l'entreprirent; il n'y a pas eu de domination plus juste et plus humaine que celle des Espagnols, de peuples traités avec plus de fraternité et de douceur que ceux qui leur sont soumis. De sorte qu'on n'a jamais ouï parler, dans les colonies Espagnoles, de ces insurrections si fréquentes et si funestes par-tout ailleurs. Ils ont montré ensuite combien les cruautés commises par les Anglois et les Hollandois, les François même, surpassent de beaucoup celles qu'on peut reprocher aux Espagnols, et ils en attribuent la cause à l'esprit mercantile qui possède ces nations. « Combien, s'écrie l'un » d'eux, nos marchands modernes sont plus féroces » et plus barbares que nos anciens conquérans! » O Europe, tes sophistes t'ont fait croire que le » commerce donne la vie aux peuples et en fait

» la félicité ; mais ignores-tu que l'avarice est  
 » la racine de tous les maux ? et ton bonheur  
 » s'est-il accru, depuis que tu t'es livrée à  
 » toutes les exagérations de la philosophie mer-  
 » cantile (1) ?

M. Villers a eu donc beau mettre à contribution les auteurs protestans, connus ou non connus, pour grossir son Essai ; il a eu beau puiser dans cette mine féconde de déclamations et de mensonges, il a perdu toutes ses peines, à moins qu'il ne nous dise que ses peines ne sont pas perdues, puisqu'il a remporté le prix. Tous ses raisonnemens alambiqués et toutes ses phrases tudesques, n'obscurciront jamais ces vérités plus lumineuses que le soleil, que la réforme est aussi ignoble dans son origine qu'elle a été atroce dans ses moyens : qu'elle n'a eu pour principe, en Allemagne, que l'intérêt et l'esprit de rapacité ; en Angleterre, que l'esprit de licence et de débauche ; et en France, que l'amour des nouveautés : que l'on ne doit qu'à elle seule ces guerres de religion, d'autant plus déplorables

---

(1) Voyez les *Réflexions impartiales sur l'humanité des Espagnols dans les Indes, contre les imputations philosophiques de Raynal et de Robertson* ; par dom Juan de Nuixy de Perpina, bachelier ès lois, etc., imprimées à Cervera, en 1783.

qu'elles servoient encore de prétexte aux guerres politiques : qu'elle a nuï aux beaux arts par l'aridité de son culte et la nudité de ses temples ; aux sciences par la destruction des congrégations savantes ; aux lettres par le mauvais goût et l'esprit de pédanterie qu'elle a introduits dans les écoles ; à l'éloquence chrétienne par la dureté de sa morale et la tristesse de ses dogmes ; aux bonnes mœurs par le scandale de ses chefs, le relâchement et le mépris des pratiques religieuses, et les atteintes qu'elle a portées à la sainteté du mariage : que si elle a répandu dans quelques contrées l'esprit du commerce, elle y a fait germer l'esprit d'avarice : qu'elle n'y a ranimé l'industrie qu'aux dépens du repos des nations ; et qu'en déchirant la grande famille des chrétiens, elle est seule comptable, au tribunal de la postérité, de tous les crimes qui ont été commis, tant par les protestans que par les catholiques.

Il n'est pas inutile d'apprendre à nos lecteurs que le mémoire qui a balancé le prix, et qui vient d'être imprimé (1), a été rejeté, parce

---

(1) Cet ouvrage, très-bien écrit, est de M. Maleville fils, et nous nous proposons d'en rendre compte. Il se vend à Paris, chez Lenormant, et chez Le Clerc.

qu'il avoit décidé la question en faveur du catholicisme, et que, sous ce rapport, l'auteur avoit été jugé *homme de parti et homme à préjugés*. C'est ce que nous ont attesté des membres très-respectables et très-dignes de foi de la 3<sup>e</sup>. classe de l'Institut. Ainsi c'est être homme à préjugé que de se ranger du côté de la religion ancienne : ainsi c'est être homme de parti que de n'avoir pas le courage d'insulter grossièrement à l'évidence, en soutenant, comme M. Villers, qu'il étoit nécessaire, pour le bonheur du genre humain, que l'Ecclésiaste de Wurtemberg (1) vint mettre tout en combustion pour des argumens théologiques ; et que, s'il n'eut pas déclaré la guerre au pape *à feu et à sang*, c'en étoit fait de la raison humaine. Ainsi le parti pris de ces messieurs est de regarder comme homme de parti tout ce qui n'est pas de leur parti ; si cela n'est pas juste, c'est du moins très-philosophique.

Au reste, ce petit triomphe, que la prétendue réforme a remporté, ne peut guère flatter les protestans, quand ils sauront qu'une partie des commissaires nommés (2) pour juger l'ouvrage

---

(1) C'est ainsi que s'appeloit Martin Luther, *parce que*, disoit-il, *J. C. le vouloit très-certainement ainsi.*

(2) Ces commissaires étoient au nombre de sept, dont

fait une profession ouverte d'athéisme ou de principes anti-chrétiens; d'où il est arrivé qu'ayant à prononcer, dans cette occurrence, entre deux religions auxquelles ils ne croient pas, ils se sont décidés contre celle où ils sont nés, ne fut-ce que pour nous prouver victorieusement qu'ils sont supérieurs à toute espèce de *parti et de préjugés*.

Mais tous leurs efforts seront vains. Ce *vieil édifice* de la catholicité, ainsi que l'appelle M. Villers, subsistera par sa vétusté même, qui est tout à la fois et sa force et sa preuve. Il subsistera, parce qu'il est bâti sur le roc; parce qu'on ne trouve que là un ministère, un gouvernement, une hiérarchie, un véritable tribunal, un centre d'unité, et un foyer d'autorité et d'enseignement, dans lequel *sa jeunesse se renouvelle comme celle de l'aigle*; tandis que le protes-

deux se sent absentes. Des cinq qui sont restés, trois se sont décidés pour le prix. Parmi ceux-ci se trouvent M. Ginguéné, un des principaux rédacteurs de la *Décade philosophique*, et M. Dupuis, auteur d'un ouvrage intitulé : *Origine de tous les cultes*, dans lequel l'existence de Dieu est blasphémée d'un bout à l'autre. De sorte que cet Institut, que M. Villers appelle un *tribunal de politique et de religion*, se borne, en dernière analyse, à trois personnes, et nous voyons quelles personnes.



tantisme, ne datant pas encore de trois siècles, chancelle sur ses bases, ou plutôt faute de base, et ne ressemble plus à lui-même; tandis qu'à découvert de tout côté, sans nerf de discipline, sans point de réunion, puisqu'il est sans chef; sans force conservatrice, puisqu'il est sans sacerdoce; et amoureux de nouveautés, parce qu'il est nouveau lui-même, il porte avec lui le principe de sa destruction. Il vit encore comme système, et comme opinion individuelle; mais on peut dire qu'il est mort comme église chrétienne. Il est piqué au cœur par ce serpent philosophique auquel M. Villers avoue qu'il a donné naissance; et après les convulsions d'une agonie plus ou moins prolongée, il se fondra dans le socinianisme ou l'indifférentisme, ainsi que l'a prédit notre grand Bossuet, qui l'a si victorieusement terrassé sous la massue de sa dialectique. C'est ce que l'expérience prouve chaque jour: c'est ce que l'on voit dans plusieurs parties de l'Allemagne et même à Genève, où il n'offre plus qu'une théophilantropie renforcée, délayée dans quelques passages de la Bible; et c'est peut-être ce qui lui mérite les faveurs et les distinctions honorables des modernes propagateurs de la raison et de la lumière.

*Correspondance particulière entre M. Teller, pasteur, et membre du consistoire à Berlin, et J. A. De Luc, professeur de philosophie à Gottingue; vol. in-8°. prix, 7 fr. et 8 fr. 50 c. franc de port.*

*Annonce d'un ouvrage de M. J. A. H. Veimarus, sur la formation du globe, par J. A. De Luc; in-8°. prix, 1 fr. et 1 fr. 50 c. franc de port.*

*Principes de Théologie, de Théodicée et de Morale, par J. A. De Luc, ou Réfutation de la Théodicée de M. Teller; vol. petit in-8°. prix, 2 fr. 25 c. et 3 fr. franc de port (1).*

M. De Luc, dont nous avons eu quelquefois occasion de parler, est un des plus savans protestans, et un des plus célèbres physiciens géologues de l'Europe, et on a tout lieu d'être étonné que M. Villers ne l'ait pas cité dans son ouvrage. Ce nom illustre valoit bien sans doute tous ceux dont il a enluminé l'éloge des nations réformées, noms aussi obscurs que barbares, que personne ne connoît, que personne n'a intérêt de connoître, et qui sont bien loin de lutter, et par le nombre et

---

(1) Ces trois ouvrages se trouvent à Paris, chez la veuve Nyon, rue du Jardinot, et chez Le Clerc,

par l'éclat, avec tous ceux dont resplendit l'église catholique. Mais il est cependant facile d'expliquer son silence. C'est que M. De Luc est aujourd'hui aux prises, non-seulement avec les ennemis de la révélation, avec les philosophes modernes, avec tous les naturalistes du jour, ennemis de tout ordre surnaturel, et qui falsifient l'histoire de la terre, pour mieux falsifier celle de l'homme, mais encore avec plusieurs ministres ou auteurs protestans, qui, s'émancipant peu à peu de toute autorité *positive*, ne sont guère plus aujourd'hui que des prédicans de liberté et de théisme. M. Teller, pasteur principal de l'église de Berlin, est sur-tout de ce nombre. On se rappelle d'un *Mémoire* qui parut en 1799, et à lui adressé au nom de quelques Juifs, pères de famille, qui, dégoûtés, disoient-ils, des superstitions juvdaïques, demandoient à être incorporés au christianisme, à condition toutefois de n'en prendre que ce qu'ils jugeroient raisonnable, et analogue *aux progrès des nouvelles lumières*. On sut bientôt que ce mémoire leur avoit été communiqué par M. Teller lui-même. Manège peu digne d'un homme aussi distingué dans sa communion, et qui cependant n'eut pour lui aucune conséquence. Il n'en resta pas moins ce qu'il est aujourd'hui; et les Juifs, qui vouloient à la fois être

chrétiens et pas chrétiens, finirent aussi par rester ce qu'ils étoient, ou plutôt par n'être rien du tout (1).

Le pasteur consistorial ne s'est nullement démenti dans un nouvel ouvrage, où il nous donne la Génèse comme une espèce de fable allégorique. L'Ancien Testament ne lui paroît point inspiré directement, et il n'admet point les miracles. Mais voulant néanmoins retenir ses disciples dans l'union d'un même culte, il leur donne les Livres saints, ainsi dépouillés de tout ce qui peut gêner la raison, comme un guide assuré pour elle; c'est-à-dire, qu'il en fait la règle de la morale et non celle de la foi. D'autres théologiens protestans vont plus loin encore; et rejetant ce qu'ils appellent le *voile de Moïse*, ils ont cessé d'être chrétiens, pour n'être que philosophes sans aucun voile.

C'est pour prévenir ce dernier excès de l'indépendance religieuse, que M. De Luc a lié une correspondance particulière avec M. Teller,

---

(1) Comme la démarche de ces Juifs, provoquée par M. Teller, avoit fait quelque sensation en Allemagne, M. De Luc crut devoir en prévenir les suites, en publiant aussitôt une *Lettre* à eux adressée, dans laquelle il leur prouve le danger, et tout ensemble l'inconséquence d'un pareil *Mémoire*.

pour lui prouver qu'il n'y a point de milieu entre ne pas reconnoître l'inspiration divine dans les Livres saints, et rejeter le christianisme. Si la Genèse n'est qu'une mythologie, la doctrine du péché originel n'est qu'une chimère, la nécessité d'un rédempteur n'a point existé, et les fondemens du christianisme s'ébranlent. Voilà ce que M. De Luc oppose à son adversaire, qui, retenu par les bienséances de son état, tergiverse, n'ose se déclarer théiste, et cherche à déguiser, par des explications savantes, les conséquences directes de son système.

La Correspondance et les Principes de Théodicée, sont deux écrits destinés à réfuter les erreurs de M. Teller, au sujet de la Genèse. Ils sont dictés par l'amour de la vérité, et le désir d'être utile aux hommes. C'est un vieillard de soixante et seize ans qui consacre ses derniers efforts au triomphe du christianisme, sans lequel l'Europe tomberoit dans l'abîme. L'âge du respectable auteur de ces écrits, leur imprime un caractère qui participe, en quelque sorte, à la sainteté de leur objet, et l'homme qui est prêt à répondre à Dieu semble en recevoir une sorte d'inspiration.

C'est dans la Genèse que Dieu lui-même a

révélé à l'homme sa propre origine et sa haute destination; Elle annonce la vocation d'Abraham, et fonde la nécessité du christianisme. Tout est lié dans l'Histoire sainte, depuis la création de l'univers, jusqu'à la venue du Messie; et qui ébranleroit la foi des premiers temps, feroit tomber parmi les choses de la terre cette chaîne dont le premier anneau tient au ciel. C'est donc avec raison que M. De Luc voit dans la Genèse la religion toute entière; et il remarque ainsi son caractère essentiel. « C'est une » religion produite pour les hommes et non par » les hommes. C'est ainsi seulement qu'elle peut » satisfaire le vrai théiste, je dirai même le vrai » philosophe ».

Lorsque les ministres d'une religion abdiquent cet emploi pour se transformer en simples professeurs de morale; lorsqu'ils cessent de parler de la part de Dieu, ils ont beau se croire assez forts de leur propre raison pour commander des devoirs, leurs disciples se croient aussi assez forts de leur propre raison pour ne pas les suivre, et se jouent de tous ces fils d'araignées avec lesquels on prétend les enchaîner. M. De Luc en rapporte, à ce sujet, un exemple terrible. Le père de ce malheureux jeune homme (Werther), qu'un suicide a fait placer parmi les héros de roman,

étoit un pasteur des églises réformées : il étoit éloquent, mais il nioit la divinité des Livres saints, et n'y reconnoissoit que le langage des hommes. « Quels motifs, dit M. De Luc, pour-  
 » voit-il présenter à son fils, pour le garantir  
 » du désespoir qui suit la privation d'un objet  
 » présent auquel on peut attacher tout son bon-  
 » heur, quand on ne connoît rien de certain  
 » dans l'avenir? Combien l'épreuve qu'il subit  
 » ne dut pas lui faire sentir que l'homme qui ne  
 » parle qu'en son nom, pour calmer les passions,  
 » est bien foible contre elles ».

Disciple de Bacon, M. De Luc a consacré ses vastes connoissances en physique au triomphe de la religion. Quelques autres naturalistes, en construisant leurs mondes, ont été choqués de ne pas trouver la Genèse d'accord avec leurs théories, et ils se sont inscrits en faux contre le récit de l'historien sacré. Mais eux seuls ont pu croire leurs systèmes de géologie, et l'étude de la nature mieux observée les a fait disparaître comme les vains songes d'un malade. Trente années de voyages et de recherches ont donné à M. De Luc le droit de former aussi un système ou plutôt un ensemble de faits. Par-tout il a trouvé des résultats qui s'accordent avec la narration des Livres saints; et la vérité de cette

première histoire du monde, lui a paru visible dans tous les monumens de la nature.

Un professeur de physique à Hambourg, M. Veimarus, a publié un ouvrage, où il attaque à la fois la Genèse et le système de M. De Luc. C'est cette agression que ce dernier a repoussée par l'un des trois écrits dont on vient d'annoncer les titres. Une seule pensée de M. Veimarus suffit pour mettre à portée de juger son livre. Il s'étonne que la Genèse ne nous ait pas enseigné que la terre est un sphéroïde, et qu'elle est attirée par les corps célestes en raison inverse du carré des distances. Il est aisé de voir qu'il est professeur de physique ce M. Veimarus. Mais il a oublié que le premier besoin de l'homme n'est pas d'être physicien, mais vertueux, ainsi que son premier devoir est de connoître son créateur et de se connoître lui-même. Tel est l'unique objet d'une révélation divine; telle est la dignité auguste des Livres saints, que tout y est dit pour l'instruction des hommes, et rien pour leur curiosité.

Il faut terminer l'extrait de ces trois ouvrages sur la vérité des divines Ecritures par une importante leçon de Bossuet, sur ce qui la fait méconnoître d'une certaine classe de lecteurs. « Des hommes, dit-il, enflés d'une vaine phi-



» philosophie, parce qu'ils seront ou physiciens, ou  
 » géomètres, ou astronomes, croiront exceller  
 » en tout, et soumettront à leur jugement les  
 » oracles que Dieu envoie au monde, jusqu'à ten-  
 » ter de les redresser. La simplicité de l'écriture  
 » sainte cause un dégoût extrême à leur esprit  
 » préoccupé; et autant qu'ils s'approcheront de  
 » Dieu par l'intelligence, autant s'en éloigne-  
 » ront-ils par l'orgueil. Voilà ce que fait dans  
 » l'homme la philosophie, quand elle n'est pas  
 » soumise à la sagesse de Dieu; elle n'engen-  
 » dre que des superbes et des incrédules ».

---

#### N É C R O L O G E.

La mort presque inopinée de M. le cardinal  
 de Boisgelin, archevêque de Tours, ne sauroit  
 être un événement indifférent à l'église de France.  
 Tous ceux qui s'intéressent à sa conservation et  
 à sa gloire, sentiront la perte d'un prélat qui  
 par la douceur de ses mœurs, l'amabilité de son  
 caractère, les agrémens de son esprit, et l'éten-  
 due de ses lumières, ne pouvoit que la servir  
 utilement. Ceux mêmes qui seront les moins dis-  
 posés à lui rendre cette justice ne sauroient dis-  
 convenir qu'au moins dans le moment présent,  
 il ne manque à l'épiscopat, et que peu d'évêques

actuels, pussent autant que lui, le soutenir par les conseils, ou l'appuyer par le crédit et la réputation. Il fut incontestablement un de ceux qui marquèrent le plus par les connoissances et la doctrine dans l'assemblée constituante, un de ceux qui défendirent avec le plus de persévérance la cause également sacrée du trône et de l'autel. Son mémoire sur la vente des biens ecclésiastiques, fit une telle impression sur l'assemblée, que, quoique décidée à prononcer sur la question, séance tenante, et toute avide qu'elle étoit de tomber sur cette proie, elle remit la décision à quelques jours suivans. Tout le monde connoît son *Exposition des principes du clergé*, adressée au pape Pie VI, au nom des évêques de cette assemblée, dans lequel il sut si bien allier la sagesse des tempérans avec la rigidité des règles. Forcé de partager l'exil honorable de ses collègues, il se réfugia en Angleterre, d'où il ne cessa jamais de perdre de vue son diocèse, comme son diocèse lui resta toujours tendrement attaché. En 1801, il publia à Londres sa réponse au bref du pape Pie VII aux évêques de France, dans laquelle, en donnant sa démission de l'archevêché d'Aix, il expose, avec autant de solidité que d'étendue, les raisons qui le déterminoient à seconder, dans cette occasion, les intentions du chef de l'Eglise.

Revenu en France, dans la résolution de consacrer à la religion les derniers restes de sa vie, il accepta l'archevêché de Tours. Rendu dans cette ville, il s'y dévoua sans réserve aux fonctions du ministère. Convaincu que l'épiscopat, dépouillé de ses anciens honneurs, ne pouvoit plus aujourd'hui se rendre recommandable que par les vertus, et se faire honorer que par le zèle à remplir les devoirs qu'il impose, il se hâta de faire la visite de son diocèse, et déjà il en avoit parcouru la plus grande partie, prêchant, catéchisant, et ne négligeant aucune espèce de moyens de faire ré fleurir la religion et les bonnes mœurs. Il avoit, l'année dernière, confirmé près de trente mille personnes. Il parloit toujours dans ces occasions, ainsi qu'aux jours de première communion, et on aimoit à voir un prélat qui avoit paru dans les occasions les plus marquantes, ne croire nullement descendre, à parler ainsi le langage des enfans. Il étoit parvenu à établir un hospice pour les malades dans la ville de Tours, et à ranimer à cet égard la charité publique. Il est triste de dire que pour se livrer à son zèle, il eut souvent besoin de son courage, et qu'il eut à lutter plus d'une fois contre certaines autorités peu disposées à le seconder. Mais fort de l'opinion de tous les gens de bien, et de

la justice de ses réclamations, il sortit vainqueur de ces contrariétés, auxquelles se mêloient cependant beaucoup de consolations. Il en éprouva sur-tout par le grand bien que produisit dans son diocèse le dernier jubilé, auquel il avoit concouru, non-seulement par les hommes apostoliques qu'il avoit appelé, mais par l'exemple qu'il leur donnoit lui-même. Il jouissoit ainsi de tout le bien qu'il faisoit, comme de celui qu'il se proposoit de faire, lorsque croyant utile à sa santé de prendre l'air de la campagne, il vint à Angervillers, à quelques lieues de Paris, où bientôt il se sentit atteint de la dernière maladie dont il est mort. Dès qu'il eut connu le danger de son état, il demanda à être administré, et déploya, dans cette auguste cérémonie, tous les sentimens de la plus tendre piété : il fit les plus grands efforts pour les exprimer; mais son extrême faiblesse ne le lui permettant pas, il pria M. l'abbé de Crouselles, son grand vicaire, autant que son ami, de remplir ce douloureux, mais bien consolant ministère. Sa patience et sa résignation égalèrent jusqu'à son dernier moment la violence de ses douleurs; et si une mort édifiante et véritablement chrétienne pouvoit être un éloge dans un évêque, on peut dire qu'à cet égard on ne peut rien ajouter au sien.

Sa mort n'a pas été plutôt connue, que tout le clergé du canton s'est empressé de venir lui donner, le jour de son enterrement, les témoignages de son zèle et de ses respects. M. le curé de Dourdan n'a rien négligé pour que cette cérémonie fut entourée de toute la pompe possible. Mais ce qui l'a rendue véritablement touchante, ce sont les cinq sœurs de l'hôpital de Dourdan qui sont venues pour y assister, et offrir à un peuple nombreux le spectacle édifiant de leur douleur et de leur piété. Quelques-unes d'elles ayant été à Tours, avoient été à portée d'apprécier tout le vide que laisse dans son diocèse M. de Boisgelin, et connoissoient mieux que personne les raisons qu'ont les pauvres d'être sensibles à sa perte.

Enfin dans une grande ville on auroit peut-être entouré les cendres de M. le cardinal de plus d'éclat, mais il eut été difficile d'y montrer plus d'intérêt. Ses cendres reposent dans un petit cimetière de village; mais des neveux et des nièces, qui ont été si touchans dans leurs soins comme dans leurs regrets, ne les laisseront pas confondues, et un monument simple les désignera à ceux qui s'intéressent à tout ce qui peut tenir à la gloire de l'église de France.

M. Jean-de-Dieu-Raymond de Boisgelin,

étoit né à Rennes, le 17 février 1732; sacré évêque de Lavaur, en 1765; nommé à l'archevêché d'Aix, en 1770; archevêque de Tours, en 1802, et cardinal en 1803. Il est mort le 22 août à la 72<sup>e</sup>. année de son âge.

M. l'évêque de Versailles a fait célébrer le 12 septembre dans sa cathédrale, un service solennel pour M. le cardinal de Boisgelin, mort dans son diocèse. Il a prononcé, après l'Évangile, un discours qui fait autant d'honneur à son talent qu'à sa doctrine, et dans lequel il a fait sur-tout ressortir le courage que montra le prélat défunt à combattre les innovations aussi impolitiques qu'anti-canoniques des opérations de l'assemblée constituante.

---

Une autre perte que l'Église vient de faire; non moins digne d'exciter nos regrets, quoique dans un genre différent, c'est celle du père Beauregard, un des derniers prédicateurs Jésuites, qui ont marqué vers la fin du 18<sup>e</sup>. siècle; et qui vient de terminer sa noble et honorable carrière. Ses succès dans les provinces, à la cour et dans la capitale, sont si connus, qu'à cet égard nous n'avons rien de nouveau à apprendre à nos lecteurs. Une éloquence impétueuse, quoique peu soignée, et peut-être d'autant moins

soignée qu'elle étoit plus impétueuse , un ton véritablement apostolique , une action originale , et parfaitement analogue au genre de ses sermons , tout en lui commandoit l'attention , en même temps que la haute idée que l'on avoit de sa vertu commandoit le respect. Ami , confrère et émule du père Lenfant , on aimoit à les comparer , et on trouvoit en général , qu'autant celui-ci le surpassoit par la force logique et la régularité des plans , autant celui-là lui étoit supérieur par ces traits de génie qui ne sont pas le fruit du travail , et qui appartiennent plus proprement au don de la parole. Il tenoit , ce semble , le milieu entre le missionnaire et l'orateur proprement dit : plus élevé que l'un et moins orné que l'autre. Mais son inégalité est telle , qu'il est permis peut-être de douter , si l'impression lui seroit favorable , et si l'on trouveroit autant de plaisir à le lire , que l'on en avoit à l'entendre.

Aussi éloigné de briguer les applaudissemens qu'il étoit au-dessus des atteintes de l'ambition , il ne songea jamais qu'à obtenir la plus flatteuse des récompenses , celle du bien qu'il pouvoit faire , et il en fit beaucoup. Il ne prêchoit jamais son sermon sur les mauvais livres , qu'il ne vit plusieurs de ses auditeurs lui en apporter , pour le prier de les brûler. Son ca-

rême à la cour fit la plus grande sensation, par cette liberté véritablement courageuse avec laquelle il annonça, comme un nouveau Jérémie, les malheurs qui menaçoient alors la France. On se rappelle sur-tout de ce trait véritablement prophétique, et dont il fit l'année suivante retentir les voûtes de Notre-Dame de Paris. « Oui, c'est au roi et à la religion que » les philosophes en veulent. La hache et le » marteau sont dans leurs mains. Ils n'atten- » dent que l'instant favorable pour renverser » le trône et l'autel. Oui, vos temples, Sei- » gneur, seront dépouillés et détruits, vos fê- » tes abolies, votre nom blasphémé, votre culte » proscrit. Mais, qu'entends-je, grand Dieu! » que vois-je! aux cantiques inspirés qui fai- » soient retentir ces voûtes sacrées, en votre hon- » neur, succèdent des chants lubriques et pro- » fanes! Et toi, divinité infâme du paganisme, » impudique Vénus, tu viens ici même pren- » dre audacieusement la place du Dieu vivant, » t'asseoir sur le trône du saint des saints, et » recevoir l'encens coupable de tes nouveaux » adorateurs ».

On est tenté de croire que l'orateur voyoit alors en révélation l'auguste métropole changée en *Temple de la raison*. Les philosophes



ne manquèrent pas de jeter les hauts cris, et de dénoncer l'orateur comme un séditieux, et un calomniateur de la raison et des lumières. Condorcet qui venoit d'enterrer d'Alembert, et qui portoit alors, je ne sais comment ni pour-quoi, le sceptre de la littérature, en attendant qu'il put en porter *la hache et le marteau*, cria plus fort encore que les autres; et on trouve dans la frauduleuse édition qu'il a donnée des Pensées de Pascal, une note où le père Beauregard est traité de *ligueur et de fanatique*. Les événemens ont prouvé depuis lequel des deux étoit le fanatique et le ligueur.

Chassé de France par la révolution, ses premiers pas se portèrent en Angleterre, où la providence le destinoit à exercer ses talens. Il s'appliqua sur-tout à donner des retraites aux prêtres Français, qui en retiroient les plus grands fruits. Les Anglois non catholiques accouroient aussi pour l'entendre, et admiroient en lui ce mélange de force et d'onction, dont il y a si peu d'exemples chez les orateurs protestans. Attiré en Allemagne, il n'y resta pas oisif, et il y prêcha avec un succès et un concours toujours nouveau. Ses travaux hâtèrent ses infirmités, et il trouva chez la vertueuse princesse

de Hohenlohe, la plus tendre et la plus généreuse hospitalité. Cependant il se disposoit à rentrer en France, jaloux d'offrir à la religion et à sa patrie, les derniers efforts de son zèle et de son éloquence, quand la mort l'a surpris dans un dessein si digne de lui. Il a laissé, par son testament, le peu dont il pouvoit disposer, aux Jésuites de Russie, comme une preuve de l'attachement qu'il n'avoit jamais cessé d'avoir pour un ordre auquel il devoit son éducation, ses vertus, et le développement de ses talens.

Le père Beauregard étoit né à Pont-à-Mousson, département de la Meurthe. Il est mort à Hohenlohe, en Allemagne, dans la 73<sup>e</sup> année de son âge.

En déplorant de semblables pertes, nous ne pouvons que faire toujours les mêmes questions. Qui remplira ces vides que la mort creuse chaque jour? et par où et comment nous viendront d'autres hommes pour remplacer de pareils hommes? En attendant, craignons et espérons, et suivant l'avis de l'Apôtre, *faisons tout le bien que nous pouvons durant le temps qui nous est laissé.*

---

*Extrait d'une lettre écrite par un missionnaire de la Chine, à l'ancien supérieur du séminaire des Missions étrangères à Paris.*

« . . . . . Pouvons-nous toujours espérer le rétablissement de notre séminaire de Paris? Ce seroit bien à désirer. Ce seroit toujours un grand bien, quand même vous n'existeriez pas en France sur le même pied que les années précédentes; car nos missions ne peuvent se passer de secours. Nos chrétiens augmentent tous les jours assez considérablement, et le nombre des ouvriers diminue loin d'augmenter. Outre les pertes que vous avez apprises l'année dernière, il vient encore de mourir, il n'y a pas plus d'un mois, un de nos nouveaux prêtres; et quelques-uns de ceux qui survivent n'étant pas trop bien portans, ne laissent pas de causer des inquiétudes pour la suite.

Je suis toujours à Lô Lâng-Kcou, où je suis occupé comme ci-devant à former quelques élèves qui puissent aller au secours de nos confrères. J'en ai envoyé deux cette année à Mgr. de Tabraca, qui, après les épreuves nécessaires pourront vraisemblablement être ordonnés; mais il se

passera quelques années avant que je puisse en envoyer de nouveaux. Nous sommes fort tranquilles de tous les côtés. On n'entend plus parler de persécution, quoique les chrétiens se multiplient beaucoup, même dans les villes, et fassent assez ouvertement l'exercice de leur religion. Cette tranquillité procure grand nombre de conversions. Dans plusieurs endroits les païens viennent d'eux-mêmes demander à se faire chrétiens. M. André Yang continue toujours à étendre de plus en plus la religion du côté de Lou-Tcheou. Outre ladite ville et ses environs, où il y a déjà environ trois cents confessions et plus de cinq cents catéchumènes, le christianisme s'est introduit dans plusieurs autres villes des environs, savoir Ho-Kiang, La-Ky, Tehang-Ling, Nanky, Yun-Ling, Fou-Xun. Dans ces différens endroits on compte bien près de mille prosélytes. Dans le Tchuen-Tong la religion fait aussi de grands progrès. Il se trouve maintenant un grand nombre de villes où il y a beaucoup de chrétiens, et dans lesquelles il n'y en avoit pas anciennement. Le nouvel évêque de Caradre, M. Tranchant, m'a écrit que les différens prêtres qui administrent cette contrée, ont baptisé entr'eux cinq cents adultes, et fait environ sept cents catéchumènes. Pour comble de bonheur, les Pe-

Lien

Lièn-Kiaó, qui les années précédentes ont fait tant de ravages dans ces contrées, se sont dispersés de côté et d'autre, et ne reparoissent plus : ce qui donne aux prêtres toute liberté d'administrer leurs chrétiens. Dans des circonstances si favorables, plusieurs nouveaux missionnaires ne seroient pas de trop dans notre province du Sutchien. On y a donné, cette année, le baptême à quatre mille neuf cent dix-neuf enfans d'infidèles en danger de mort. Dans les différentes parties de la province, quatre mille quatre-vingt infidèles ont embrassé la religion chrétienne.

Par les lettres du Tonquin, on apprend que le roi de Cochinchine, après avoir soumis les rebelles, dans son royaume, règne aujourd'hui au Tonquin, qu'il fait un très-bon accueil aux évêques et aux autres missionnaires, et qu'il faut tout espérer, quoiqu'il n'ait pas encore donné un édit formel en faveur de la religion.

Je me recommande à vos prières, et suis, etc.

HAMEL.

---

NAPLES. Enfin ce bref tant attendu qui devoit rétablir, dans les Etats du roi de Naples, l'ordre des Jésuites, a été donné, le 30 juillet

dernier, et est arrivé dans cette ville, le 2 août, de très-grand matin. Le roi et la reine, les princes et princesses, ont approché ce jour-là même de la sainte table, pour rendre au ciel leurs actions de grâces; et la dévotion qu'ils ont fait éclater dans cette circonstance, a égalé leur joie qui étoit à son comble.

Le collège que les Jésuites avoient anciennement à Naples, a été ouvert le jour de l'Assomption, et ils en sont déjà en possession. Le roi a voulu assister à l'ouverture de l'église; qui a eu lieu le même jour, et dans laquelle, a-t-il dit; *il n'avoit pas eu le courage d'entrer une seule fois depuis la suppression de cette compagnie.*

S. M. a doté ce collège d'une rente annuelle de 40,000 ducats, argent de France 172,000 livres; la reine a aussi payé de ses revenus les premiers meubles nécessaires au collège, et elle se propose d'en augmenter encore le revenu. Plusieurs villes et communes ont aussi offert des maisons et revenus pour la formation des nouveaux collèges; et de toutes parts les particuliers s'empres-ent à porter des meubles et de l'argent. Mais ce qui est sur-tout remarquable, c'est l'empres-ement et la foule des sujets qui se présentent pour demander l'habit; ce qui vient de rendre

les choix plus difficiles, l'examen des candidats plus sévère; et ce qui prouve en même temps les bénédictions que la providence promet à cette nouvelle restauration, qui peut avoir des suites si heureuses pour le bonheur des peuples et la gloire de la religion.

Le bref du pape a été publié officiellement ici, le 6 août, et il étoit accompagné de la cédule royale suivante :

« L'éducation publique étant un des principaux objets des soins paternels du roi, notre seigneur, il a, parmi toutes les autres mesures prises à ce sujet, ou encore à prendre, résolu de rappeler dans ses royaumes la société dite de Jésus, vu que, par sa conduite exemplaire, par ses œuvres de piété, et par l'instruction publique qui appartient à l'essence de son institution, elle pourra offrir à toutes les classes des sujets fidèles et bien-aimés de S. M. un moyen sûr pour se perfectionner dans tout ce qui a rapport à l'exercice des vertus chrétiennes. S. S. à laquelle S. M. a fait connoître ses intentions, y a adhéré avec bonté, et a daigné expédier à cette fin un bref apostolique, à l'instar de celui qui fut expédié en 1801, sur la demande de Paul I<sup>er</sup>, empereur de toutes les Russies. S. M. a déjà fait exécuter ce bref dans le royaume de Naples, et a ordonné qu'il fut aussi exécuté dans celui de Sicile. Comme cette exécution demande beaucoup de zèle, d'activité et d'attention, S. M. a nommé le président et délégué de la juridiction royale, Vecchioni, délégué de la société de Jésus, et délégué particulier pour l'exécution prompte et exacte du bref mentionné. Pour le royaume de Sicile, cette exécution est confiée au président

Paterno , auquel S. M. a adjoint le consultant du gouvernement, Troysi, et le conseiller d'administration, Tomasi. La volonté du roi est également que la société, tant en ce royaume que dans celui de Sicile, pour son entretien honnête, recouvre tous les biens qui restent encore dans les administrations respectives, sous la condition cependant qu'elle se charge de l'acquiescement de toutes les charges dont ces biens se trouvent grevés par l'autorité de S. M. ou de ses ministres, et que cette restitution ne soit pas regardée comme lui donnant le droit de faire des réclamations au sujet des biens et droits qui peuvent avoir été vendus, donnés en bail, échangés ou aliénés d'une manière quelconque, cette cession devant pour toujours être regardée comme une nouvelle concession due à la seule bienfaisance du roi. Et comme dans cette cession beaucoup d'objets non prévus pourront exiger des décisions nouvelles et plus précises, S. M. se réserve de rendre à ce sujet ses résolutions souveraines, sur les représentations qui seront portées devant le trône royal par les ministres délégués nommés ci-dessus.

» Sa majesté considérant qu'il faut aux individus de ladite société promptement un local dans la capitale, ordonne en outre qu'il lui soit remis, dans le plus bref délai possible, le collège du Sauveur, la maison *della Conocchia*, le collège des Nobles, et tout autre local qui pourroit paroître nécessaire et propre à l'exercice des fonctions dont cette société est chargée. Comme le roi a aussi appris, à la grande satisfaction de son cœur, que plusieurs de ses bien-aimés sujets, animés d'un vrai esprit religieux et d'un zèle ardent pour le bien public, sont disposés à céder et à donner à la société de Jésus des biens fonds, S. M. pour faciliter à ladite société les moyens de subsister commodément et de se vouer aux



œuvres pieuses que lui prescrit son institution , la dispense de la loi de main-morte, et lui accorde la faculté d'acquérir de tels biens, sous condition cependant que toutes ses acquisitions soient portées à la connoissance et soumises à l'approbation du roi, qui se réserve aussi le droit de rapporter cette concession ».

Ce bref du pape, adressé au père Gabriel Gruber, général actuel de la compagnie de Jésus, en Russie, ne renferme rien de particulier, que la faculté à lui donnée de recevoir, soit par lui, soit par le père Angelini, procureur général de cette compagnie pour les Etats du roi de Naples, tous ceux desdits Etats qui voudront y entrer, et la résolution d'étendre à cette partie de l'Italie, la teneur des lettres apostoliques données pour l'Empire de Russie. Nous croyons donc faire plaisir à nos lecteurs, et nous jugeons plus nécessaire, de mettre ici ces lettres, sous leurs yeux, pour qu'ils puissent connoître plus particulièrement encore l'esprit et les motifs qui ont animé le souverain pontife dans une occasion si importante.

*A notre cher fils, François Kareu, prêtre, supérieur de la congrégation de la société de Jésus dans l'Empire de Russie.*

P I E V I I , P A P E .

Cher fils, salut et bénédiction apostolique.

Notre prédécesseur le pape Pie VI de glorieuse mé-

moire , voulant pourvoir à la conservation et à l'accroissement de la foi catholique , ainsi qu'au gouvernement spirituel des fidèles dans la vaste étendue de l'Empire Russe , du consentement de Catherine II , alors impératrice de toutes les Russies , chargea son légat apostolique , Jean-André , archevêque de Chalcédoine , aujourd'hui cardinal de la S. E. R. évêque de Sabine , d'ériger un siège archiepiscopal avec son chapitre dans la ville de Mohilow , et il y nomma pour archevêque notre vénérable frère Stanislas Siestrzencewicz , avec les pouvoirs ordinaires , et la juridiction sur les catholiques du rit latin dans toutes les provinces de l'Empire Russe , où il n'y auroit point d'évêché. De nouvelles provinces , soumises auparavant au roi et à la république de Pologne , ayant été réunies à la Russie , notre prédécesseur Pie VI , pour répondre à la bonne volonté de l'empereur Paul I<sup>er</sup>. envers les catholiques , établit et confirma , en vertu de l'autorité apostolique , par le moyen de son légat notre vénérable frère Laurent , archevêque de Thèbes , les sièges épiscopaux catholiques , tant du rit grec que du rit latin , érigés depuis long-temps dans ces mêmes provinces ; et il décora en même temps l'église de Mohilow de la juridiction métropolitaine. Mais quoique la prévoyance du siège apostolique et la bienveillance de l'empereur Paul I<sup>er</sup>. pour les catholiques aient pourvu , par toutes sortes de moyens , aux besoins spirituels de ces peuples , que sont-ils cependant ces moyens , ou comment peuvent-ils être suffisans dans une aussi grande étendue de pays , qui embrasse une partie de l'Europe et de l'Asie ; où il n'y a ni évêché , ni monastère d'aucun ordre régulier ; où le petit nombre des prêtres les rend pour ainsi dire nuls , où plusieurs cherchant les pâturages du salut n'ont personne pour

lés y conduire; de sorte que nous, qui avons été établis pasteurs sur toute la maison d'Israël, nous ne pouvons que répéter souvent, avec J. C. notre sauveur : *La moisson est abondante; mais combien est petit le nombre des ouvriers!*

C'est pourquoi quelques prêtres résidans depuis plusieurs années dans ces contrées, et qui étoient membres de la société de Jésus, supprimée par un bref du pape Clément XIV, l'un de nos prédécesseurs, désirant ardemment de se livrer à instruire la jeunesse dans la foi catholique et dans les bonnes mœurs, et de se consacrer à la prédication de la parole de Dieu et à l'administration des sacrements; l'empereur Paul I<sup>er</sup>. a déclaré vouloir les employer principalement à l'instruction spirituelle de ses sujets catholiques, et nous a demandé avec empressement de les réunir en un corps, et de les confirmer par notre autorité. Vous nous avez alors adressé, tant en votre nom qu'en celui de vos confrères qui habitent en Russie, les plus humbles supplications, dans lesquelles après nous avoir exposé que votre congrégation ou société, étant dépourvue de la confirmation que le saint siège a coutume de donner aux ordres réguliers, s'éteindroit peu à peu par la mort des membres qui vivent aujourd'hui; vous nous demandiez avec instance d'être réunis dans votre ancienne société, et de pouvoir exister canoniquement par l'autorité apostolique. Et nous, appelés par Dieu même à la charge de l'apostolat, malgré l'infériorité de nos forces, nous regardons comme un devoir, le soin que nous impose la sollicitude pastorale, d'exciter et d'encourager, par toutes sortes de grâces et de faveurs, les prêtres et les clercs qui consacrent leurs talens et leur zèle à cultiver la vigne du Seigneur. En effet, nous ne croyons pas qu'on puisse employer un remède plus propre à déra-

tenir les vices, à maintenir les bonnes mœurs, à instruire le peuple chrétien des préceptes de la foi, que de rassembler sous le gouvernement d'un seul chef une société d'éclésiastiques régis par les mêmes lois et le même institut, afin que combattant l'ennemi du genre humain qui multiplie sous tant de formes ses moyens de nuire, ils l'attaquent, non avec des forces dispersées et divisées, mais comme réunis en un bataillon; et qu'ils le détruisent entièrement par le glaive de la parole de Dieu. C'est alors qu'on verra s'accomplir le vœu du prophète Royal : *O qu'il est bon, qu'il est doux pour des frères d'habiter ensemble dans une même demeure ! . . . C'est-là que le Seigneur attache la bénédiction et la vie jusque dans l'éternité* : et ailleurs il dit encore : *Ceux qui habitent dans la maison du Seigneur n'ont qu'un même esprit et un même langage; étroitement unis, ils se nourrissent de mets agréables dans la maison du Seigneur*; non des mets qui servent à la nourriture du corps, mais des mets spirituels, qui augmentent les forces de l'ame, fortifient les affamés qui cherchant du pain ne trouvent personne pour leur en donner.

Quoique votre demande fut en elle-même très-juste, et de la plus grande utilité pour les catholiques, cependant les recommandations du très-puissant et très-illustre empereur Paul I<sup>er</sup>. y ont ajouté un nouveau poids. Déjà par sa gracieuse lettre du 11 août 1800, il nous avoit paru rempli de la meilleure volonté à votre égard, et il nous a témoigné la joie qu'il éprouveroit si nous accueillions votre prière; persuadé du bien qui reviendra à ses sujets catholiques de ce nouveau secours spirituel, et croyant qu'aucun moyen ne sera plus propre à former la jeunesse aux exercices de la religion, aux bonnes mœurs, et à l'obéissance.

envers les puissances supérieures, que de commettre ce  
 soin à des ecclésiastiques éprouvés. C'est pourquoi après  
 vous avoir d'abord confié la garde du temple érigé à Péters-  
 bourg pour les catholiques, et avoir pourvu libéralement à  
 ce que vous y exerciez le ministère sacré, il est prêt à ré-  
 tablir les collèges, à vous en donner le gouvernement, et à  
 faire tout ce qui sera utile aux fidèles de notre communion.  
 Tant et de si grands bienfaits, accordés par cet illustre  
 prince aux catholiques, et qui méritent toute notre recon-  
 naissance, ne doivent-ils pas nous faire prendre votre de-  
 mande en considération, et remplir par-là ses vœux les  
 plus ardens? Ayant donc bien tout examiné, et ayant  
 sur-tout fait attention à la diversité des temps, des lieux  
 et des personnes qui nous engage, et nous force presque,  
 à prendre de nouvelles mesures, ou à modifier les anciennes,  
 selon que l'exige l'utilité de l'Eglise, dont nous sommes éta-  
 blis le modérateur suprême; après avoir imploré le secours  
 de Dieu par de ferventes prières, et pris l'avis de plusieurs  
 cardinaux de la S. E. R., voulant accueillir avec bonté vos  
 supplications, nous vous absolvons, et vous déclarons  
 absous, vous et vos confrères, de toute excommunication,  
 suspense, interdit, et autres censures et sentences ecclésias-  
 tiques, et de toutes peine de droit ou de fait, portées par qui  
 ou pour quelque cause que ce soit; si vous étiez lié par  
 quelqu'une, seulement pour obtenir l'effet des présentes :  
 de notre propre mouvement, science certaine, et par la  
 plénitude de notre puissance apostolique; par laquelle  
 encore nous permettons à vous et aux autres prêtres qui  
 habitent avec vous, ou qui y viendront par la suite, qui  
 ont appartenu autrefois à cette congrégation ou qui vou-  
 dront y appartenir, de se rassembler et de se réunir en un

seul corps et congrégation de la société de Jésus; mais seulement néanmoins dans les limites de l'Empire de Russie, et non ailleurs, dans une ou plusieurs maisons que le supérieur désignera.

C'est vous, notre cher fils, que nous choisissons et que nous établissons, suivant notre agrément et celui du siège apostolique, avec tous les pouvoirs nécessaires, pour supérieur général de ladite congrégation : nous vous accordons de pouvoir suivre et retenir la règle primitive de S. Ignace, confirmée et approuvée par le pape Paul III, l'un de nos prédécesseurs, dans ses constitutions apostoliques; nous autorisons ceux que vous aurez admis dans votre congrégation à instruire les enfans dans les bonnes mœurs, et dans les sciences, à gouverner les collèges et les séminaires, avec l'approbation et le consentement de l'ordinaire; et nous leur permettons de pouvoir librement et valablement entendre les confessions des fidèles, annoncer la parole de Dieu, et administrer les sacremens. Nous prenons en outre sous notre protection immédiate et celle du saint siège apostolique, vous et votre congrégation de la société de Jésus, et nous réservons à nous et à nos successeurs le droit de prescrire et de faire tout ce qui paroîtroit convenable pour l'affermir, la consolider, et pour en extirper les abus qui pourroient s'y glisser.

Nous voulons que nos présentes lettres demeurent à jamais fermes, valides et durables; qu'elles ressortissent leur plein et entier effet; qu'elles reçoivent en tout leur exécution, et qu'elles soient religieusement observées par ceux qu'elles regardent ou qu'elles pourront regarder par la suite. Nonobstant toutes ordonnances et constitutions apostoliques quelconques, statuts et coutumes, privilèges et in-

dults, et lettres apostoliques accordées, confirmées, renouvelées de quelque manière que ce soit, et qui pourroient être contraires aux présentes; et sur-tout celles du pape Clément XIV commençant par ces mots : *Dominus ac Redemptor noster*, expédiées sous l'anneau du Pêcheur le 21 juillet 1773, seulement en ce qu'elles pourroient avoir de contraire aux présentes, et pour l'étendue seule de l'Empire de Russie. A toutes et chacune desquelles, pour donner aux présentes leur effet, nous dérogeons expressément et spécialement, et à toutes autres qui pourroient y être contraires, etc.

Donné à Rome, à Sainte-Marie-Majenre, sous l'anneau du Pêcheur, le 7 mars 1801, l'an premier de notre pontificat.

R. Cardinal BRASCHI-ONESTI.

A la vue de ce bref pour la Russie, suivi d'un autre pour le royaume de Naples, bien des personnes se demandent pourquoi le pape n'a pas étendu, au moins pour ses Etats, la même faculté. Mais outre qu'il ne nous appartient point de juger ici les raisons que peut avoir le chef de l'Eglise, il est visible que les restrictions temporaires, et les bornes qu'il met ici à l'extension de la compagnie de Jésus, tiennent à des circonstances et à des motifs de prudence qu'il est plus aisé de sentir que nécessaire d'expliquer. Sans doute que ce qui est bon en Russie et dans le royaume de Naples, pour la gloire de la religion, pour les progrès de la saine morale, des sciences et des

*lettres*, ne peut que l'être également à Rome, à Madrid, à Vienne, et dans tous les autres Etats catholiques; mais tout ce qui est utile n'est pas pour cela expédient, et c'est sans contredit dans les occurrences pénibles et délicates où se trouve toujours le saint siège, que ce principe de l'apôtre doit trouver son application.

Mais enfin, borné ou non borné, il n'en résulte pas moins qu'en attendant une extension plus grande, cet ordre existe dans l'église catholique; que non-seulement ce n'est plus un ordre proscrit, mais qu'il mérite tout le respect dû à un ordre religieux. Il n'en est pas moins vrai qu'il est établi suivant sa règle primitive, *secundùm primigeniam sancti Ignatii regulam*: parce que pour produire les mêmes biens, et procurer à l'Eglise les mêmes avantages, il falloit nécessairement que les membres qui le composent redevinssent ce qu'ils étoient, et reprissent le même esprit: *sint ut sunt, aut non sint*, qu'ils soient ce qu'ils sont, ou qu'ils ne soient pas, disoit leur dernier général Ricci.

Les Jésuites sont d'autant plus ce qu'ils étoient, qu'outre le même nom et le même habit, les nouveaux vont être formés par les anciens encore subsistans, *ces restes d'Israël* que la providence ne semble avoir conservés que pour être les dépositaires du feu sacré, et des vraies



traditions et principes de l'institut; de sorte que la chaîne depuis St. Ignace ne se trouvant nullement interrompue, on peut dire que les nouveaux Jésuites sont véritablement les successeurs des anciens, et que l'ordre, sans avoir la même étendue, n'en a pas moins la même perfection. Identité aussi précieuse qu'honorable, qui est, tout à la fois, et le plus sûr garant de sa durée, et la digue la plus puissante aux perfides réformes que pourroient méditer certains esprits systématiques, et la plus décisive réponse *aux assertions* de ses ennemis; et le triomphe le plus noble qu'il ait pu remporter contre les injustes provocateurs de sa destruction.

En remplaçant la compagnie de Jésus sur ses anciennes bases, et dérogeant pour cet effet au bref de Clément XIV, son vertueux successeur ne met nullement le saint siège en contradiction avec le saint siège. C'est la nécessité qui fit donner le bref de destruction, et c'est aussi la nécessité qui fait donner le bref de résurrection; avec cette différence que la première nécessité étoit fille de la crainte et de l'obsession où des hommes puissans tenoient ce malheureux pontife, auquel ils firent disperser d'un trait de plume vingt mille ouvriers infa-

tigables, qui, dans les quatre parties du monde, alloient *faisant et enseignant*; et que la nécessité d'aujourd'hui est la fille du temps et de l'expérience qui nous éclaire sur les malheurs qui ont suivi cette fatale époque, et le besoin de les réparer : besoin, n'en doutons pas, qui se fera sentir bientôt dans tous les Etats catholiques, à mesure que les haines et les préventions s'affoibliront; que l'esprit de parti s'éteindra dans les malheurs communs; que les rois ouvriront les yeux sur leurs vrais intérêts; que l'impiété se trahira par de nouveaux excès; que l'éducation publique ira déperissant, et que la chute des collèges convaincra les esprits les plus aveuglés, de ce principe du grand Bacon, que pour élever la jeunesse, on ne trouvera jamais rien de mieux que les écoles des Jésuites : *consule scholas jesuitarum, nihil enim quod in usum venit, his melius.* (De augmentis scientiarum, cap. IV).

— A l'occasion du rétablissement des Jésuites, une feuille allemande cite une prédiction que contient une lettre adressée à St.-Ignace, en 1554, par un de ses premiers disciples, nommé Bovadella. La voici : *Post quatuor lustra nostræ annihilationis, expelluntur ii qui nos expule-*

*runt. Gentes in philosophismo eductæ non obediunt principibus neque ecclesie, corruent nostri, et regnabit horror, tunc resurgent nostri, et rogabuntur, novum sæculum incipiant et educent;* ce qui veut dire, pour nos lecteurs qui n'entendent pas le latin : « Après quatre lustres de notre destruction, seront chassés ceux qui nous chassèrent. Les nations, égarées par le philosophisme, n'obéiront point aux princes, ni à l'église; les nôtres tomberont, et l'horreur régnera sur la terre; alors les nôtres ressusciteront, et on les priera de commencer un nouveau siècle, et de reprendre l'éducation publique ». Bien des personnes révoqueront en doute l'authenticité de cette prédiction.

ROME. Mgr. Arezzo, nonce de la cour de Rome à Pétersbourg, est actuellement à Dresde, où il paroît avoir fixé son séjour, jusqu'à ce que la bonne intelligence soit rétablie entre S. S. et l'empereur de Russie, et ce raccommodement entre les deux souverains ne paroît pas devoir tarder long-temps. Sa majesté impériale a écrit au pape une lettre dans laquelle il assure S. S. que quoique des raisons d'Etat, tenant à l'honneur de sa couronne, l'aient engagé à rappeler son ministre, le comte de Cassini, et à éloigner de Pétersbourg le nonce pontifical, cependant

il ne cessera point de donner aux catholiques de son Empire des preuves de sa bienveillance et de sa constante protection, et que dans toutes les autres occasions qui se présenteront, il s'empresera de témoigner au souverain pontife son estime et son amitié.

Un juif François, âgé de 65 ans, vient d'être converti et baptisé par les soins de S. E. le cardinal Fesch. La cérémonie s'est faite dans l'église de St.-Louis.

On va s'occuper incessamment de la canonisation de plusieurs saints.

Un courrier de Paris, arrivé dans la nuit du 4 au 5 août, donna lieu, le lendemain matin, à une congrégation secrète de tous les cardinaux.

BERNE. Les députés des cantons catholiques et mixtes, réunis pour délibérer sur les ordres religieux, se sont accordés à adopter pour maxime, qu'il ne sera plus supprimé de couvens dans leurs cantons qu'en vertu de concordats faits avec le saint siège, et qu'il ne sera point mis à la réception des novices de conditions qui puissent nuire à la conservation des ordres. Toutefois cette maxime ne s'appliquera qu'aux couvens qui voudront se rendre utiles à l'Etat et à la société. Le landamman sera prié de faire part de ces dispositions au nonce, pour tenir lieu de

de réponse à la lettre qu'il a adressée aux cantons catholiques. Saint-Gall, Argovie, Turgovie et Tessin, ont déclaré qu'ils engageroient leurs gouvernemens respectifs à rentrer dans les sentimens de l'arrêté, et à en faire part immédiatement au nonce.

Le nouvel évêque de Fribourg a notifié son avènement à l'épiscopat par une lettre pastorale, où il s'intitule : Nous, Maxime Goisolan, de l'ordre des capucins, prince du Saint-Empire Romain, etc. Dans la version allemande, il prend de plus le titre de comte de Lausanne. Ce style de l'ancien protocole a été remarqué. En Allemagne même, le titre de *Prince de l'Empire* est disputé aux nouveaux évêques.

EVREUX. Parmi les circonstances relatives à la session du collège électoral, il y en a une qui, par les bons effets qu'elle a produits, mérite d'être observée; c'est le retour à un usage ancien et religieux, trop long-temps négligé. Une messe du Saint-Esprit a précédé l'ouverture de l'assemblée. Les honneurs d'usage ont été rendus au collège des électeurs et à son président, le ministre du trésor public. L'évêque a officié pontificalement; la réunion de tout son clergé, la solennité, la messe célébrée en musique, la présence de l'élite des citoyens d'un département

fertile, industrieux et riche, qui ont mérité les suffrages de leurs concitoyens, avoient attiré un grand concours. Tous les assistans ont vu avec joie ce retour à un usage commun à tous les peuples civilisés, celui d'invoquer la Divinité et de lui demander le secours de ses lumières, avant de procéder à l'ouverture des assemblées où les citoyens s'occupent des affaires publiques, ou de l'administration de la justice, ou de l'élection des magistrats.

**BRUXELLES.** Le préfet vient d'adresser aux sous-préfets et maires du département de la Dyle, la lettre suivante :

« Je suis chargé par S. E. le ministre de l'intérieur, de vous annoncer que l'exercice du culte ne peut avoir lieu que dans les églises qui ont été désignées à cet effet par le gouvernement; et il est expressément défendu par la loi du 18 germinal an 10, à toute personne non ecclésiastique, ou qui n'appartiendroit à aucun diocèse, d'exercer les fonctions sacerdotales. Le gouvernement sait qu'il se commet des abus en contravention à ces dispositions. Il paroît que dans beaucoup de communes où les églises ont été supprimées, et réunies en celles qu'on a érigées en cures ou succursales, des maîtres d'écoles, d'anciens chantres de paroisse, se permettent de

chanter des messes, de célébrer les offices, de simuler toutes les cérémonies sacerdotales : il en est même qui font des processions, des enterremens, qui exigent et reçoivent des rétributions à ce sujet, et qui ont voulu administrer le sacrement de baptême. De semblables pratiques ne peuvent produire que de graves inconvéniens, et il est urgent de les réprimer. Le moyen le plus prompt et le plus efficace à employer, est de fermer toutes les églises dans lesquelles l'exercice des cultes n'est point autorisé par l'approbation du gouvernement. En conséquence, je vous donne l'ordre formel d'exécuter, s'il y a lieu, cette mesure dans votre commune, d'ici au 28 de ce mois; de veiller à ce que de pareils abus, s'ils y ont existé, ne se renouvellent pas, et de m'informer de suite de ce que vous aurez fait à cet égard. Messieurs les sous-préfets sont spécialement chargés de tenir la main à l'exécution de cet ordre ».

— La cause de contre-façon relative au catéchisme publié par M. l'évêque de Nantes, a été jugée par la cour de cassation. Elle étoit déjà instruite par un mémoire dont M. G. Fabry est auteur, et que plusieurs jurisconsultes ont appuyé de leur avis. Sept moyens de cassation y étoient développés avec force et clarté. La

plupart ont été admis par la cour, et ont entraîné la cassation de l'arrêt attaqué, 1°. parce qu'il contenoit excès de pouvoir, en faisant défense à la dame veuve Malassis, *imprimeur de M. l'évêque de Nantes et du clergé*, de prendre la qualité d'*imprimeur du clergé*; 2°. parce qu'il avoit violé la loi du 19 juillet 1793, en décidant qu'elle n'étoit point applicable aux mandemens, catéchismes, et autres ouvrages d'enseignement des évêques, sous prétexte que les évêques étoient salariés par l'État. M. Merlin a établi, à ce sujet, dans ses conclusions, qui ont été suivies, que cette loi étoit applicable aux évêques, non-seulement parce qu'elle assure sa protection aux *auteurs d'écrits en tous genres*, sans excepter personne, mais encore parce qu'elle est postérieure aux lois des 7 et 27 juin 1793, époque où les évêques étoient encore salariés par l'État, et qu'ainsi il auroit fallu qu'elle les eût excusés, d'une manière expresse, de la protection qu'elle accorde aux *auteurs d'écrits en tous genres*, pour en conclure, comme a fait la cour de Nantes, qu'ils n'étoient pas compris dans cette loi.

— M. de Barral, évêque de Meaux, a été nommé archevêque de Tours.

PARIS. M. le cardinal archevêque a été à



Vitry donner la confirmation, et faire la bénédiction d'une cloche, qui a été présentée par M. Dubois, conseiller d'Etat, préfet de police, et par M<sup>me</sup>. Le Roux, sa fille, et par eux nommée *Joséphine*. La cérémonie a été très solennelle. S. E. a dîné chez M. le préfet, avec une grande partie de son chapitre et un nombre considérable d'autres ecclésiastiques. M. Piis, secrétaire général de la préfecture de police, y a lu des vers de sa composition, que nos lecteurs verront ici avec plaisir.

STANCES A JOSÉPHINE.

AIR : *J'étois bon chasseur autrefois.*

Dans un atelier de fondeur  
Tu végétois sombre, inquiète ;  
(On ne peut guère, sans humeur,  
Rester immobile et muette ! )  
Mais tu disois *mentalement* :  
« Grand Dieu ! fais que mon destin change,  
» Ouvre ma bouche, et sur-le-champ  
» Elle annoncera ta louange (1) ».

Or, il a lui, ce jour chéri,  
Où devoit commencer ta gloire...  
Dans les annales de Vitry  
On en gardera la mémoire...

---

(1) *Domine, labia mea aperies, et os meum annuntiabit laudem tuam.*

Par les soins de ton cher parrain  
 Et de ton aimable marraine,  
 D'exercer ta langue d'airain  
 Te voilà désormais certaine.

Sois, dans ton logement carré,  
 Par les marguilliers introduite :  
 Un maire sage, un bon curé  
 Régleront dès-lors ta conduite.  
 Mais je vois déjà ton battant...  
 Impatient, il se balance,  
 Et voudroit nous peindre à l'instant  
 Ta joie et ta reconnaissance.

Hé bien ! remercie hautement  
 Prévôts, chanoines, grands-vicaires ;  
 De ce qu'ils ont pieusement  
 Sur toi répandu leurs prières :  
 Et garde un profond souvenir  
 De ce qu'à ton brillant baptême,  
 De Belloy n'a pu te bénir  
 Plus qu'on ne le bénit lui-même.

Dis aux enfans qu'un tel pasteur  
 Est digne de leur confiance,  
 Et qu'il a pour eux, du Sauveur,  
 La tendresse et la bienveillance (1).  
 Comme à leur âge, sans appui,  
 Du chemin qu'on doit suivre, on doute,  
 Dis leur qu'ils se fassent par lui  
 Confirmer... dans la bonne route.

D'un bourdon métropolitain  
 Tu n'a pas l'énorme calibre,

---

(1) *Sinite parvulos venire ad me.*

Ni ces sons que dans le lointain  
Une *George d'Amboise* vibre...  
Mais grâce aux vents officieux (1),  
Ta voix ou joyeuse, ou plaintive,  
Peut bien, des habitans des cieux,  
Rendre aussi l'oreille attentive.

Du ton dolent de la pitié,  
Lorsqu'au trépas quelqu'un succombe,  
A la nature, à l'amitié  
Fais un triste appel sur sa tombe :  
Mais quand s'unissent deux époux  
Ou quand un enfant vient à naître,  
Qu'un carillon badin et doux  
Le donne soudain à connoître!

Si le feu prend dans ces cantons  
En plein jour, ou dans les ténèbres,  
Avec tes sœurs des environs (2)  
Concerte vingt tocsins funèbres.  
Que la flamme, à ce triste écho,  
Pâlisce, décroisse et s'arrête,  
Comme les murs de Jéricho  
Tomboient au son de la trompette!

Proclame le jour du Seigneur;  
Et les simples jours de férie  
Répète à chaque agriculteur  
Que celui qui travaille, prie....(3)

---

(1) *Partem aliquam, venti, superum referatis ad aures.*

( VIRGILE. )

(2) Les cloches d'Ivri, de Choisi, de Gentilli, de Villejuif, etc.

(3) *Qui laborat, orat.* ( S. Augustin. )

Mais force le riche ennuyé  
 A voir le lever de l'aurore;  
 Et qu'un voyageur fourvoyé  
 L'*Angelus* du soir serve encore!

Que si des sonneurs entêtés  
 A maintenir de sots usages  
 Par tes refrains précipités  
 Vouloient conjurer les orages;  
 De par le préfet, souviens-toi  
 De la salutaire ordonnance (1),  
 Qui, dans ce cas, à tout beffroi  
 Impose un rigoureux silence.

Garde la vive expression  
 De ton allégresse dévote,  
 Pour annoncer l'Assomption,  
 Pâque, Noël, la Pentecôte:  
 Mais, sans oublier le patron  
 Devant qui tout Vitry s'incline,  
 C'est sur-tout saint Napoléon  
 Que doit célébrer Joséphine.

Si jamais quelque faction  
 Tentaît d'emprunter ton organe,  
 Instrument de réunion,  
 Ne souffre pas qu'on te profane!...  
 D'un ministre plein de candeur (2)  
 C'est l'intention bien précise;  
 C'est l'ordre de notre empereur,  
 C'est le vœu du chef de l'Eglise.

---

(1) Arrêt du parlement du 29 juillet 1784.

(2) M. Portalis, ministre des cultes.

---

*Le véritable esprit de J. J. Rousseau, ou Choix d'Observations, de Maximes et de Principes sur la morale, la religion, la politique, et la littérature, tiré des Œuvres de cet écrivain, et accompagné de notes de l'éditeur ; par M. l'abbé Sabathier de Castres (1).*

Nous avons déjà plusieurs *esprits* de Jean-Jacques Rousseau, quoique, dans la modestie que tout le monde lui a connu, il ne voulût pas que l'on parlât de son esprit, mais de son génie. Ces sortes d'esprit, ou choix des pensées les plus marquantes d'un écrivain, ont toujours l'inconvénient d'affoiblir la plupart de ces pensées, en les isolant, en les faisant sortir, pour ainsi dire, de leur cadre, et leur ôtant par-là même tout le saillant qu'elles reçoivent presque toujours de l'endroit même d'où on les détache. Celles de Jean-Jacques sur-tout ont cela de propre, que tirant en général leur éclat de celui du style et du luxe de l'éloquence, elles perdent plus que celles de tout autre à être morcelées. On ne peut disconvenir cependant que ces compilations ne

---

(1) A Metz, chez Colignon, imprimeur-libraire; et à Paris, chez Le Clere. Prix, 12 fr. et 16 fr. franc de port.

puissent devenir des répertoires fort utiles, quand elles sont faites avec goût, méthode et discernement; et celle que nous annonçons est sans contredit de ce nombre, par le soin qu'a eu l'éditeur de distribuer tellement ces *observations* et *maximes*, qu'elles se prêtent un jour mutuel, et semblent se fortifier les unes par les autres.

Le titre même annonce que l'auteur a un plan, et qu'il n'a pas compilé sans but. « C'est » un choix méthodique, dit-il, de tout ce que » Rousseau a écrit de plus sain, de plus instructif en faveur de la religion, de la morale, » du gouvernement monarchique, et de plus » saillant contre les incrédules, les novateurs » et les démocrates. Cette compilation prouvera » invinciblement, que l'illustre citoyen de Genève, bien qu'on se soit servi de ses écrits » pour renverser l'ancien ordre de choses, est » l'ennemi le plus déterminé des maximes qu'on » a mises en avant pour anéantir les rangs et » établir le républicanisme ».

Sur quoi nous remarquerons que l'*illustre citoyen de Genève* ne fut citoyen d'aucun pays, mais bien *l'ennemi le plus déterminé* de toutes les notions reçues, de tous les gouvernemens, de toutes les lois existantes. *On a donc dû se servir de ses écrits pour renverser l'ancien ordre*

*de choses.* Ce qu'il a écrit de plus sain et de plus instructif en faveur de la religion, de la morale, et du gouvernement monarchique, ne pouvoit nullement balancer ce qu'il a écrit aussi en faveur de l'irréligion et de la démocratie, parce qu'il est évident, et Rousseau le savoit très-bien, que dans un ouvrage où le bon et le mauvais se trouvent confondus, c'est le mauvais qui doit prévaloir, sur-tout quand on l'orne de tout ce que le style a de plus magique, et qu'on l'offre à un peuple que possède déjà le démon de la destruction et le fanatisme de la nouveauté. Rousseau sera donc éternellement responsable aux yeux de la postérité d'avoir favorisé ce fanatisme, et enhardi ce démon destructeur, par ses maximes anti-sociales, que toutes les maximes contraires ne feront jamais oublier.

« Et véritablement, poursuit M. l'abbé Sa-  
 » bathier, les révolutionnaires n'ont pas vu ou  
 » voulu voir que le *Contrat social* n'est qu'une  
 » Utopie, un roman politique où l'homme est  
 » considéré, non tel qu'il est et qu'il sera tou-  
 » jours, mais qu'il devrait être, et qu'il ne sera  
 » jamais, tant qu'il aura des passions ».

L'éditeur, qui semble ici chercher à faire l'apologie de Rousseau, en fait, sans y songer, la critique la plus sanglante. *Et véritablement, c'est*

encore sa folie, d'avoir considéré l'homme tel qu'il doit être et non tel qu'il est ; d'avoir considéré l'homme en tant qu'il n'est point homme, en tant qu'il n'est qu'une fiction ; de nous avoir parlé d'un *peuple de dieux*, et non d'un peuple d'hommes ; de n'avoir fabriqué qu'un *roman politique* où les révolutionnaires ont pu voir ce qu'ils vouloient, et ne pas voir ce qu'ils ne vouloient pas ; et d'avoir éternellement tendu des pièges à son siècle, en ne lui présentant qu'une *Utopie* fabuleuse, dont la conséquence est, que six mille ans de lois, d'usages, d'institutions, de propriétés, de cultes et de gouvernemens, ne sont que six mille ans d'abus, de préjugés, de monstruosité, d'outrages à nos droits, et d'attentats contre l'humanité, que l'exemple de tous les peuples et l'expérience de tous les pays ne sauroient justifier.

Aussi le véritable esprit de J. J. Rousseau ; ainsi que porte le titre, nous a paru assez mal appliqué à un écrivain de ce genre. Nous savons bien ce que c'est que le véritable esprit de Bossuet, de Fénelon, de Bourdaloue, de Pascal, et de tant d'autres défenseurs illustres de la religion, parce que ces grands hommes sont *vrais*, et pour ainsi dire *uns*, comme la religion elle-même. Mais le véritable esprit de Jean-Jacques



on ne sait ce que c'est, à moins que ce ne soit l'esprit de doute, d'incrédulité, de paradoxes, de contradictions, où, comme il s'exprime si bien lui-même, l'art de *se jouer du public, et de faire parade de son éloquence, en prouvant successivement le pour et le contre, et promenant ses lecteurs du blanc au noir pour se moquer de leur crédulité* (1). De sorte que celui qui feroit un choix d'observations opposées à celles que M. Sabathier a recueillies, pourroit aussi l'intituler : *le véritable esprit de J. J. Rousseau*, tant il y a de la souplesse, de l'incohérence et de la versatilité dans cet écrivain ambidextre ! « Il n'est » point, dit Helvétius (2), de proposition, soit » morale, soit politique, que M. Rousseau n'a » adopté et ne rejette tour à tour. Tant de contra- » dictions ont fait quelquefois suspecter sa bonne » foi ». Et effectivement, quand on voit ces contradictions si souvent répétées dans le même chapitre, et jusque dans la même page, il est impossible de croire qu'il fut alors dupe de lui-même, et qu'il ne cherchât pas *véritablement* à faire briller son esprit aux dépens de la vérité.

---

(1) Rousseau, juge de Jean-Jacques, tome XXI, pag. 75, édition de Genève.

(2) De l'homme et de son éducation, ch. II.

Rien de plus plaisant que de voir l'embarras où il est pour se justifier de ce reproche, qu'il sait bien mériter, en son ame et conscience. Tantôt il nous dit que c'est la faute de *son cerveau compact et lourd, dont les parties solides et massives ne peuvent être ébranlées que par une agitation de sang vive et prolongée*; tantôt que c'est la faute de *son cœur, sujet, en se passionnant, à des fougues qui l'entraînent au-delà du but, et à des écarts où ne tombent jamais les écrivains méthodistes et subtils, qui ne disent jamais que ce qui leur est avantageux de dire*; tantôt que c'est la faute de *son caractère, qui est ou tout flamme ou tout glace, et qui ne suit aveuglément que ses penchans*; tantôt enfin que c'est la faute de *son esprit, et qu'on peut bien le regarder comme l'être le plus extravagant et le plus chimérique que le délire et la fièvre puisse faire imaginer*. Et puis laissant là, et son cerveau, et son cœur, et son esprit, et son caractère, il nous fait part de son aventure dans le bois de Vincennes, et nous raconte que « tout » à coup il se sentit l'esprit ébloui de mille lumières, et la tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse; qu'une violente palpitation oppressa sa poitrine; que ne pouvant plus respirer en marchant, il se laissa tomber

» sous l'un des arbres de l'avenue . . . Que tout  
 » ce qu'il put retenir de ces foules de grandes  
 » vérités qui dans un quart d'heure l'illuminè-  
 » rent sous cet arbre, a été bien foiblement  
 » épars dans les trois principaux de ses écrits ;  
 » savoir, son premier discours, celui sur l'Iné-  
 » galité et le Traité d'éducation . . . . Que de la  
 » vive effervescence qui se fit alors dans son  
 » ame, sortirent les étincelles de génie que l'on a  
 » vu briller dans ses écrits, durant dix ans de  
 » fièvre et de délire, et que ces étincelles n'au-  
 » roient plus vraisemblablement brillé dans la  
 » suite, si cet accès passé, il eut voulu con-  
 » tinuer d'écrire ».

Ainsi voilà Jean-Jacques justifiant lui-même  
 ses contradictions par ses passions, ses para-  
 doxes par son enthousiasme, ses travers par ses  
 inspirations, et ses folies par ses extases. Voilà  
 donc maintenant tous ses ouvrages déclarés par  
 lui-même, enfans *de la fièvre* et les fruits *du*  
*délire*. Le voilà convaincu, par sa propre bou-  
 che, de n'avoir jamais écrit de sang froid, de  
 n'avoir jamais composé ses écrits que *dans l'ac-*  
*cès*, au point que, *cet accès passé*, il étoit in-  
 capable de rien faire de bon. Ainsi écrivoient  
 les sibylles : et si jusqu'à présent un sens rassis  
 et une tête conservant son aplomb ont paru né-

cessaire à la construction d'un vrai philosophe, quel nom faudra-t-il donner à Jean-Jacques? Est-ce un esprit qui réfléchit, ou un cerveau qui travaille? est-ce la fièvre du génie qui le transporte, ou le génie de la fièvre qui le possède? Certes, ce n'est point avec tant de chaleur et d'*effervescence* qu'écrivirent nos véritables grands hommes. Ce n'est point dans la fièvre et le délire que Bacon analysa toutes les branches de nos connoissances, que Newton devina le système du monde, que Leibnitz descendit dans les abîmes de la métaphysique; et si jamais Bossuet et Fénelon eurent la fièvre, ils attendirent que *l'accès fut passé*, l'un pour écrire son discours sur l'Histoire universelle, l'autre pour composer son Télémaque. Qu'un poëte lyrique, épique et dithyrambique s'agite en ses fureurs, que Jean-Jacques lui-même attende le moment de la fièvre pour composer ses opéra, tout cela est dans l'ordre; mais comment concevoir un sage, un moraliste, un instituteur des nations, un réformateur du genre humain, *toujours fébricitant et toujours délirant*? Est-ce donc *en se passionnant* qu'on instruit les hommes? est-ce dans cette incandescence d'imagination qu'on découvre la vérité? est-ce sur un trépied qu'on doit monter pour poser les fondemens de l'ordre social? Et

que peut-il donc sortir de cet enthousiasme pythonique, de cette tête sulfureuse, que de l'éloquence sans raison, des sublimités romanesques, des phosphores éblouissans, *des étincelles de génie qui brillent*, mais qui n'éclairent pas; des expressions enfin qui brûlent le papier, mais qui ne laissent après elles qu'une fumée enivrante, qui offusque la vue, et qui porte à la tête?

Le suivrons-nous *dans les régions éthérées où il se réfugie?* vous peindrons-nous *cet habitant d'une autre sphère qui ne ressemble en rien à celle-ci? cet homme de la nature*, qui, toujours hors de la nature, *ne travaille que pour un monde idéal*, et ne veut voir dans la nature que *le beau idéal?* ce singe de Platon, qui, dégoûté de toutes les réalités de ce monde visible, n'aime plus qu'à se nourrir de chimères, et qui, laissant tout ce qui est pour n'admirer que ce qui doit être, *ne peuple son imagination que de types et de simulacres?* Parlerons-nous de ce commerce surnaturel, *où ses sens concourans avec ses fictions, il se forge des êtres selon son cœur, et vivant avec eux dans une société dont il se sent digne, il plane dans l'empirée au milieu des objets charmans et presque angéliques dont il est entouré?* Car c'est ainsi qu'il se rend trait pour trait quand il se juge,

ou se *confesse*, ou se *promène* (1)? Mais comment suivre un homme qui toujours perd la terre, et que dire de lui? sinon que cet habitant *de l'empirée* ne diffère guère de ces illuminés qui croient aux esprits, et conversent avec les sylphes.

Ce n'est pas que *notre forger d'êtres* n'ait souvent des intervalles lucides, et ne descende quelquefois des *sphères célestes* pour se proportionner à nous. Tant que son sang est rafraîchi par la présence de Cicéron et de Plutarque, de Montaigne et de Locke, et autres grands hommes qui n'ont jamais voyagé dans *l'empirée*; tant qu'il se nourrit de leur moëlle, et s'imbibe de leur suc, des idées saines et de grands traits de raison coulent de sa plume. Alors il ne craint pas de s'abaisser aux vérités utiles : il ne rougit pas même d'être entendu par les bonnes ; et ces vérités empruntées sont chez lui d'autant plus frappantes ; qu'il a le don de les faire valoir, et d'embellir tout ce qu'il touche. Mais dès l'instant que ces hommes substantiels ont disparu pour faire place à *l'homme de la nature*, dès qu'il se trouve seul et livré à lui-même, sans autre guide que *son beau idéal* et son *monde idéal*, alors l'accès le prend, les *types* succè-

---

(1) Toutes les citations de cet article sont tirées des ouvrages de Rousseau, intitulés : *Rousseau, juge de J. J.*; les *Réveries du promeneur solitaire*, et ses *Confessions*.

dent aux *types*, les *simulacres* aux *simulacres*, et les *anges* recommencent leurs concerts. Alors il s'élève, mais pour se perdre dans les nues; alors il creuse, mais c'est pour trouver des abîmes. Dans ces momens de crise; ne l'interrogez pas, il vous diroit des choses de l'autre monde. C'est alors qu'il vous apprendroit que l'état social est un état contre nature, et une contradiction perpétuelle avec la morale; que l'homme est essentiellement bon, mais que la société le déprave; que plus la société se perfectionne, plus l'homme se détériore; qu'il n'y a de vraie morale que dans les bois, et qu'en marchant sur nos deux pieds, nous avons perdu notre attitude naturelle; que les mots de *tien* et de *mien* sont horribles; que les fruits sont à tous, et que la terre n'est à personne; que le premier qui a osé clore et cultiver un champ, et dire ce champ est à moi, fut l'ennemi du genre humain; que l'homme qui réfléchit est un animal dépravé; et autres belles découvertes qui vous convaincront, que si jamais il y a eu au monde *un animal dépravé*, c'est sans doute l'homme qui *réfléchit* ainsi.

Que penserons-nous maintenant de sa fière devise, *vitam impendere vero*. C'est la devise des charlatans de tous les temps et de tous les pays; ce doit donc être la sienne. Ne lui de-

mandez pas qui lui a donné cette grande mission, il vous répondroit, comme à l'archevêque de Paris, que *c'est un engagement qu'il a dû remplir suivant son talent, et que la vérité nous appelle tous avec force à la publier de concert*; c'est-à-dire, qu'il y a autant de vérités qu'il y a de têtes, qu'il y a de fous qui prendront pour la vérité leurs maximes paradoxales, et qui se croiront appelés ou par le ciel ou par l'enfer à débiter toutes leurs rêveries. Le voilà convaincu que son talent sanctifie tout ce qu'il pense, justifie tout ce qu'il publie, soit utile, soit funeste, soit vrai, soit faux. Le voilà *appelé avec force* à prêcher le christianisme et le naturalisme, la nécessité de la révélation et l'inutilité de la révélation; le respect pour J. C. et le mépris pour J. C.; la divinité de l'Évangile et les dangers de l'Évangile : le voilà apôtre de la dévotion et du libertinage, de la sainteté du mariage et de l'adultère; et tout ce chaos d'opinions contradictoires et de principes se détruisant les uns par les autres, ils l'appelleront la vérité! Et l'impôsteur qui soutient ainsi avec le même feu et la même éloquence, le bon et le mauvais, le permis et le défendu, se proclamera arrogamment l'apôtre et le martyr de la vérité : quelle *vocation* et quel *engagement*!



Qu'on ne lui parle pas du danger de ses écrits, il le sent tout aussi bien qu'un autre; ni de l'horrible abus qu'on en peut faire, il en est convaincu. Il se vante lui-même de ne pas entendre son Contrat social; mais *il n'a ni le temps, ni la force de le refaire*. Il avoue qu'en lisant son Emile, *on y verra bien moins un traité d'éducation que les rêveries d'un visionnaire; mais il ne sait qu'y faire. Ce n'est pas sur les idées d'autrui qu'il écrit, mais sur les siennes*. S'agit-il de corrections grammaticales, il efface, il rature sans cesse, et par un art qui n'appartient qu'à lui, sa plume paroît d'autant plus naturelle qu'elle coule avec plus d'efforts. S'agit-il de la vérité, *ce qui est écrit est écrit*, dit-il, d'un ton oracle, à son ami Dussaulx (1), *et je n'y reviens plus*. Et en effet, il n'est jamais revenu sur rien. Dussent *les rêveries et les visions* de son Emile compromettre le bonheur des générations; dussent les inintelligibles mystères de son Contrat social compromettre le repos des Etats; dussent ses infâmes *Confessions* compromettre l'honneur des familles, *qu'y faire?* et que lui importe? *Je ne vois pas*, dit-il, *comme les autres hommes. Tant pis*

---

(1) Rapports, pag. 66 et 103.

*pour moi et pour les autres qui ne m'entendent pas*, c'est-à-dire, tant pis pour la morale et pour la vérité dont il ne s'embarrasse guère. Que lui fait ce qu'on pense, pourvu qu'on le lise et qu'on l'admire; il ne se soucie pas plus qu'on le croie, qu'il ne se croit lui-même. Ce sont des prôneurs qu'il lui faut, bien plus que des disciples: que demandent les hommes, sinon d'être entraînés? Le grand art n'est pas de les convaincre, mais de les émouvoir, de les éclairer, mais de leur plaire; *ce que j'ai écrit, je l'ai écrit*. Plaisant apôtre de la vérité!

Et qui jamais, sous ce rapport, manqua moins son coup que Jean-Jacques. Il plaît aux ennemis de l'incrédulité, en démasquant la turpitude et la perversité des philosophes du jour: il plaît à ceux-ci, en dépeignant leurs adversaires sous les traits odieux du fanatisme et de la superstition: il plaît aux libertins, en ennoblissant les transports de deux amans coupables: il plaît aux casuistes sévères, quand il pousse le rigorisme jusqu'à proscrire tous les spectacles. Il n'est personne qui ne trouve dans ses écrits de quoi défendre son opinion, quelque folle qu'elle soit, et chérir sa secte, quelque absurde qu'elle puisse être. Les hommes attachés à la religion lisent avec transport les hommages nombreux qu'il se

fait gloire de lui rendre : les incrédules se prévalent des doutes qu'il répand sur elle : les déistes lui pardonnent très-volontiers *sa croyance en la révélation*, en faveur des argumens spécieux avec lesquels il la combat : les athées lui savent gré de les envoyer au ciel, *pourvu qu'ils soient de bonne foi* : les ames vertueuses applaudissent aux nobles peintures qu'il fait de la vertu : les méchans le félicitent de les avoir débarrassés des peines éternelles, et de les mettre à l'aise en leur faisant espérer la seule chose qu'ils désirent, leur anéantissement : les ministres protestans lui tiennent compte de tout le mal qu'il dit des prêtres catholiques : les prêtres catholiques triomphent de *ses Lettres de la Montagne*, où il bat en ruine les principes des protestans. Il prend souvent le ton d'un père de l'Eglise, pour avoir le plaisir d'être cité en chaire ; et effectivement il n'a que trop été cité en chaire. Il n'y a pas même jusqu'aux femmes qu'il a su mettre d'autant plus dans ses intérêts, qu'il a dit plus de mal d'elles : de sorte qu'en se vantant de gourmander le monde entier, il fait sa cour à tout le monde ; qu'en se donnant les airs de faire le cynique, et d'injurier tous les passans, il cajole avec art tous les partis et caresse tous les systèmes ; et qu'au lieu de ce cou-

rage fastueux dont il ne cesse de se targuer, il ne laisse entrevoir par-tout que la souplesse d'un indigne flatteur, et l'astuce d'un trafiquant de vérités et de mensonges.

Enfin, on peut juger de son *véritable esprit* par ce seul trait. Dès que l'académie de Dijon eut proposé son problème sur les sciences, il résolut de concourir, et de défendre leur heureuse influence. Qu'allez-vous faire, lui dirent ses amis, vous allez prouver une vérité triviale, et suivre le chemin battu. Ce n'est pas ainsi qu'on réussit. Laissez-là votre sentiment; plaidez contre les lettres, et vous verrez un beau tapage. Ce qui fut dit, fut fait. Il publia son manifeste contre les savans et les beaux esprits; et jamais on ne vit tel vacarme dans la république des lettres. C'est avec ce mépris pour la vérité qu'il composa, dans la suite, tous ses autres ouvrages; et ce fut là tout le secret de son *vitam impendere vero*. Ainsi bien loin de sacrifier sa vie à la vérité, il a passé sa vie à sacrifier la vérité: il l'a sacrifiée à sa rage effrénée de réputation et de gloire, en n'écrivant jamais que pour faire du bruit: il l'a sacrifiée à ses propres sentimens, en écrivant évidemment contre sa pensée: il l'a sacrifiée à ses caprices, en n'écrivant que d'après l'impulsion du moment, et suivant qu'*il étoit*

*Étoit bien ou mal inspiré*, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même. Il l'a sacrifiée à ses passions, en n'écrivant, ainsi qu'il nous l'apprend encore, que *quand il étoit passionné* : il l'a sacrifiée à son imagination, qu'il a voulu faire briller par la singularité des systèmes, et se glorifiant d'*aimer mieux être un homme à paradoxes, qu'un homme à préjugés* : il l'a sacrifiée à son orgueilleuse opiniâtreté, en ne voulant jamais, ni rectifier ses erreurs, ni expliquer ses obscurités, ni modifier ce qui étoit dur, ni supprimer ce qui étoit dangereux : enfin, il l'a sacrifiée à son indifférence pour le bien public, en soutenant systématiquement, et les principes les plus utiles, et les maximes les plus abominables.

Cette petite digression sur le *véritable esprit* de Rousseau ne nous a pas paru inutile, dans un moment où il importe plus que jamais de faire connoître la fatale influence de ses opinions sur nos malheurs. Elle répond d'ailleurs au *véritable esprit* de nos lecteurs, et ne peut porter aucun préjudice à la compilation de M. l'abbé Sabathier, qui n'a extrait du philosophe Genevois que ce qu'il a cru bon et utile, et qui en outre a su enrichir son recueil de notes aussi curieuses qu'intéressantes, toutes tendantes à modifier ou à combattre ce qui demandoit ou expli-

cation ou censure. On peut cependant lui reprocher d'avoir laissé passer certaines maximes qui méritoient d'être fortement relevées, telle, entr'autres, que celle-ci : *la probité consiste à faire son bien avec le moindre mal d'autrui possible*. Principe destructeur de toute probité, qui sappe par le fondement tout l'ordre social, fait de l'égoïsme un système et de l'injustice un calcul, et n'a pas peu servi à former tous ces nouveaux *probes*, aussi étrangers à la morale qu'à notre vocabulaire.

L'éditeur a fait précéder son recueil d'une *exposition des vrais principes politiques, moraux et littéraires*, pour servir d'introduction au véritable esprit de J. J. Rousseau, laquelle nous a paru abonder en idées lumineuses sur tous ces différens objets. On regrette seulement qu'il soit quelquefois sorti du cercle qui lui est tracé par son talent, et qu'abordant des matières qui doivent lui être étrangères, il y avance que « le » serpent dont parle Moïse, n'est qu'une allé- » gorie qui figure la pure nature, l'animalité ou » l'instinct de l'homme; et que l'arbre de la science » du bien et du mal n'est autre chose que l'em- » blème de la civilisation ou de la science du » juste et de l'injuste, emblème sublime, mais » dont le sens naturel est si simple, si facile à

» saisir , qu'il est vraiment étonnant qu'il ait  
 » échappé aux interprètes de l'Écriture , aux  
 » pères de l'Église , et sur-tout à nos docteurs  
 » modernes , tels que les Arnaud , les Pascal ,  
 » les Nicole et les Bossuet , d'ailleurs si éclairés ».  
 Nous ne nous arrêtons point à combattre cette  
 assertion : nous nous contenterons de remarquer,  
 qu'il est vraiment étonnant que M. l'abbé Sa-  
 bathier fasse ici la leçon aux interprètes de l'E-  
 criture , aux pères de l'Église , à nos docteurs  
 modernes ; et que se croyant plus éclairé que  
 les Arnaud , les Pascal , les Nicole , et même les  
 Bossuet , d'ailleurs si éclairés , il ne voie qu'un  
 emblème et une allégorie , là où tous ces grands  
 hommes n'ont vu qu'une histoire réelle. A cette  
 tache près , cette introduction nous a paru digne,  
 et pour le fonds et pour le style , de l'auteur des  
*trois siècles de la littérature française.*

*Extrait d'une lettre de M. Lamiot , prêtre de  
 la mission , à Pékin , du 13 mars 1802.*

Nous avons fait une perte immense ; M. Raux  
 est mort le 16 novembre 1801... Pendant seize  
 ans qu'il fut la colonne de nos missions , il y a  
 fait des biens très-considérables... Il forma des

catéchistes, donna des retraites nombreuses et fréquentes, établit un séminaire, où il a constamment entretenu dix à quinze jeunes gens, cultivés pour le cœur et l'esprit avec tout le soin possible : il en est sorti plusieurs prêtres du pays, qui sont à présent notre ressource. C'est par ces moyens qu'il a doublé le nombre de nos chrétiens, et au-delà. De plus, comme il s'est beaucoup appliqué à répandre l'instruction parmi eux, en suivant sa marche, et développant ses plans, nos missions sont dans une situation à faire des progrès plus rapides, s'il nous vient des coopérateurs.

*Extrait d'une autre lettre de M. Lamiot, du 16 septembre 1803.*

M. Ghislain et moi sommes les seuls François, enfans de saint Vincent de Paul : nous avons trois prêtres Chinois de notre congrégation dans cette maison. M. Clet, qui reste seul Européen dans nos missions des provinces, a aussi deux de nos prêtres Chinois. Nous serions dix missionnaires, si nous n'avions pas perdu cette année deux de nos confrères Chinois, jeunes prêtres; l'un s'appelloit Paul Teng; l'autre Jouventin Tchang : je vous prie de leur accorder les suffrages d'usage dans la congrégation. Nous avons un diacre, qui



doit être ordonné dans peu ; de plus une dizaine de jeunes gens qui se destinent au sacerdoce ; mais ils sont encore peu avancés. MM. Richenet et Dumazel attendent à Canton depuis deux ans et demi , pour venir à Pékin. Leur affaire nous avoit d'abord paru très-facile , parce que l'empereur paroît toujours content des Européens qui sont à sa cour : cependant , par une foule de circonstances malheureuses , il ne leur a pas été possible de se réunir à nous. On espère que leur affaire ne tardera plus beaucoup : et cette porte , qui avoit été comme fermée , étant une fois ouverte , ceux qui se présenteront n'auront pas de difficulté. Le retard de ces deux missionnaires nous a été très-sensible...

Tous les ans nous baptisons deux ou trois cents adultes : les desseins de la Providence paroissent favorables à ce peuple...

Quand nos confrères défunts vivoient , M. Ghislain ou moi allions faire des missions hors de Pékin , pendant une partie de l'année. Mais depuis que nous les avons perdus , nous avons ici , à la ville , beaucoup plus que nous ne pouvons faire. Ayant remarqué , durant le cours de nos missions , que hors de la capitale , et sur-tout à la campagne , on pouvoit sauver bien des ames , et que les moyens qu'on avoit pris jusqu'à présent ne répondoient

pas au besoin, nous avons cru nécessaire de multiplier les catéchistes, pour répandre l'instruction parmi les chrétiens et les gentils. Depuis l'arrivée de M. Raux, on avoit presque toujours donné deux retraites aux chrétiens tous les ans : à chacune il y avoit communément soixante, soixante-dix personnes, et quelquefois même cent. Nous donnons encore ces retraites, parce que nos chrétiens en retirent un grand avantage : mais huit jours de retraite ne pouvoient que, ou opérer leur conversion, ou les confirmer dans le bien. Cela n'étoit pas suffisant pour les mettre en état d'instruire leurs compatriotes. Afin d'atteindre ce but, l'année dernière nous avons fait chercher dans nos missions ceux qui seroient jugés propres à pouvoir faire des instructions familières. Nous les avons tenus ici depuis le commencement de novembre jusqu'à Noël. Nous leur faisons suivre un ordre d'exercices spirituels ; nous leur faisons des conférences ; nous leur donnions des livres de religion, et avec ces secours ils devoient eux-mêmes instruire deux fois par jour. Nous nous proposons de continuer cette bonne œuvre, formant avec soin ceux qui ont marqué du zèle et des talens, et en appelant des nouveaux chaque année. Pour venir ici, ils doivent quitter leur emploi, leur commerce, se

faire suppléer par d'autres , payer les frais du voyage ; et il en vient de très-loin. Mais ici presque tout leur entretien est à notre compte : vous concevez que la dépense est considérable ; nous sommes aussi très à l'étroit, depuis qu'il ne nous arrive plus rien de France. Comme l'œuvre est pour la plus grande gloire de Dieu, nous nous proposons de la suivre, espérant que la Providence y pourvoira.

La religion est ici en paix depuis un certain temps. Cependant une famille esclave, qui avoit embrassé la religion avec la plus grande ardeur, a été cruellement persécutée : le Seigneur a sans doute voulu nous la donner pour modèle de courage et de patience. L'aîné de la famille, qui en avoit été l'apôtre, n'étoit encore que catéchumène, lorsque son maître entreprit de le faire renoncer à la foi. Des menaces il en vint bientôt aux coups ; il le frappoit avec un gros fouet, jusqu'à épuiser ses forces, pour assouvir sa rage : d'un autre côté il l'assuroit de sa bienveillance, s'il renonçoit à la religion. Mais Vincent, c'est le saint nom du généreux confesseur, demeurait ferme ; il prenoit occasion de ses souffrances, pour redoubler de ferveur. A peine étoit-il guéri de ses plaies, que son cruel maître recommençoit avec une nouvelle fureur : il y revint ainsi

à quatre reprises , sans pouvoir vaincre la constance du pieux prosélyte.

En Chine , les maîtres n'ont pas droit de mettre leurs esclaves à mort : mais une accusation prouvée de désobéissance et de mauvaise conduite , suffit pour les faire condamner à l'exil. Le maître de Vincent l'en menaça , s'il ne renonçoit à la foi. Il fit dire la même chose par sa mère à l'épouse de Vincent , et à celle de son frère , toutes deux encore catéchumènes , ajoutant que les deux frères et leurs épouses seroient exilés en quatre endroits différens ; qu'ils ne se verroient plus jamais , qu'ils seroient pour toujours séparés de leurs enfans. Elles répondirent , selon l'expression chinoise , que Dieu étoit leur grand-père et mère , qu'elles se soumettoient à tout , plutôt que de le renier. La rage du persécuteur s'enflammant de plus en plus par tant de résistance , il se présenta au tribunal des crimes , pour faire exiler toute la famille , sans citer d'autre crime que leur attachement à la foi. On lui représenta , que , si on recherchoit les chrétiens , les prisons ne suffiroient pas pour les renfermer ; que cette affaire exigeoit le consentement de l'empereur ; que sa majesté lui sauroit mauvais gré de ce procédé ; qu'il s'exposoit à perdre son mandarinat. Le persécuteur , qui sen-

toit la justesse de ces réflexions, n'en devint que plus furieux. Il se vengea de cette humiliation sur Vincent, et il obligea ses domestiques à le frapper plus cruellement. On lui donna au moins une centaine de coups, avec un fouet plus gros qu'un nerf de bœuf. A chaque dix coups, on lui demandoit s'il renonçoit : n'ayant donné que des réponses négatives, il fut frappé jusqu'à être laissé pour mort. Nous lui envoyâmes de bons onguens d'Europe; et il reparut à l'Eglise dans peu de temps.

Cependant son maître ne se relâchoit pas : il s'étoit adressé au tribunal des crimes; il imagina qu'en accusant Vincent au tribunal de police comme esclave rebelle, parce qu'il y a des amis, à force de tortures il amèneroit Vincent à son but. L'accusation ayant été portée, les satellites vinrent le demander dans notre maison. L'ayant fait évader, on répondit qu'il n'y étoit pas : notre maison étant privilégiée, on n'osa pas y faire des recherches sans ordres supérieurs.

Vincent qui avoit été le premier instruit de la religion, avoit été baptisé depuis quelques mois, de même que les enfans de la famille qui n'avoient pas encore l'usage de raison. Son frère, son fils, sa fille aînée, son épouse et celle de

son frère étoient catéchumènes : ayant tous donné des preuves non équivoques de fermeté dans la foi, et vu l'incertitude de leur sort futur, ils furent tous admis au baptême avant le temps prescrit. L'épouse de Vincent, qui ne cessoit d'animer son mari à souffrir courageusement, avoit aussi converti trois de ses voisines, et leur avoit appris quelques prières : elle nous les amena pour les recevoir catéchumènes. Elle les exhortoit sur-tout à ne pas s'effrayer de ce qu'elles leur voyoient souffrir, en observant que ces persécutions étoient de grands bienfaits de Dieu, qui leur offroit une occasion favorable d'expier leurs péchés.

Cependant j'avois caché Vincent dans une de nos maisons à deux lieues de la ville. Il lui auroit été facile de s'évader; mais la famille perdoit son soutien dans la foi; de plus la loi condamne à mort les esclaves fugitifs; d'un autre côté en se livrant au tribunal, il s'exposoit à d'horribles tourmens. Il nous demandoit s'il devoit fuir ou se livrer : les deux partis ayant d'aussi terribles conséquences, personne ne vouloit ni le conseiller, ni le condamner. Pour surcroit d'affliction, sa mère, ennemie de la religion, lui refusoit jusqu'à la nourriture : pour le secourir, je lui fis porter quinze francs.

Par une disposition spéciale de la Providence, un particulier vint m'offrir ses services pour le tribunal de police, où il disoit avoir de puissans protecteurs. Je lui remis aussitôt l'affaire de Vincent. Le solliciteur se rendit le lendemain au tribunal : on lui fit d'abord beaucoup de difficultés : on répétoit qu'il falloit renoncer à la religion. D'ailleurs le temps donné à Vincent pour comparoître étoit près d'expirer : ce terme une fois passé, il étoit réputé déserteur ; la loi le condamnoit à la mort, et ceux qui l'auroient récélé à l'exil. On nous représentoit, que nous nous exposions en le cachant : mais nous croyions devoir à nos chrétiens cet exemple de générosité envers un confesseur de la foi. Au reste, l'avant-veille du terme expiré, après bien des sollicitations, on convint que Vincent se présenteroit au tribunal ; qu'on ne toucheroit pas l'article de la religion ; qu'on feindroit de le frapper, mais qu'il n'en souffriroit rien. On envoya aussitôt porter cette nouvelle à Vincent : il ne put point parvenir au temps marqué ; mais ayant assuré qu'il paroîtroit le lendemain, et un chrétien s'étant donné pour caution de Vincent, on écrivit sur les registres du tribunal qu'il étoit parvenu réellement. Il comparut en effet le lendemain, et l'affaire fut ter-

minée comme on en étoit convenu. Après une quinzaine de jours il parut chez son maître, qui insista à l'ordinaire pour le faire renier, le frappant avec une semelle de cuir sur les joues et sur la bouche. Ne pouvant obtenir ce qu'il demandoit, il lui donna cent cinquante coups de cette manière, jusqu'à le priver de tout sentiment. Vincent guérit néanmoins de ses contusions en assez peu de temps : mais bientôt il eut une maladie qu'on conjecture avoir été une suite de ce qu'il avoit souffert, et il en mourut après avoir reçu les sacremens. Le maître persécute toujours cette fervente famille, quoique avec moins de fureur, parce que Vincent étoit l'objet principal de sa rage.

Vous n'ignorez pas que le Seigneur n'accorde qu'à des âmes privilégiées la faveur de souffrir pour son saint nom. Aussi aurois-je beaucoup à vous dire des vertus de Vincent, de sa foi, de son zèle pour la gloire de Dieu, de sa fidélité à remplir tous ses devoirs, etc. Il étoit lettré, sans en avoir le grade; nous l'avions exercé à catéchiser pendant quelque temps, et nous espérions en tirer grand parti pour la religion.

L'esclavage est moins dur en Chine que partout ailleurs; c'est ce qui rend moins odieux



l'usage assez fréquent aux pères très-pauvres de vendre leurs enfans dans les temps de famine. Le maître répond de son esclave; il doit l'entretenir, et il a droit à un service raisonnable: il peut le frapper, mais non pas le mettre à mort. La loi autorise l'esclave à recourir aux tribunaux contre les vexations du maître; elle présume en faveur de celui-ci, et cette présomption donne presque toujours gain de cause au maître. Ajoutez à cela, que presque tous les mandarins ont des esclaves, et que les esclaves ne peuvent devenir mandarins, sans être affranchis. Ceux-ci peuvent aussi posséder : Vincent avoit beaucoup de terres, et un fort bon commercé; c'est pourquoy il ne voulut pas garder l'argent que je lui avois envoyé, lorsque sa mère lui refusoit tout.

*Extrait d'une lettre de M. Dumazel, prêtre de la mission, écrite de Canton, le 28 janvier 1804.*

Nous espérons aller bientôt nous réunir aux chers confrères qui nous attendent avec impatience, et nous le désirons aussi ardemment nous-mêmes...

Il nous sembloit une disgrâce de ne pas nous voir promptement rendus à Pékin; mais combien d'ames autour de nous ne pensoient pas de même? Il n'y a ici qu'un missionnaire Chinois,

pour prendre soin de tant de monde, et la plupart du temps il est hors de Canton. Notre séjour leur a au moins procuré la consolation de la messe, à quelques-uns la confession, et à tous la douce confiance de recevoir les sacremens à l'heure de la mort. Dieu m'a fait la grâce de baptiser quelques enfans, sans parler de la part qui est échue à d'autres...

Oh! s'il nous venoit de notre chère patrie les secours et d'ouvriers et d'argent, qui seroient nécessaires pour remonter notre mission! que de milliers d'ames de plus ne sauveroit-on pas!

*Ces lettres, dont nous avons tenu en main les originaux, nous ont été communiquées par M. Philippe, prêtre de la mission, demeurant à Paris, rue du Vieux-Colombier, n<sup>o</sup>. 746.*

---

Nos lecteurs se rappellent sans doute l'arrêté pris par M. le maire et confirmé par M. le sous-préfet de la ville de Cambrai, inséré dans le 2<sup>ie</sup>. cahier de nos Annales, relativement à la translation des cendres de Fénélon, retirées des ruines de l'église métropolitaine, et destinées à être placées dans un monument digne de lui, sous la flèche de cette même métropole. Ils n'ont pas oublié

non plus la fête toute philosophique qu'on devoit faire à cette occasion, et dont nous crûmes devoir faire sentir l'inconvénient et même le scandale. Nous attendions toujours l'issue de cette fête, lorsque nous avons appris que, non-seulement elle n'a point eu lieu le 16 août, ainsi que le portoit l'arrêté, mais qu'elle avoit été suspendue par ordre du Gouvernement. On ne peut qu'applaudir à sa sagesse; on ne peut que lui rendre grâces d'avoir épargné ce spectacle aux amis de la religion, qui en auroient été affligés, et aux amis de l'ordre public, intéressés à ne point voir renouveler ces sortes d'apothéoses, et pour ainsi dire, ces canonisations païennes qui souillèrent les années les plus désastreuses de notre révolution. Nous sommes bien éloignés de prêter cette intention aux ordonnateurs de la fête, tous connus par leur vrai patriotisme; mais il n'en est pas moins vrai que les programmes relatifs à cette cérémonie laissoient une impression fâcheuse. Suivant un premier programme, la marche devoit s'ouvrir par trois chars de triomphe, montés par de jeunes gens richement habillés, représentant ou des génies ou des personnages allégoriques. Ensuite devoit paroître le clergé des deux paroisses et de la cathédrale, les curés portant des ouvrages reli-

gieux de Fénelon, et M. l'évêque, son livre sur l'Existence de Dieu. Alors suivoit le char, surmonté d'un génie, et décoré des attributs des muses, *la lyre, le caducée*, etc., et traînant les précieuses dépouilles *du grand philosophe*, autour desquelles étoient assis un chœur de jeunes filles, jetant des fleurs sur lui, chantant des hymnes en l'honneur *de l'homme divin, digne d'avoir des autels*, et brûlant de l'encens devant lui : suivoient trois autres chars, montés par de jeunes filles et de jeunes garçons, avec des inscriptions analogues à l'esprit de la fête. Enfin suivoient immédiatement après les restes de Fénelon, les membres des autorités constituées, le maire, portant son *Télémaque*, et le sous-préfet, son livre des *Dialogues des morts*, etc. Parmi les différentes inscriptions, on remarquoit, entr'autres, celles-ci : *Il aima la religion sans être fanatique..... Il travailla pour la religion sans trahir la patrie*, et autres adages de ce genre, très-flatteurs, comme on voit, pour tous ceux qui *aiment la religion*, et qui *travaillent pour la religion*. M. l'évêque fit sur cette pièce les observations les plus sensées, et dignes de son caractère, et finit par signifier au conseil d'administration des secours publics, dont il est membre, qu'en sa qualité d'évêque et de successeur de  
Fénelon,

Fénélon, il n'assisteroit, ni son clergé ni lui; à une cérémonie aussi profane; dont Fénélon seroit sans doute indigné, si ses cendres pouvoient parler; qu'il avoit toujours cru que la religion entreroit pour la majeure part dans cette translation, parce que c'est elle qui présida à la translation, de Mons à Cambrai, des restes de l'archevêque Vanderburch, et plus récemment à celle de Pie VI à Valence, et de Charlemagne à Aix-la-Chapelle... , et qu'il ne souffriroit pas que dans cette cérémonie son successeur et le clergé du diocèse n'eussent d'autres fonctions à remplir que celle de faire nombre, et de grossir le cortège; qu'il révendiquoit les dépouilles de Fénélon comme appartenant à la religion dont il fut le plus digne ministre; qu'il vouloit bien en faire la translation avec toute la pompe dont il seroit capable, mais que cette pompe devoit être entièrement religieuse et toute funèbre; et qu'enfin, il tiendroit et conserveroit déposés dans sa cathédrale les restes de son illustre prédécesseur, jusqu'à ce que le Gouvernement eut ordonné l'érection d'un monument religieux pour les y déposer avec les cérémonies de l'Eglise.

Pour satisfaire en partie à de si légitimes réclamations, le conseil proposa à M. l'évêque

de séparer la fête religieuse qu'il demandoit de celle qui ne seroit que civile, et l'invita à faire un service devant le cénotaphe de Fénélon. Le prélat représenta que cette fête ne pouvoit rien avoir de civil; qu'il consentoit bien à célébrer un service, mais qu'il ne pouvoit nullement prendre part à aucune autre fête purement profane sans compromettre sa dignité, celle de son clergé, et le respect qu'il devoit à la mémoire de Fénélon.

On fit donc un second programme, dans lequel on supprima le rôle que le clergé devoit jouer dans cette cérémonie, et où l'on effaça quelques-unes des inscriptions qui pouvoient être susceptibles d'applications injurieuses à la religion. Mais le cachet philosophique y restoit toujours : on n'y voyoit pas moins cette devise : *Il fut chrétien sans être persécuteur*; ce qui nous semble faire un peu durement les honneurs de Fénélon aux dépens des *chrétiens* : on n'y voyoit pas moins figurer *la lyre et le caducée* de Fénélon, et rien enfin n'y manquoit pour justifier les vues des membres du conseil, lesquelles n'étoient ici, disoient-ils, *que de célébrer la tolérance et les pensées philanthropiques du bon archevêque de Cambrai*. Sans songer que si le bon archevêque étoit philanthrope, le philan-

trope étoit aussi bon archevêque; qu'il ne fit tant de bien dans le diocèse de Cambrai, que parce qu'il étoit. non philanthrope, mais bon archevêque; que la fête, ainsi conçue, formoit un contresens avec ses vertus chrétiennes, les seules qu'il eut avouées; et qu'en y séparant ce que le bon archevêque n'a jamais séparé, ses adorateurs en faisoient plutôt la caricature que l'apothéose.

Cependant la ville de Cambrai députa vers S. M. Impériale, alors à Boulogne, le premier adjoint du maire et le président du conseil d'arrondissement, pour lui faire hommage du programme de la fête, et le prier de permettre l'ouverture d'une souscription, dans les départemens, pour l'érection du monument. Ces députés furent accueillis avec bonté. Déjà les préparatifs de la fête étoient achevés, lorsqu'un arrêté de M. le préfet, fondé sur les ordres de l'empereur, vint tout suspendre. Quelques jours auparavant, M. le ministre des cultes avoit aussi écrit une lettre à la même fin : d'où il est raisonnablement permis d'espérer, que si la translation a lieu, elle se fera d'une manière digne de Fénelon; que toutes les convenances y seront respectées; que le bon archevêque n'y sera pas loué dans un sens qui le feroit rougir s'il vivoit

encore; et que, s'il y a un catafalque, on y verra sa croix avant *sa lyre*, sa mitre avant *sa couronne*, et sa crosse avant *son caducée*.

A la suite des différentes pièces imprimées, relatives à cet objet, vient l'éloge de Fénelon que devoit prononcer M. le sous-préfet, et où respire une ame honnête et un esprit orné. On est seulement fâché d'y trouver que *l'ame pure de Fénelon, toute à l'Eglise par la foi, appartenoit à toutes les sectes par son cœur*. Expressions impropres, si par-là on entend une simple tolérance où *le cœur* n'entre pour rien; et fausses, si par-là on entend quelque chose de plus.

---

On trouve dans un nouvel ouvrage, intitulé: *Mes Souvenirs de vingt ans à Berlin, ou Frédéric-le-Grand*, par M. Thibault, la relation succincte de la mort de Toussaint, philosophe trop connu par la doctrine dangereuse répandue dans ses écrits, et notamment dans son livre des *Mœurs*. Il fit une fin qui étonneroit davantage, si on n'en comptoit pas déjà plusieurs de semblables, même parmi les courtisans de Frédéric, entr'autres celle du marquis d'Argens. Mais celle-ci a un degré d'authenticité d'autant plus précieux, que par la manière et l'esprit qui règne dans ce nouvel ouvrage, l'auteur ne peut pas paroître suspect,



qu'il nous parle comme témoin, et que se disant ennemi de tout parti, il déclare qu'il ne croit pas pouvoir mettre trop de simplicité dans son récit.

« La veille de sa mort, son fils vint, de sa part, nous prier, ma femme et moi, de vouloir bien nous trouver le lendemain, à dix heures du matin, chez lui, pour y assister, comme témoins, à une cérémonie religieuse qui y auroit lieu. Le lendemain nous trouvâmes chez lui le curé catholique : nous les laissâmes seuls durant quelques minutes, après quoi nous rentrâmes, ainsi que sa femme et ses enfans : nous nous mêmes tous à genoux; et le curé se disposa à lui donner la communion. En ce moment, M. Tous-saint ayant fait relever ses coussins, de manière à être presque assis dans son lit, pria M. le curé d'attendre un moment, et dit à son fils, alors âgé de quinze à seize ans, d'approcher, et de se placer sous ses yeux.

« Mon fils, lui dit-il ensuite, écoutez bien, » et retenez ce que je vais vous dire. Je vais » paroître devant Dieu, et lui rendre compte de » toute ma vie : je l'ai beaucoup offensé, et j'ai » grand besoin d'en obtenir miséricorde. Pour » cela, mon fils, est-ce assez de mon repentir et » de ma confiance? Ah! sans doute, ce seroit » assez, tant la bonté de Dieu est infinie, si je

» n'avois à me reprocher que mes propres foi-  
 » blesses et mes fautes ! Mais si j'ai scandalisé,  
 » mais si j'ai offensé d'autres personnes , ne faut-  
 » il pas encore que ces personnes intercèdent,  
 » en quelque sorte , pour moi , auprès de Dieu ,  
 » en me pardonnant elles-mêmes ? Eh bien ! je  
 » compte encore sur cet état de charité de la  
 » part de ceux qui peuvent avoir à se plaindre  
 » de moi ! J'ai eu des torts envers votre mère ;  
 » et sa piété , qui m'est connue , me répond  
 » qu'elle nie les pardonne , comme je l'en sup-  
 » plie : je suis coupable de bien des négligences  
 » envers vos sœurs ; second article sur lequel  
 » j'aurois des regrets désespérans , si je ne con-  
 » sidérais qu'à leur âge les impressions sont en-  
 » core foibles , et que votre mère saura et vou-  
 » dra réparer le mal , par l'éducation chrétienne  
 » et solide qu'elle leur donnera. Il n'y a donc  
 » que vous , mon fils , qui , au moment où j'ex-  
 » pire , soyez pour moi le sujet des affreuses in-  
 » quiétudes : je vous ai scandalisé par ma con-  
 » duite trop peu religieuse , et par mes maximes  
 » beaucoup trop mondaines : me le pardonnerez-  
 » vous ? Ferez-vous ce qu'il faut pour que Dieu  
 » me le pardonne ? Arriverez-vous de vous-même  
 » à d'autres principes que ceux que je vous ai  
 » donnés ? Par malheur , vous atteignez un âge

» où l'on est trop enclin à oublier les leçons les  
 » plus sages : puis-je me flatter que vous n'ou-  
 » blierez que celles qu'il est si désolant pour moi  
 » de vous avoir données ? Ecoutez bien, mon fils,  
 » les vérités tardives que je vous déclare en ce  
 » moment. J'atteste le Dieu que je vais rece-  
 » voir, et devant qui je vais paroître, que si  
 » j'ai paru peu chrétien dans mes actions, dans  
 » mes discours et dans mes écrits, ce n'a jamais  
 » été par conviction; que ce n'a été que par  
 » respect humain, par vanité, et pour plaire à  
 » telles ou telles personnes. Si donc vous avez  
 » quelque confiance en votre père, ne vous en-  
 » servez que pour rendre plus respectable à vos  
 » yeux tout ce que je vous dis aujourd'hui. Puis-  
 » siéz-vous graver dans votre ame, et vous rap-  
 » peler toujours plus vivement cette dernière  
 » scène de la vie de votre père ! Mettez-vous à  
 » genoux, mon fils; joignez vos prières à celles  
 » des personnes qui m'entendent et qui vous  
 » voient; promettez à Dieu que vous profiterez  
 » de mes dernières leçons; et conjurez-le de me  
 » pardonner ».

» Ce discours, continue M. Thibault, m'é-  
 » tonna singulièrement : je ne m'y attendois pas;  
 » et j'admiraï avec quelle force et quelle présence  
 » d'esprit, cet homme mourant et si affoibli, le

débita ». Ces dernières paroles de l'auteur sont remarquables, et n'ont pas besoin de commentaire. Toussaint, exténué par six mois de maladie, reconnoît ses erreurs à l'heure de la mort, et la religion à laquelle il revient, lui fait retrouver assez de vigueur de corps et d'esprit pour reconnoître ses torts publiquement, s'accuser d'une voix ferme, et montrer à ses enfans la meilleure voie qu'ils puissent suivre, et dans laquelle il ne fait que d'entrer. Dans un homme malade depuis six mois d'une fièvre lente, la religion seule pouvoit produire ce retour de forces qui semble avoir quelque chose de surnaturel.

---

— Les mesures qu'on prend de nouveau en Autriche pour supprimer tous les ouvrages prétendus philosophiques, sont plus rigoureuses que jamais. Une commission a été nommée pour examiner tous les livres qui ont été mis en circulation depuis 1791, même avec la permission de la censure d'alors. La plupart des ouvrages françois, écrits avant ou depuis la révolution, sont rangés parmi ceux de contrebande. Les hommes de lettres, les employés publics, qui avoient jusqu'à présent obtenu la faculté de faire venir ces livres, ne l'auront plus désormais. On a prohibé aussi la plupart des ouvrages allemands nouveaux. Dans cet état de choses, la librairie est presque nulle dans la monarchie autrichienne, et les libraires établis sont obligés de rompre leur commerce avec ceux de l'étranger.

Il paroît donc, d'après ces nouvelles, que l'Autriche

aime beaucoup mieux que son commerce de librairie soit nul que dangereux, et que les bonnes mœurs fleurissent aux dépens de la typographie, que si la typographie prospéroit aux dépens des bonnes mœurs. C'est avec cette politique que les Etats durent long-temps, et que les peuples vivent tranquilles. C'est une vieille routine que nos pères nous avoient tracée; et nous avons vu ce qu'il nous en a coûté pour en sortir, et favoriser le cours de ces livres empoisonnés, qui en portant la vie dans le commerce, ont porté la mort dans l'Etat. C'est cette triste expérience qui ouvre les yeux à l'Europe, et qui va rendre à peu près générale la politique de l'Autriche. Déjà son exemple est imité par la Suède, la Russie, et notamment le Danemarck, où les écrivains impies sont condamnés au bannissement. Il n'y a pas même jusqu'à la Bavière, toute philosophique qu'elle est, qui n'ait aussi son tribunal de censure, ses rigoureuses prohibitions et son *index*, quoiqu'on y trouve fort mauvais l'*index* de la cour de Rome. De sorte qu'on peut dire (et c'est une chose très-remarquable), que jamais il n'y a eu moins de liberté de la presse, en Europe, que dans le siècle des lumières. Mais à qui s'en prendre? qu'au siècle des lumières lui-même: et si on s'aperçoit que ses lumières ne sont propres qu'à mettre le feu à la maison, faut-il être surpris qu'on s'empresse de les éteindre.

---

La congrégation des Jésuites, en Russie, compte, en ce moment, 262 membres, parmi lesquels 118 prêtres, 83 novices et 61 assistans. Ils ont des collèges à Pétersbourg, et dans cinq autres principales villes de l'empire. Leur général, actuel, le père Gabriel Gruber, est membre de la congrégation depuis 1755, et il a été fait général en 1773.

Le rédacteur du *Mercur Suisse*, ayant parlé, à l'occasion du rétablissement des Jésuites dans le royaume des Deux-Siciles, d'une manière peu convenable de cet ordre illustre, le petit conseil d'Arau a donné ordre, par un arrêté formel, au préfet du canton, de mander le rédacteur; de lui interdire, pour l'avenir, tout ce qui pourroit blesser la religion et ses ministres; de lui signifier que sa feuille ne pourra paroître sans être soumise à la censure, et enfin de rétracter publiquement sa diatribe contre les Jésuites. Il est bon d'observer que ce canton est protestant, et il faut espérer que les Etats catholiques profiteront de sa leçon.

---

L'empereur en passant sur la belle route du Rhin, pour se rendre à Mayence, a remarqué dans une île du fleuve, sur les extrêmes limites de l'Empire, un beau couvent de religieuses qui porte le nom de cette île, et s'appelle *Roléand-Verchs*. Vingt et une religieuses vivent encore en commun dans ce monastère, échappé comme par miracle à la fureur de la destruction. S. M. leur a accordé la permission d'y rester, et la jouissance, à titre de secours, de soixante ou quatre-vingts arpens que cette île renferme, jusqu'à l'extinction de toutes les religieuses qui y sont réunies en communauté. Ces religieuses n'ont point quitté pendant toute la guerre ce couvent, qui a été constamment respecté par les deux armées. Très-souvent les boulets des batteries de l'une et de l'autre rive se sont croisés sur leur petit territoire sans qu'il en éprouvât aucun accident. Que de religieuses voudroient être dans l'île de *Roléand-Verchs*, et envient le sort de celles qui n'ont pu être *décloutrées*, ni par les armées, ni par les boulets de canon!

On croit à Rome que le saint père a déjà nommé les cardinaux qui doivent l'accompagner à Paris, et que ce sont L. Em. Mgrs. Joseph Doria, Fesch, Caselli, Di Pietro, et Spina, lesquels connoissent presque tous Paris. On dit aussi que sa sainteté nommera une régence, composée de trois membres du sacré collège, pour administrer pendant son absence, qui sera vraisemblablement de deux mois : les membres de cette régence sont L. Em. Mgrs. Antonelli, Braschi, et André Doria. On fait déjà des préparatifs pour la réception de sa sainteté, tant à Bologne, que dans les villes de l'Etat ecclésiastique par lesquelles elle doit passer, et on assure que ceux qui se font à Turin sont très-considérables.

Suivant les lettres les plus récentes de Rome, le pape a dû tenir le 24 septembre un consistoire, pour annoncer par une allocution, au sacré collège, son départ pour Paris. Rien cependant n'est encore certain pour le jour du départ ; mais il est probable qu'il est fixé au 15 octobre. En attendant, sa sainteté a fait part aux principales cours catholiques de cette résolution, en reconnaissance des éminens services que l'empereur des François a rendu au saint siège par le rétablissement de l'église de France. En supposant qu'elle parte de Rome le 15 octobre, ainsi qu'on l'assure assez généralement, elle ne pourroit arriver à Paris que vers la fin de novembre, tant parce qu'elle voyagera à petites journées, que par la nécessité où elle sera de s'arrêter dans les différentes villes où elle passera. Quoi qu'il en soit, on ne prépare pas moins son logement aux Tuileries, avec celui des cardinaux de sa suite, ainsi que le trône qu'il doit occuper dans l'église de Notre-Dame le jour du couron-

nement : et les dispositions pour tous ces objets se font de manière que, suivant les instructions manifestées de S. M. impériale, on y suivra, soit aux Tuileries, soit à l'église, les mêmes formes que celles qui sont usitées à Rome.

Il est arrivé, le 27 septembre, à Bologne, un courrier de Milan, avec des dépêches du gouvernement pour la préfecture, lesquelles contenoient l'ordre de tenir prête sur les confins de ce département toute la cavalerie nécessaire pour le grand voyage du souverain Pontife, qui va à Paris par la nouvelle route de Toscane, et passera par Tortone, Alexandrie, etc. M. de Melzi, vice-président de la république italienne, l'a prévenu qu'il se rendroit sur les frontières, pour avoir l'honneur de le recevoir.

Le journal de Ligurie du 29 septembre contient l'article suivant : aujourd'hui 22 est passé par Turin, M. Clary, beau-frère du prince Joseph, allant en toute diligence à Rome; et le 24, est passé par la même ville le général Casarelli. Ce dernier a des dépêches de la plus grande importance à présenter au pape par-tout où il le trouvera, si déjà sa sainteté étoit partie de Rome.

Nous ne manquerons pas d'instruire nos lecteurs de tout ce qui pourra avoir rapport à un événement, dont l'histoire des siècles modernes n'offre point d'exemples; qui fixera tous les yeux de la chrétienté; et qui, sous quelque rapport qu'on l'envisage, ne peut qu'intéresser vivement la religion et ses ministres.

La béatification du père Ange-Antoine, prêtre de l'ordre des Mineurs, a été proposée par le cardinal Carracciolo, préfet de la congrégation des rites, et arrêtée par sa sainteté.



---

*Theologia dogmatica et moralis, ad usum seminariorum, autore Ludovico Bailli, professore theologicæ emerito. Editio nova (1).*

Plusieurs évêques de France ont demandé la réimpression de cette théologie, si recommandable par son orthodoxie, et une grande précision dogmatique. On l'enseignoit avec utilité dans plusieurs séminaires; et il est d'autant plus à désirer que l'on s'en serve dans les nouveaux qui vont être établis, que l'auteur, en la corrigeant, l'a adaptée aux divers changemens qui ont eu lieu, quant à la discipline, depuis le Concordat.

---

*Praxis Confessarii, ad benè excipiendas confessiones, ad instructionem tyronum Confessariorum, autore Alphonso de Ligorio S. Agathæ Gothorum Episcopo, etc. (2).*

Le titre de ce livre et le nom de son auteur suffisent pour le rendre recommandable

---

(1) 8 vol. in-12; prix, 18 fr. brochés; en souscrivant au moins pour douze exemplaires d'ici au 1<sup>er</sup>. frimaire prochain, on ne payera que 15 fr. l'exemplaire. A Lyon, chez Rusand et comp. libraires, rue Mercière; et à Paris, chez Le Clere.

(2) Vol. in-12 de 336 pag. A Lyon, chez Rusand et compagnie : à Paris, chez Le Clere; prix, 2 fr. et 2 fr. 75 c. franc de port.

aux yeux des ministres de la religion. D. Alphonse de Ligorio est un évêque très-célèbre en Italie et en Allemagne, tant par sa doctrine, que par ses éminentes vertus, et déjà il est question à Rome de procéder à sa béatification. La tendre piété qui respire dans tous ses ouvrages, égale la sagesse des règles qu'il y donne, et il n'est guère possible de s'égarer en suivant un tel guide. Les ministres de la pénitence trouveront sur-tout dans celui-ci, la réunion de tout ce que la charité a de plus doux avec tout ce que la morale a de plus pur et de plus exact.

*Nouveau Dictionnaire universel de Géographie ancienne et moderne (1).*

Depuis soixante ans on imprime le *Dictionnaire géographique* attribué à Vosgien, et malgré les progrès qu'a faits la géographie, tous les changemens opérés dans les dernières éditions de ce livre classique, se réduisent à l'addition des départemens de la France, et à la nomenclature de quelques pays récemment découverts. On n'y trouve presque rien qui puisse intéresser le voyageur, et sur-tout l'ami du

(1) 3 gros vol. in-8°. petit caractère. A Lyon, chez Rusand; et à Paris, chez Onfroi et Le Clerc : prix, 15 fr. broché, et franc de port, 21 fr.

commerce et des arts. Il fourmille d'ailleurs de tant d'inexactitudes, qu'il a été plus facile de refondre entièrement l'ouvrage, que d'entreprendre de le corriger. Le dictionnaire offert aujourd'hui au public n'est donc point une nouvelle édition de Vosgien ; c'est le résultat d'un travail assidu de huit années consécutives ; et pour en perfectionner la rédaction, les auteurs ont mis à profit, non-seulement les ouvrages les plus estimés et les plus récents sur la géographie, mais encore le plus grand nombre des *mémoires* adressés au gouvernement, ou consignés dans les *Annales de Statistique*, relatifs à la topographie actuelle de la France.

Ce qui rend ce dictionnaire sur-tout recommandable, c'est le soin qu'ont pris les auteurs de saisir toutes les occasions qui se sont naturellement présentées de rendre hommage à la religion. C'est ainsi qu'à l'article *Mont-St.-Bernard*, ils nous montrent que la charité chrétienne a pu seule fonder de pareils établissemens : c'est ainsi qu'ils font sentir, à l'article *Egypte*, combien sont fabuleux ces siècles d'antiquité, dont la crédulité ou l'incrédulité ont voulu la gratifier : à l'article *Paraguay*, combien est admirable ce chef-d'œuvre de la patience et de l'héroïsme des missionnaires Jésuites : à l'article *Dendera*, combien le zodiaque de cette

ville. dont les philosophes ont fait tant de bruit, est loin de porter atteinte à la narration de Moïse, etc. etc.

---

*Vers qui se trouvent à la 325<sup>e</sup>. page du second volume d'un recueil d'ouvrages en vers et en prose, intitulé : la Muse limonadière, et imprimé à Paris, en 1755. A M. \*\*\*, nommé à l'évêché de Marseille, du 19 juin 1755, et aujourd'hui cardinal-archevêque de Paris.*

Par vous qu'on va compter au nombre des prélats,  
L'Eglise sera bien servie,  
Comme parmi les magistrats,  
Vos parens ont servi dignement la patrie :  
Mais sur-tout imitez votre prédécesseur,  
Respectable et zélé pasteur,  
En ce qu'il a joui d'une très-longue vie.  
Puissez-vous comme lui cinquante ans exercer  
Les fonctions épiscopales,  
En attendant qu'un jour, sûr de vous avancer,  
Vous puissiez pratiquer les vertus *cardinales* !

---

*Pour mettre au bas du portrait de St.-Vincent de Paul.*

Héros du sanctuaire  
Et de l'humanité,  
Des malheureux il fut le père,  
Pour le temps et l'éternité.

*Par un anc. chan. de S. Honoré,  
censeur littéraire.*

*Fin du Tome second.*

